

Société d'émulation de Roubaix. Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix. 1898-1899.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

*Commissaire à la Commission*

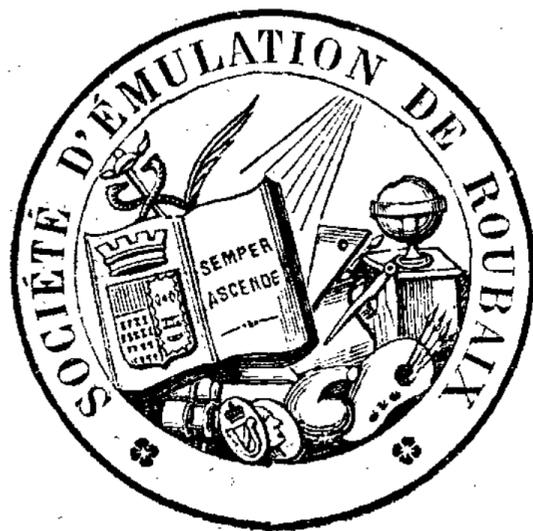
MÉMOIRES  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION  
DE ROUBAIX

TROISIÈME SÉRIE

TOME VI

(TOME XX DE LA COLLECTION)

1898-1899



ROUBAIX  
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, GRANDE-RUE, 71

1900



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE ROUBAIX





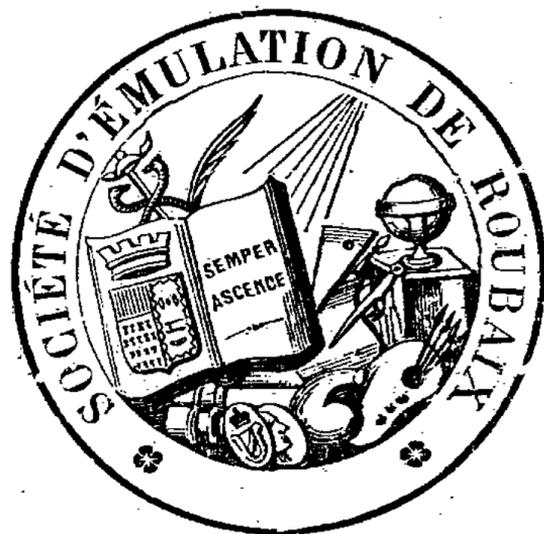
MÉMOIRES  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION  
DE ROUBAIX

—+—+—+—  
TROISIÈME SÉRIE

TOME VI

(TOME XX DE LA COLLECTION)

1898-1899



ROUBAIX  
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, GRANDE-RUE, 71

—  
1900





NOTICE HISTORIQUE  
SUR  
WANNEHAIN

PAR  
l'Abbé Th. LEURIDAN,

SECRÉTAIRE

---

I.

**Etymologie du nom de Wannehain. — Premières mentions de ce village dans les titres anciens. — Possessions du chapitre de Tournai et de l'abbaye de Cysoing à Wannehain.**

*Wanehaing*, *Wannehain*, écrit M. Mannier (1) est évidemment un nom germanique, peut-être pour *Wanneghem*, *Waninghem*. Il faut remarquer, ajoute-t-il, que dans l'arrondissement de Lille, les noms qui finissent en *ingham* (2) se prononcent par les paysans comme s'ils se terminaient en *éhin* ; ainsi on dit *Radéhin*, *Verléhin*, pour *Radinghem*, *Verlinghem* ; de même on a pu dire et même écrire *Wannehain* pour *Waninghem*. M. De Smet interprète le nom du village de *Wanneghem*, dans la

(1) *Etudes étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord* p. 160.

(2) *Wannehain*, même *Wannehaing*, n'a jamais donné *Wanninghem*. Les paysans prononcent *Wanain*, *Wanin*, jamais *Wannéhin*,

Flandre orientale, par *demeure de Jean* (1). *Wannehain*, forme de *Wanninghem*, pourrait également signifier *demeure de Wannius*.

La forme primitive *Guenehem*, *Wenehem*, que nous trouverons tout à l'heure, nous semble ici demander une autre interprétation que nous laissons à la sagacité ordinaire des étymologistes.

Wannehain est mentionné, en 1108, dans la bulle par laquelle le pape Pascal II confirme les possessions du chapitre de Tournai, au nombre desquelles se trouve l'autel de ce village; *altare de Guenehem cum tota villa et nemore* (2).

Il figure également, avec une orthographe un peu différente, dans la bulle de confirmation de Clément III en faveur du même chapitre, le 22 juin 1190: *Altare de Wenehem cum tota villa et nemore* (3)

Ce village est encore cité dans un titre de l'abbaye de Saint-Amand, en 1248.

En 1344, Pierre Du Quesne, doyen de la cathédrale de Tournai, dotant une chapelle des basses-formes, lui assigne, entre autres biens, six bonniers et demi et 93 verges de terre à Wannehain. (4) L'office du pain de la même église y possédait également six bonniers et demi de terre labou-

(1) *Wannegem-Lede*; le premier de ces noms signifie *demeure de Jean* et le second, comme on sait, *passage* ou *conduit*. Il est étonnant qu'on ait douté si *Joannes* devenait vulgairement *Wannes* ou *Wannus*. (*Recueil de mémoires et de notices historiques*, t. I, p. 214.)

(2) Mgr Voisin, *Confirmations papales des possessions du chapitre de Tournai*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. IV, p. 269.

(3) *Ibidem*, p. 272.

(4) Le *bonnier* comprenait 16 cents de terre et équivalait à 1 hectare 41 ares 77 centiares. — Le *cent* comprenait 100 verges et valait 8 ares 86 centiares. — La *verge* valait environ 9 centiares. — Le *quartier* était le quart du *bonnier*, c'est-à-dire 4 cents de terre. — Le *quartron* était le quart du *cent* de terre.

rable (1). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le chapitre de Tournai figurait encore parmi les principaux propriétaires de Wannehain, où il possédait 27 bonniers 13 cents de terre (2).

L'abbaye de Cysoing possédait à *Wanehaing* des terres où elle avait toute justice et, à ce titre, son bailli revendiquait, en 1428, à l'encontre du bailli de Lille, le droit d'instruire un procès criminel (3). La dîme de *Wasnehain* était également tenue de cette abbaye qui la racheta, vers 1516, de Simon de Landas; elle valait par an 93 livres 7 sous (4).

Un acte du 24 mars 1450 nous apprend encore que l'abbé et les religieux de Cysoing « à cause de ladite église et de la fondacion d'icelle, que avoient fait et doné les contes et contesses de Flandres, qui Dieu pardoient, avoient plusieurs beaux tènements, drois, possessions et seignouries et toute haulte justice, moyenne et basse, et entre leurs aultres drois et francises, ils avoient, et devoient prendre et avoir l'amende de senne, (5) qui estoit de IX livres parisis monnoie de Flandres et ung denier qui vault XX sols, sur leurs subgectz et delincquans qui, en leurs tenemens, faisoient œuvre par jour de feste ou commettoient adultère; et si avoient ung siège à la porte de ladite église ou sortissent par devant leurs baillis, hommes de fief et juges et non ailleurs, tous leurs tenans et subgés de Chysoing,

(1) Hoverlant, *Histoire de Tournai*, t. 64.

(2) Archives de Wannehain, CC 6.

(3) Archives de Tournai, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, f<sup>o</sup> 182. — I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n<sup>o</sup> CCLIV, p. 337.

(4) *Ibidem*, f<sup>o</sup> 159. — I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n<sup>o</sup> CCCXXXIII, p. 532.

(5) *Le droit de senne* consistait dans la connaissance et la correction de certains délits de mœurs et de certaines infractions aux lois de l'église, notamment de l'adultère et de la transgression des dimanches et fêtes. (Voir sur l'origine et l'histoire de ce droit: Th. Leuridan, *Le droit de senne dans la châtellenie de Lille*, et *Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre-Wallonne*, ch. XVI.)

Louvy, Fretin, Lesquin, Ascq, Bouvines, Gruisons, Baisieu et Wanehaing. » (1)

Enfin un état des biens et revenus de l'abbaye de Cysoing indique ainsi, au XVII<sup>e</sup> siècle, ses possessions à Wannehain : « François Lambelin pour douze bonniers six cents neuf grandes verges, (2) rend chacun an seize rasières de bled Tournaisiennes et en argent LXXII livres. Il semble qu'il en pourroit bien rendre trente rasières bled et trente livres parisis en argent et pour un nouveau bail trois cents livres de pot de vin. L'on en rendoit du passé trente quatre rasières de bled, mesure Tournisienne; en argent, quatorze livres. » (3)

(1) Archives de Tournai, *Cartulaire de Cysoing*, f<sup>o</sup> 186. — I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n<sup>o</sup> CCLXXV, p. 382.

(2) On comptait parfois par *grandes verges*; il y en avait 25 au cent de terre.

(3) I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, appendice n<sup>o</sup> VI.

II.

**Personnages anciens du nom de Wannehain. —  
Famille noble de ce nom.**

Une ancienne famille noble portait le nom de Wannehain.

En 1179, Amaury de Wannehain, *Almoricus de Wenehem*, est témoin d'un acte d'Évrard, évêque de Tournai, approuvant la transaction conclue entre l'abbaye de Cysoing et Pétronille, son avouée, au sujet de leurs droits communs d'usage dans la forêt de Cysoing. (1)

Un acte de l'abbaye de Cysoing, daté du 8 septembre 1288, mentionne une rente de quinze livres parisis due à l'abbaye par *li femme de monseigneur Platiel qui fu de Warnehaing*. (2) Un état des biens de l'abbaye mentionne, à la même époque, cette rente due par *Mesire Platiaus de Waneheng*. (3)

Le 7 juin 1296, une terre tenue de l'abbaye de Cysoing, sous charge de rente, ayant été donnée à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, l'abbé de Tournai présente à celui de Cysoing un tenancier laïc qu'il puisse poursuivre au besoin. *Jehans de Wanehaing* et autres furent présents à cet acte, *comme cil ki jugier pooient et devoient de le dite tiere*. (4)

(1) Archives du Nord, *Fonds de l'abbaye de Cysoing*, original — I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing et de ses dépendances*, n° XXXV, p. 45.

(2) Archives de l'Etat à Gand, n° 467. — I. de Coussemaker *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing et de ses dépendances*, n° CXC, p. 245.

(3) *Ibidem*, Appendice, n° II, p. 653.

(4) Archives du Nord, *Fonds de l'abbaye de Cysoing*. — I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n° CCV, p. 268.

Nous trouvons encore *Jehans de Waneheng*, comme échevin de Cysoing, dans un acte de février 1316. (1)

*Nicolas et Colard de Waneheng* sont cités, en décembre 1361, dans un règlement arbitral entre l'abbaye de Cysoing et le chapitre de Tournai, relatif à quelques dîmes. (2)

En 1368, *Colars de Wanehaing* était bailli de Mgr Guy de Luxembourg, châtelain de Lille. (3)

Un *Jean de Wannehain* épousa, à la fin de l'année 1371, demoiselle *Jacques de Halluin*, fille de Jacques, chevalier, seigneur de Cantin et de la Bourde, et de Marie de Wastines, dame dudit lieu de Cantin. Par acte du 9 décembre de cette année 1371, Jacques de Halluin, seigneur de Cantin et de la Bourde, faisait donation de quatre bonniers de prés situés à Maire, à demoiselle Jacques de Halluin, sa fille, en vue de son mariage avec Jean de Wannehain. (4) Celui-ci fut de ce chef le beau-frère de Jean Boutillier, bailli de Tournai, auteur de la *Somme rurale*. Un chirographe du 27 décembre 1393 établit en effet que les épouses de Jean de Wannehain et de Jean Boutillier étaient sœurs. (5).

En 1428, *Grard de Wanehaing* était bailli de tout le temporel, terres, juridictions et seigneurie de l'église et abbaye de Saint-Calixte de Chysoing, (6) et en cette

(1) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, n° CCXXV, p. 289.

(2) *Ibidem*, n° CCXXXVII, p. 299.

(3) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, n° MCXXV, p. 767.

(4) *Archives royales de Bruxelles*, Cartulaire 129, f° 487. — Cité par O. de Meulenaere, *Jehan Boutillier*, p. 41.

(5) *Archives de Tournai*, Echevinage, *Layettes des actes divers*, 1393. — Cité par O. de Meulenaere, *Jehan Boutillier*, p. 41.

(6) Il l'était encore en 1431, d'après un acte de janvier 1453. (I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n° CCLXXVII, p. 389).

qualité il instruisait à Wannehain une affaire criminelle. « Laurence de le Zanne, demeurant à Wanehaing, couchant et levant en la juridiction et seigneurie de la dicte église, où ils ont toute justice haulte, moyenne et basse, fut soupçonnée et accusée d'avoir fait mourir, par donner venin, une josne vasselette, fille Florence de Le Ruyelle, duquel maléfice elle se dist pure, innocente et s'en est rendue prisonnière et submise par devant moy et les hommes de fief de ladikte église, pour prendre et attendre droit et loy et le jugement desdis hommes; à laquelle submission je l'ay reçue et détieng prisonnière. » Gérard avertit le lieutenant du bailli de Lille qu'il a fait une enquête spéciale à Wannehain, le priant de cesser toute poursuite contre la prisonnière, attendu qu'il est prêt à en faire lui-même justice « en condempnation ou absolution comme il appertendra » (1)

Le 31 août 1433, *Jehan, seigneur de Wanehaing*, et consors, vendent au chapitre de Saint-Pierre de Lille le fief de Wanehaing, sis à Monchaux et tenu du châtelain de Lille. (2)

*Gérard de Wannehaing, écuyer, Jehan, seigneur de Wannehaing, écuyer*, et sa femme, noble demoiselle *Marie de Muisie*, assistent à la translation des reliques de saint Évrard en l'abbaye de Cysoing, le 12 novembre 1441. (3) Leurs sceaux, apposés à l'acte de cette translation, (4)

(1) Archives de Tournai, *Cartulaire de Cysoing*, f<sup>o</sup> 182. — I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n<sup>o</sup> CCLIV, p. 337.

(2) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, n<sup>o</sup> MCCCLXXXVII, p. 962.

(3) Nobiles.... Gerardus de Wanehaing, Johannes, dominus de Wanehaing, armigeri; nobiles domicelle.... Johanna de le Hovardrie.... et Maria de Muisie, uxor dicti Johannis de Wanehaing (I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n<sup>o</sup> CCLXVII, p. 365).

(4) Archives du Nord, *Fonds de Cysoing*, Original.

nous ont été conservés. Gérard porte un écu *bandé de six pièces, brisé d'une moucheture d'hermine, au franc canton d'hermine*, avec la légende : *Seel Grard de Wanehaing*. (1) Jean porte également un *bandé de six pièces au franc canton d'hermine*, avec la légende : *Seel Jehan de Wanehaing*. (2)

En 1448, *Grart de Wanehaing*, écuyer, et demoiselle *Gillette Bricquemex*, son épouse, fondent en l'église de Wannehain deux obits, au moyen d'une rente de 40 sous à prendre sur un lieu manoir tenant à l'âtre de l'église ; ils donnent ce lieu manoir au curé de Wannehain et à ses successeurs pour y établir leur résidence. (3) *Jean de Wanehain* et sa femme *Jeanne le Muisye* avaient également fondé des obits en l'église de Wannehain. (4)

Nous avons encore rencontré plusieurs mentions de personnages de cette famille, parmi les fondateurs de l'église et parmi les échevins du village ; (5) on les trouvera cités plus loin. Leur nom s'est perpétué jusqu'à la révolution, comme en font foi les actes très nombreux que nous avons trouvés dans les registres paroissiaux. (6)

(1) Demay, *Inventaire des sceaux de Flandre*, n° 1770.

(2) *Ibidem*, n° 1771.

(3) *Archives de Wannehain*, GG 7, *Original en parchemin*.

(4) *Ibidem*, GG 11.

(5) *Ibidem*, CC 2, 3, 6 ; FF 1, 2 ; GG 7, 11, 13, 14.

(6) *Ibidem*, GG 1 à 6.

III.

**La seigneurie de Wannehain ; le fief de Merlain. —  
Les seigneurs de Wannehain : Maisons de La  
Cessoie et de Landas.**

La seigneurie de Wannehain était tenue du roi de France, à cause de sa cour du Maire à Tournai.

Elle portait pour armes : *D'argent à trois bandes d'azur.*

A Wannehain existait également un fief appelé *Merlen* ou *Merlain*, tenu de la baronnie de Cysoing à dix livres de relief (1) et à justice vicomtière, et comprenant quatre cents de jardin devant la place de Wannehain, des rentes foncières et seigneuriales, bailli, lieutenant, sergents et officiers.

I. — Après JEHAN DE WANNEHAIN que nous avons mentionné, la seigneurie de Wannehain passa, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, à la famille de La Cessoie.

II. — En 1477, GILLES DE LA CESSOIE était seigneur de Wannehain et paraissait tenir le parti bourguignon, bien que vassal du roi de France. Louis XI élevait alors des prétentions sur la châtellenie de Lille, menaçant l'héritage de Marie de Bourgogne, jeune princesse de dix-neuf ans, que la mort de Charles le Téméraire laissait sans

(1) Tous les fonds d'une seigneurie appartenant au seigneur, celui-ci avait le droit, comme propriétaire, d'en transférer le domaine utile comme il l'entendait. Les fiefs restaient ainsi soumis à son pouvoir et retournaient entre ses mains, lorsqu'ils devenaient vacants. En cas de mort du tenancier, une nouvelle concession devenait donc nécessaire de la part du seigneur, comme le renouvellement de foi et hommage de la part de l'héritier ; le fief était *tombé*, il fallait le *relever* ; et pour prix de cette nouvelle investiture, l'héritier payait un droit appelé le *relief* et qui s'élevait assez ordinairement à dix livres.

défense. L'intrigant monarque était parvenu à faire entrer par ruse à Tournai une garnison française qui faisait, dit Philippe de Comines, « merveilleux dommages ès pays, comme de piller et bruler maints beaux villages et maintes belles censes. » Jean Nicolai, commissaire de la cour spirituelle, a laissé, sous le titre de *Kalendrier des guerres de Tournay*, la relation quotidienne des courses, désastres et pillages exercés dans les environs par la garnison de Tournai. On y lit que, le 10 juin 1477, le seigneur de Mouy, alors lieutenant du roi à Tournai, étant averti que Gilles de La Cessoie, seigneur de Wannehain, qui était du bailliage du Tournaisis et tenu du roi, montrant tenir le parti contraire, était allé demeurer à Lille, envoya ses gens de guerre audit lieu de Wannehain, lesquels enlevèrent audit Gilles de La Cessoie et ramenèrent à Tournai plus de soixante chariots chargés de bois à brûler et de fourrages pour leurs chevaux. (1)

III. — GILLES DE LA CESSOYE, écuyer, seigneur de Wannehain, avait épousé PÉRONNE TIEFFRIE, alias DE BONCOURT (2) dont il eut une fille, JEANNE DE LA CESSOIE (3). Celle-ci épousa WALLERAND DE LANDAS (4) écuyer, seigneur de Beaufremez, Buissi, Isenghien, etc., fils d'Antoine, bâtard de Gilles de Landas, dit Grignard, seigneur de la Gruerie et de N. de Calonne. La seigneurie de Wannehain passa ainsi dans la maison de Landas.

Wallerand de Landas mourut en 1525, laissant six enfants (5) :

(1) *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. II, p. 60.

(2) *D'argent à la bande losangée de sept pièces de sable.*

(3) *Emanché d'argent et de gueules de six pièces, au franc quartier dextre du chef d'hermine.*

(4) *D'hermine au lion passant de gueules.*

(5) Pour la généalogie des *De Landas*, voir les *Notices généalogiques tournaisiennes* de M. le C<sup>te</sup> Du Chastel, t. I, p. 46 et suivantes.

1°. Jacques, qui suit (IV) ;

2°. Évrard, religieux à l'abbaye de Marchiennes ;

3°. Antoine, écuyer, seigneur de la ville de Loos près Lille, époux de Jeanne Carette, fille d'Alard et de Valentine De Lattre, dont il eut :

A. Valentine, épouse de François le Preud'homme, écuyer, seigneur de Coisnes. Par disposition testamentaire du 1<sup>er</sup> février 1611, elle légua une somme de 1200 florins aux églises de Wannehain et de Cobrieux, à charge d'obits et de distributions de blé et de vêtements aux pauvres (1).

B. Jeanne, épouse de Gilles Grenut, seigneur de l'Homoi, à Laplaigne, conseiller pensionnaire de Tournai. Elle fit don aux pauvres de Wannehain d'une rente de 15 livres qui figure dans les comptes de la pauvreté de 1622. (2)

4°. Simon, écuyer, page du roi Henri VIII d'Angleterre, mort le 19 septembre 1537. Selon une ancienne généalogie, observe M. du Chastel, (3) ce Simon serait le second fils de Wallerand, aurait été qualifié chevalier et aurait épousé Marguerite de La Cessoye. M. du Chastel croit cependant devoir le distinguer d'un autre Simon, fils de Simon et de Marguerite de Carnin, époux de ladite Marguerite de La Cessoye, dame de Wannehain, dont il n'eut pas d'enfants, et avec laquelle il fonda un obit à Wannehain, le 6 juillet 1531, et assista à la translation des reliques de saint Évrard de Cysoing. (4) Nous trouvons, il est vrai, dans les comptes de l'église (5) la mention d'un obit fondé par

(1) *Archives de Wannehain*, GG 10 et 11.

(2) *Ibidem*, GG 13.

(3) *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, p. 57.

(4) *Ibidem*, t. I, p. 46.

(5) *Archives de Wannehain*, GG. 11.

Simon de Landas, *seigneur de Wannehain*, mais sans aucune autre indication. Il y a là évidemment un point obscur ou une confusion, que les documents actuellement connus ne permettent pas encore d'éclaircir.

5°. Marie, épouse de Roger de La Hamaide, écuyer, seigneur de Richier, grand prévôt de Cysoing ;

6°. Antoinette.

IV. — JACQUES DE LANDAS, chevalier, seigneur de Wannehain, Baufremez, Buissi, etc., natif de Wannehain, acheta la bourgeoisie de Lille, le 1<sup>er</sup> juillet 1523, fut grand bailli de Cysoing (1) et mourut le 27 octobre 1557. Il avait épousé GUILLEMETTE HANGOUART, (2) morte en 1561, fille de Guillaume, seigneur de la Mairie de Gondécourt, et de Jeanne des Plancques. (3) De cette union étaient nés sept enfants :

1°. Wallerand, qui suit (V) ;

2°. Pierre, écuyer, seigneur de Buissi, prévôt de Cysoing, bailli de Roubaix ;

3°. Jean, licencié ès droits, bourgeois de Lille, époux de Marie Raulin ;

4°. Marguerite, mariée à Jean de Saint-Genois, (4) écuyer, seigneur de Clérieu, Haudion, etc. ;

5°. Marie, épouse de Nicolas de Calonne, (5) écuyer, seigneur de Montifaux ;

6°. Antoinette, épouse d'Hermès du Bois ;

(1) C'est en cette qualité, mais avec le titre d'*écuyer* seulement, que, le 13 septembre 1553, Jacques de Landas, seigneur de Wannehain, donne récépissé du rapport servi pour un fief tenu de la seigneurie de Monstreul, à Chéreng. (*Archives de l'hôpital de Seclin*, n° 151, *Original en parchemin*).

(2) L'abbé Leuridan, *Histoire de Gondécourt*, 1<sup>re</sup> partie, ch. VI.

(3) *De sable à l'aigle d'argent membrée d'or*.

(4) *De gueules au sautoir d'azur, bordé d'argent et chargé de cinq roses, (ou quintefeilles) d'argent, boutonnées d'or*.

(5) *D'hermine, au lion léopardé de gueules, lampassé d'or*.

7°. Philippote, épouse d'Antoine du Bois, dit de Fiennes, écuyer, seigneur de Geersfontaines ;

V. — WALLERAND DE LANDAS, écuyer, seigneur de Wannehain, grand bailli de Cysoing, fut exempté comme noble, ainsi que son fils Louis, du droit de franc-fief aux quartiers de Lille, Douai et Orchies (1). Il mourut âgé de 63 ans, le 15 octobre 1597, ayant relevé la bourgeoisie de Lille, le 17 juin 1561, et ayant épousé, vers cette époque, ANTOINETTE DES ESPRINGALLES, (2) fille de Michel, greffier de l'échevinage de Tournai, et de N. Joseph. Antoinette des Espringalles mourut le 11 janvier 1624 et fut inhumée à Wannehain, auprès de son époux (3), avec lequel elle avait fondé deux obits en l'église de Wannehain, au moyen de rentes assises sur deux bonniers de prairie à Mortagne (4).

On leur connaît six enfants :

1°. Louis, qui suit (VI) ;

2°. Pierre, écuyer, qui se fixa à Tournai ;

3°. Wallerand, écuyer, qui fit partie du Magistrat de Tournai de 1618 à 1645 ;

4°. Antoine, écuyer, seigneur de Buissi, échevin de Tournai ;

5°. Anne, mariée en 1586 à Louis de La Hamaide, chevalier, seigneur de Haudion, La Grurie, etc. ;

6°. Antoinette, mariée en 1606 à Adrien Van Wytfliet, écuyer, juré de Tournai de 1608 à 1636.

VI. — LOUIS DE LANDAS, écuyer, licencié ès-loix, seigneur de Wannehain, etc., fut élevé par le roi d'Espagne

(1) Archives du Nord, *Répertoire des fiefs*. — Dans la châtellenie de Lille, on ne connaissait point la division des fiefs en nobles et non nobles ; tous les fiefs y étaient nobles et s'ils pouvaient être possédés par des roturiers, ce n'était qu'en vertu d'une permission du prince, à qui l'on payait une reconnaissance appelée droit de franc-fief.

(2) *D'azur à trois croissants d'or, posés 2 et 1.*

(3) Serait-ce leur sépulture que couvrirait l'une des pierres tombales dont nous parlerons plus loin ?

(4) *Archives de Wannehain, GG 11.*

Philippe III, à la dignité de chevalier (1). Il releva la bourgeoisie de Lille, le 10 novembre 1586, après avoir épousé, à Tournai, le 10 octobre de la même année, JEANNE DE CAMBRY (2), dame du Marez, à Blandain, fille de Jean et de Marie des Farvacques, dame du Marez. Il mourut le 20 janvier 1622, veuf depuis le mois de février 1615, et fut inhumé à Wannehain. Le compte des pauvres de 1622 mentionne la fondation d'un obit pour le repos de son âme, par une rente de 50 livres (3).

Leurs enfants furent :

1°. Alexandre, qui suit (VII);

2°. Iolande, épouse de Jacques-Adrien-Nicolas de Lattre, écuyer, seigneur de Vallonvillers, Alette, Rutoire;

3°. Antoinette, religieuse à Lille, en 1607;

4°. Marie, épouse d'Alexandre Obert, seigneur de Mazinghem, Burbure, etc.;

5°. Florence, épouse de Guislain Obert, seigneur de Grévillers et frère d'Alexandre;

6°. Valentine, née en 1603, morte en 1619;

7°. Louis, né en 1604 et mort la même année.

VII. — ALEXANDRE DE LANDAS, écuyer, licencié ès-loix, seigneur de Wannehain, du Marez, etc., releva la bourgeoisie de Lille, le 22 octobre 1618, fut auditeur en la Chambre des Comptes de Lille, (4) et mourut le 8 septembre 1622, après avoir épousé, en août 1618, ELISABETH DE BEAUDEQUIN, fille de Claude, seigneur d'Allincourt, la Haie, etc., et de Marie de la Rivière de Warnes. En 1629, les comptes de l'église et des pauvres sont rendus à sa veuve, douairière de Wannehain, tutrice de Catherine-Louise de Landas (5). Cette dernière porta, par son mariage, la seigneurie de Wannehain dans la famille Dennetières ou d'Ennetières.

(1) Archives du Nord, *Chambre des Comptes*, B. 1641.

(2) *D'azur à trois losanges d'or, posés 2 et 1.*

(3) *Archives de Wannehain*, GG 13.

(4) Jean de Seur, *La Flandre illustrée*, p. 108.

(5) *Archives de Wannehain*, GG 11, 13.

IV

**Les seigneurs de Wannehain. — Maisons d'Ennetières ; — L'Archier ; — de Lalaing.**

Les D'Ennetières ou Dennetières, étaient une ancienne famille tournaisienne, dont l'un des membres, Jérôme Dennetières, avait été élevé à la noblesse par lettres de l'empereur Charles V, datées de Valladolid, le 20 janvier 1523, et qui portait : *d'argent à trois écussons d'azur chargés chacun d'une étoile d'or à six rais ; cimier : un tigre naissant, au naturel, colleté et enchaîné d'argent, entre un vol à l'antique d'azur ; devise : sans varier (1)*

VIII. — CHARLES-PHILIPPE DENNETIÈRES, chevalier, seigneur de Croix-au-Mont, bailli de Lessines, était fils de Jean, chevalier, seigneur d'Harlebois, et de Françoise Van den Berghe ; il était petit-fils d'Arnould, seigneur de la Plaigne, qui brisait son écu d'une *bordure engrêlée de gueules, alias d'azur*, et de Catherine de Cordes de Wadripont ; il était enfin arrière-petit-fils de Jérôme, seigneur de Wastines, et de Marie Villain.

CHARLES-PHILIPPE DENNETIÈRES mourut le 28 décembre 1662, et CATHERINE-LOUISE DE LANDAS, sa femme, le 6 février 1689.

Ils eurent quatre enfants :

1°. Marie-Françoise, qui suit, après son frère Jean-François (X) ;

2°. Isabelle-Philippe, religieuse à l'abbaye noble de Ghislenghien ;

(1) C<sup>te</sup> du Chastel, *Les Dennetières avant leur anoblissement*, dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXIV, p. 349 à 384.

3°. Hélène-Thérèse, qui épousa Pierre-François Simon, greffier du Conseil des finances aux Pays-Bas (1) ;

4°. Jean-François, qui suit. (IX).

IX. — JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE DENNETIÈRES, resté inconnu aux auteurs du *Nobiliaire des Pays-Bas*, est mentionné, de 1687 à 1697, comme chevalier et seigneur de Wannehain, dans les documents des archives de cette commune. (2) Il mourut, sans alliance connue, le 28 août 1712 et fut inhumé, avec son père et sa mère, en l'église de Wannehain, où se trouve encore leur épitaphe, au milieu de la nef centrale, devant le banc de communion.

ICY GISENT MESSIRE PHILIPPES  
CHARLES DENNETIÈRES, VIVANT  
CHEVALIER, SEIGNEVR DE  
CROISAVMONT, STASEGHEM,  
LOVRIE, &a ET DAME  
CATHERINE LOVISE DE  
LANDAS, DAME DE WANNEHAIN,  
DV MARETZ, &a, SA COMPAIGNE,  
QVI ONT FONDÉ VNE MESSE  
ET OBIT A PERPÉTUITÉ  
EN CE LIEV, DÉCÉDÉ LEDIT  
SEIGNEVR, LE 28<sup>e</sup> DECEMBRE  
1662, ET LADITE DAME, LE  
6 FEVRIER 1689 ; ET JEAN FRANÇOIS,  
LEVR FILS, DÉCÉDÉ LE 28 AOUST 1712.  
PRIEZ DIEV POVR LEVRS AMES.

(1) Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, t. II et *Miroir*, t. I. p. 959.

(2) *Archives de Wannehain*, CC 2 ; GG 1, 11. — Jean-François-Alexandre d'Ennetières, seigneur de Wannehain, fit enregistrer ses armes : *d'argent à trois écussons d'azur, posés 2 et 1, chargés chacun d'une étoile à six rais d'or*. (Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis*, page 110).

Cette inscription, gravée sur une pierre bleue, est entourée des seize quartiers des époux, qui s'établissent ainsi :

|                                  |                             |                              |                                      |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| Philippe-Charles<br>d'Ennetières | Jean d'Ennetières           | Arnoud d'Ennetières          | Jérôme d'Ennetières <sup>(1)</sup>   |
|                                  |                             | Catherine de Cordes          | Marie Vilain <sup>(2)</sup>          |
|                                  | Françoise<br>Van den Berghe | Jean<br>Van den Berghe       | ..... Van den Berghe <sup>(5)</sup>  |
|                                  |                             | Philippine<br>de la Woestyne | ..... Thouars <sup>(6)</sup>         |
|                                  |                             |                              | Jean de la Woestyne <sup>(7)</sup>   |
|                                  |                             |                              | Françoise de Peissant <sup>(8)</sup> |

(1) D'Ennetières : *D'argent à trois écussons d'azur, posés 2 et 1, chargés chacun d'une étoile d'or à six rais, à la bordure engrêlée de gueules, alias d'azur.*

(2) Vilain de la Boucharderie : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent fretté de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or à six rais, rangées, qui est Villain; aux 2 et 3, émanché d'argent et de sable de dix pièces, qui est de Launais.*

(3) De Cordes de Wadripont : *D'or à deux lions adossés de gueules, armés et lampassés d'azur, les queues fourchées et passées en double sautoir.*

(4) Moreel : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent au chevron de sable, accompagné de trois têtes de mores, tortillées du champ; aux 2 et 3, de sable au sautoir d'argent.*

(5) Van den Berghe : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent.*

(6) Thouars : *De gueules, semé de trèfles d'or, au léopard lionné du même, armé et lampassé d'azur, brochant.*

(7) De la Woestyne : *De sable au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles de même.*

(8) De Peissant ; *Fretté de..... et de..... à la fasce de..... brochant.*

|                               |                        |                     |                                       |                                     |
|-------------------------------|------------------------|---------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Catherine-Louise<br>de Landas | Alexandre de Landas    | Louis de Landas     | Wallerand de Landas <sup>(1)</sup>    |                                     |
|                               |                        | Jeanne de Cambry    | Ant. des Espringalles <sup>(2)</sup>  |                                     |
|                               | Elisabeth de Baudequin | Claude de Baudequin | Jean de Cambry <sup>(3)</sup>         | Marie des Farvacques <sup>(4)</sup> |
|                               |                        | Marie de la Rivière | Philippe de Baudequin <sup>(5)</sup>  | Marie de Zomberghe <sup>(6)</sup>   |
|                               |                        |                     | Philippe de la Rivière <sup>(7)</sup> | Isabeau d'Ablain <sup>(8)</sup>     |
|                               |                        |                     |                                       |                                     |

Cette magnifique pierre se trouvait autrefois placée au même endroit, mais au dessus d'un tombeau ou sarcophage ; elle fut abaissée et mise au niveau du sol de l'église, en 1852, après avis de la Commission historique du Nord. (9) Nous ne pouvons nous empêcher de regretter cette détermination, car, dans sa nouvelle position, l'inscription et les blasons souffriront, sans aucun doute, du passage continuel des fidèles.

X. — MARIE-FRANÇOISE DENNETIÈRES, dame de Wannehain et de Croix-au-Mont, épousa, le 19 décem-

(1) De Landas : *Emanché d'argent et de gueules de dix pièces, à la bordure comptonnée de..... et de....*

(2) Des Espringalles : *D'azur à trois croissants d'argent, posés 2 et 1.*

(3) De Cambry : *D'azur à trois losanges d'or, posés 2 et 1.*

(4) Des Farvacques : *D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois molettes d'azur.*

(5) De Baudequin : *D'argent à une hure de sanglier de sable, défendue d'argent et mouvante du flanc semestre de l'écu.*

(6) De Zomberghe : *Parti d'argent et de gueules, au sautoir de l'un à l'autre, au chef de....*

(7) De la Rivière : *D'or à six roses de gueules, sans tiges, boutonnières d'or et feuillées de sinople, posées 3, 2 et 1.*

(8) D'Ablain : *D'argent à trois lions de sinople, posés 2 et 1, à la bordure engrêlée de gueules.*

(9) *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. IV, p. 268.

bre 1669, CHARLES L'ARCHIER, (1) seigneur de Thildoncq, né le 11 décembre 1646, fils de Jean-Baptiste, échevin de Bruxelles, et de Catherine Van der Cammen, dame de Thildoncq. Charles L'Archier obtint du roi Charles II, le 10 septembre 1699, des lettres érigeant en comté la seigneurie de Thildonck (Brabant), en sa faveur et en faveur de ses hoirs des deux sexes.

XI. — Il eut deux filles, Marie-Jeanne L'Archier, morte sans alliance et MARIE-CATHERINE L'ARCHIER qui porta la seigneurie de Wannehain dans la maison de Lalaing, en épousant, le 12 juin 1703, MAXIMILIEN-JOSEPH, comte de LALAING, (2) par création datée de Vienne, le 7 avril 1719, vicomte d'Audenarde, seigneur de Santberghe, reçu à l'état noble de Brabant, le 6 octobre 1707, sous le titre de comte de Thildoncq, élu député du corps de la noblesse le 13 janvier 1711, gouverneur de la ville et banlieue de Lierre, par lettres patentes du 23 septembre 1712, gouverneur et grand bailli de Bruges et du Pays du Franc, général major au service d'Autriche, surintendant général de la gendarmerie de la province de Flandre, conseiller intime et actuel de leurs majestés impériales et royales, conseiller d'état d'épée au gouvernement du Pays-Bas autrichien, général d'artillerie de leurs armées.

Il était fils de Jacques II de Lalaing, vicomte d'Audenarde, seigneur de Santbergen, et de Marie-Thérèse Rym. Il portait *de Lalaing* plein, c'est-à-dire, *de gueules à dix losanges accolés d'argent, posés 3, 3, 3 et 1*. Par lettres patentes datées de Vienne, le 4 janvier 1749, il fut auto-

(1) *D'or au chevron d'azur, accompagné de trois trèfles de même, au chef de sable chargé d'un lion léopardé d'or, armé et lampassé de gueules.*

(2) Voir : F. Brassart, *Le blason de Lalaing*, p. 185 et suiv. et Goethals, *Dictionnaire*, t. III.

risé à timbrer ses armes d'une couronne à cinq fleurons et à les placer dans un manteau d'hermine.

Marie-Catherine L'Archier étant morte le 25 juin 1709, MAXIMILIEN-JOSEPH DE LALAING, seigneur de Wannehain (1), épousa, en secondes noces, le 1<sup>er</sup> mars 1726, DIGNE VAN HOVE, dame de l'ordre de la Croix Étoilée, veuve elle-même d'Ernest, comte de Winterfelt, lieutenant feld-maréchal au service d'Autriche et gouverneur de Termonde. Il mourut à Bruxelles, le 19 avril 1756, laissant quatre enfants, dont trois du premier lit :

- 1<sup>o</sup>. Charles-Philippe-Joseph, qui suit (XII) ;
- 2<sup>o</sup>. Hélène-Jacqueline, épouse de François-Albert della Faille ;
- 3<sup>o</sup>. Charlotte, morte sans alliance en 1768 ;
- 4<sup>o</sup>. Eugène-François-Thérèse-Fabien, époux de Marie-Anne de la Coste et, en secondes noces, d'Agathe-Sophie d'Epeyrac.

XII. — CHARLES-PHILIPPE-JOSEPH, comte DE LALAING et de Tildonck, seigneur de Wannehain (1), chambellan au service de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, chambellan de l'Empereur, épousa, le 13 septembre 1734, MARIE-CAMILLE DE BEER, fille de Philippe-Joseph, seigneur de Zeveren, capitaine d'infanterie et de Marie-Anne d'Overloope.

Marie-Camille de Beer mourut le 29 décembre 1743 ; son époux convola, en secondes noces, le 7 février 1758, avec MARIE-ANNE-HUBERTINE-ISABELLE NOLLET DE BARDIMONT, dame de l'ordre de la Croix Étoilée, douairière du baron de Weichs, grand veneur de la cour de Bruxelles.

Charles-Philippe-Joseph, comte de Lalaing, mourut à

(1) *Archives de Wannehain*, GG 13.

Paris, le 10 août 1776, laissant la seigneurie de Wannehain à son fils aîné du premier lit, Maximilien-Charles-Joseph.

XIII. — MAXIMILIEN-CHARLES-JOSEPH, comte DE LALAING et de Tildonck, seigneur de Wannehain, page au service du duc Charles-Alexandre de Lorraine, à Bruxelles, chambellan de l'empereur, major, puis lieutenant-colonel au régiment de Saint-Ignon dragons, grand bailli de Courtrai, admis à l'état noble de Brabant, le 11 mars 1777, épousa, en l'église Saint-Bavon de Gand, le 15 novembre 1764, ANNE-MARIE-PHILIPPINE DE DRAECK, née à Gand, le 21 mars 1747, dame de l'ordre de la Croix Étoilée, dame du palais de la gouvernante archiduchesse Marie-Christine, fille de Frédéric-François, baron de Draeck et de Marie-Lucie Gage.

Maximilien mourut à Bruxelles, le 20 février 1780, et sa femme, le 18 juillet 1818, en l'hôtel de Hornes, à Bruxelles. Ils avaient eu sept enfants :

1<sup>o</sup>. Marie-Anne-Frédérique-Françoise-Rosalie-Ghislaine, épouse d'Auguste-Marie-Chrétien, baron d'Overschie-Neeryssche ;

2<sup>o</sup>. Angélique-Charlotte-Colette-Ghislaine, chanoinesse de Nivelles ;

3<sup>o</sup>. Charles-Joseph-Ghislain, qui suit (XIV) ;

4<sup>o</sup>. Antoine-Frédéric-Auguste-Marie-Ghislain, mort à 11 ans, au Collège de Tournai ;

5<sup>o</sup>. Hélène-Philippine-Ghislaine, épouse de Charles-Ferdinand-Antoine, comte d'Andelot ;

6<sup>o</sup>. Jean-Augustin-Joseph-Ghislain, mort sans alliance ;

7<sup>o</sup>. François-Joseph-Ghislain, mort sans alliance en 1851 ;

XIV. — CHARLES-JOSEPH-GHISLAIN, comte DE LALAING, et de Tildonck, né à Gand, le 28 octobre 1768 et décédé à Bruxelles, le 24 août 1816, époux de la comtesse

MARIE-HENRIETTE-OCTAVIE-GHISLAINE DE MALDEGHEM, fut le dernier possesseur de la seigneurie de Wannehain, (1) abolie, comme toutes les autres, durant la tourmente révolutionnaire. Cependant ses descendants, qui ont conservé la brillante situation de la famille en Belgique, possèdent encore la *grande ferme* ou *ferme seigneuriale* de Wannehain, mentionnée dans les documents de nos archives. (2)

Cette ferme, l'une des plus belles des environs, intelligemment aménagée et entourée d'eau de toutes parts, était autrefois habitée par les seigneurs de Wannehain, ou, tout au moins, leur servait de pied à terre, comme l'indiquent les meubles anciens et les tableaux de famille que les fermiers actuels y ont trouvés en prenant bail. Dans la tour du pigeonnier est encastrée une pierre portant les armes de la famille d'Ennetières, et la porte d'entrée de l'étage supérieur est percée de dix losanges posés 3, 3, 3 et 1, reproduction évidemment voulue des armes de la famille de Lalaing. M. Hovine, qui occupe cette ferme, possède un magnifique plan de la seigneurie de Wannehain, portant la date de 1770, et dédié à Mgr Charles-Philippe-Joseph, comte de Lalaing et de Tildoncq, seigneur de Wannehain.

Dans l'assemblée de la noblesse pour les États généraux de 1789, on donna défaut contre le comte *de la Lande*, seigneur de Wannehain (3).

(1) *Archives de Wannehain*, CC 5.

(2) *Ibidem*.

(3) De Barthélemy et De la Roque, *Catalogue des gentilshommes d'Artois, Flandre et Hainaut aux États généraux de 1789*, p. 35.

V.

**Juridiction seigneuriale. — Administration communale. — Le Magistrat : Bailli, Lieutenant, Hommes de fief et Echevins, Greffier, Sergent. — Halle échevinale. — Mairie actuelle.**

On sait qu'il y avait autrefois trois espèces de juridictions féodales : la haute justice ; la moyenne justice ou justice vicomtière et la basse justice ou justice foncière.

La *haute justice*, qui comportait le droit de prononcer des peines capitales, atteignait les crimes les plus graves et s'exerçait sur tout ce qui faisait partie du domaine public. Il n'appartenait qu'aux hauts-justiciers « de lever les corps morts, noyés, désespérés ou occis ». (1) Ils pouvaient avoir des fourches patibulaires à trois piliers, mais elles devaient être érigées dans l'étendue de leur seigneurie. (2) Le haut-justicier pouvait connaître de toutes les causes civiles et de police que des lois expresses n'exceptaient pas de sa juridiction.

La *moyenne justice* ou *justice vicomtière* se bornait à une sorte de répression correctionnelle. La coutume de Flandre lui attribuait la connaissance du sang et du larron, c'est-à-dire des blessures entraînant une effusion de sang

(1) C'est ainsi qu'en 1777 les officiers de haute justice de Saint-Calixte de Cysoing viennent à Wannehain remplir cet office qu'on appelait *écoage*, pour un homme décédé subitement (*Archives de Wannehain*, GG 4.) — En 1785, le lieutenant du bailliage de Lille délivre, de la même manière, l'autorisation d'inhumer un bûcheron trouvé mort sur le chemin de Wannehain (*Archives de Wannehain*, FF 3.)

(2) Les criminels étaient souvent trainés sur une claie jusqu'au lieu de leur supplice, qu'on désignait ordinairement sous le nom de *Justice*. On trouvait de ces *Justices* à Calonne, à Wez, à Rumes, à Melles et à Wannehain (G. de Nédonchel, *Des anciennes lois criminelles en usage dans la ville de Tournai de 1313 à 1553.*)

et du vol qualifié et capital (1). En matière civile, le moyen justicier connaissait de toutes les affaires réelles, personnelles ou mixtes. (2)

La *basse justice* ou *justice foncière*, confinée dans les héritages qui en dépendaient, n'excédait pas de simples amendes de police. En matière civile, le bas justicier pouvait connaître de toutes les causes personnelles entre ses sujets, jusqu'à soixante sous parisis.

Pour l'aider dans l'exercice et le maintien de ses droits et de ses nombreuses prérogatives, qui tenaient tout ensemble du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire, le seigneur avait des officiers qu'il choisissait et instituait lui-même et qu'il pouvait révoquer quand il le jugeait nécessaire.

En premier lieu venait le *bailli* qui était le substitut du seigneur en sa cour criminelle et féodale, et, au point de vue administratif, son principal agent, le représentant de sa personne et de ses droits. Ce nom de *bailli* est un vieux mot français qui implique le sens de protection, aide et soutien ; la mission de cet officier était en effet de protéger les habitants contre l'oppression et les vexations

(1) Les rares documents de nos archives nous ont conservé deux exemples de délits de ce genre portés au tribunal des gens de loi de Wannehain. Le 28 février 1713, Eyraud du Mortier, dans une rixe, « blesse de plaie et sang coulant » Philippe de Wannehain, qui arrête le procès intenté par le lieutenant, en pardonnant à son adversaire lequel paiera les frais du procès et les honoraires du chirurgien. Le 12 février 1714, George Wille blesse d'un coup de bâton Pierre-François de le Nest ; le bailli intente un procès dont l'issue ne nous est pas connue. (*Archives de Wannehain*, FF 2.)

(2) Dans beaucoup de seigneuries de la région, et notamment à Wannehain, les seigneurs faisaient tenir, chaque année, trois *plaid généraux*, ou assemblées des gens de loi, auxquelles devaient comparaître, sous peine d'amende, les hôtes et tenanciers de la seigneurie ; l'objet de cette comparution comprenait en général tout ce qui intéressait les droits seigneuriaux. (*Archives de Wannehain*, FF 1).

de leurs voisins et des étrangers, en même temps qu'il devait veiller à l'exécution et à l'administration de la justice dans la communauté.

Voici les quelques noms de baillis de Wannehain que nous avons pu recueillir :

1448. — Jacques Le Cat. (1)

1629. — Louis Grulois. (2)

1678. — Simon Bulteau, (3) qui fonda un obit en l'église de Wannehain. (4)

1687-1705. — Pierre Bulteau. (5)

1714-1717. — Simon-François Bulteau. (6)

1724-1748. — Philippe-Alexandre de Mouvaux. (7) —  
Voici son épitaphe, placée dans le mur de la nef droite, sous la deuxième fenêtre :

D. O. M.

CY DEVANT GISENT LES CORPS DE  
PHILIPPE ALEXANDRE DE MOUVAUX,  
VIVANT FERMIER ET BAILLI DE WANNEHAIN,  
DÉCÉDÉ LE 27 MARS 1753, AGÉ DE 91 ANS,  
DE MARIE ANNE CUINGNY, SON  
ÉPOUSE, TRÉPASSÉE LE 24 MARS 1743,  
AGÉE DE 77 ANS, ET D'AMBROISE JOSEPH  
DE MOUVAUX, LEUR FILS, DÉCÉDÉ LIBRE DE  
CONDITION, LE 11 MAY 1742, AGÉ DE 40 ANS,  
LESQUELS, LES DEUX PREMIERS NOMMÉS, ONT  
FONDÉ EN CETTE ÉGLISE SIX MESSES ET SIX

(1) *Archives de Wannehain*, GG 7.

(2) *Ibidem*, GG 11.

(3) Inscription de la deuxième cloche.

(4) *Archives de Wannehain*, GG 11.

(5) *Ibidem*, CC 2, 3; FF 1; GG 9.

(6) *Ibidem*, CC 3, 6; FF 2; GG 13.

(7) *Ibidem*, CC 3; GG 13.

SALUTS, POUR ÊTRE CÉLÉBRÉS TOUS LES ANS  
A PERPÉTUITÉ, SAVOIR UNE MESSE ET  
SALUT, LE JOUR DU S<sup>t</sup> NOM DE JÉSUS  
ET CINQ MESSES AVEC SALUTS PENDANT  
L'OCTAVE DU TRÈS SAINT SACREMENT.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

REQUIESCANT IN PACE.

1749-1750. — Nicolas de Mouvaux. (1) — Son épitaphe  
est également conservée, encadrée dans le mur de la nef  
droite, sous la troisième fenêtre, près de l'entrée :

D. O. M.

ICY REPOSENT LES CORPS  
DU S<sup>t</sup> NICOLAS DEMOUVAUX,  
EN SON VIVANT RECEVEUR DE M.  
LE COMTE DE LALAING ET DE TILDONCO,  
FERMIER DE CE LIEU, DÉCÉDÉ LE  
17 MAY 1758, AGÉ DE 63 ANS,  
ET DE CATHERINE COMBLET,  
SON ÉPOUSE, NATIVE DU VILLAGE  
DE FRETIN, DÉCÉDÉE LE 15 OCTOBRE  
1761, AGÉE DE 68 ANS,

LAQUELLE A DONNÉ AUX COMMUNS PAUVRES  
DU VILLAGE DE LAMAIN CINQ CENS FLORINS  
ARGENT DE TOURNAY, A CHARGE  
DE PAR ICEUX FAIRE CÉLÉBRER  
A PERPÉTUITÉ DOUZE MESSES  
DU VÉNÉRABLE S<sup>t</sup> SACREMENT TOUS  
LES PREMIERS JEUDY DE CHAQUE  
MOIS POUR LE REPOS DE LEURS AMES ET  
CELLES DE LEURS PARENTS ET AMIS.  
PAR CHARITÉ, REQUIESCANT IN PACE.

(1) *Archives de Wannehain*, GG 14.

1758. — Philippe-Alexandre de Mouvaux (1) dont l'épitaque est placée dans le pavement de la nef gauche, près du mur, à l'entrée :

D. O. M.  
ICY DEVANT REPOSENT  
LES CORPS DE PHILIPPE  
ALEXANDRE DEMOUVAUX,  
CENCIER ET BAILLIE DE CE LIEU, DÉCÉDÉ  
LE 7 DE DÉCEMBRE 1760,  
AGÉ DE 62 ANS,  
ET DE CATHERINE FLORENCE  
DELEMAZURE, SON ÉPOUSE  
DÉCÉDÉE LE.....  
AGÉE DE.....  
REQUIESCANT  
IN PACE.

1776-1785. — Antoine-Joseph Dorchies. (2) — Son épitaque se trouve dans la nef droite, sous la première fenêtre, près de l'autel :

HODIE MIHI, CRAS TIBI.  
D. O. M.  
PIEUSE  
MÉMOIRE  
DU SIEUR  
ANTOINE-JOSEPH DORCHIES,  
BAILLY DE WANNEHAIN ET DE MERLEIN,  
FERMIER A LA GRANDE FERME DUDIT LIEU,  
DÉCÉDÉ LE 25 X<sup>bre</sup> 1796, AGÉ DE 64 ANS,  
ET DE  
CONSTANCE-JOSEPH HEDDEBAULT,  
SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE TROIS DE JUIN

(1) *Archives de Wannehain*, CC 3.

(2) *Archives de Wannehain*, CC 4, 5.

1773, AGÉE DE 42 ANS, INHUMÉE DANS  
CETTE ÉGLISE LE 5 DUDIT MOIS,  
LESQUELS ONT PROCURÉ DE LEUR  
CONJONCTION DIX ENFANTS QUI SONT  
LUCIE-FÉLICITÉ, DÉCÉDÉE EN BAS AGE,  
AUGUSTE-DONAT-JOSEPH, DÉCÉDÉ EN BAS AGE,  
ANTOINE-JOSEPH, DÉCÉDÉ EN BAS AGE,  
MARIE-JOSEPH, DÉCÉDÉE LE 25 AVRIL 1851, AGÉ DE 94 ANS,  
PAUL-HUBERT-JOSEPH, DÉCÉDÉ LE 20 JANVIER 1817, AGÉ DE 57 ANS,  
MARIE-ANGÉLIQUE-MÉLANIE, DÉCÉDÉE LE 20  
MARS 1836, AGÉE DE 74 ANS,  
CONSTANCE-JOSEPH, DÉCÉDÉE LE 8 7<sup>bre</sup> 1854, AGÉE DE 91 ANS,  
LUCIE-JOSEPH, DÉCÉDÉE LE 4 JUIN 1846, AGÉE DE 78 ANS,  
ANNE-JOSEPH-FRANÇOISE, DÉCÉDÉE LE 9 9<sup>bre</sup>  
1833, AGÉE DE 63 ANS,  
ET ROSALIE-JOSEPH, DÉCÉDÉE LE 16 AVRIL 1850,  
AGÉE DE 76 ANS.

LECTEURS CHARITABLES DITES,  
S'IL VOUS PLAÎT, UN DE PROFUNDIS  
POUR LEURS AMES.  
REQUIESCANT IN PACE.

AMEN.

Au bailli était adjoint un suppléant, un *lieutenant* qui l'aidait dans l'administration active de la communauté, surtout lorsque le bailli ne résidait pas dans le village. Le lieutenant, que ses fonctions multiples mettaient en mesure de rendre à ses concitoyens d'appréciables services, aurait pu, à juste titre, être appelé « l'homme de la paroisse. » C'était en effet sur lui que portait en majeure partie le fardeau des affaires ; c'était à lui qu'incombaient plus particulièrement, et même entièrement, quand le bailli ne résidait pas, tout les détails de l'administration. Il devait exercer une surveillance de tous les instants pour le maintien de l'ordre, le respect de la loi et des ordonnances

de l'autorité locale et pour la sécurité de ses administrés.

Les archives ne nous ont conservé que deux noms de lieutenants : Noël Dumoulin, en 1448 (1) et Jean-François Chuffart, de 1713 à 1719. (2)

Avec le bailli ou son lieutenant, les *hommes de fief* et les *échevins*, nommés comme eux par le seigneur, composaient le corps administratif, judiciaire et municipal, qu'on appelait indifféremment *le Magistrat*, *la Loi*, *les Gens de loi*, *l'Échevinage*. Ils n'étaient pas seulement juges, mais leurs attributions embrassaient tout le maniement des intérêts communaux, la voirie et la police avec le pouvoir réglementaire. A leurs fonctions n'était attaché aucun salaire fixe : mais chacun d'eux produisait un état des vacations employées au service de la cause commune et recevait aussi certains droits pour l'assiette et l'audition des comptes. (3)

Nous avons recueilli les mentions suivantes d'hommes de fief et échevins : (4)

1448. — Jehan de Wannehain, Jehan de Herenes, Jehan Lëmaisre, Jehan Dubrunfaut dit Craisme.

1629. — Philippe de la Hamaide. Nicolas Lemesre, Pierre Grulois.

1672. — François de Mouvaux, dont l'épithaphe est encadrée dans le mur extérieur de l'église, derrière le chœur :

ICY GISENT LES CORPS DE  
FEV FRANÇOIS DE MOVVAU,  
EN SON TEMPS ESCHEVIN DE  
CE LIEU, LEQUEL TRÉPASSA LE

(1) *Archives de Wannehain*. GG 7.

(2) *Ibidem*, CC 3, 6 ; FF 2 ; GG 13, 14.

(3) *Ibidem*, CC 3 ; GG 11, 13.

(4) *Ibidem*, CC 2 à 6 ; FF 1, 2 ; GG 7, 11, 13, 14

25 DE JUIN 1672, ET DE  
MARGVERITTE D'ORCHIES, SA  
FEMME, LAQUELLE TRÉPASSA

LE..... DE.....

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

1637. — Pierre-François de Wannehain.  
1687-1699. — Jacques Grulois, Augustin de Wannehain.  
1687-1700. — Evrard Delourme, Mathieu Bulteau.  
1687-1724. — Jean-François Chuffart.  
1697-1718. — Philippe-Alexandre Demouvaux, Jean-Antoine Ployart.  
1713-1714. — Pierre-François de le Nest, Henry Defrenne.  
1714-1717. — Arnould Garin, Pierre Stien.  
1714-1724. — Nicolas de Wannehain.  
1717-1718. — Pierre-Antoine Chuffart.  
1717-1724. — François-Mathieu Bulteau.  
1724. — Jacques-François Dumont.  
1724-1735. — Jacques-François Grulois.  
1735. — Antoine-Philippe Dorchies. Jean-François Mortier, Marc-Antoine de Wingne, Pierre-Joseph Ployart.  
1735-1748. — Nicolas de Mouvaux.  
1748-1750. — Jean-Simon de Gand, Jean-François de Wannehain, Pierre-François Bulteau.  
1776-1786. — Pierre-Joseph Ployart, François-Joseph de Mouvaux, Pierre-Joseph Hovine, Pierre-François Bulteau.

Aux gens de loi était adjoint un *greffier*, qui tenait aussi sa commission du seigneur; il servait de secrétaire et souvent de conseiller au corps échevinal. C'était à lui que recouraient les marguilliers, les pauvriseurs, les collecteurs, pour la formation et la rédaction de leurs chasserels et de leurs comptes. (1)

(1) *Archives de Wannehain*, CC 3, 7; GG 11, 13.

Enfin un *sergent*, nommé également par le seigneur ou son délégué, complétait le personnel administratif. Il avait pour mission d'exécuter, même par contrainte, les ordonnances du pouvoir souverain, provincial ou communal, de faire les exploits, d'exercer, en un mot, tous les actes de la police municipale et rurale. (1)

Wannehain conserva ces officiers et ce mode d'administration communale jusqu'au décret du 14 décembre 1789 qui supprima toutes les administrations des villes, bourgs, paroisses et communautés, pour les remplacer dans tout le royaume, par des municipalités composées d'une manière uniforme et soumises aux mêmes règles.

Les gens de loi tenaient leurs plaids ou assemblées à la *halle* ou *salle échevinale* établie à la taverne d'Henri Defrenne « place plaidoyable dudit Wannehain », (2) puis au cabaret portant pour enseigne « *A la maison commune.* » Ce même local sert encore actuellement de mairie. Quant aux registres et papiers de la commune, ils sont conservés au greffe, c'est-à-dire dans l'une des salles de la maison d'école.

(1) *Archives de Wannehain*, CC 3, 4 ; FF 2.

(2) *Ibidem*, FF 2.

VI.

**La Paroisse de Wannehain. — L'église Sainte-Cécile.  
— Les Chapelles. — Les Sépultures. — Cloches et  
Clocher. — Cimetière.**

Il serait difficile, faute de documents, d'établir d'une manière précise l'époque à laquelle prit naissance la paroisse de Wannehain, mais tout porte à croire qu'elle est d'une antiquité fort reculée.

D'après les bulles de confirmation accordées au chapitre de Tournai en 1108 et 1190, que nous avons citées plus haut, on peut au moins affirmer que dès les premières années du XII<sup>e</sup> siècle, la paroisse était organisée.

Elle fit partie, jusqu'à la révolution, du diocèse de Tournai et du décanat du même nom. (1).

A l'époque de la restauration du culte, la pénurie de prêtres fut cause que la paroisse de Wannehain resta sans curé et fut desservie par le curé ou le vicaire de la paroisse voisine de Bachy. Cet état de choses dura jusqu'en 1846. Un décret de Louis-Philippe, daté du 15 septembre de cette année, érigea sur la demande de l'Archevêque de Cambrai, l'église de Wannehain en succursale, dépendant du décanat de Templeuve. (2).

L'église de Wannehain a pour patronne sainte Cécile, (3)

(1) Le 22 juin 1589, l'évêque de Tournai, Jean Vendeville, réorganisant son diocèse, le divisa en douze décanats. Parmi les trente et une paroisses qui composaient le décanat de Tournai nous trouvons celle de *Wanénhain* (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. II. p. 436).

(2) Archives particulières de l'église.

(3) L'église possède une relique de sainte Cécile et une autre de saint Georges, martyr; les authentiques, datés du 2 septembre 1852, indiquent que l'une et l'autre sont des fragments d'ossements de ces saints.

dont la fête se célèbre le 22 novembre ; la dédicace a lieu le dimanche le plus rapproché de cette date.

L'église ne présente rien de remarquable dans sa construction. Le chœur, la nef centrale, une partie du bas-côté gauche et la base du clocher datent de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou du commencement du siècle suivant. Le reste de l'église fut construit en 1854. « La haute estime, le vif amour et l'entière confiance que nous avons en notre très chère et très illustre patronne, écrivait à cette époque le curé Averlant, (1) nous a déterminé à lui bâtir une chapelle formant une troisième nef à notre église. » Il fallut ensuite prolonger jusqu'au clocher le plafond qui n'existait que dans le fond et construire la nef correspondant à cette chapelle ; ce fut une restauration complète, qu'on termina par l'élévation d'un clocher en briques surmonté d'une flèche élégante. Tous ces travaux furent exécutés au moyen de souscriptions, au nombre desquelles nous devons citer particulièrement Madame Virnot-Dominique de Lille et l'Impératrice Eugénie. (2) La première pierre fut posée, le 7 mai 1854, par Madame Virnot, principale bienfaitrice (3) et la bénédiction des nouvelles parties de l'édifice fut faite le jour de Sainte-Cécile, 22 novembre 1854. (4)

Depuis quelques années, d'importants travaux de restauration et « d'embellissement » ont été exécutés dans l'église de Wannehain, grâce à la généreuse initiative de M. le curé Trystram. Un double portail, formant tambour, a été installé sous la tribune ; celle-ci a été renouvelée, agrandie et séparée du reste de la tour par une cloison vitrée ; deux nouveaux confessionnaux, dont une partie de la dépense a

(1) Registre du Presbytère.

(2) Don de 150 francs en date du 7 novembre 1853. (*Archives particulières de l'Église*).

(3) Procès-verbal (*Archives particulières de l'Église*).

(4) *Ibidem*.

été couverte par les souscriptions des paroissiens, ont été acquis en 1804; des peintures ont remplacé avantageusement les boiseries du chœur qui tombaient en ruine; la chaire et les stalles ont été restaurées; l'autel a été orné avec goût et entouré d'anges adoreurs portant des bouquets de lumières; enfin une sacristie nouvelle a été construite sur une langue de terre concédée par la commune.

La chapelle de gauche est placée sous le vocable de la Sainte Vierge; celle de droite, sous le vocable de sainte Cécile. Le maître-autel, en bois marbré, est adossé à un grand retable de chêne à colonnade, formant encadrement à un tableau qui représente saint Martin.

Les familles seigneuriales de Wannehain avaient leur sépulture dans l'église paroissiale. Outre la magnifique pierre tombale que nous avons reproduite plus haut, nous en avons remarqué deux autres de vastes dimensions. L'une paraît avoir représenté deux personnages, deux époux, à demi-grandeur naturelle, et dont les mains étaient en albâtre; entre les deux, on voit la trace d'un grand écusson; quatre autres plus petits occupaient les angles de la pierre. La seconde représentait une colonnade, sous laquelle reposait un chevalier, de grandeur naturelle; cette pierre a été coupée en partie dans le haut, afin de servir de seuil au portail de l'église, comme la première sert de pavement au tambour de ce portail. L'une et l'autre sont actuellement presque complètement frustes; ce n'est qu'avec grande attention que nous avons pu distinguer les détails ci-dessus. Nous n'avons pu connaître ni l'époque, ni les auteurs de cet acte de véritable vandalisme.

Nous donnons ici le texte de quelques autres épitaphes qui intéressent d'anciennes familles de la localité; d'autres ont trouvé leur place au chapitre précédent; d'autres seront citées dans la nomenclature des curés de Wannehain.

Dans le pavement du chœur, devant l'autel :

ICY REPOSE  
LE CORPS DE  
CHARLE PHILIPPE  
ALEXANDRE DE MOUVAUX,  
FII.S DE PHILIPPE ALEXANDRE  
ET DE CATHERINE FLORENCE  
DE LE MAZURE,  
DÉCÉDÉ LE 28  
AOUST 1744,  
AGÉ DE 5  
MOIS.

A droite de la précédente :

ICY GISENT LES CORPS DE  
PIERRE ANTOINE CHUFFART,  
CENSIER DE CE LIEU, DÉCÉDÉ AU MOIS  
D'AVRIL 1725, AGÉ DE 45 ANS, ET DE  
JEANNE JOSEPH BULTEAU,  
SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE.....  
AGÉE DE .. ANS, AYANT  
ÉPOUSÉ EN SECONDES NOCES  
ANTOINE PHLS DORCHIES,  
AUSSI CENSIER, DÉCÉDÉ LE 4  
7<sup>bre</sup> 1737, AGÉ DE 62 ANS.  
PRIEZ DIEU POUR  
LEURS AMES.

A droite de la précédente :

ICY REPOSE LE CORPS  
DE NICOLAS JOSEPH DE  
MOUVAUX, FILS DE PHILIPPE  
ALEXANDRE ET DE CATHERINE  
FLORENCE DE LE MAZURE,

DÉCÉDÉ LE 29 MARS 1744,  
AGÉ DE 28 MOIS.

LAUS DEO  
SEMPER.

Dans la nef centrale, entre les deux chapelles :

ICY GIST LE CORPS DE  
JACQUES BVLTEAV, AGÉ DE  
.. ANS, QVI TRESPASSA LE 2  
....<sup>bre</sup> 1684, LEQUEL AT  
FONDÉE UN OBIT  
ANNUELLEMENT.  
REQUIESCAT  
IN PACE.

A droite de la précédente :

ICY GIST LE CORPS  
DE PIERRE FRANÇOIS  
BVLTEAV, FILS DE SIMON  
ET DE MAGDELINNE  
PARSIS. LEQUELLE EST  
DÉCÉDÉ LE 20<sup>me</sup> DE  
MAY 1688, AGÉ DE  
28 ANS. PRIEZ  
DIEU POUR  
SON AME.

A droite de la précédente :

ICY GIST FRANÇOIS  
BVLTEAV, FILS DE SIMON ET  
DE FEVE MAGDELAINNE PARSY,  
LEQUEL TRESPASSÉ LE 21  
DE MARS 1676, AGÉ DE  
19 (ou 12) ANS. PRIEZ DIEU  
POUR SON  
AME.

A droite de la précédente :

ICY CIST JEAN FRANÇOIS  
BVLTEAV, FILS DE SIMON  
ET DE FEVE MAGDELAINÉ  
PARSY, LEQUEL TRESPASSÉ  
LE 12 DE MAY 1675, AGÉ DE  
14 ANS. PRIEZ DIEU  
POUR SON  
AME.

Dans la nef gauche, sous la première fenêtre près de  
l'autel :

A LA MÉMOIRE  
DE  
PAUL HUBERT  
DORCHIES,  
MAIRE DE LA COMMUNE,  
DÉCÉDÉ LE 29 JANVIER 1817, AGÉ DE 57 ANS,  
CHARLOTTE HEDDEBAUT, SON ÉPOUSE,  
NÉE LE 17 X<sup>bre</sup> 1764, DÉCÉDÉE LE 7 7<sup>bre</sup> 1834,  
ET DE LEURS ENFANTS  
CONSTANTIN JOSEPH, NÉ LE 12 JUILLET 1791,  
DÉCÉDÉ LE 18 JANVIER 1794 ;  
CONSTANTIN TÉLESPHORE, NÉ LE 23 FÉVRIER 1794,  
DÉCÉDÉ LE 27 X<sup>bre</sup> 1819 ;  
CHARLOTTE JOSEPH, NÉE LE 16 MARS 1789,  
DÉCÉDÉE LE 16 MARS 1868 ;  
ELLE ÉPOUSA  
HUBERT HOVIN, NÉ LE 22 MAI 1787, MAIRE DE WANNEHAIN,  
DÉCÉDÉ LE 4 FÉVRIER 1874.  
ILS ONT FONDÉ  
POUR 30 ANS APRÈS LEUR MORT, UNE RENTE DE CENT FRANCS  
AVEC LESQUELS LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE DE WANNEHAIN FERA  
CÉLÉBRER DEUX OBITS PENDANT LE CARÊME ET DEUX PENDANT  
L'HIVER A PERPÉTUITÉ, LA RECOMMANDATION DES AMES DE LA  
FAMILLE ET LA CÉLÉBRATION D'UNE MESSE TOUS LES VENDREDIS  
DE CHAQUE SEMAINE.  
UN DE PROFUNDIS, S'IL VOUS PLAÎT.

Au fond de la nef droite, contre le mur d'entrée :

A LA MÉMOIRE

DE

MADAME VIRNOT-DOMINIQUE, DE LILLE,  
QUI A ÉRIGÉ CETTE CHAPELLE EN L'HONNEUR  
DE SAINTE CÉCILE, PATRONNE DE CETTE ÉGLISE.  
JE N'AI JAMAIS A DIEU DEMANDÉ QU'UNE CHOSE,  
HABITER SA MAISON OU L'ÂME SE REPOSE.

DONNEZ, RICHE, DONNEZ ; CE QU'AU PAUVRE ON ACCORDE  
DIEU LE REND AU CENTUPLE EN SA MISÉRICORDE.

1854.

A l'extérieur, dans le mur, derrière le chœur :

ICY DEVANT REPOSENT LES  
CORPS DE MARIE CATHERINE  
MARTINE JOSEPH DE MOUVAUX,  
TRÉPASSÉE LE TROIS 8<sup>bre</sup> 1716,  
AGÉE DE 19 ANS,  
ET DE MARIE ANNE JOSEPH, SA  
SŒUR, TRÉPASSÉE AU MOIS DE  
JANVIER 1710, AGÉE DE QUATRE  
ANS, TOUS DEUX FILLES DE  
PHILIPPE ALEXANDRE  
ET DE MARIE ANNE CUIINGNE.  
PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES.

A l'extérieur, dans le mur de la chapelle Sainte-Cécile :

ICY DEVANT GIST LE CORPS DE MARTIN  
RAMBOVR, LEQVEL AYANT SERVI EN  
QUALITÉ DE CAVCHER L'ESPACE DE 42  
ANS A MESSIRE CHARLES PHILIPPE  
DENNETIÈRES ET DAME CATHERINE  
LOYS DE LANDAS, SEIGNEUR ET DAME  
DE CROXSAAMONT ET DE WANNEHAIN  
&<sup>a</sup>, AGÉ DE 64 ANS,  
TRESPASSE LE 6<sup>e</sup> DE MAY 1684.  
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Enfin, à l'extérieur, dans le mur de la nef droite, se trouve encastré un fragment d'une antique inscription en lettres gothiques, actuellement en fort mauvais état, et dont nous avons pu lire ce qui suit :

LE PAYEMENT DE CELE CARITÉ  
FUT DONÉ PAR PIERRE DE  
WANNEHAING VENANT DE LA  
RÉPARATION DE UNG  
BLESZHURE.....

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'église de Wannehain possédait deux cloches. Le testament du curé Dobœuf l'indique clairement et suppose même « le cas où il y aurait une troisième cloche ». (1).

La plus petite de ces deux cloches fut refondue en 1678; elle existe encore aujourd'hui et porte l'inscription suivante :

*J'ai été fondu à Lille, par Jacques Sagen, l'an 1678. Mon parrain fut messire Jan Fran. Alex. Dennetières, chlr, s<sup>r</sup> de Wannehain. Mon nom est Jan. Fran. Alex. Du temps de Simon Bulteau, bailly.*

La grosse cloche fut refondue en 1748; elle a été également conservée. Son inscription est la suivante :

*Le comte Charles de Lalain, comte de Tildoncq, seigneur de Wannehain, du Marets, &c, &c. J'ai été bénite par M. Brunfaut, curé de ce lieu, refondue aux frais de la communauté dudit Wannehain et m'ont nommée Charlotte Cécile. M. D. CC. XXXXVIII. — Fondue par François Bernard Finconde, Tournay.*

En 1816, on fit fondre une troisième cloche qui, pour le son, tient le milieu entre les deux anciennes. Elle porte cette inscription :

*J'ai été fondue en 1816, aux frais des habitants de la communauté de Wannehain, auxquelles j'appartient.*

(1) Archives de Wannehain, GG 8.

*Je me nomme Pauline Hubertine Rose Sophie. J'ai pour parrain Paul Hubert Dorchies, maire et fermier à Wannehain et pour marraine Rose Sophie Gahide, aussi fermière au même lieu.*

L'inhumation dans l'église même, soit au chœur, soit dans les nefs ou les chapelles latérales, était réservée aux seigneurs et dames du village, aux personnes constituées en charges et en dignités et aux familles notables. Le droit à payer à la fabrique pour chacune de ces inhumations était uniformément fixé à douze livres. (1).

Le terrain entourant l'église était affecté à la sépulture du commun des fidèles. Ce cimetière était autrefois planté de bois montants dont la vente procurait, d'époque en époque, une ressource d'une certaine importance à la fabrique et dont les tailles ou « épinchures », jointes à l'herbe croissant entre les tombes, lui fournissaient un revenu annuel d'une dizaine de livres. (2).

Actuellement le cimetière de Wannehain entoure encore l'église ; ici l'on n'a pas abandonné, comme en tant d'autres localités, « la coutume sublime de placer les restes des fidèles à l'ombre des temples du Seigneur. »

(1) *Archives de Wannehain*, GG 4, 12.

(2) *Ibidem*, GG 11, 12.

VII.

**La Dîme. — La Cure. — Le Presbytère. — Les Curés de Wannehain.**

Nous avons constaté plus haut que, dès le XII<sup>e</sup> siècle, et sans doute plus tôt encore, l'organisation paroissiale de Wannehain était complète. Des dîmes sur les fonds productifs du territoire avaient été affectées à l'entretien de l'église et à la subsistance du pasteur. Comme partout, ces dîmes, moins une certaine part qui ne pouvait être abandonnée aux laïcs, avaient été inféodées ; mais elles reprirent peu à peu leur nature première, en revenant en mains ecclésiastiques par des donations ou des acquisitions.

C'est ainsi qu'en septembre 1516, l'abbaye de Cysoing obtenait l'amortissement « de la dîme de Wasnehain, acquise de Symon de Landas et demoiselle Marguerite de le Cessoie, sa femme, vaillissant par an quatre vings treize livres sept sols, tenue ladite dîme de ladicte église de saint Calixte » (1)

Les biens et les revenus de la cure de Wannehain comprenaient : 1<sup>o</sup> la dîme pastorale consistant en un sixième de la dîme totale et quelque peu de novale ; (2) 2<sup>o</sup> un supplément de portion congrue à la charge des décimateurs, mais dont nous n'avons pu connaître le chiffre annuel ; 3<sup>o</sup> les honoraires pour les messes, obits et offices fondés à la charge de l'église ou à la charge des pauvres (3) ; 4<sup>o</sup> le droit de cire aux funérailles ; les cierges placés à l'autel revenaient à la fabrique, ceux qui entouraient la

(1) Archives de Tournai, *Cartulaire de Cysoing*, f<sup>o</sup> 159. — I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n<sup>o</sup> CCCXXXIII, p. 532.

(2) *Archives de Wannehain*, CC 5.

(3) *Ibidem*, GG 11, 13.

tombe appartenait au curé ; 5° un casuel pur, difficile à apprécier ; 6° enfin la jouissance du *lieu presbytéral*.

Ce lieu consistait en « un manoir aucquié, herbegié et pourplanté, tenant à l'âtre de l'église et au chemin qui mène de Wannehain à Bourghelles ». Il avait été donné, en 1448, « pour augmentation de la cure dudit lieu de Wannehain, » par Grart de Wannehain, écuyer, et demoiselle Gillette Bricquemez, son épouse, « afin que le curé et ses successeurs ou leurs lieutenans fassent résidence sur ledit lieu » et à charge par eux « de faire et dire chacun an, tant que le darrain vivant sera trespasé, une messe du S. Esprit en la semaine des festes de Pentecostes, et incontinent l'un d'eulx trespasé, ledit curé sera tenu faire l'un des obits « fondés par les donateurs » (1).

Après la révolution et durant tout le temps que la paroisse de Wannehain fut desservie par le curé de Bachy, le presbytère fut affecté, du moins en partie, à usage d'école ; le reste était propriété particulière. (2)

En 1851, M. Pollet père offrit en échange « de l'ancienne école faisant partie jadis de la maison curiale » un terrain d'environ 21 verges pour y bâtir une école, à condition que cette partie du presbytère serait rendue à sa première destination et moyennant une fondation fixée chaque année au 16 avril. Quoique approuvée par le préfet, cette proposition fut rejetée par le Conseil municipal. (3)

Le presbytère, qui se trouvait dans un état de complet délabrement, a été convenablement restauré par M. le curé

(1) *Archives de Wannehain*, GG 7, *Original*, parchemin.

(2) « Toute une maison avec étage, construite en briques, couverte en ardoises, avec cour renfermée de murs, formant autrefois le presbytère de la commune de Wannehain, érigée sur 17 ares 72 centiares, tenant du levant à la propriété de Charles Pollet, de midi à la rue de France, de couchant à Louis Dubrunfaut, du Nord à la veuve Dernaucourt. ». (*Acte de vente du 11 février 1834*).

(3) *Registre du presbytère*.

Trystram, dès les premiers temps de son ministère à Wannehain. C'est à ces travaux de restauration que cette *Notice historique* doit, pour ainsi dire, sa naissance. En faisant procéder au déblaiement d'une des dépendances de la maison abandonnée depuis de longues années, M. l'abbé Trystram découvrit une farde de vieux papiers, dont plusieurs tombaient en lambeaux ; il les recueillit avec soin et nous les communiqua. Grande fut notre satisfaction en découvrant dans ces rares épaves des documents d'un très haut intérêt pour l'histoire de Wannehain, de laquelle presque rien n'était connu. Nous avons rédigé l'*Inventaire sommaire* de ces documents, (1) qui nous ont fourni les matériaux les plus importants de cette *Notice*.

Il nous reste à donner la série chronologique des pasteurs qui ont gouverné la paroisse de Wannehain. Telle qu'elle est, cette liste peut être regardée comme la plus exacte et la plus complète qu'il soit possible d'obtenir à l'aide des documents actuellement existants. Le *Camera-cum christianum* garde sur Wannehain le silence le plus complet ; (2) quant à la liste transcrite au *Registre paroissial*, (3) elle est fort incomplète et souvent fautive.

JACQUES LAMONT. — C'est à « sire Jacques Lamont, à présent curé de Wannehain » que fut donné, le 4 août 1448, le lieu presbytéral dont nous avons parlé. (4)

ROBERT JONQUET. — Le *registre de paroisse* le dit curé de Wannehain, de 1561 à 1609. D'après le compte des pauvres de 1622, il avait donné à la « pauvreté » de sa

(1) *Inventaire sommaire des Archives Communales de Wannehain, antérieures à 1790.* — Roubaix, *Reboux*, 1897, grand in-8°.

(2) Cette omission provient sans doute de ce qu'à l'époque où M. Le Glay composa le *Camera-cum christianum*, Wannehain n'était pas encore rentré en possession de son titre de succursale.

(3) Archives particulières de l'église.

(4) *Archives de Wannehain*, GG 7.

paroisse une rente annuelle de 18 livres 15 sous, pour la fondation d'un obit avec distribution de blé aux pauvres assistants. (1)

PHILIPPE DOBŒUF. — Il assista, le 26 juillet 1629, à l'audition des comptes de l'église. (2) Nous ne connaissons pas la date de sa mort, certainement antérieure à 1644. Il légua à l'église et aux pauvres de Wannehain une rente annuelle de 25 livres, à charge de deux obits, le 18 mars et le 18 septembre. Les exécuteurs testamentaires attribuèrent 13 livres à l'église, pour l'un de ces obits, et 12 livres aux pauvres, pour le second obit, avec distribution de 8 livres « aux pauvres vraiment tenus et réputés pauvres de la paroisse, lesquels seront présents et assistants audit obit, priant Dieu pour l'âme dudit Dobœuf et de ses parents trépassés ». (3)

SÉVERIN DENNETIÈRES. — Ce pasteur est mentionné parmi les fondateurs d'obits dans les comptes de l'église. (4) Nous ne connaissons rien de plus à son sujet, si ce n'est qu'il mourut antérieurement à 1644.

ADRIEN PARSY. — Il commença ses fonctions de curé de Wannehain à la Saint-Jean-Baptiste 1644 et les cessa avant juin 1669, soit par décès, soit par appel à un autre ministère (5). Il est, croyons-nous, le pasteur d'Orcq qui fonda, en l'église de Wannehain, une messe du S. Sacrement (6).

ADRIEN-MARTIN POTTIER. — Son premier acte est daté, dans les registres paroissiaux, du 3 juin 1669. Il cessa

(1) *Archives de Wannehain*, GG 13.

(2) *Ibidem*, GG 11.

(3) *Ibidem*, GG 8.

(4) *Ibidem*, GG 11.

(5) *Ibidem*, GG 1.

(6) *Ibidem*, GG 11.

ses fonctions dans les premiers mois de l'année suivante. (1)

PIERRE-ANTOINE LERNOULD, bachelier en théologie, obtint, sans doute au concours, la cure de Wannehain le 22 mars 1670. Il cesse de paraître dans les registres à la fin de l'année 1680. (2)

LAMBERT RENIFLE. — Il figure pour la première fois dans les actes paroissiaux en 1681. (3)

JEAN MASQUELIER. — Mentionné, comme curé de Wannehain, dans les comptes de l'église de 1688 à 1690. (4)

JOSSE INGLEBERT. — D'après son épitaphe, il aurait été curé de Wannehain de 1695 à 1738. Mais nous le trouvons mentionné dans les actes de baptêmes dès le 13 mars 1692. (5) Cette apparente contradiction s'explique cependant : Maître Inglebert, devenu sans doute infirme ou incapable, à cause de son grand âge, d'exercer ses fonctions curiales, s'en démit deux ans avant sa mort, tout en continuant à résider à Wannehain. Il fut inhumé dans le chœur de son église paroissiale, où se trouve encore son épitaphe ainsi conçue :

SÉPULTURE DE  
M. JOSSE INGLEBERT,  
QUI, APRÈS AVOIR EXERCÉ LOUABLEMENT  
LES OFFICES DE VICAIRE A MENIN ET A  
ST-JACQUES A TOURNAY ET RÉGI  
PAISIBLEMENT SA PAROISSE  
PENDANT 43 ANS, EST DÉCÉDÉ  
LE 23 JANVIER 1738,  
AGÉ DE 92 ANS.  
REQUIESCAT IN PACE.

(1 et 2) *Archives de Wannehain*, GG 1.

(3) *Ibidem*, GG 1.

(4) *Ibidem*, GG 11.

(5) *Ibidem*, GG 1, 11, 13.

MICHEL-ARCHANGE-JOSEPH TAFFIN. — Dès le 2 décembre 1731, M. Taffin exerçait le saint ministère à Wannehain, en qualité de *vicaire coadjuteur*; son dernier acte est daté du 23 avril 1736. (1)

ANTOINE-JOSEPH DERACHE. — Il fut *desserviteur*, ou curé *ex commissione*, de mai 1736 à janvier 1738. (2)

SIMON BRUNFAUT. — Pasteur de Wannehain, de 1738 au 7 décembre 1758, date de sa mort. (3) Il fut inhumé dans le cimetière par F. Leuridan, curé de Blandain; (4) mais une pierre tombale, placée dans l'église, sous la deuxième fenêtre de la nef gauche, rappelle son souvenir en ces termes :

DANS LE CIMETIÈRE DE CETTE ÉGLISE  
REPOSE LE CORPS DE MAITRE  
SIMON BRUNFAUT,  
LEQUEL APRÈS AVOIR GOUVERNÉ  
TRÈS LOUABLEMENT LA CURE DE  
WANNEHAIN, L'ESPACE DE 21 ANS, ET  
AVOIR FONDÉ A PERPÉTUITÉ UNE  
MESSE SOLENNELLE LE JOUR DE  
MISSUS ET LE SALUT, UNE PAREILLE  
MESSE ET LE SALUT LE JOUR DE st  
MATHIAS, AUSSI LE JOUR DES CENDRES,  
POUR LE REPOS DE SON AME ET DE SES  
PARENS, (5) EST DÉCÉDÉ LE 7 X<sup>bre</sup> 1758,  
AGÉ DE 55 ANS.  
REQUIESCAT IN PACE

(1) *Archives de Wannehain*, GG 1.

(2) *Ibidem*, GG 1.

(3) *Ibidem*, GG 1, 12, 13.

(4) *Ibidem*, GG 1.

(5) Par testamemt du 31 mai 1758. (*Archives de Wannehain*, GG 12).

JEAN-BAPTISTE CHUFFART. — Il signe les actes religieux en qualité de desserviteur, de janvier à avril 1759. (1)

JEAN-BAPTISTE DE SAEDELEER. — Son premier acte est daté du 24 avril 1759. (2) Il exerça ses fonctions jusqu'au-delà de la révolution ; (3) son dernier acte porte la date du 23 septembre 1792. (4) Ne pouvant plus remplir publiquement et officiellement les actes de son ministère, M. de Saedeleer le fit en secret, comme beaucoup de ses confrères ; mais, en 1795, victime lui aussi de la révolution, il dut se résoudre à quitter son troupeau. Il émigra à Gand.

De 1802 à 1846, Wannehain n'eut point de curés en titre. Voici la liste des prêtres qui desservirent son église durant cette période :

CREMME, père capucin, de 1802 à 1806.

M. PENINCQ, vicaire de Cysoing, jusqu'au 25 janvier 1807.

BOUTIN, vicaire, 22 février 1807 à fin décembre 1812.

P. WACHEZ, vicaire, ancien capucin (?), 1813-1814.

ET. BRACONNIER, curé de Bachy-Wannehain, 1814-1819.

ALEXANDRE-JOSEPH DUPUIS, vicaire de Wannehain, 1816-1820 ; desservant provisoire de Bachy et Wannehain, 1820.

B. DUBREUCQ, curé de Bachy-Wannehain, 1820.

DELCROIX, 1829-1830.

(1) *Archives de Wannehain*, GG 1.

(2) *Ibidem*, GG 1.

(3) *Ibidem*, CC 1 ; GG 1, 6.

(4) Registre aux actes de 1792. — Cet acte est suivi de cette mention : « Clos et arrêté par nous, citoyen maire de la commune de Wannehain, au désir de la loi du 29 de septembre dernier, ce jour-d'hui 3 décembre 1792, l'an 1<sup>er</sup> de la république française ». — Les actes sont ensuite signés par l'officier public de la commune.

P. J. DELACOURT, curé de Bachy-Wannehain, 1830-1835.

LEMERE, 1831.

AUGÉ, vicaire, 1835 au 3 avril 1836.

DERNONCOURT, vicaire, 2 juillet 1836 au 22 août 1840.

CARETTE, curé de Bachy-Wannehain, 1837.

J.-L. LECARDEZ, curé de Bachy-Wannehain, 10 novembre 1837.

DESMARESCAUX, vicaire, 9 septembre 1840 au 7 mai 1841.

C. MANOUVRIER, vicaire, 26 septembre 1841 au 29 janvier 1843.

SALOMÉ, vicaire, 14 février 1843 au 15 novembre 1846.

F. LABEY, curé de Bachy, 1843.

L. DECOTTIGNIES, curé de Bachy, 1845.

Depuis le rétablissement de Wannehain en succursale, ont été successivement curés de cette paroisse :

AUGUSTE SALOMÉ. — Né à Hazebrouck, le 18 avril 1816, successivement vicaire à Méteren, second aumônier de l'Hôpital général de Lille, vicaire de Bachy et Wannehain en 1843, fut installé curé de Wannehain, le 23 novembre 1846. Il remplit ces fonctions jusqu'à la fin de 1851; il desservit ensuite la cure de Wallon-Cappel, jusqu'au 18 octobre 1888, date de sa mort.

LOUIS-DÉSIRÉ AVERLANT. — Né en 1820 à Lille, vicaire de La Bassée, en 1846, de Wazemmes, en 1849, fut installé curé de Wannehain, le 3 janvier 1852. Nommé curé de Noyelles-lez-Seclin le 7 avril 1861, il fut transféré en 1866 à la cure d'Ostricourt, puis, en 1879, à l'église du Saint-Cœur de Marie, paroisse Saint-Martin d'Esquermes, à Lille. Il mourut dans ce dernier poste, le 4 juin 1886.

LOUIS DURIEUX. — Né à Monchaux, en 1818, vicaire de Brillon, en 1844, de Marcq-en-Barœul, en 1846, de Wavrin, en 1847, et de La Gorgue, en 1850, il fut nommé curé de

Wannehain en avril 1861, et mourut en fonctions, à l'âge de 64 ans, le 8 novembre 1882. Son épitaphe placée sur le mur extérieur, à la base du clocher, et surmontée d'un petit calvaire, rappelle ainsi son souvenir :

A L'OMBRE DE CETTE CROIX,  
PRÈS DE CEUX POUR QUI IL A SACRIFIÉ SA VIE,  
REPOSE  
MAITRE LOUIS-JOSEPH  
DURIEUX.  
CURÉ DE WANNEHAIN, DÉCÉDÉ EN SA PAROISSE,  
LE 8 NOVEMBRE 1882, A L'ÂGE DE 64 ANS.

PIERRE-FRANÇOIS-JOSEPH BEERNAERT. — Né à Tourcoing, en 1847, vicaire de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul de Lille, en 1875, vicaire de Somain, en 1877, fut nommé curé de Wannehain, le 13 novembre 1882. Il quitta cette paroisse, en novembre 1892, pour aller desservir la cure de Lauwin-Planque, d'où il fut transféré à celle de Macou, en 1894.

ALFRED-AIMÉ-DÉSIRÉ TRYSTRAM. — Né à Bergues, le 11 mars 1852, vicaire à Ghyvelde, en 1876, à Frelinghien, en 1879, à Wattrelos, en 1885, puis aumônier de l'hospice de Roubaix, fut nommé curé de Wannehain, le 31 novembre 1892. Il est actuellement en fonctions.

## VIII.

### **Fondations de l'Église et des Pauvres.**

Les fondations faites au profit de l'Église et de la Table des pauvres de Wannehain formaient l'un des principaux revenus de ces établissements et, dans le principe, elles devaient même être presque les seules ressources qui leur permissent de subvenir à leurs charges ordinaires. Il est évident, par exemple, que la plupart des terres possédées par l'église et par les pauvres provenaient de semblables donations, qui stipulaient d'ordinaire des obits, des messes ou des offices religieux pour le repos des âmes des bienfaiteurs. L'énumération complète de ces actes de la pieuse libéralité des fidèles n'eût point été dépourvue d'intérêt; mais l'absence de documents précis ne nous laisse pas la satisfaction de rendre hommage à la mémoire de tous ces généreux donateurs et de faire revivre, parmi leurs descendants, leur souvenir effacé ou négligé depuis de longues années. Voici cependant les quelques notes que nous avons pu recueillir.

Un grand nombre des familles seigneuriales de Wannehain avaient tenu à honneur de perpétuer de cette façon leur souvenir dans cette paroisse.

Nous avons déjà mentionné l'importante fondation de Grart de Wannehain, écuyer, et de sa femme Gillette Bricquemez, en 1448, en faveur de l'église et des pauvres. (1)

Jehan de Wannehain, écuyer, seigneur de Wannehain, et Jeanne le Muisye, sa femme, qui vivaient à la même époque, avaient également fondé quatre obits annuels, au

(1) Voir chapitres II, p. 12, et VII, p. 46.

moyen de 5 livres 15 sous de rente sur un bonnier appelé e Fonteny. (1)

Les comptes de l'église mentionnent aussi les noms de Marguerite de Wannehain, qui avait légué à l'église des rentes sur une terre appelée le bonnier sacré, et de Jehan des Champs et demoiselle Cécile de Wannehain, sa femme fondateurs de deux obits. (2)

Parmi les bienfaiteurs de la famille de Landas, nous trouvons, vers la fin du seizième siècle, Wallerand de Landas, seigneur de Wannehain, et Antoinette des Espringalles, sa femme, fondateurs de deux obits, au moyen de rentes assises sur deux bonniers de prairie à Mortagne; (3) — leur fils, Louis de Landas, également seigneur de Wannehain, qui légua aux pauvres une rente de 50 livres à charge d'un obit; (4) — Valentine de Landas, veuve de François de Preudhomme, seigneur de Coisne, qui, par disposition du 1<sup>er</sup> février 1611, donna à l'église une somme de 1200 florins pour quatre obits annuels, à célébrer, deux en l'église de Wannehain, et deux en celle de Cobrieux, avec d'abondantes distributions de blé et de drap aux pauvres des deux localités; (5) — Simon de Landas, mentionné comme seigneur de Wannehain, mais sans indication de dates, fondateur d'un obit en l'église de ce village; (6) — Jeanne de Landas, veuve de Gilles Grenut, donatrice d'une rente de 15 livres aux pauvres, à charge d'un obit annuel. (7)

Les pasteurs de Wannehain méritent aussi d'être cités

(1) *Archives de Wannehain*, GG 11.

(2) *Ibidem*, GG 11.

(3) *Ibidem*, GG 11. — Voir Chapitre III, p. 17.

(4) *Ibidem*, GG 13. — Voir Chapitre III, p. 18.

(5) *Ibidem*, GG 10.

(6) *Ibidem*, GG 11.

(7) *Ibidem*, GG 13.

parmi les bienfaiteurs de l'église et des pauvres de leur paroisse. Robert Joncquet avait donné aux pauvres une rente de 18 livres 15 sous pour la fondation d'un obit avec distribution de blé. (1) — Philippe Dobœuf légua à l'église et aux pauvres une rente de 25 livres, pour deux obits avec semblables distributions. (2) — Séverin Denetiers fonda aussi un obit au profit de l'église. (3) — Simon Brunfaut, ainsi que le rappelle son épitaphe, avait institué, de ses deniers, la messe de Missus, la messe de Saint-Mathias et celle du jour des cendres, avec salut chaque fois. (4)

Plusieurs baillis de Wannehain figurent aussi dans ce livre d'or. Louis Grulois et sa femme, Simon Bulteau et sa femme, Madeleine Parsy, avaient fondé chacun un obit annuel, les premiers par une rente donnée aux pauvres, les derniers pour une rente à l'église. (5) — Philippe-Alexandre de Mouvaux et Marie-Anne Cuingny, sa femme, avaient assuré, au moyen d'une rente, la célébration de six messes et d'autant de saluts le jour du saint Nom de Jésus et dans l'octave du Saint-Sacrement. (6)

Citons encore la fondation d'un obit par Jacques Bulteau, en 1684; (7) — celle de deux obits par Catherine Brevilière, au moyen de rentes assises sur plusieurs lieux manoirs à Wannehain; (8) — une rente de 12 sous 8 deniers léguée à l'église par Charline N...., et destinée à fournir le vin nécessaire « pour accommunier les bonnes gens le

(1) *Archives de Wannehain*, GG 13. Voir chapitre VII, p. 48.

(2) *Ibidem*, GG 8. — Voir chapitre VII, p. 48.

(3) *Ibidem*, GG 11. — Voir chapitre VII, p. 48.

(4) *Ibidem*, GG 12. — Voir chapitre VII, p. 50.

(5) *Ibidem*, GG 11.

(6) Voir leur épitaphe au chapitre V, p. 29.

(7) Voir son épitaphe au chapitre VI, p. 40.

(8) *Archives de Wannehain*, GG 11.

jour de Pâques » (1) — deux obits fondés par Jean Gaillet et sa femme, au moyen de rentes assises sur un demi-bonnier de terre au chemin de Camphin ; (2) — deux autres obits fondés par Philippe Darras et sa femme, Jeanne Lemaire, au profit de l'église, comme les fondations précédentes. (3) — Antoine Dubrunfaut et Jeanne Cuvelière, sa femme, avaient légué aux pauvres une somme de 400 livres, le 8 février 1597, à charge de faire célébrer un obit annuel, le jour de Saint-Crépin, et d'y distribuer aux pauvres de la paroisse, « quatre paires de souliers à hommes, valables 12 livres, et quatre paires de souliers à femmes, valables 8 livres. (4) — Un autre membre de la même famille, Jean Dubrunfaut, avait aussi donné aux pauvres une rente annuelle de 24 livres, à charge d'un obit. (5)

Toutes les fondations que nous venons de mentionner ainsi que celles dont la mémoire ne nous a pas été conservée, ont disparu dans la spoliation des biens de l'église accomplie par la révolution.

Depuis le rétablissement du culte, une seule fondation a été faite en faveur de l'église et des pauvres, celle de M. Paul-Hubert Dorchies, maire de Wannehain, décédé le 29 janvier 1817, et de Charlotte Heddebaut, son épouse, décédée le 7 septembre 1834. (6) Elle comprend une somme annuelle de cent francs donnée à l'église pour la célébration de quatre obits, avec distribution, par les héritiers, de 20 francs aux pauvres, à chaque obit ; une semblable

(1) *Archives de Wannehain*, GG 11.

(2) *Ibidem*, GG 11.

(3) *Ibidem*, CG 11.

(4) *Ibidem*, GG 11, 13.

(5) *Ibidem*, GG 11, 13.

(6) Voir leur épitaphe au chapitre VI, p. 41.

somme donnée aux pauvres à charge d'un service annuel avec distribution de huit hectolitres de blé en pains; enfin une somme de 165 francs destinée à la célébration d'une messe chantée le vendredi de chaque semaine. Cette fondation, faite pendant trente années, et commencée en 1869, prendra fin cette année. (1)

(1) Archives particulières de l'église.

IX.

**Biens, revenus et charges de l'Église. — Marguilliers. — Comptes. — Fabrique actuelle.**

Les biens et revenus de l'église paroissiale, ainsi que les deniers des fondations dont nous venons de parler, étaient régis par les *marguilliers, margliseurs, égliseurs*, « de l'église de Dieu et de Sainte-Cécile dudit Wannehain. » (1)

Ces administrateurs étaient ordinairement au nombre de deux, appelés à servir durant trois années dans le principe, puis durant deux ans seulement, l'un en qualité de comptable, l'autre comme conseil et assistant.

Voici les quelques noms de marguilliers conservés dans les documents de nos archives :

1448. — Jacquemart Ribot et Hénin Lebrun. (2)

1622-1625. — Arnould Le Mesre et Évrard Manche. (3)

1688-1690. — Jacques Grulois, au lieu de Jacques du Mortier. (4)

1690-1692. — Mathieu Bulteau. (5)

1706-1708. — Henri Defrenne. (6)

1722-1724. — Pierre-Joseph Ployart. (7)

1779-1781. — Jacques-Philippe Dessinges. (8)

Les comptes de l'église, arrêtés tous les trois ans, puis tous les deux ans, au jour de la Saint-Jean-Baptiste, étaient

(1) *Archives de Wannehain*, GG 11.

(2) *Ibidem*, GG 7.

(3) *Ibidem*, GG 11.

(4) *Ibidem*, GG 11.

(5) *Ibidem*, GG 9.

(6) *Ibidem*, GG 11.

(7) *Ibidem*, GG 12.

(8) *Ibidem*, GG 12.

présentés par les marguilliers à une assemblée composée du seigneur ou du bailli, son représentant, du curé, des échevins et hommes de fief et des « manans dudit Wannehain qui veir et oyr le veulent » (1). Plusieurs de ces comptes nous ont été conservés et suffisent à donner une idée exacte des ressources ordinaires de notre église paroissiale au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles.

Le marguillier comptable établissait les revenus de l'église en quatre chapitres ou sommes de recettes :

*Première somme de recettes à cause des rentes héréditaires et foncières dues à l'église.* — Toutes ces rentes, au nombre de 14 en 1625, et de 24 à partir de 1690, provenaient des fondations que nous avons énumérées plus haut. Elles produisaient un revenu de 19 livres 12 sous 8 deniers au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle ; à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elles s'élevaient à 75 livres 8 sous.

*Deuxième somme de recettes à cause des rentes héréditaires à rachat.* — Ces rentes, dont l'origine était la même, produisaient 67 livres 18 sous au XVII<sup>e</sup> siècle et 124 livres en 1781.

*Troisième somme de recettes à cause des rendages des terres appartenant à l'église.* — Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'église de Wannehain possédait deux pièces de terre, l'une de onze cents au dimage de Bourghelles, l'autre de neuf cents au dimage de Wannehain, qui rapportaient ensemble, par bail à enchères au plus offrant, un loyer de 62 livres. A la

(1) *Archives de Wannehain*, GG. 11. — Le mot *manant* n'avait pas autrefois le sens qu'on lui attribue trop souvent de nos jours. Le *manant*, du mot latin *manere*, *manens*, *demeurer*, *demeurant*, désignait l'habitant fixé d'une manière stable sur son héritage, y tenant ménage et contribuant aux charges communes. Le mot *manant* emportait donc l'acception d'indigène, en ajoutant à la qualité simple d'un habitant qu'aucun lien de propriété, d'intérêt ou de famille n'attachait au sol ; celui-ci, relativement au *manant*, était souvent appelé étranger.

fin du siècle dernier, l'église possédait : 11 cents de labour à Bourghelles ; cinq cents de labour à Wannehain ; 4 cents à Maraige ; 4 cents près de la pâture commune ; et 2 cents de labour dont la situation n'est pas indiquée. La location de ces terres produisait en totalité une somme annuelle de 88 livres.

*Quatrième somme de recettes.* — Ce dernier chapitre comprenait la vente des herbes du pré de l'église, le produit des pourchats, les droits d'inhumation dans l'église et les divers autres casuels.

Les charges de l'église étaient réparties en deux chapitres ou sommes de mises :

*Première somme de mises à cause des obits fondés.* — Ce chapitre comprenait les honoraires du curé, pour la célébration des messes et des saluts fondés ; la rétribution du clerc « pour avoir aidé à chanter lesdits offices, y compris le sonnage ; » la distribution des secours aux pauvres, stipulés par quelques-unes de ces fondations. De 110 livres environ au XVII<sup>e</sup> siècle, ce chapitre s'élevait à 150 livres à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Deuxième somme de mises.* — Sous ce chef étaient rangées les diverses dépenses nécessitées par l'entretien de l'église : salaire du clerc « pour avoir été quérir les cires en Tournay, nettoyé et recuré les chandeliers et autres choses, sonné le pardon à midi et au soir ; » les travaux de réparations ; l'entretien des cloches ; l'entretien des ornements et du linge ; les frais de formation des chasse-rels et des comptes ; les droits payés aux gens de loi et au greffier pour l'audition des comptes ; la rétribution au comptable pour sa gestion ; et toutes dépenses imprévues.

D'après les comptes de l'église qui nous ont été conservés, il ne nous est pas possible de donner exactement la proportion des revenus et des charges de l'église durant

les deux derniers siècles. Toutefois nous pouvons affirmer, d'après les calculs auxquels nous nous sommes livré sur les comptes entiers qui nous restent et sur les fragments des autres, que l'église de Wannehain se trouvait dans une situation *budgétaire*, sinon prospère, du moins suffisante pour qu'elle pût s'acquitter honorablement de ses charges. Des deux seuls comptes complets, l'un, de 1690, donne en recettes 498 livres 15 sous 4 deniers et en dépenses 515 livres 5 sous ; l'autre, de 1708, en recettes 655 livres 12 sous et en dépenses 652 livres 17 sous 2 deniers.

Une note du *Registre paroissial* de Wannehain nous apprend qu'au moment où éclata la Révolution « les revenus de l'église montaient à 1400 francs, à savoir 800 francs provenant de rentes actuellement perdues, et 600 francs provenant de biens vendus pendant la Révolution. »

On le voit, rien n'a pu être sauvé du naufrage ; au moment de la réorganisation du culte, l'église de Wannehain se trouva n'avoir que des charges sans aucun revenu assuré.

Il serait superflu de retracer ici les différentes phases que subit la réorganisation des fabriques des églises rendues au culte après la Révolution. Il nous suffira de présenter en quelques mots le tableau de la situation actuelle de la fabrique de Wannehain.

Comme dans toutes les paroisses dont la population est inférieure à 5,000 habitants, le Conseil de fabrique de Wannehain se compose de cinq membres amovibles, indépendamment du curé et du maire qui en sont membres perpétuels et de droit. Il se renouvelle partiellement tous les trois ans, par la sortie des membres qui ont six ans d'exercice et qui peuvent toujours être réélus. Trois membres, choisis par le Conseil, forment avec le curé, le

bureau des marguilliers, chargé plus spécialement de l'administration active du temporel de la paroisse.

Ses minimas revenus se composent du produit des quêtes, de la location des chaises et des droits qu'elle perçoit en vertu des tarifs diocésains. Ses charges sont les frais nécessaires au culte et à la rétribution du personnel.

Nous donnons en terminant un tableau qui résume l'importance de ces revenus et charges :

|         | Recettes | Dépenses   |
|---------|----------|------------|
| En 1847 | 100 fr.  | 156 fr. 75 |
| 1860    | 295      | 345        |
| 1870    | 307      | 357        |
| 1880    | 459.85   | 468.90     |
| 1890    | 580.95   | 580.95     |
| 1897    | 515      | 515        |

X.

**Biens, revenus et charges de la Table des pauvres. —  
Pauvriseurs. — Comptes. — Bureau de bienfaisance.**

Les biens et revenus des pauvres de Wannehain, comme ceux de l'église, étaient régis par deux ministres appelés « pauvriseurs de la table, fabrique et pauvreté de Wannehain » (1) nommés par le seigneur de l'avis du curé et demeurant en exercice durant trois années d'abord, puis durant deux années.

Voici les quelques noms de pauvriseurs conservés dans les documents de nos archives : (2)

1620-1622. — Guillaume Bulteau.

1622-1625. -- Arnould Lemesre et Évrard Manche.

1711-1713. — Jean-François Delemarle.

1713-1715. — Jacques Grulois.

1715-1716. — Jacques-François Grulois.

1717-1718. — Dominique Roty.

1719-1721. — Pierre-Antoine Chuffart.

1730-1732. — Pierre De Gand.

1733-1734. — Simon De Gand.

1735-1736. — Jean-François de Wannehain.

1744-1750. — Charles-Auguste Grulois.

Les comptes de la table des pauvres étaient présentés par les pauvriseurs à l'assemblée chargée d'examiner ceux de l'église.

Le pauvriseur-comptable établissait les revenus des pauvres en deux chapitres ou sommes de recettes :

*Première somme de recettes à cause des rentes et sous-  
rentes en argent dues aux pauvres.* — Toutes ces rentes

(1) *Archives de Wannehain*, GG 13.

(2) *Ibidem*, GG 13 et 14.

provenaient des fondations que nous avons énumérées plus haut. Leur total, de 115 livres 5 sous en 1622, s'élevait, en 1748, à 121 livres 18 sous.

*Deuxième somme de recettes à cause des sous-rentes et rendages de terres en blé.* — En 1622, 3 rasières 2 hotteaux et demi ; en 1748, 33 hotteaux et demi.

Les charges étaient réparties en trois sommes de mises ou de dépenses :

*Première somme de mises à cause de l'acquit des fondations.* — De ce chef, le pauvriseur payait au curé et au clerc, 6 livres 4 sous en 1624 et 18 livres 5 sous en 1748.

*Deuxième somme de mises à cause des distributions de secours aux pauvres.* — Cette partie comprenait d'abord la distribution intégrale du blé provenant des sous-rentes et des rendages des terres ; puis les divers secours en argent et en nature, les pensions des pauvres placés chez des particuliers, l'écolage des enfants pauvres, les honoraires du chirurgien chargé de visiter et de soigner les pauvres. L'ensemble des dépenses de ce chapitre s'élevait en 1622 à 53 livres 13 sous 4 deniers et, en 1748, à 79 livres 17 sous 3 deniers.

*Troisième somme de mises ou dépenses ordinaires.* — Rétribution au greffier pour formation des chasserels et des comptes et au pauvriseur pour son droit de recettes ; droits ordinaires des auditeurs des comptes et des gens de loi aux jours de distribution du blé aux pauvres ; ensemble 9 livres en 1622 et 13 livres 5 sous 9 deniers en 1748.

En résumé, voici la situation de la table des pauvres durant les deux derniers siècles :

|            | Recettes                     | Dépenses           |
|------------|------------------------------|--------------------|
| En 1622. — | 160 livres 18 sous 8 deniers | 62 liv. 17 s. 4 d. |
| 1711. —    | 134 livres                   | 65 liv. 2 s. 8 d.  |
| 1713. —    | 107 livres                   | 64 liv. 18 s. 6 d. |

|            |                    |                     |
|------------|--------------------|---------------------|
| En 1719. — | 97 livres 2 sous   | 104 liv. 14 s.      |
| 1730. —    | 114 livres 10 sous | 70 liv. 1 s.        |
| 1744. —    | 110 livres 14 sous | 108 liv. 13 s. 3 d. |
| 1748. —    | 118 livres 19 sous | 111 liv. 8 s.       |

Telle était donc, avant la révolution, l'heureuse situation de la table des pauvres de Wannehain, qu'elle lui permettait de satisfaire aisément et dans une mesure bien suffisante, aux besoins des pauvres de la paroisse.

L'ancienne administration charitable de la table des pauvres a été remplacée par le *bureau de bienfaisance* créé par la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796). Jusque là on avait conservé, pour les secours aux pauvres, l'ancien mode d'administration.

XI.

**Impôts. — Finances. — Statistique. — Population. —  
Instruction publique. — Institutions diverses. —  
Annales.**

IMPÔTS; FINANCES. — Il n'existait pas, anciennement, d'impôt général et régulier; ce n'était qu'accidentellement et en cas de guerres ou de besoins urgents que le souverain réclamait des aides ou subsides dont les états généraux fixaient la somme. En Flandre, quand les aides devinrent un impôt annuel et régulier, elles parurent encore être accordées comme un don libre et volontaire et restèrent soumises au contrôle de l'administration provinciale, qui se chargeait de les répartir et d'en faire la levée. La répartition entre les diverses paroisses se faisait d'après le nombre de feux qu'elles contenaient et sur la déclaration des gens de loi et du pasteur de chaque localité. L'impôt ainsi réglé par paroisse, le magistrat local en faisait lui-même la sous-répartition entre les habitants qui y étaient sujets et en opérait la rentrée sous la responsabilité de la communauté, suivant l'assiette ou rôle rendu exécutoire après publication.

Le recouvrement des sommes ainsi portées à l'assiette des impôts était confié, à Wannehain, comme ailleurs, à un officier nommé collecteur.

Jusqu'à l'époque où Wannehain, village du Tournaisis, fut cédé à la France, en 1769, les États de Tournai y faisaient percevoir, comme tailles ordinaires, 20 patars au bonnier et un quinzième du revenu; c'était, depuis 1604, le taux uniforme de la taille, mais on demandait parfois une taille et demie ce qui élevait à 30 patars et un quinzième et demi du revenu, la cotisation du bonnier.

Le montant de la taille que le collecteur de Wannehain devait verser à la caisse du trésorier des États s'élevait

donc à 660 livres 14 sous. Mais les gens de lois ajoutaient ordinairement 4 patars ou 8 sous au bonnier pour les frais de collecte, de formation et d'audition des comptes, ce qui portait à 910 livres environ la totalité du chasserel. (1)

Dans la portion du territoire de Wannehain qui appartenait à la Châtellenie de Lille et, à partir de 1769, dans la totalité du village, on percevait les impôts suivants :

*Les tailles.* — Elles étaient au nombre de six. La taille de mars, celle de la Saint-Jean, celle de septembre équivalant à celle de mars, celle de la Noël, équivalant à celle de la Saint-Jean et la taille du prévôt ou de la maréchaussée destinée à couvrir les frais de la police militaire de la châtellenie, s'appelaient les tailles ordinaires et s'élevaient, pour Wannehain, à 144 florins. (2) La sixième taille, dite taille de passage, n'était imposée que dans les cas extraordinaires; elle était simple ou double. La double taille se composait des deux tailles de la Saint-Jean et de la Noël; la simple taille ou demi-taille comprenait celles de mars et de septembre. Le montant d'une double taille à Wannehain était de 67 florins. (3)

*Les vingtièmes.* — Accordé aux archiducs par les États de la province dans le but d'assurer un secours extraordinaire de 20.000 florins par mois, nécessité par les besoins du pays, le vingtième continua d'être levé, comme imposition ordinaire, dans la Châtellenie. On prenait pour base de sa répartition le loyer des terres, maisons et autres biens-fonds, du revenu desquels on percevait le vingtième denier, c'est-à-dire cinq pour cent. Le montant du vingtième variait peu et, à Wannehain, ne dépassait

(1) *Archives de Wannehain*, CC 2, 3, 7.

(2) *Ibidem*, CC 4, 7.

(3) *Ibidem*, CC 4, 7.

guère 130 florins, (1) mais on en levait autant que les besoins l'exigeaient. C'était d'ailleurs au moyen des vingtièmes et par forme d'abonnement que la Province acquittait d'autres impôts extraordinaires.

*Le Vingtième royal.* — Cette imposition avait été établie en mai 1749, en remplacement du dixième denier de tous les biens-fonds du royaume, qui se levait depuis 1710. Un second vingtième fut ajouté en 1756, puis un troisième en 1760. Ce dernier retranché en 1764, rétabli en 1783, fut enfin supprimé par l'édit du 31 décembre 1786. Les deux vingtièmes et sous pour livres s'élevaient, à Wannehain, à la somme de 795 florins. (2)

*La Capitation.* — Établie, le 18 janvier 1695, pour combler le déficit causé par la guerre de la ligue d'Augsbourg, supprimée en 1698, à la suite du traité de Ryswick, la capitation fut rétablie en 1701, pour fournir aux frais de la guerre de la succession d'Espagne et fut continuée, par des édits ultérieurs, jusqu'à la révolution. Wannehain payait de ce chef 129 florins en 1773 et 158 florins en 1784. (3)

*Le Tonlieu des bêtes et laines et le denier César.* — Le premier de ces impôts consistait en quelques deniers prélevés sur chaque tête de bétail vendue ou achetée. Le tonlieu des grains, dit Denier César, était un droit de six deniers parisis sur chaque muid de grains achetés ou vendus « n'est que ce soit pour leur provision de vivre et si avant qu'ils le dépensent sans le vendre. » Pour acquitter ces deux impôts, Wannehain avait pris la voie d'abonnement ou de rachat qui s'élevait à 4 florins pour le premier et à 5 florins 4 deniers pour le second. (4)

(1) *Archives de Wannehain*, CC 5, 7.

(2) *Ibidem*, CC 5, 7.

(3) *Ibidem*, CC 7.

(4) *Ibidem*, CC 7.

Les rares documents de nos archives ne nous permettent pas de donner le tableau exact et complet des impositions perçues à Wannehain vers la fin du dernier siècle. D'après ce que nous venons de dire, et suivant notre appréciation, elles ne devaient pas atteindre le chiffre de 1900 florins.

Pour satisfaire aux dépenses ordinaires qui incombait à la communauté, les gens de loi de Wannehain forçaient, autant qu'il était nécessaire, la quotité des impôts demandés par les États. (1) Quant aux dépenses extraordinaires et plus considérables, elles étaient couvertes au moyen d'une imposition spéciale déterminée et levée par les gens de loi et qu'on appelait taille de faux-frais ou de mauvais-dépens. Dans les quelques documents qui nous restent nous ne trouvons mention que d'une taille de ce genre, en 1714, « pour subvenir aux dettes de la communauté suivant arrêt de liquidation du Conseil d'État du roi du 26 mars 1689. » (2)

Actuellement le principal des quatre contributions directes de Wannehain s'élève à 3.007 francs, plus 116,4 centimes communaux, dont 105,3 pour dépenses ordinaires annuelles et 11,1 pour dépenses extraordinaires et remboursement d'emprunts.

Quant à la comptabilité communale, elle est soumise, comme ailleurs, à des règles où tout est prévu rigoureusement et à un multiple contrôle qui ne souffre pas le moindre écart. Les ressources et les charges de notre commune s'élèvent actuellement à 7085 francs 95 centimes.

STATISTIQUE ; POPULATION. — Wannehain appartenait autrefois au Tournaisis. Il fut cédé à la France par l'Autriche, en vertu du traité dit des limites, conclu à

(1) *Archives de Wannehain*, CC 3 à 7.

(2) *Ibidem*, CC 6.

Versailles, le 16 mai 1769. Il fit alors partie de la châtellenie de Lille, du quartier de Pévèle. De tout temps il appartient au diocèse et au décanat de Tournai.

Actuellement, il fait partie du canton de Cysoing, du décanat de Templeuve, de l'arrondissement de Lille, du département du Nord et de l'archevêché de Cambrai.

Son territoire de forme polygonale irrégulière, mesure dans sa plus grande longueur, du Nord au Sud, 2 kilomètres 750 mètres, et dans sa plus grande largeur, de l'Est à l'Ouest, 1 kilomètre 750 mètres. Les communes limitrophes sont Camphin, au Nord ; Bourghelles, au midi et au couchant ; Esplechin, au levant. Wannehain est à 4 kilomètres du chef-lieu de canton, Cysoing, à 18 kilomètres de Lille, et à 11 kilomètres de Tournai.

Le point culminant du territoire se trouve au lieu dit *le Bureau* ; le point le plus bas est à l'église, qui forme, ou, ainsi dire, « le fond d'un entonnoir. » C'est à cette situation qu'il faut attribuer, au dire des médecins, l'insalubrité du centre du village et les maladies fréquentes qu'on y constate, et non à la qualité des eaux, car Wannehain est privilégié sous ce rapport : il possède, sur son territoire, trois sources d'eau excellente et limpide, toujours courante, même en hiver et par les temps de sécheresse.

Les hameaux de la commune sont : *Maraige*, le *Bouyon*, où il y a trois ménages, et le *Bureau* qui comprend environ quarante habitants et où se trouve la ferme de la *bleuse vache*, point stratégique indiqué sur les cartes d'état-major.

Les lieux-dits sont : la *Pâtur*e, le *Chemin vert*, le *Singer*, la *Fontaine* et le *Haut du bois*.

D'après l'assiette de la taille de faux frais de 1714, le territoire de Wannehain contenait 254 bonniers, dont 209

en Tournésis et 45 en châtellenie de Lille. (1) Le cadastre porte la superficie totale de ce village à 374 hectares.

La population de Wannehain s'élevait à 200 habitants en 1789; en 1812, à 263 habitants, occupant 58 maisons.

|            |     |           |
|------------|-----|-----------|
| En 1830. — | 361 | habitants |
| 1840. —    | 362 | »         |
| 1850. —    | 498 | »         |
| 1860. —    | 522 | »         |
| 1870. —    | 621 | »         |
| • 1880. —  | 596 | »         |
| 1890. —    | 621 | »         |
| 1898. —    | 625 | »         |

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Les efforts persévérants de l'autorité ecclésiastique, soutenue dans l'accomplissement de son œuvre par l'autorité séculière, et secondée par les administrations locales, avaient eu pour résultat, en Flandre comme ailleurs, une organisation scolaire complète répondant à tous les besoins. Contrairement à l'opinion trop communément encore accréditée de nos jours, il y avait dans la contrée, avant la révolution française, un véritable enseignement populaire; tout le pays, de la plus grande ville au plus simple hameau, était couvert d'écoles élémentaires. (2)

L'exemple particulier de notre modeste village de Wannehain est une preuve, ajoutée à tant d'autres, de l'assertion qui précède.

De tout temps il y eut, à Wannehain, une école tenue par le *coûtre* de la paroisse. Le *coûtre*, *custos*, gardien de l'église, des ornements, du trésor, des linges, n'était pas seulement *clerc paroissial*; il était aussi chargé d'instruire

(1) Archives de Wannehain, CC 6.

(2) Th. Leuridan, *Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre wallonne*, ch. XXXIV et XXXV.

la jeunesse. Il tenait l'école du village et, de ce chef, il percevait sur les enfants des familles aisées une certaine rétribution et recevait de la table des pauvres, dans les comptes de laquelle nous voyons toujours figurer cette dépense, une indemnité pour l'écolage des enfants pauvres (1) auxquels il devait fournir les objets nécessaires, tels que « paternotres, civilités, catéchismes, papier et plumes » et enseigner « à lire, écrire et calculer. »

Nous avons trouvé les noms de quelques-uns de ces modestes fonctionnaires : Étienne de Bachy, 1646 ; (2) — Alard Feschel, 1650 ; (3) — Jacques Grulois, 1668-1674 ; (4) — André-Albert Plancq, 1713-1718 ; (5) — Marc-Antoine de Winghe, 1730-1764 ; (6) — Jean-Baptiste Desmons, 1764-1786 ; (7) — Pierre-Auguste-Joseph Desmons, 1791 ; — Louis-Joseph Delecourt, 1819 ; — Isidore Delecourt, 1837.

Après la révolution, l'école communale fut installée dans une partie du presbytère et y fonctionna jusqu'en 1841. Elle fut ensuite transférée au lieu-dit *le Singer* ; ce second local fut détruit par un incendie. Depuis lors, deux écoles ont été construites, en 1854 et en 1871, l'une pour les garçons, à environ 200 mètres de l'église, l'autre pour les filles, à 400 mètres de l'église.

INSTITUTIONS DIVERSES. — Wannehain possède une société de musique, une fanfare, fondée en 1872 et dirigée par M. Jean-Louis Clarret ; et une société de secours mutuels, la *Fraternelle*, présidée par M. Hovine.

ANNALES. — Le peu d'évènements remarquables, dont

(1) *Archives de Wannehain*, GG 13.

(2) *Ibidem*, GG 1.

(3) *Ibidem*, GG 1.

(4) *Ibidem*, GG 1.

(5) *Ibidem*, CC 3.

(6) *Ibidem*, CC 3 ; GG 1.

(7) *Ibidem*, CC 4 ; GG 2.

Wannehain a été le théâtre. ont été mentionnés dans le cours de cette notice. N'est-ce pas le cas de redire la vieille formule « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! »

A ces quelques faits, nous ajoutons les suivants relevés çà et là dans le *registre paroissial*.

23 mai 1845. — Visite de Mgr Giraud, archevêque de Cambrai. « Sa Grandeur a examiné en détail tous les objets de notre église ; elle a admiré quelques uns de nos vases sacrés qui ont échappé à la cupidité des révolutionnaires et serviront de reliques de l'ancienne richesse de notre église qui était paroissiale avant 1793. »

4 juillet 1848. — « Messe de *requiem* pour ceux qui sont morts à Paris, en défendant la justice et la liberté et, entre autres, pour le brave général Négrier et Sa Grandeur Mgr Affre, archevêque de Paris, tué, victime de son zèle. »

23 septembre 1855. — Érection d'un chemin de la Croix en bois peint.

27 février 1874. — Érection de la confrérie du Très Saint-Sacrement par Mgr l'archevêque de Cambrai.

18 mars 1884. — Visite de Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai. « Mgr a trouvé une église proprement tenue et une sacristie pourvue d'ornements très modestes. Dans son instruction, le Prélat a recommandé à l'assistance, qui était nombreuse et attentive, de demeurer fidèle à la foi des ancêtres, d'éviter l'émigration dans les grandes villes qui sont si pernicieuses, de se mettre en garde contre le respect humain, de réciter la prière du soir en commun et de continuer à catéchiser les enfants dans la famille. »

# TABLE

---

|   | Pages |
|---|-------|
| I. — Etymologie du nom du Wannehain. — Premières mentions de ce village dans les titres anciens. — Possessions du chapitre de Tournai et de l'abbaye de Cysoing à Wannehain                   | 5     |
| II. — Personnages anciens du nom de Wannehain. — Famille noble de ce nom . . . . .  | 9     |
| III. — La seigneurie de Wannehain; le fief de Merlain. — Les seigneurs de Wannehain: Maisons de La Cessoye et de Landas . . . . .   | 13    |
| IV. — Les seigneurs de Wannehain. — Maisons d'Ennetières; — L'Archier; — de Lalaing . . . . .   | 19    |
| V. — Juridiction seigneuriale. — Administration communale. — Le Magistrat: bailli, lieutenant, hommes de fief et échevins, greffier, sergent. — Halle échevinale. — Mairie actuelle . . . . . | 27    |
| VI. — La paroisse de Wannehain. — L'église Sainte Cécile. — Les chapelles. — Les sépultures. — Cloches et clocher. — Cimetière . . . . .  | 36    |
| VII. — La dîme. — La cure. — Le presbytère. — Les curés.  | 45    |
| VIII. — Fondations de l'église et des pauvres. . . . .  | 54    |
| IX. — Biens, revenus et charges de l'église. — Marguilliers. — Comptes. — Fabrique actuelle. . . . .  | 59    |
| X. — Biens, revenus et charges de la table des pauvres. — Pauvres. — Comptes. — Bureau de bienfaisance. . . . .   | 64    |
| XI. — Impôts. — Finances. — Statistique. — Population. — Instruction publique. — Institutions diverses. — Annales.  | 67    |
| Table . . . . .   | 75    |

---



NOTICE HISTORIQUE  
SUR  
**CARNIN**

PAR  
l'Abbé TH. LEURIDAN,  
SECRÉTAIRE

---

I.

**Étymologie du nom de Carnin – Première mention  
de ce village dans les titres anciens. – La famille  
noble de Carnin.**

Le nom de Carnin, dit M. Mannier (1), ne nous présente aucune forme indicative de son origine. *Carne*, en breton, *hauteur, colline, rocher*, a fait *Carnac*, nom d'un bourg célèbre du Morbihan. *Carne*, dans certains composés latins, comme *Karn, Kern*, dans d'autres d'origine germanique, ont été pris pour des noms propres : *Carneville, Carini villa*; *Karnberc* et *Kernbach*, en Allemagne, anciennement *Garinbera, Gerinbach*.

*Carne*, en vieux français, signifie *charme, carnois, bois de charmes*, de même que *Carnières*; à moins que ce dernier nom ne vienne de *charnier, cimetière*.

Il est probable, conclut M. Mannier, que Carnin est la contraction de quelque mot germanique.

Cette étymologie est absolument rejetée, et non sans quelque raison, croyons-nous, par M. Chotin, qui affirme

(1) *Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*, p. 407.

que ce nom collectif de *Carn-in* est pur wallon, *Carn-in* étant pour *Carn-ois*, *bois de carnes* ou *de charmes*, en latin *Carnetum*. (1) Il est juste d'ailleurs d'observer que M. Mannier avait indiqué aussi la signification du mot *carne*.

Le plus ancien acte authentique, dans lequel nous ayons trouvé la mention de Carnin, est la bulle donnée au chapitre de Saint-Piat de Seclin, le 26 mars 1188, par le souverain pontife Clément III et confirmant à ce chapitre la possession de l'autel de Carnin, *altare de Carnin*. (2)

D'après les généalogistes, Carnin a donné son nom à une famille noble de la région dont la filiation est suivie depuis GEORGES DE CARNIN, chevalier, qui vivait sous Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et qui se croisa en 1177 et 1190. (3) A cette occasion, et pour subvenir aux frais de son expédition, il aurait vendu la terre de Carnin, mouvante de la Salle de Lille. (4)

Cette affirmation est de pure imagination et ne saurait trouver d'appui dans les textes authentiques. Carnin, dès l'origine, fit partie intégrante du fief des châtelains de Lille; si une famille noble a pris ce nom de Carnin, elle est restée forcément étrangère à la seigneurie du lieu, puisque cette seigneurie n'exista, comme seigneurie distincte, que quatre à cinq siècles plus tard.

(1) Une chasse aux noms de lieu dans le département du Nord, dans les *Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre*, t. VIII, p. 56

(2) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Seclin*, t. II, *La Collégiale de Saint-Piat*, ch. I.

(3) A. Lowie, *Recherches sur les seigneurs de Staden*, dans les *Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre*, t. II, p. 256.

(4) Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, t. I, p. 577.

Cette famille, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, non sans illustration, portait pour armes : *de gueules à trois têtes de léopard d'or lampassés d'azur* ; cimier : *un paon jouant au naturel* ; devise : *tot vigilis oculi*. (1)

Il n'entre pas dans notre cadre de donner la généalogie de la famille de Carnin ; il suffira de mentionner les noms de ses membres qui intéressent plus spécialement notre région.

On cite d'abord *Guillaume I<sup>er</sup>, de Carnin*, sixième abbé de Loos, mort en 1251. Cet abbé était natif de Carnin, mais rien ne prouve qu'il appartint à la famille noble dont nous nous occupons. (2)

En 1344, *Jacques de Carnin* figure parmi les hommes de fief du châtelain de Lille. (3)

A la même époque, en 1348, *Hugues de Carnin* était lieutenant de Jean de la Haye, roi des Timaux de la Salle de Lille. (4)

Un acte du 3 septembre 1392 mentionne *Amaury de Carnin*, possesseur d'une pairie à Lille. (5)

Au mois d'octobre de la même année, *Guilbert de Carnin*, écuyer, assiste à l'élection de Gossuin Hannibaut, abbé de Phalempin. (6) Ce Guilbert de Carnin, dit Morlet, était, en 1424, bailli de la terre et seigneurie de Verlin-

(1) L'homme vigilant doit posséder autant d'yeux que la queue du paon.

(2) Voir : Buzelin, *Gallo-Flandria*, p. 120 ; — Le Glay, *Camera-cum Christianum*, p. 311.

(3) M<sup>sr</sup> Hautcœur, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, n° MXXII, p. 708.

(4) *Ibidem*, n° MXXXVIII, p. 718.

(5) *Ibidem*, n° MCLXIV, p. 835.

(6) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de l'abbaye de Saint-Christophe de Phalempin*, inédite.

ghem (1) et, en 1433 et 1436, bailli du châtelain de Lille. (2)

*Olivier de Carnin* possédait diverses terres à Seclin et dans les environs ; le 21 octobre 1404, il en vendait 8 cents à l'hôpital de Seclin. (3)

*Péronne de Carnin* avait épousé Colard de le Carnoye, seigneur de Mézedon, à Gondécourt. (4) Les deux époux vendirent ce fief le 12 février 1427. (5)

L'un des membres les plus remarquables de cette famille fut *Jean de Carnin*, nommé doyen du chapitre de Saint-Pierre de Lille, le 28 septembre 1423. Il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort arrivée le 29 avril 1476. L'histoire de Saint-Pierre de Lille le représente comme un homme très zélé pour le maintien de la discipline au sein de son chapitre, et comme l'un des principaux bienfaiteurs de son église à cette époque ; son épitaphe et d'autres documents nous apprennent qu'il fit un don de mille livres pour la reconstruction de la nef et une fondation d'offices au moyen du revenu de sa cense du Chasteler à Deùlemont. (6)

Son neveu, *Hugues de Carnin*, écuyer, puis chevalier, était seigneur de Beaumanoir à Houplin-lez-Seclin,

(1) E. Feys et A. Nélis, *Les Cartulaires de la prévôté de Saint-Martin à Ypres*, p. 621.

(2) M<sup>gr</sup> Hautcœur, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, n<sup>o</sup> MCCCLXXXVII, p. 962 et n<sup>o</sup> MCCCXCIV, p. 966.

(3) *Archives de l'Hôpital de Seclin*, n<sup>os</sup> 75 et 335 de l'*Inventaire*.

(4) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Gondécourt*, 1<sup>re</sup> partie, ch. VI.

(5) *Archives départementales du Nord*, B. 1474.

(6) M<sup>gr</sup> Hautcœur, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, p. 939, 950, 951, 962, 965, 966, 997, 1005, 1007, 1008, 1043, 1045, 1048 ; — *Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, p. 127, 179, 244, 250, 251, 284, 301, 319, 456.

en 1455. (1) Il avait épousé, avant 1451, (2) Quentine du Bois, fille de Roland et d'Isabeau de le Vichte, ou mieux d'Isabelle Vrete, qui lui avait apporté la seigneurie de Noyelles-lez-Seclin. (3)

*Jean de Carnin*, son fils, chevalier, seigneur de Beaumanoir, vendit, le 24 décembre 1482, à l'hôpital de Seclin, la motte du moulin de Burgault, au même lieu. (4)

Après lui, nous trouvons encore, comme seigneurs de Beaumanoir, *Philippe de Carnin*, chevalier, allié à Sainte Raet; puis leur fille, *Marguerite de Carnin*, qui épousa Simon de Landas, dont elle eut un fils, Louis de Landas, seigneur d'Houplin et de Beaumanoir. (5)

(1) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Houplin-lez-Seclin*, ch. VIII.

(2) M<sup>r</sup> Hautcœur, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, n<sup>o</sup> MCCCXLIX, p. 1007.

(3) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Noyelles-lez-Seclin*, ch. III.

(4) *Archives de l'Hôpital de Seclin*, n<sup>o</sup> 331 de l'Inventaire.

(5) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Houplin-lez-Seclin*, ch. VIII.

II.

**La Seigneurie et les Seigneurs de Carnin. — Carnin, domaine du Châtelain de Lille. — Carnin séparé du fief du Châtelain, avec le comté de Herlies et la ville de La Bassée. — Carnin démembré du comté de Herlies. — Les seigneurs de Carnin : familles de Stavèle, de Hornes, de Varick, Roose, Coloma, Dudeman.**

Le domaine du Châtelain de Lille, qui était considérable et faisait de son possesseur l'un des plus puissants seigneurs de la région, comprenait les villages ou hameaux de Phalempin, du Plouich, de la Neuville, d'Attiches, de Drumez et de la Tennardrie à Thumeries, de Wattines et de Theluch, de Carnin, d'Ennetières en Mélantois, du Transloy à Illies, d'Ostricourt; le comté de Herlies, la ville de la Bassée, la Motte du Châtelain de Lille; huit bonniers (1) de pâturage dans les marais de Fretin, des rejets à Loos sur la crête de la rivière d'Haubourdin à Lille; le tiers, à l'encontre du comte, de tous les plantis et rejets des flégards (2) et voies de Seclin (3).

(1) Les différentes mesures de terre : *bonniers, cents, verges, quartiers, quartrons* seront fréquemment employées dans les chapitres suivants. Nous croyons utile d'en donner, dès maintenant, les contenances. Le *bonnier* comprenait 16 *cents* de terre et équivalait à 1 hectare 41 ares 77 centiares. Le *cent* comprenait 100 *verges* de terre et valait 8 ares 86 centiares; on comptait aussi quelquefois par *grandes verges* de 25 au cent de terre. La *verge* valait environ 9 centiares, la *grande verge* valait quatre fois plus. Le *quartier* était le quart d'un bonnier, c'est-à-dire 4 cents de terre. Le *quartron* était le quart du cent de terre.

(2) *Rejets* et *flégards* vont souvent ensemble à cause de leur similitude. Les *flégards* sont des bandes de terrains vagues le long et hors de l'alignement des chemins. Les *rejets* sont aussi des terres abandonnées, en friche et comme *rejetées*.

(3) Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, 1<sup>re</sup> partie, ch. VIII.

A Carnin, un certain nombre d'hôtes et tenants (1) devaient au Châtelain de Lille les rentes suivantes, assises sur 189 mesures et 3 cents d'héritages : au terme de la Saint-Remy, 23 deniers en argent et 8 muids 4 rasières 2 havots et demi de froment, à la mesure de Lille, (2) dont 4 muids dûs à la Chapelle du Plouich, fondée par les châtelains de Lille ; au terme de Noël, 11 sous 2 deniers 3 parts, 125 chapons, 13 gélines et demie, deux gélines comptant pour un chapon, et 17 pains et demi d'un quarel de froment chacun ; au terme de mi-mars, 5 muids 1 rasière 3 havots d'avoine à la mesure de Seclin ; enfin au terme de la Saint-Jean, 21 sous 7 deniers. (3)

Jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Carnin eut donc pour seigneurs les châtelains de Lille, dont il suffira de donner la liste chronologique. (4)

Saswalon, 1038-1039.

Robert, 1050.

Gérard de Buc, intérimaire, 1071.

Roger l'ancien, 1087-1098.

Roger le jeune, 1098-1130.

(1) Les hôtes et les colons étaient des vassaux roturiers, c'est-à-dire non nobles, mais libres, établis dans un domaine pour l'exploiter à charge de servir au seigneur une part dans les produits et bénéfices et de lui rendre certains devoirs déterminés. — Tenants, tenanciers, qui tenaient des terres en roture d'un fief auquel ils devaient certains droits.

(2) A la mesure de Lille, le *quarel*, *quargnon*, *carreau* de blé valait 4 litres 382 mill. Quatre *quarels* formaient le *havot* valant 17 litres 528 mill ; quatre *havots* formaient à leur tour la *rasière* qui contenait 70 litres 11¼ mill. Il fallait douze rasières pour un muid. — Le *quarel* d'avoine valait, à la même mesure, 4 litres 900 mil. ; le *havot*, 19 l. 398 mill. ; la *rasière*, 78 litres 393 mill.

(3) *Archives communales de Roubaix*, manuscrit n<sup>o</sup> 29, fo 64 et verso.

(4) Voir pour l'histoire de ces châtelains : Th. Leuridan, *Les châtelains de Lille*. Lille, Quarré, 1873.

Renaud I<sup>er</sup>, 1133.  
Robert II, 1136-1143.  
Roger III, 1145.  
Robert III, fils de Roger, 1146-1147.  
Renaud II, frère de Robert III, 1147-1166 ?  
Hugues, également frère de Robert III, 1166-1169.  
Jean I<sup>er</sup>, fils de Hugues et d'Ermentrude, 1174-1203.  
Gillebert de Bourghelles, intérimaire, 1200-1207.  
Roger IV, fils de Jean I<sup>er</sup>, 1208-1230. (1)  
Willaume du Plouich, frère de Roger IV, 1230-1235. (2)  
Jean II, époux de Mahaut de Béthune, 1237-1244.  
Jean III, fils de Jean II et époux de Mahaut de Mortagne, 1244-1276. (3)  
Jean IV, fils de Jean III et époux de Béatrix de Clermont, 1276-1292.  
Jean V, mort à la bataille de Courtrai, 1292-1302.  
Guyotte de Lille, épouse de Wallerand de Luxembourg, 1302-1337. (4)  
Jean de Luxembourg, fils des précédents, 1337-1364.  
Guy de Luxembourg, fils de Jean, 1364-1371.  
Wallerand II de Luxembourg, fils de Guy, 1371-1402.  
Jeanne de Luxembourg, épouse d'Antoine de Bourgogne, 1402-1407.  
Philippe de Bourgogne, leur fils, 1407-1430.  
Pierre de Luxembourg, fils de Philippe, 1430-1433.  
Louis de Luxembourg, fils de Pierre, 1433-1475.  
Pierre II de Luxembourg, fils de Louis, 1475-1482.

(1) Son sceau porte : *Trois lions rampants, deux en chef et un en pointe.*

(2) Il adopta l'écu *vairé, chargé d'un dextrochère au manipule.*

(3) Il prit l'écu : *De gueules au chef d'or, qui res a celui des châtelains de la maison de Lille.*

(4) *D'argent au lion de gueules, armé, lampassé d'azur et couronné d'or, la queue fourchée et passée en sautoir.*

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la dame de Carnin était MARIE DE LUXEMBOURG, fille de Pierre, deuxième du nom, comte de Saint-Pol, de Ligny, etc., et de Marguerite de Savoie, sœur aînée de la reine de France. Elle avait succédé, à l'âge de 13 ans, en 1482, à son père de qui elle avait reçu les titres de comtesse de Saint-Pol, de Conversan, de Marle et de Soissons; de vicomtesse de Meaux; de Châtelaine de Lille; de dame d'Enghien, d'Oisy, de Dunkerque, de Bourbourg, de Gravelines, etc. Elle épousa, en premières noces, JACQUES DE SAVOIE, (1) son oncle maternel et son parrain, oncle aussi du roi Charles VIII; et, en secondes noces, le 8 septembre 1487, FRANÇOIS DE BOURBON, comte de Vendôme, (2) qui mourut en 1495. Elle vécut encore jusqu'en 1546.

Marie de Luxembourg fit elle-même le partage de ses biens entre ses enfants: Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et François de Bourbon, comte de Saint-Pol; mais elle réserva certaines terres à elle échues par la succession de sa sœur, Françoise de Luxembourg, dame de Ravestein. A sa mort, ces terres furent recueillies en totalité par l'aîné de ses fils, CHARLES DE BOURBON, qui avait dans son lot le fief de la Châtellenie de Lille.

Mais, en 1558, Adrienne d'Estouteville, veuve du cadet, François de Bourbon, réclama pour sa fille, la duchesse MARIE D'ESTOUTEVILLE, (3) sa part des terres réservées. Pour éviter un procès, une transaction intervint, par devant Lambert Chartain et Pierre Poutrain, notaires royaux au Chastelet de Paris, le dimanche 15 mai 1558, entre Antoine, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, duc

(1) SAVOIE : *De gueules à la croix d'argent.*

(2) BOURBON-VENDÔME : *D'azur à trois fleurs de lys d'or, posées 2 et 1 et une bande de gueules.*

(3) ESTOUTEVILLE : *Burelé (alias fascé) d'argent et de gueules de dix pièces, au lion de sable armé, lampassé et couronné d'or.*

de Vendosmois, pair de France, d'une part, et Adrienne, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Pol, au nom et comme tutrice et curatrice de Marie d'Estouteville, sa fille, veuve du prince Jehan de Bourbon, comte de Soissons, d'autre part. (1) La part qui pouvait revenir à Marie d'Estouteville fut estimée 1.500 livres tournois de rente et les arrérages évalués 10.000 livres. Pour tenir lieu de cette part, le roi de Navarre lui abandonna le comté de Herlies et la terre de La Bassée, avec les seigneuries de Carnin et du Transloy, le tout estimé 1257 livres 8 sous 6 deniers tournois, en revenu annuel, et une autre terre en Hainaut, pour compléter les 1500 livres.

Ces évaluations sont conformes aux données d'un précieux document rédigé trente ans plus tôt, et contenant l'estimation des terres engagées pour la rançon de François I<sup>er</sup>. D'après ce document, la terre de Carnin rapportait annuellement 241 livres 8 sous 9 deniers partie de rentes en argent, en froment, en chapons, en gélines et en droits seigneuriaux divers. Ce chiffre est donné d'après la moyenne des vingt années expirées à la Saint-Remy 1528. La déclaration en fut faite le 15 janvier 1529. (2)

Marie, duchesse d'Estouteville, devenue ainsi dame de Carnin, épousa LÉONOR D'ORLÉANS, duc de Longueville. (3) Les deux époux vendirent le comté de Herlies, la ville de La Bassée et les terres de Carnin et du Transloy, à PHIL-

(1) *Archives départementales du Nord*, B. 1626, *Trente-unième registre des Chartes*, f° 101 verso.

(2) Évaluation de la ville, terre et seigneurie de La Bassée, du Transloy, de la comté de Herlies et de Carnin, appartenant à madame de Vendosme, châtelaine de Lille, faite sur vingt années expirées à la Saint-Remy 1528. (*Archives départementales du Nord*, B. 3665, f° 35 verso).

(3) ORLÉANS-LONGUEVILLE: *D'azur à trois fleurs de lys d'or posées 2 et 1, au lambel de 3 pendants d'argent en chef et un bâton d'argent péri en bande.*

LIPPE DE SAINTE-ALDEGONDE, (1) chevalier, seigneur de Noircarmes, de Genech, d'Avèlin, de Bourghelles, commandeur de l'ordre d'Alcantara, chef des finances du roi d'Espagne, lieutenant capitaine général et grand bailli de Hainaut. Cet achat avait été autorisé par lettres patentes de Philippe II, datées de Bruxelles, le 16 janvier 1572. (2)

Par d'autres lettres du 22 mai de la même année, le monarque consentit à esclisser ou séparer du gros du fief du châtelain de Lille, les dites terres, qui devront être désormais tenues par Philippe de Sainte-Aldegonde, ses hoirs, successeurs ou ayant cause, en un seul fief, mouvant de la Salle de Lille, portant le titre de comté de Herlies et seigneurie de La Bassée, en toute justice, haute, moyenne et basse, avec tous les droits, prérogatives et autorités que les châtelains de Lille y ont possédés jusqu'alors, au relief de dix livres de 40 gros à la mort du possesseur (3), au dixième denier à la vente, don ou transport (4) et à charge d'en faire foi, hommage et serment de

(1) DE SAINTE-ALDEGONDE DE NOIRCARMES : écartelé aux 1 et 4 d'hermines à la croix de gueules, chargée de cinq roses ou quintefeuilles d'or ; aux 2 et 3, d'or, à la bande de sable, chargée de trois coquilles d'argent posées dans le sens de la bande.

(2) Archives départementales du Nord, B. 2610, Original, parchemin, sceau perdu.

(3) Tous les fonds de la seigneurie appartenant au Seigneur, il avait le droit, comme propriétaire, d'en transférer le domaine utile comme il l'entendait. Les fiefs restaient ainsi soumis à son pouvoir et retournaient en ses mains lorsqu'ils devenaient vacants. En cas de mort d'un tenancier, une nouvelle concession devenait donc nécessaire de la part du seigneur comme le renouvellement de foi et hommage de la part de l'héritier ; le fief était tombé, il fallait le relever, et pour prix de cette nouvelle investiture, l'héritier payait le *relief*.

(4) Le seigneur se réservant la seigneurie directe et ne laissant au tenancier que la jouissance utile, celui-ci ne pouvait transmettre la propriété par lui-même ; il ne faisait que renoncer, en faveur de l'acquéreur, à la concession du seigneur qui en investissait le nouveau tenancier. Ordinairement ce consentement, donné par le seigneur

fidélité (1) et d'en bailler le dénombrement d'usage. (2)

Philippe de Sainte-Aldegonde ne conserva point la terre de Carnin, qui fut reprise, toujours unie au comté de Herlies et à la seigneurie de La Bassée, par ANNE DE PALANT, (3) comtesse douairière de Chaumont, veuve de Philippe de Stavèle, chevalier de la Toison d'or, baron de Chaumont, seigneur de Glajon et d'Estaires. Anne de Palant usait, en cette circonstance, du privilège de retrait lignager que lui réservait la coutume de la châtellenie de Lille. (4)

Elle servit le rapport et dénombrement de son comté de Herlies en 1594.

Son fils, FLORIS OU FLORENT DE STAVÈLE, (5) comte de Herlies, baron de Chaumont, épousa MADELEINE D'EGMONT, (6) fille de Lamoral, prince de Gavre, et de Sabine de Bavière. Il mourut sans postérité.

Le comté de Herlies et seigneurie de La Bassée échut alors, avec la terre de Carnin, à un petit-neveu de Made-

à la vente d'un fief tenu de lui, se payait par le *dixième denier* du produit de la vente.

(1) Le vassal prêtait à son seigneur *foi et hommage* pour son fief, qu'il lui vint par succession, par acquisition ou par concession directe. Par l'*hommage*, il se déclarait l'*homme* de son seigneur; par la *foi* ou *serment de fidélité*, il jurait de remplir les devoirs de vassal inhérents à son fief. Cela fait, il lui restait à fournir le *dénombrement* écrit et détaillé du fief qu'il avouait tenir de son seigneur. L'*hommage* était toujours accompagné ou suivi du *relief*.

(2) Archives départementales du Nord, B. 1626, Trente-unième registre des Chartes, f° 98 verso.

(3) DE PALANT : *Fascé de sable et d'or de six pièces.*

(4) *Retrait* : rachat d'un bien, d'un héritage; action de le retirer des mains d'un acquéreur. — *Proximité lignagère* : parenté, lignée. Quand un bien était vendu, il restait aux parents du vendeur, aux gens de son *lignage*, la faculté de retirer, de *retraire* ce bien des mains de l'acheteur, en remboursant à celui-ci le prix et les frais de son achat, les *loyaux coûts*. Tel était le *retrait lignager*.

(5) DE STAVÈLE : *D'hermines à la bande de gueules.*

(6) D'EGMONT : *chevronné d'or et de gueules de douze pièces.*

leine d'Egmont, PHILIPPE-LAMORAL DE HORNES (1), comte de Hornes et de Houtkerke, seigneur de Hondshoote, de Braine le Château, de Stavèle, grand veneur héréditaire de l'empire, fils de Lamoral, comte de Hornes, vicomte de Furnes, baron de Hondshoote, grand bailli de Bergues Saint-Winnoc, et de Julienne de Mérode ; (2) celle-ci était fille de Jean, baron de Mérode, et de Marguerite de Palant, de Culembourg. Philippe-Lamoral de Hornes épousa DOROTHÉE DE LIGNE-ARENBERG, fille de Charles d'Arenberg, duc d'Arschot et d'Arenberg, et d'Anne de Croy.

Ce fut par lui que la seigneurie de Carnin fut détachée du comté de Herlies et seigneurie de La Bassée, pour être cédée, le 26 avril 1632, à SASBOUT DE VARICK, (3) seigneur de Niverdonck et bailli de Lille, (4) tandis que le reste du comté fut vendu à Denis-François de Wignacourt, comte de Flètré, et se maintint dans sa famille.

Sasbout de Varick obtint des lettres de chevalerie du roi d'Espagne, le 18 mars 1634. Ces lettres nous apprennent que son père, Pierre de Varick, avait été plusieurs fois honoré du titre d'échevin de la ville de Delft en Hollande, qu'il s'était employé, de sa personne et de ses biens, à empêcher le prince d'Orange d'entrer en cette ville et que, débordé par les rebelles, il avait dû quitter la ville, abandonner ses biens et se réfugier dans les provinces soumises. L'un de ses fils, Jacques de Varick, avait été conseiller et maître des requêtes du grand conseil royal jusqu'à sa mort. Sasbout lui-même était, à cette

(1) DE HORNES : *D'or à trois cors de gueules, virolés d'argent, l'embouchure à senestre.*

(2) DE MÉRODE : *D'or à quatre pals de gueules à la bordure engrêlée d'azur.*

(3) DE VARICK : *D'argent à trois têtes de lion arrachées de gueules, lampassées et couronnées d'azur, posées 2 et 1.*

(4) *Archives communales de Carnin, GG 18.*

époque, depuis longues années, bailli de Lille « avec satisfactions de toute sorte. » (1)

Sasbout de Varick, seigneur de Carnin, mort le 1<sup>er</sup> juin 1650, avait épousé, en premières noces N... et, en secondes nocés, LUCREZIA CAMPENOSA OU DE CAMPONEMOSA, dont il avait eu une fille, Anne-Constance, qui épousa, avant le mois d'août 1664, Philippe-François de la Rivière, et un fils, Pierre-Cyprien de Varick.

PIERRE-CYPRIEN DE VARICK, écuyer, seigneur de Carnin, du Passy, de Dieval en Artois, grand bailli de Lille, chevalier d'honneur au Conseil Souverain de Tournai, fut créé chevalier par lettres patentes du 29 mai 1652. Il épousa, en premières nocés, MARIE-ANNE-CLÉMENCE LAURYN, (2) fille ou sœur de Jean Lauryn, seigneur de Leeskens et de Skoondyck, échevin du franc de Bruges, créé chevalier par lettres du 23 octobre 1640. Il en eut une fille, Marie-Thérèse-Florence de Varick, que nous retrouverons plus loin. En secondes nocés, il épousa ISABELLE ROOSE, (3) fille d'Ambroise, seigneur de Calsteren, conseiller au grand Conseil de Malines, et d'Anne de Ram; on ignore s'il eut des enfants de ce second mariage.

Après lui, la seigneurie de Carnin passa à BARBERINE-JACQUELINE DE VARICK, (4) qui épousa JEAN-FRANÇOIS

(1) *Archives départementales du Nord*, B. 1661, *Soixante-sixième registre des chartes*, f° 44.

(2) LAURYN : *De gueules à la fasce ondulée d'argent et d'azur de quatre pièces, accompagnée en chef d'une étoile à six rais, à dextre, et d'un croissant, à senestre, d'or, et en pointe d'une fleur de lys du même.*

(3) ROOSE : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois roses du même.*

(4) Barberine-Jacqueline de Varick était peut-être une fille aînée de Pierre-Cyprien; cette conjecture paraît assez plausible, car on ne voit pas à quel autre titre que celui de fille aînée, elle aurait succédé à Pierre-Cyprien, dans la seigneurie de Carnin.

LE COCQ, (1) seigneur de Humbeke, Wulverghem, Waerde, LaMotte, Groenhoven, créé comte de Humbeke par lettres de Charles II, du 24 novembre 1694, fils de Côme et de Pétronille-Charlotte de Schieter, mort le 24 décembre 1724.

Leur fils CHARLES-BAUDUIN LE COCQ, comte de Humbeke, seigneur de Dieval, allié en 1710 à Thérèse-Charlotte de la Tour Saint-Quentin, reçut en héritage de sa mère la seigneurie de Carnin, qu'il possédait en 1693. (2)

MARIE-THÉRÈSE-FLORENCE DE VARICK, que nous avons citée ci-dessus, avait épousé JEAN-CHARLES ROOSE, fils d'Ambroise et d'Anne de Ram, seigneur de Leeuw-Saint-Pierre, Miremont, Spy, Calsteren, etc., conseiller du grand Conseil de Malines, baron de Leeuw-Saint-Pierre par lettres du 20 décembre 1690. Elle mourut le 31 mai 1705, étant veuve depuis le 5 janvier 1694, et ayant eu quatre enfants :

1° Jean-Charles Roose, baron de Leeuw-Saint-Pierre, capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique, mort sans alliance, le 11 novembre 1704.

2° Ambroise-Cyprien Roose, baron de Leeuw-Saint-Pierre, après son frère, seigneur de Miremont, mort également sans alliance, le 12 octobre 1720.

3° Alexandre-Louis Roose, prévôt de l'église métropolitaine de Malines, mort le 8 décembre 1748.

4° PHILIPPE-FRANÇOIS-PIERRE ROOSE, baron de Leeuw-Saint-Pierre après ses frères, seigneur de Froidmolt, Han-sur-Sambre, Miremont, Calsteren, Loupogne, etc., pair de Namur, membre de l'état noble de la province et écoutète de Malines, mort le 2 septembre 1751. Il avait épousé, à Tournay, le 28 octobre 1722, MARIE-CAROLINE-FRANÇOISE

(1) LE COCQ : *D'argent au coq hardi de sable, crêté, becqué, barbé et membré de gueules.*

(2) *Archives départementales du Nord, E 945.*

VAN DER GRACHT (1), fille d'Antoine-Ignace, seigneur de Fertin, grand bailli de Tournai et du Tournaisis, et de Marie-Élisabeth que d'autres appellent Isabelle-Françoise Bernard dit du Bois, (2) sa première femme.

De cette union naquit une fille unique, EUGÉNIE-FRANÇOISE-IGNACE ROOSE, baronne de Leeuw-Saint-Pierre, qui fut dame de Carnin, et épousa, le 11 juillet 1745, CHARLES-VITAL-ALEXANDRE, comte COLOMA, (3) né à Malines, le 28 février 1718, élève page de l'archiduchesse Marie-Élisabeth, puis chambellan honoraire de l'impératrice reine, fils de Jean-Alphonse Coloma, conseiller au grand Conseil de Malines, chef et président du Conseil privé aux Pays-Bas, et de Barbe Le Poyvre, (4) sa première femme. Le comte Coloma mourut le 21 novembre 1758. Deux enfants étaient nés de son union avec Eugénie-Françoise-Ignace Roose : une fille, Marie-Philippe-Guislaine, le 13 juin 1746, et un fils, Jean-Ernest-Guislain-Xavier, le 4 décembre 1747 ; une seconde fille naquit, le 20 mars 1759, posthume de quatre mois.

Quant à Eugénie-Françoise-Ignace Roose, elle serait morte, suivant le *Nobiliaire*, à Bruxelles, le 14 juin 1762. (5) Il faut reculer cette mort de deux années au moins, car, le 19 janvier 1764, le notaire Héroguer, receveur de l'église et des pauvres de Carnin, la mentionne, comme dame de

(1) VAN DER GRACHT : *D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.*

(2) BERNARD : *De gueules à une épée d'argent en pal, la pointe en bas, la garde d'or accotée de deux étoiles du même.*

(3) COLOMA : *D'azur à la bande d'or, accotée de deux colombes d'argent, becquées et membrées de gueules, à la bordure d'or, chargée de huit taux ou béquilles de Saint-Antoine d'azur.*

(4) LE POYVRE : *De gueules au sautoir d'or, chargé de cinq merlettes d'azur, celles d'en haut adossées, celles d'en bas affrontées.*

(5) De Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne*, t. II, p. 1676.

Carnin, vivante encore, dans la présentation de ses comptes de 1759 et de 1760. (1)

Parmi les membres de la noblesse du bailliage de Lille qui prirent part à l'élection des députés aux États généraux de 1789, figure dame LOUISE-CLÉMENTINE-JOSÉPH DUEDEMAN, dame de Carnin. (2)

(1) *Archives communales de Carnin*, GG 8 et 19.

(2) L. de la Roque et Ed. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes d'Artois, de Flandre et de Hainaut, qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.*

III.

**Seigneuries ou fiefs à Carnin. — La Mairie de Carnin. — Carnin, en Carnin. — Esteulles ou Estevele. — Thieuloye ou Thillooy. — Helleville ou Herleville. — Le Paiage ou Péage. — Le Huitième. — Coquenpevele. — Autres fiefs tenus du Châtelain de Lille. — Fiefs de mouvances diverses.**

Outre la seigneurie dominante de Carnin, dont nous avons parlé au chapitre précédent, il y avait, au territoire de ce village, un certain nombre d'autres fiefs ou seigneuries. Nous donnons, dans ce chapitre, les documents que nous avons pu recueillir sur chacune de ces seigneuries.

I. — LA MAIRIE DE CARNIN. — C'était un fief vicomtier, tenu du châtelain de Lille, de sa cour et halle de Phalempin, à dix livres de relief à la mort de l'héritier et au dixième denier à la vente, don ou transport. Il comprenait un manoir avec 10 cents de terre, à Carnin, 5 bonniers 14 cents de terre ahanable, (1) et des rentes de 11 havots de blé, 9 havots d'avoine, 3 chapons, 3 pains et 22 deniers, dues par un hôte et plusieurs tenants. Le Châtelain de Lille devait au possesseur de ce fief des rentes de 3 havots de blé, 6 rasières d'avoine et 3 chapons, pour l'exercice de la mairie et de la justice; en retour celui-ci était tenu de poursuivre par la loi de Carnin le paiement des rentes dues au châtelain dans sa terre de Carnin.

Le fief de la Mairie de Carnin était possédé, en 1389, par Jehan d'Oignies, (2) dit Richard, écuyer. D'après le rapport général de la châtellenie de Lille, servi se

(1) *Ahanable*, labourable, terre de labour.

(2) D'OIGNIES : *De sinople à la fasce d'hermines*.

1<sup>er</sup> décembre 1456, (1) le seigneur en était alors messire Bauduin d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées, conseiller, chambellan et maître-d'hôtel de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1437, et gouverneur de Lille, qui mourut le 12 juin 1459, laissant d'Isabeau de Halewyn, dame de Beaurepaire, sa seconde femme, un fils, Charles ou Nicolas, auteur de la branche des comtes d'Estrées.

Nicolas d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées, épousa Jacqueline de Rubempré ; (2) leur troisième fils, François d'Oignies, seigneur de Beaurepaire, bailli d'Aire, auteur de la branche des comtes de Willerval, possédait la Mairie de Carnin en 1506. Il eut d'Anne-Bonne de Lannoy, (3) dame de Willerval, d'Allennes et de Beaumont, sa seconde femme, sept enfants, dont l'aîné, Adrien d'Oignies, chevalier, seigneur de Willerval, Allennes, Acheulles, Pérenchies, Helleville, Mairie de Carnin, grand bailli des bois et forêts du roi en Hainaut, épousa Anne de Rosimbos, (4) dame de Fromelles, La Hutte et Houdaing. Le second de leurs fils, Charles d'Oignies, qui prit le nom et les armes de Rosimbos et épousa Anne de Rubempré, est mentionné comme seigneur de la Mairie de Carnin, dans le rapport de la Châtellenie de Lille, du 9 juin 1602. (5)

II. — CARNIN, EN CARNIN. — C'était un fief et noble ténement, relevant du Châtelain de Lille, de sa cour et halle de Phalempin, à dix livres de relief, à la mort de

(1) *Archives départementales du Nord*, n° 82 de l'État général, f° 45.

(2) DE RUBEMPRÉ : *D'argent à trois jumelles de gueules, en cœur un écusson écartelé : aux 1 et 4, losangé d'or et de gueules ; aux 2 et 3, d'argent à la croix engrêlée d'azur.*

(3) DE LANNOY : *D'argent à trois lions de sinople, armés, lampassés et couronnés de gueules, à la bordure engrêlée de gueules.*

(4) DE ROSIMBOS : *Bandé d'argent et de gueules de six pièces.*

(5) *Archives départementales du Nord*, n° 110 de l'État général, f° 15 verso.

l'héritier et au dixième denier à la vente, don ou transport. Il comprenait un demi-bonnier de terre constituant le gros du fief et les rentes justiciables suivantes : à la Saint-Jean, 6 sous 9 deniers ; à la Saint-Remy, 9 rasières 3 havots 2 quarels et le seizième d'un havot de blé ; à la Noël, 14 chapons trois quarts et demi, 5 sous 2 deniers, et 4 ouvelées de blé (1) d'un quarel chacune ; à la mi-mars, 18 rasières 2 havots d'avoine. Ces rentes étaient dues par un certain nombre d'hôtes, qui devaient en outre, les uns double rente, les autres 2 sous de relief et le dixième denier à la vente.

Nous trouvons comme seigneurs de ce fief Gilles Malebranche, en 1389 ; Robert Malebranche, en 1456 ; (2) Jeanne Malebranche, veuve de Tassart de Lorme, en 1509 ; puis Jean de le Rue qui vendit ce fief à Grard Le Noël. Celui-ci le vendit presque aussitôt, le 10 juin 1517, à Jehan Baillet, (3) qui le passa à sa fille Laurence Baillet, épouse de François Van Hoy Questot. Leur fils, Mahieu, époux de Catherine Parent, puis leur petit-fils François, héritèrent de cette seigneurie de Carnin ; François Van Hoy Questot est mentionné comme seigneur de Carnin en Carnin, dans le rapport de la châtellenie de Lille du 9 juin 1602. (4) La sœur et héritière de François, Marie Van Hoy Questot et son mari Étienne Fasse, bourgeois de Lille, seigneur de la Hallerie, Timbronne, Carnin, Le

(1) *Oouvelée, ouvlée, oublée, oublie.* Ces *oublies* n'étaient pas toujours de minces pâtisseries, mais des pains que l'on offrait comme redevance au seigneur, et qui, d'abord payés en nature, furent plus tard évalués en argent. — L'*ouvelée* signifiait aussi une mesure de grains, de la valeur d'un demi-havot. La redevance était la même, mais d'un côté elle était livrée en grain, de l'autre, en pain.

(2) *Archives départementales du Nord*, n° 82 de l'*État général*, fo 45.

(3) *Ibidem*, E. 943, fo 1.

(4) *Ibidem*, n° 110 de l'*État général*, fo 24 verso.

Péage, Thilloz, Loquerie. L'Obel dit le Sart, obtinrent, le 24 mai 1622, du roi d'Espagne, des lettres patentes les autorisant à renouveler les briefs de leur seigneurie de Carnin en Carnin (1). Ces briefs furent encore renouvelés, le 19 février 1693, étant dame de Carnin en Carnin Marie-Marguerite Fasse, veuve de Lambert Vandermaer, écuyer, prévôt de la ville de Lille. (2)

III. — ESTEULLES OU ESTEVÈLE. — Ce fief vicomtier, tenu du Châtelain de Lille, de sa cour et halle de Phalempin, à dix livres de relief et dixième denier à la vente, don ou transport, comprenait, parmi manoir et jardins, 4 bonniers d'héritages, sis à Carnin, et des rentes s'élevant à 3 rasières d'avoine, un chapon, une géline, une ouvelée de blé et 5 sous 8 deniers obole; de lui relevaient deux arrière-fiefs.

Estevèle fut successivement possédé par Jacques d'Esteules, en 1389; par Christophe d'Esteules; par Mariette d'Esteules; par Gérard de Noyelle, en 1456. Celui-ci le passa à son fils, Jean de Noyelle, écuyer. Nous trouvons ensuite Estevèle dans la famille Baillet: Jehan Baillet le légua à Jehanne, sa fille, qui épousa Baulde Muysart, licencié ès lois, (3) dont elle eut un fils, Toussaint Muysart, maieur de la ville de Lille. Ce dernier est mentionné, comme possesseur du fief d'Estevèle, dans le rapport de la châtellenie de Lille, du 9 juin 1602. (4)

Les deux hommages ou arrière-fiefs, tenus de la seigneurie d'Estevèle, comprenaient chacun 6 bonniers 14 cents de terre à labour, sis à Carnin, et devaient cent

(1) *Archives départementales du Nord*, E. 943, f° 4.

(2) *Ibidem*, E. 945.

(3) Elle servit, se disant veuve de Baulde Muysart, le rapport de son fief d'Esteules, le 1<sup>er</sup> juin 1560. (*Archives départementales du Nord*, n° 109 de l'État général, cahier 3, f° 1.)

(4) *Archives du Nord*, n° 110 de l'État général, f° 7.

sous de relief et le dixième denier à la vente. Le premier qu'on appelait le fief de Thieulloy ou Thillooy, appartenait à Jehan Laden l'ainé, en 1560, à Maximilien Délyot, fils de feu Wallerand, en 1585, et à Catherine Parent, veuve de Mahieu Van Hoy Questot, en 1603. L'autre, dont le nom ne nous est pas connu, était possédé par maître Adrien Ferret, prêtre, en 1560. (1)

IV. — HELLEVILLE OU HERLEVILLE. — Fief vicomtier, sis à Carnin et Allennes, tenu du châtelain de Lille, de sa cour et halle de Phalempin, à 10 livres de relief et dixième denier à la vente, don ou transport. Il comprenait un bonnier appelé le « bonnier de Lassus » et dix bonniers 3 quartiers de terre ahanable ; une dime à Carnin, valant, au XV<sup>e</sup> siècle, 66 livres par an ; des rentes de 2 muids d'avoine ; 24 sous ; 8 chapons un quartier et le quart d'un quartier ; 5 pains d'un quarel de blé chacun et le cinquième d'un pain ; enfin 27 corvées et demie de bras jusques à midi. Ces rentes étaient dues par 4 hôtes et 20 tenants sur 6 bonniers de manoirs et de terres ahanables, chargés de double rente de relief et du dixième denier à la vente, don ou transport. De lui relevaient quatre hommages qui lui devaient, comme relief, l'un 4 sous, le second un gant blanc et les deux autres 4 deniers ; tous quatre étaient chargés du dixième denier à la vente, don ou transport. (2)

Helleville, après avoir appartenu à Jehan de Pernes, était, en 1456, en la possession de Bauduin d'Oignies, seigneur de la Mairie de Carnin. Depuis lors, il ne cessa d'appartenir aux seigneurs de ladite mairie, dont nous avons donné plus haut la succession.

(1) *Archives départementales du Nord*, n° 109 de l'État général, cahier 3, f° 1 verso.

(2) *Ibidem*, n° 82 de l'État général, f° 45.

V. — LE PAIAGE OU PÉAGE. — C'était le nom de deux fiefs, sis à Carnin, tenus du châtelain de Lille, de sa cour et halle de Phalempin, à dix livres de relief à la mort, et dixième denier à la vente, don ou transport.

Le premier comprenait 4 bonniers 11 cents de terre en trois pièces, l'une de 5 mencaudées, (1) au chemin de Carnin au marais, la seconde, de 10 mencaudées, traversées par le chemin de Carnin à Chemy, la troisième, d'un bonnier, sur le petit chemin de Lille à Arras. Il levait aussi des rentes de 2 sous 5 deniers obole, une ouvelée de blé d'un tiers de havot, un demi-pain de 12 deniers, 4 chapons, 3 corvées de la valeur de 6 deniers chacune, 8 rasières 3 havots 2 tiers de havot d'avoine et les 2 tiers d'une poule.

Le second contenait 3 cents et demi de terre, pris sur les 4 bonniers 14 cents et demi qui composaient autrefois le premier fief du Péage, et percevait des rentes s'élevant à 2 rasières 2 havots de froment, 11 sous 6 deniers obole, 4 chapons et 2 tiers de chapon, sur un bonnier et demi de terre, sis à Carnin, et chargé de double rente de relief et dixième denier.

Ces deux fiefs étaient possédés, en 1389, par Guillebert de Carnin, écuyer; en 1456, par maître Jehan de Carnin, (2) que nous avons mentionné plus haut. Ils passèrent ensuite à Antoine du Paiage, et à son fils, Guy du Paiage, qui les vendit, en 1502, à Jean de Courcelle, marchand à Lille. Le 12 décembre 1560, le rapport en fut servi par Hubert Délyot, en qualité de tuteur de Maximilien et Hubert Délyot, ses petits-fils, enfants de feu Wallerand Délyot. (3)

(1) La mencaudée valait quatre cents de terre.

(2) *Archives départementales du Nord*, n° 82 de l'État général, f° 47 verso.

(3) *Ibidem*, n° 109 de l'État général, cahier 4, folio 1 verso.

Maximilien Délyot vendit ces deux fiefs à Adrien de Sion, mais ils furent repris, à titre de retrait lignager, par François Van Hoy Questot, qui est mentionné dans le rapport de la châtellenie de Lille, du 9 juin 1602. (1)

Nous les trouvons ensuite parmi les biens de la famille Denis. (2) Antoine Denis, seigneur du Rosel, lieutenant du bailli de Lille, avait épousé, en 1617, Antoinette Fasse, fille d'Étienne et de Marie Van Hoy Questot. Leur fils aîné, Étienne Denis, seigneur du Péage, né le 27 septembre 1619, mourut en célibat le 23 février 1687; son neveu François Denis, seigneur du Péage, trésorier et dépositaire de la ville de Lille, mourut également sans alliance, laissant le Péage à son frère cadet, Jacques Denis, seigneur de la Deusle, de la Hallerie, ancien capitaine au régiment d'Artois, bourgeois de Lille, mort le 23 janvier 1745, époux de Marguerite Parent, fille d'André et de Ghislaine Ségar. L'un de leurs huit enfants, Jacques-François Denis, seigneur du Péage, de la Hallerie, maieur et rewart de Lille, fut anobli le 1<sup>er</sup> décembre 1769. Il épousa Marie-Angélique-Joseph du Retz, fille de Jean-François-Guillaume, conseiller à la gouvernance de Lille, et de Marie-Josèphe du Bosquiel. (3) Il figure parmi la noblesse du bailliage de Lille qui prit part à l'élection des députés aux États généraux en 1789. (4)

VI. — LE HUITIÈME. — Ce fief, tenu de la baronnie de Cysoing, à dix livres de relief à la mort, dixième denier à

(1) *Archives départementales du Nord*, n° 110 de l'Etat général, f° 24 verso.

(2) DENIS DU PÉAGE: *D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

(3) P.-A. du Chastel, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I. p. 620.

(4) L. de La Roque et Ed. de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes d'Artois, de Flandre et de Hainaut, qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États généraux de 1789.*

la vente, don ou transport, et service de plaids, consistait en rentes de 28 rasières de blé, 4 rasières d'avoine, une rasière de fèves et 6 chapons, sur divers héritages chargés de double rente de relief et du dixième denier. Il comprenait aussi plusieurs terrages. (1) En 1595, il appartenait à Philippe d'Oignies, chevalier. (2)

VII. — COQUENPEVÈLE. — Nous n'avons trouvé qu'une seule mention de ce fief sis à Carnin; elle nous apprend qu'en 1759, il était possédé par Florent Du Pont, mais ne nous indique ni sa nature, ni sa mouvance. (3) C'est aux seigneurs de ce fief qu'il faut attribuer les deux épitaphes de Guilbert et de Jean-Florent Du Pont, que nous reproduisons dans un des chapitres suivants.

VIII. — AUTRES FIEFS TENUS DU CHATELAIN DE LILLE. — Le 5 mai 1395, Pierre Pippelart servit le rapport d'un fief de 6 cents de terre, à Carnin, valant environ 6 rasières de blé ou d'avoine en cense, et tenu du châtelain de Lille à une blanche lance sans fer de relief. Ce fief avait été vendu par Pasquier des Près à Pierre Carlet et Pierre Pippelart l'avait repris, à titre de proximité, dix sept ans auparavant. (4) Son fils Jehan Pippelart, en servit également le rapport le 15 mars 1421. (5) Ce fief passa ensuite à Piérart Noirmant le jeune, demeurant à Lille,

(1) Le *terrage* était la portion de fruits (c'est-à-dire un certain nombre de gerbes) due par le tenancier à son seigneur pour la possession d'une terre. Cette part réservée par le seigneur tenait lieu de cens ou de rente seigneuriale. Le possesseur d'une terre chargée de *terrage* ne pouvait en changer la nature et la destination ni se dispenser de la cultiver, à la différence des terres décimables qui pouvaient être converties à un autre usage ou laissées sans culture.

(2) *Archives départementales du Nord*, n° 82 de l'État général, f° 52 verso.

(3) *Archives communales de Carnin*, GG 8.

(4) *Archives départementales du Nord*, B. 1246, original, parchemin, sceau perdu.

(5) *Ibidem*, B. 1461, original, parchemin, sceau perdu.

ainsi que nous l'apprend le rapport du 18 mai 1441. (1) Le dénombrement de la châtelainie du 9 juin 1602 mentionne comme possesseur de ce même fief Jacques de le Court, par achat d'Elias de le Court, son frère, qui en avait hérité de leur père Guillaume ; celui-ci l'avait acquis de François Bertoul, seigneur de Quincy-sous-Lens et de Marguerite de Tellezaises, sa femme, fille unique de Pierre, seigneur de Quincy, et d'Agnès du Bosquel. (2)

Un autre fief, tenu du châtelain, de sa cour et halle de Phalempin, à 30 sous de relief à la mort et au dixième denier à la vente, comprenait 13 cents de terre ahanable, sis à Carnin, en deux pièces égales, dont l'une était située sur le chemin de Carnin à Gondecourt. Il eut successivement pour possesseurs Jehan Duponchel ; son fils Haquinet, au nom duquel Jacques Lesmerant servit le rapport de ce fief le 25 mars 1421 ; (3) Catherine Cochet, fille de Guy, héritière de Haquinet Duponchel, son oncle ; (4) Gilles Picavet ; son fils, Jean Picavet, qui vendit le fief à Barthélemy de le Court. (5)

En 1615, Nicolas Cardon, fils de feu Martin, marchand tullier à Lille, et de Philippote Le Roux, tenait, du chef de sa mère, un fief de 4 cents et demi de terre à labour, sis à Carnin, et relevant de la Salle de Lille, à dix livres de relief et dixième denier. (6)

(1) *Archives départementales du Nord*, B. 1526, original, parchemin, fragment de sceau.

(2) *Ibidem*, n° 110 de l'État général, f° 68 verso.

(3) *Ibidem*, B. 1458, original, parchemin, sceau perdu.

(4) *Ibidem*, B. 1527, *Rapport du 11 juillet 1441*, original, parchemin, sceau perdu.

(5) *Ibidem*, n° 110 de l'État général, f° 47, *Rapport du 9 juin 1602*.

(6) *Ibidem*, n° 89 de l'État général, f° 104, *Rapport du 23 septembre 1615*.

IX. — FIEFS DE MOUVANCES DIVERSES. — Un fief de 9 à 10 mencaudées de terre ahanable, sises à Carnin, près des terres de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, était tenu de messire Jehan, seigneur de Herrin, à 30 sous de relief. Jehan de Thélule vendit, vers 1355, à Colart le Boulenghier; celui-ci le laissa à son fils Jehans le Boulenghier, qui en servit rapport le 29 août 1395. (1) Le 18 août 1408, rapport en était servi par Martel d'Oignies, fils illégitime de M. d'Oignies, qui venait d'en faire l'acquisition. (2)

Du même seigneur de Herrin, était tenu, à Carnin, un second fief de 15 cents et demi de terre, à une blanche lance sans fer de relief. Jehan de le Bourse, fils de Jean, demeurant à Allennes, le possédait en 1394. (3)

Un troisième fief, tenu du même seigneur de Herrin, mais dont le relief n'est pas indiqué, contenait 5 quartiers de terre, sis à Carnin et était, en 1408, aux mains de Jacot de Béthune, fils de feu Jehan. (4)

Ce Jehan de Béthune, fils de feu Pierre, possédait à Carnin, en 1390, un fief de 13 cents de terre, tenu de noble et puissant seigneur Tristan du Bos, à 3 sous de rente par an et à 3 sous de relief. (5)

Enfin, de M. de Faigneulles était tenu à dix livres de relief un fief de 7 bonniers de terre à Carnin, auquel 7 hôtes et 6 tenants devaient des rentes de 9 rasières d'avoine, 2 chapons, 2 poules et 4 sous en argent. Jacques de Helin l'avait acquis de Jehan Renier, vers 1402. (6)

(1) *Archives départementales du Nord*, B. 1249, original, parchemin, sceau perdu.

(2) *Ibidem*, n° 74 de l'État général.

(3) *Ibidem*, Rapport du 29 avril 1394.

(4) *Ibidem*, Rapport du 29 août 1408.

(5) *Ibidem*, Rapport du 9 mars 1390.

(6) *Ibidem*, Rapport du 7 mars 1402.

IV.

**Jurisdiction seigneuriale. — Administration communale. — Le Magistrat : Bailli, Lieutenant, Hommes de fief et Échevins, Greffier, Sergent. — Halle échevinale. — Mairie actuelle.**

Le Châtelain de Lille et, après lui, les différents seigneurs que nous avons cités plus haut, avaient, dans leur terre et seigneurie de Carnin, toute justice, haute, moyenne et basse. Or, comme le droit de justice participait de la nature du fief dont il était devenu l'attribut inséparable et qu'il avait plus ou moins d'étendue selon que ce fief était plus ou moins important, on pourrait juger par là, à défaut d'autres documents, de l'importance de la seigneurie de Carnin.

La *haute justice* qui comportait le droit de prononcer des peines capitales, atteignait les crimes les plus graves et s'exerçait sur tout ce qui faisait partie du domaine public. Il n'appartenait qu'aux hauts justiciers de lever les corps morts, noyés, désespérés ou occis. Ils pouvaient avoir fourches patibulaires à trois piliers, mais elles devaient être érigées dans l'étendue de la seigneurie. Le haut justicier pouvait connaître de toutes les causes civiles et de police que des lois expresses n'exceptaient pas de sa juridiction. (1)

La *moyenne justice* ou justice vicomtière se bornait à une sorte de répression correctionnelle. La coutume de Flandre lui attribuait la connaissance du sang et du larron, c'est-à-dire des blessures entraînant effusion de sang et du vol qualifié et capital. En matière civile, le moyen

(1) La tradition donne comme emplacement de la JUSTICE à Carnin l'endroit où se trouvent actuellement la grande place du village et un abreuvoir toujours vide.

justicier connaissait en première instance de toutes les affaires réelles, personnelles et mixtes.

La *basse justice* ou justice foncière, confinée dans les héritages qui en dépendaient, n'excédait pas de simples amendes de police. En matière civile, le bas justicier pouvait connaître de toutes les causes personnelles entre ses sujets, jusqu'à soixante sous parisis.

Pour l'aider dans l'exercice et le maintien de ses droits et de ses nombreuses prérogatives qui tenaient tout ensemble du pouvoir administratif et du pouvoir municipal, le seigneur avait des officiers qu'il choisissait et instituait lui-même et qu'il pouvait révoquer quand il le jugeait nécessaire. Nous allons dire quelques mots de chacun d'eux.

Le *bailli* était le substitut du seigneur en sa cour criminelle et féodale, et, au point de vue administratif, son principal agent, le représentant de sa personne et de ses droits. Ce nom de bailli est un vieux mot français qui a le sens de protection, aide et soutien; la mission de cet officier était en effet de protéger les habitants contre l'oppression et les vexations de leurs voisins et des étrangers, en même temps qu'il devait veiller à l'exécution et à l'administration de la justice dans la communauté.

Nous avons recueilli les noms suivants de baillis de Carnin :

Philippe Warquain, 1598. (1)

Pierre Warquain, 1628. (2)

Piat De le Vallée, 1645. (3)

(1) *Archives départementales du Nord*, n° 114 de l'État général, cahier 5.

(2) *Archives de l'hôpital Notre-Dame dit Comtesse à Lille*, n° 1853.

(3) *Archives communales de Carnin*, GG 18.

Nicolas Briselance, 1685. (1)

Jean-Pierre Leroy, 1764. (2)

Stanislas-Joseph Leroy, 1781. (3)

Bonaventure-François-Joseph Van Oye, 1782 à 1788. (4)

A ces noms, nous pouvons joindre celui de François Fasse, bailli de Carnin en Carnin, en 1626. (5)

Il arrivait assez fréquemment que le bailli ne résidait pas dans le village : aussi, pour ne pas autoriser l'impunité des crimes, rendre illusoire l'exercice de la police et priver les habitants d'un secours sur lequel ils devaient pouvoir compter en tout temps, il fallait au bailli un *lieutenant* qui résidât dans la localité. Cet officier que ses fonctions multiples mettaient en mesure de rendre à ses concitoyens d'inappréciables services, aurait pu, à juste titre, être appelé « l'homme de la paroisse. » C'était en effet sur lui que pesait tout le fardeau des affaires ; c'est à lui qu'incombait plus particulièrement et même entièrement, quand le bailli ne résidait pas dans le village, l'administration active de la communauté. Il devait exercer une surveillance de tous les instants pour le maintien de l'ordre, le respect de la loi et des ordonnances des autorités locales et la sécurité de ses administrés.

Une petite pension annuelle était allouée au lieutenant de Carnin par la communauté, indépendamment de ce qu'on lui accordait pour ses services extraordinaires, comme députations, voyages, sollicitations et autres dépenses que pouvaient occasionner pour lui les fonctions de sa charge et le service de la cause publique ; chaque année

(1) *Compte de l'église d'Annœullin.*

(2) *Archives communales de Carnin*, GG 8, 9, 19.

(3) *Ibidem*, DD 1 à 3.

(4) *Ibidem*, DD 1 à 3 ; GG 10 à 13, 20 à 25. — *Archives départementales du Nord*, E 948, 1<sup>o</sup> 1.

(5) *Archives départementales du Nord*, E 943.

le lieutenant présentait, en conséquence, l'état des débours faits par lui pour le service de la communauté.

L'office de lieutenant de Carnin demeura, durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la famille Théry. (1)

André Théry, lieutenant de Carnin, donne en arrentement, le 3 avril 1704, un manoir appartenant aux pauvres de ce village (2).

Hubert Théry, lieutenant en 1736, (3) mourut le 16 avril 1749; son épitaphe a été conservée dans le pavé extérieur de l'église, devant le portail.

SÉPULTURE  
D'HUBERT THÉRY,  
FERMIER, LIEUTENANT  
DE CARNIN,  
DÉCÉDÉ LE 16 D'AVRIL 1749,  
AGÉ DE 79 ANS,  
ET D'ANGÉLIQUE DESTIEUX,  
SON ÉPOUSE,  
DÉCÉDÉE LE 17 D'AVRIL 1759,  
AGÉE DE 89 ANS.  
REQUIESCANT IN PACE.  
AMEN.

Son fils, Jean-Pierre Théry, lui succéda, mais n'exerça que fort peu de temps ses fonctions, étant mort le 10 avril 1750. (4)

Après lui, nous trouvons Guillaume Théry (5) et Guillaume-François Théry, (6) son fils; ils conservent, à eux

(1) *Archives départementales du Nord*, E 946 à 949.

(2) *Archives communales de Carnin*, GG 17.

(3) *Ibidem*, GG 7.

(4) *Archives départementales du Nord*, Fonds de Saint-Piat de Seclin, Carton III.

(5) *Ibidem*, E 946, 948, 949.

(6) *Archives communales de Carnin*, CC 1; DD 1 à 3; GG 8 à 14, 17, 19 à 26.

seuls, la charge de lieutenant durant près d'un demi-siècle, de 1750 à la révolution.

Avec le bailli ou son lieutenant, les *hommes de fief* et les *échevins*, nommés comme eux par le seigneur, composaient le corps administratif, judiciaire et municipal, qu'on appelait indifféremment *le Magistrat, la Loi, les Gens de loi, l'Échevinage*. Ils n'étaient pas seulement juges, mais leurs attributions embrassaient tout le maniement des intérêts communaux, la voirie et la police avec le pouvoir réglementaire.

Aux fonctions d'échevins n'était attribué aucun salaire fixe, mais chacun d'eux présentait un état ou mémoire des vacations ou débours qu'il avait faits pour le service de la communauté. Ils avaient aussi certaines rétributions ou droits ordinaires pour l'audition des comptes qui devaient être soumis à leur examen et à leur approbation. (1)

Voici les noms d'échevins de Carnin qui nous ont été conservés. (2)

Jean Delecourt, 1704.

Adrien Destieux, 1704.

Guilbert Dupont, 1704.

Hubert Théry, 1704.

Pierre-Jacques Destieux, 1736.

Jean Dorlet, 1736.

François Buissette, 1759 à 1782.

Honoré Delecourt, 1759 à 1788.

Jean Dorlet, 1759 à 1788.

Pierre-François Hermant, 1759 à 1788.

Jean-François Buissette, 1764 à 1788.

Jean-François Hermant, 1764 à 1784.

François Destieux, 1787.

(1) *Archives communales de Carnin*, GG 8 à 16, 18 à 26.

(2) *Ibidem*, CC 1 ; DD 1 à 3 ; GG 7 à 14, 17 à 26. — *Archives départementales du Nord*, E 946, 948, 949.

Jean-Baptiste Bocquet, 1787 à 1789.

André-Florent Descamps, 1787 à 1789.

Aux gens de loi était adjoint un *greffier*, qui tenait aussi sa commission du seigneur; il servait de secrétaire et souvent de conseiller au corps échevinal. C'était à lui que recouraient les marguilliers, les pauvriseurs, les collecteurs, pour la formation et la rédaction de leurs chasses et de leurs comptes. Il recevait une rétribution fixe peu considérable, et était payé pour ses vacations spéciales. (1) En 1778-1780, le greffier, Philippe Dumez, touchait 96 florins 13 patars, pour trois années de « ses gages et vacations. » (2)

Un sergent nommé par le seigneur ou son délégué complétait le personnel administratif. Il avait mission d'exécuter, même par contrainte, les ordonnances du pouvoir souverain, provincial ou communal, de faire les exploits, d'exercer, en un mot, tous les actes de la police municipale et rurale. Les gages ordinaires du sergent, qui devait aussi « veiller aux glaneurs », s'élevaient à 24 florins par an; on lui payait encore ses vacations supplémentaires et extraordinaires, ce qui portait son salaire annuel à 40 ou 45 florins. (3)

En 1751, mourut Adrien-Charles Le Doux, sergent de Carnin; il eut pour successeur Jean-Pierre De May, mort en 1757, puis Pierre-Martin Le Doux, qui remplit cet office jusqu'à la révolution. Depuis lors, les sergents, devenus gardes-champêtres, furent Éloy Desmons et Louis Ledoux, dit Louis le sergent, de 1790 à 1803; Pierre Fusenne, jusqu'en 1843; Louis-Pierre Boistel, jusqu'en 1888; et Florent Bardaille, actuellement en exercice.

(1) *Archives communales de Carnin*, CC 1; DD 1, 2; GG 8, 18.

(2) *Archives départementales du Nord*, E 948.

(3) *Ibidem*, E 948. — *Archives communales de Carnin*, DD 4.

Carnin conserva les mêmes officiers et le même mode d'administration communale jusqu'au décret du 14 décembre 1789 qui supprima toutes les administrations des villes, bourgs, paroisses et communautés, pour les remplacer, dans tout le royaume, par des municipalités constituées d'une manière uniforme et soumises aux mêmes règles.

L'élection de la nouvelle municipalité eut lieu, à Carnin, le 23 février 1790. (1) Florent-Joseph Dupont fut élu maire; le 10 mars 1793, Guillaume De France le remplaça, mais nous retrouvons bientôt Florent-Joseph Dupont exerçant de nouveau les mêmes fonctions, quoique avec quelques intérim de peu de durée, jusqu'en 1804. Ses successeurs furent MM. Philibert Ledoux, 1804 à 1806; Pierre-François Berte, 1806 à 1808; Jean-Pierre Ledoux, 1808 à 1841; Louis-Joseph Desprets, 1841 à 1854; Auguste-Florentin-Joseph Ledoux, 1854 à 1871; Charles Gambiez, 1871 à 1874; Désiré Ledoux, 1874-1876; Pierre-Antoine-Joseph Demay, 1876-1882; Calixte Berte, intérimaire, 1882 à 1884; Germain Descamps, 1884 à 1896. L'administration communale actuellement en fonctions se compose de MM. Charles Cloquié, maire; Jean-Baptiste Demay, adjoint; Hippolyte Carpentier, Jacques-Hubert Boistel, Germain Descamps, François Rohart, Louis Sion-Desprets, Louis Berte et Calixte Berte, conseillers municipaux.

Les gens de loi tenaient leurs plaids et assemblées à la halle ou salle échevinale établie, comme ailleurs, dans un cabaret appartenant au seigneur. A la fin du dernier siècle, ils se réunissaient « en une place de la maison de Philibert Ledoux, cabaretier. » (2) Le 24 avril 1793, « attendu qu'il ne se trouvait aucun endroit, si ce n'est que dans le cabaret, pour la tenue des assemblées, on décida de faire

(1) *Archives communales de Carnin*, BB 1.

(2) *Ibidem*, BB 1.

arranger une place ressortissant de la maison pastorale. » (1)

Actuellement la mairie ou le greffe consiste en une petite construction basse et sans étage et d'une seule pièce fort exigüe, située sur la grande route, contre le mur de clôture du cimetière. La construction d'une mairie est d'ailleurs décidée en principe depuis quelque temps et l'on espère que ce projet aboutira sans trop de retard. (2)

(1) Cette *mairie* est ainsi mentionnée dans l'acte de vente du presbytère, en 1813 : « Un petit bâtiment dans la cour, dit la maison commune, bâti en paillotié et couvert de tuiles, composé de deux places, avec une porte sur le cimetière et une dans la cour du presbytère. »

(2) Ce projet est actuellement en voie de réalisation. L'adjudication des travaux a été passée le 2 février 1899, sur le devis de 5000 francs dressé par M. Louis Six, architecte à Lille. Le bâtiment, qui s'élèvera sur le même emplacement, comprendra au rez-de-chaussée un dépôt de pompes à incendie et une prison, à l'étage la salle de la mairie et le greffe.

V.

**La paroisse de Carnin. — L'église Saint-Christophe  
Clocher et cloches. — Sépultures. — Cimetière. —  
Calvaire. — Chapelles. — Confréries.**

LA PAROISSE. — Il serait difficile, faute de documents, d'établir d'une manière précise l'époque à laquelle prit naissance la paroisse de Carnin. Nous savons seulement qu'elle était complètement constituée au XII<sup>e</sup> siècle, puisque le 26 mars 1188, le Souverain Pontife Clément III confirmait au chapitre de Saint-Piat de Seclin la possession de l'autel de cette paroisse. (1)

Carnin faisait autrefois partie de l'ancien diocèse de Tournai et du décanat de Lille. Le 27 avril 1369, une ordonnance de Philippe, évêque de Tournai, érigea, dans ce diocèse, le décanat de Seclin. Pour constituer cette nouvelle circonscription ecclésiastique, l'évêque démembra le décanat de Lille, dont il détachait vingt et une paroisses au nombre desquelles se trouvait celle de Carnin, et nommait « doyen de chrétienté » le pasteur de Chemy. (2)

Un remaniement des circonscriptions ecclésiastiques du diocèse de Tournai eut lieu sous l'évêque Jean Vendeville. Le 22 juin 1589, ce prélat divisa son diocèse en douze doyennés ; la paroisse de Carnin et la plupart des paroisses avoisinantes furent incorporées au décanat de Carvin. (3)

(1) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Seclin*, t. II. *La Collégiale de Saint-Piat*, ch. I.

(2) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Noyelles-lez-Seclin*, n<sup>o</sup> III des *Pièces justificatives*.

(3) Archives du royaume de Belgique, *Fonds de l'évêché de Tournai*, n<sup>o</sup> 185, original, parchemin. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. II, p. 435. — Le R. P. Possoz,

Mais une nouvelle transformation, dont nous ignorons la date exacte, les fit rentrer dans le décanat de Seclin. (1)

Carnin ne cessa plus, dès lors, de faire partie de ce décanat, avec lequel il fut incorporé dans le diocèse actuel de Cambrai, à l'époque de la réorganisation du culte après la Révolution. (2)

Le patron de l'église paroissiale de Carnin est saint Christophe dont la fête se célèbre le 25 juillet.

La dédicace se célébrait le dernier dimanche de septembre.

L'ÉGLISE. — L'Église de Carnin date de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que nous l'apprend un document du 10 novembre 1684, que nous citons textuellement. (3)

Les bailly et gens de loi du village de Carnin déclarent que l'église a été entièrement brûlée et réduite en cendres en l'an 1641, lors de l'entrée de l'armée du Roy en cette Châtellenie de Lille, dont aucuns soldats ils y mirent le feu, aussi bien que dans toutes les maisons du village,

dans la vie de *Mgr. Jean Vendeville*, page 109, a, par suite d'une mauvaise lecture, fait de *Carnin* un chef-lieu de doyenné; il faut lire évidemment *Carvin*. Voici d'ailleurs le texte exact, fort mal traduit par le vénérable auteur: *Decanatus Carviniensis quindecim* (parochias habebit): *Carwin, Carnin, Camphin, Bovinprovin, Atiche, Annoeulin, Meurchin, Phalempin, Thumeries, Wahagnies, Gondécourt, Alenne, Herin, Chemy, Pont-à-Vendin*. — Bauvin et Provin ne formaient qu'une seule paroisse.

(1) Le Groux, *Summa statutorum synodalium diœcesis Tornacensis*, p. CLXXV.

(2) Les organisateurs de l'église constitutionnelle, qui avaient remanié toutes les circonscriptions du diocèse, avaient placé Carnin dans l'archiprêtré de Phalempin. Cette situation de notre paroisse fut aussi éphémère qu'illégitime.

(3) Archives départementales du Nord, *Fonds de Saint-Piat de Seclin*, Carton IV.

nulle réservée; (1) et que la nef de la même église fut rebâtie en l'an 1665, aux frais de laquelle réparation furent employés les revenus annuels de la même église, et comme ces revenus n'étaient pas suffisants pour cette réparation, les manants y ont fourni la somme de mille livres parisis. Quant au chœur, il fut réparé en 1672, aux dépens des sieurs doyen et chapitre de Saint-Piat à Seclin et des abbayes de Saint-Martin à Tournai et de Saint-Christophe à Phalempin, décimateurs en partie du terroir dudit Carnin, après toutefois les y avoir contraints au moyen d'un procès que la communauté du village a dû essuyer contre eux au siège de la gouvernance de Lille. Mais comme ce chœur a été fait un peu plus grand qu'il n'était avant qu'il fût brûlé, la communauté dudit Carnin a suppléé à cet agrandissement et a fourni pour cela trois cents livres.

Le 24 avril 1793, « attendu l'urgence de réfectionner l'église, laquelle est très défectueuse, » la municipalité de Carnin décida la vente des ormes et autres arbres du cimetière, pour couvrir cette dépense. (2)

Six ans plus tard, le 7 germinal an VII, 27 mars 1799, « l'église de Carnin, provenant de la ci-devant abbaye de Phalempin, bâtie en briques et pierres blanches, couverte d'écailles, ayant environ 120 pieds de tour sur 15 pieds de hauteur, terrain et cloches réservés », était vendue, comme bien national, aux enchères publiques, sur une mise à prix de 1200 francs. Elle fut adjugée, après quinze enchères, pour le prix de 20.500 francs payables en assi-

(1) On reconstruisit les maisons plus près de l'église, et non plus sur la route de Carvin. C'est donc à tort qu'on dit que le village fut autrefois plus peuplé parce qu'on trouve des fondations du côté de Carvin.

(2) *Archives communales de Carnin*, BB 1.

gnats, à Martin Gaillet, de Câtillon, qui déclara son command Philibert Ledoux, de Carnin. (1)

Quand la période révolutionnaire eut pris fin, et que l'on réorganisa le culte, la commune inscrivit à son budget une somme annuelle de 55 francs, à recouvrer par centimes additionnels, pour la location et la réparation de l'église. (2) Le 7 avril 1806, Philibert Ledoux, brasseur et cultivateur, et ses enfants Jean, Pierre, Thomas, Florentine, Léonore, Sophie, Alexandrine et Marie, par acte passé devant le notaire Raoult, de Seclin, firent don de l'église à la commune, (3) qui fut autorisée à accepter cette libéralité par ordonnance impériale du 19 octobre 1808. (4)

En 1839, l'église était fort délabrée : « le chœur était en danger, les murs lézardés, la toiture dégradée, le plafond tombant de vétusté. » Il était urgent de la restaurer et même de l'agrandir, car elle était insuffisante, ne mesurant que 12 mètres de longueur sur 7 de largeur. (5) Le devis de l'architecte Marquette, comprenant un agrandissement de 6 mètres, s'éleva à 6965 fr. (6) Pour couvrir ces frais, on

(1) *Papiers de la famille Ledoux, de Carnin.* — Archives départementales du Nord, Q 194, n° 357. — Le chiffre de 20.500 francs, après la mise à prix de 1.200 francs, pourrait paraître considérable ; mais il faut remarquer, à ce sujet, que les bons, le papier-monnaie et les assignats de la république n'étaient pas grandement estimés. Leur dépréciation s'était accrue de jour en jour et était devenue telle que, déjà en décembre 1795, on vendait à Lille 275 francs en papier pour un franc en numéraire, et quelque temps après, 8.137 livres en assignats pour un louis de 24 livres. A ce cours, qui ne cessa de décroître encore, les 20.500 francs en assignats payés pour l'église de Carnin ne pourraient être évalués à plus de 70 francs en espèces.

(2) *Archives communales de Carnin*, BB 1, *Délibération du 29 germinal an XI*, 19 avril 1803.

(3) *Papiers de la famille Ledoux.*

(4) *Archives communales de Carnin*, BB 1.

(5) *Ibidem*, *Délibération du 10 novembre 1839.*

(6) *Ibidem*, *Délibération du 8 février 1840.*

eut recours à une souscription particulière faite parmi les habitants de la paroisse, et qui atteignit le chiffre de 2500 francs. De son côté, la fabrique fut autorisée à vendre trois parcelles de terre à labour contenant ensemble 76 ares; la vente produisit 4500 francs et le conseil municipal s'engagea à payer chaque année à la fabrique la somme de 78 francs pour suppléer au revenu nécessaire de ce terrain. (1) Les travaux de raccordement de la partie nouvellement construite avec l'ancienne entraînent une nouvelle dépense de 1995 francs, (2) et, par suite, un déficit considérable dans la caisse de la fabrique. Pour le combler en partie, le conseil municipal vota à l'église un secours annuel de 100 francs pendant cinq ans. (3)

Telle qu'elle est actuellement, l'église de Carnin présente l'aspect d'une modeste église de campagne, liturgiquement orientée, émergeant d'un cimetière rempli de verdure, mais sans arbres, laissant voir ses murailles de briques garnies de contreforts énormes, un portail et une porte latérale sans originalité, un petit clocher recouvert d'ardoises comme la toiture et haut de 28 mètres.

A l'intérieur, une seule nef, longue de 31 mètres, large de 7 m. et haute de 10 m., est terminée par un chœur en hémicycle, un peu moins large que le reste de l'église, entouré d'anciennes boiseries en chêne verni, et présentant, à son entrée en pans coupés, deux autels latéraux, de style Louis XVI, en bois peint blanc et or, comme le maître-autel.

Le maître-autel est surmonté d'un tableau, formant retable, représentant la mort de Notre Seigneur Jésus-

(1) *Archives communales de Carnin*, Délibération du 23 février 1840.

(2) *Ibidem*, Délibération du 2 mai 1841.

(3) *Ibidem*, Délibération du 8 novembre 1841.

Christ sur la Croix, et dominé par une statue de bois polychromé du Sauveur du Monde, datant de l'époque de Louis XV. Cet autel, qui tombe de vétusté, sera remplacé prochainement.

Le tableau qui orne l'autel latéral, dédié à la Vierge-Mère, du côté de l'évangile, représente l'Assomption de la Vierge Marie; le tabernacle est surmonté d'une statue Louis XVI représentant la Vierge-Mère.

L'autre autel latéral, dédié à saint Christophe, patron de la paroisse, est surmonté également d'un tableau représentant le Saint passant l'Enfant Jésus sur son épaule et d'une statue Louis XVI représentant saint Christophe.

Ces trois tableaux sont l'œuvre d'un peintre nommé Modeste Brassart, auquel la communauté paya, en 1782, la somme de 125 florins, pour les trois, « compris la marbrure et la dorure des autels. » (1) Il faut ajouter que la municipalité de 1793 exigea la restitution de cette somme sur les deniers de l'église (2).

Pour être complet, signalons encore la chaire en bois sculpté et peint, genre Louis XVI; un baptistère de marbre noir entouré d'une grille; les boiseries dont la nef fut revêtue par M. le curé Top en 1858, la vaste tribune élevée par les soins de M. le curé Ferrand et enfin le chemin de la Croix érigé le 3 mai 1854, par M. Charles Platevoet, doyen de Seclin, et dont les stations sont supportées par des écritaux portant le nom des donateurs : MM. Aernout, doyen de Sainte-Catherine de Lille; Top, curé de Carnin; les familles Ledoux-Dupont, Ledoux-Ledoux, Barrez-Herment-Winglez, Dupont-Favier, Descamps-Decarnin, Defrance et Desprets, Théry-Buisine, Buissette-Buissette, Desprez-Flourez. Les images et les croix tombant de

(1) *Archives communales de Carnin*, DD 1.

(2) *Ibidem*, BB 1, *Délibération du 22 mai 1793*.

vétusté, ont été renouvelées, grâce à la générosité de la réunion dominicale du Carmel de Roubaix; l'érection de ce nouveau Chemin de la Croix, sous les stations duquel on a conservé les noms des premiers donateurs, a eu lieu le 26 juin 1898.

CLOCHES ET CLOCHER. — Le document de 1684 que nous avons cité plus haut nous apprend que « toutes les cloches » furent fondues dans l'embrasement de 1641 et que l'on retrouva seulement sous les ruines une faible quantité de métal dont on fit fabriquer une petite cloche du poids d'environ cent livres « de laquelle on se passe encore à présent, posée qu'elle est dans un fort petit clocher au haut de la nef. »

Cette cloche disparut elle-même à la révolution. La seule cloche que l'église de Carnin possède actuellement porte cette inscription :

SUIS NOMMÉE FLORENCE-ALDEGONDE PAR FLORENT-GUILBERT-JOSEPH DUPONT ET ALDEGONDE FAVIER, SON ÉPOUSE, PROPRIÉTAIRES AUDIT LIEU. LE MAIRE JEAN-PIERRE LEDOUX ; LE CURÉ PIERRE PHILIPPO. FAIT PAR EUSTACHE-FRANÇOIS CORSIN A LILLE. 1811.

SÉPULTURES. — L'inhumation dans l'église même, soit au chœur, soit dans les chapelles latérales, était réservée aux seigneurs et dames du village, aux personnes constituées en charges et en dignités et aux familles notables. Le droit à payer à la fabrique pour chacune de ces inhumations était uniformément fixé à douze livres.

Les sépultures antérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle ont disparu dans la ruine totale de l'église en 1641. Quelques épitaphes du XVIII<sup>e</sup> siècle ont été conservées; nous les reproduisons textuellement. (1)

(1) Nous en avons reproduit une au chapitre IV; d'autres trouveront leur place au chapitre VI.

Dans le pavement extérieur, devant le portail, se trouve l'épitaphe suivante, qu'on a mutilée au moment de la révolution, en faisant disparaître la dénomination de *seigneur* et le nom de la seigneurie, que nous croyons être celle de Coquenpevèle. (1)

SEIGNEUR,  
DONNEZ LE  
REPOS ÉTERNEL AUX  
AMES DE GUILBERT  
DU PONT.....  
DE.....  
DÉCÉDÉ LE 21 FÉVRIER  
1734, AGÉ DE 86 ANS,  
ET DE MARIE-ANNE  
DESBOUVRYS, SON  
ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE  
19 D'OCTOBRE 1739,  
AGÉE DE 80 ANS,  
ET PLUSIEURS DE LEURS  
ENFANTS.  
UN DE PROFUNDIS, S'IL VOUS  
PLAIT.

A côté de la précédente :

SEIGNEUR,  
DONNE LE REPOS ÉTERNEL  
AUX AMES  
DE JEAN-FLORENT  
DU PONT,  
S<sup>GR</sup> DE.....  
DÉCÉDÉ LE 12 9<sup>bre</sup>  
1757, AGÉ DE 66 ANS,  
ET DE MARIE-ANNE-JOSEPH

(2) Voir Chapitre III.

BATTELET,  
SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE LE  
23 NOVEMBRE 1770,  
AGÉE DE 74 ANS.  
REQUIESCANT IN PACE.

Dans le pavé extérieur, devant le portail :

SÉPULTURE  
DE PIERRE-ALBERT  
DESBOUVRYS,  
DÉCÉDÉ EN CÉLIBAT, LE 7  
JUILLET 1746. AGÉ DE 81 ANS,  
ET DE SON NEVEU FRANÇOIS  
DUPONT,  
DÉCÉDÉ EN CÉLIBAT LE 14  
7<sup>bre</sup> 1745, AGÉ DE 20 ANS.  
REQUIESCANT  
IN PACE.

A côté de la précédente :

ICY REPOSENT  
LES CORPS DE  
FRANÇOIS-ERNEST THÉRY  
CENSIER A CARNIN, DÉCÉDÉ LE.....  
.....AGÉ DE..... ANS,  
ET DE LOUISE DESPRETS, SON ÉPOUSE,  
DÉCÉDÉE LE... AGÉE DE... ANS,  
ET DE FRANÇOIS-ERNEST, LEUR FILS,  
DÉCÉDÉ EN CÉLIBAT, LE 10 JUILLET 1755,  
AGÉ DE VINGT TROIS ANS.  
ET DE PLUSIEURS AUTRES LEURS  
ENFANS MORTS EN BAS AGE.  
REQUIESCANT  
IN PACE.

CIMETIÈRE. — Le terrain entourant l'église était autre-  
fois et est encore, grâce à Dieu, affecté à la sépulture

du commun des fidèles. Ce cimetière était planté d'ormes et autres bois montants dont la vente procurait, d'époque en époque, une ressource d'une certaine importance à la fabrique (1) et dont les tailles, « épinchures » ou « élagures » jointes à l'herbe croissant entre les tombes, lui fournissaient un revenu annuel d'une dizaine de livres. (2) Déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, une muraille l'entourait entièrement. (3) Nous n'avons guère à signaler, dans ce cimetière, que quelques anciennes pierres tombales reproduites dans le cours de cette notice, et le monument, en forme de chapelle, de la famille Ledoux-Pecqueux.

CALVAIRE. — Presque à l'extrémité du territoire, vers Carvin, se trouve un Calvaire d'assez grandes dimensions, élevé par M. le curé Top, « de tout à ses propres frais et dépens », sur un terrain donné par la commune et où se trouvaient « les ruines d'un Calvaire renversé en 1793 par des mains sacrilèges. » Ce Calvaire a été solennellement béni par M. Lefebvre, doyen de Saint-Étienne de Lille, le 24 juin 1855.

CHAPELLES. — Dans la grande rue qui mène à Allennes existe encore une chapelle dédiée à la Sainte Vierge et entretenue par la famille Dillies-Dupont. Une autre chapelle s'élevait, avant la révolution, aux quatre chemins ; la statue qui y était vénérée et qui paraît dater du XVII<sup>e</sup> siècle, fut sauvée par la famille Buissette et placée dans un nouvel édicule détruit par un incendie ; elle est aujourd'hui conservée précieusement par M. Carpentier-Wattrelos.

CONFRÉRIES. — Trois confréries existent dans la paroisse : l'apostolat de la prière, en usage dès le mois de

(1) *Archives communales de Carnin*, BB 1.

(2) *Ibidem*, GG 8, 9, 11.

(3) *Ibidem*, GG, 9.

juillet 1875 et canoniquement érigé le 11 juillet 1887 ; la confrérie du Rosaire, anciennement établie dans la paroisse, mais dont les diplômes ont disparu ; la confrérie des Saints Anges gardiens érigée le 4 décembre 1847 « pour faire revivre dans cette paroisse la dévotion qui y régnait autrefois. »

VI.

**La Dîme. — La Cure. — Le Presbytère. — Les Curés de Carnin.**

LA DÎME. — Nous avons constaté plus haut que, dès le XII<sup>e</sup> siècle, et sans doute plus tôt encore, l'organisation paroissiale de Carnin était complète. Des dîmes sur les fonds productifs du territoire avaient été affectées à l'entretien de l'église et à la subsistance du pasteur. Comme partout, ces dîmes, moins une certaine part qui ne pouvait être abandonnée aux laïcs, avaient été inféodées.

La dîme se levait à Carnin sur le blé, l'orge, l'avoine, le lin, les waras, (1) à raison de 8 gerbes du cent et sur le colza et autres grains gras, à raison de la seizième rasière; cette dîme avait été négligée fort longtemps et ne fut reprise qu'en 1679, à la suite d'une sentence de la Gouvernance. (2)

La dîme se cueillait sur tout le territoire de Carnin, à la réserve des manoirs, des jardins, des « défréchis et mis en labour » sur lesquels on ne cueillait que trois gerbes du cent, appelées communément novales; à la réserve aussi de 5 ou 6 bonniers sur lesquels personne ne dimait, et d'un petit dimeron appartenant à l'église. (3)

Cette dîme se partageait en treize parties, dont neuf appartenaient aux seigneurs de Carnin, deux formaient la dîme pastorale et deux appartenaient au chapitre de Seclin qui, en outre, dimait seul sur environ quatre bonniers tenus

(1) *Waras*, fourrages.

(2) *Archives départementales du Nord*, Fonds de Saint-Piat de Seclin, Carton IV, Acte du 10 novembre 1684.

(3) *Ibidem*, Pièces de procédure. — *Archives communales de Carnin*, GG 9, 10, 11.

de lui. (1) Les abbés de Tournai et de Phalempin possédaient aussi une petite dime à Carnin.

D'après les évaluations de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la dime rapportait annuellement aux seigneurs 6300 gerbes de blé et 1350 gerbes d'avoine ; au Chapitre de Seclin 1800 gerbes de blé et 400 gerbes d'avoine ; au curé de Carnin, 1400 gerbes de blé et 300 gerbes d'avoine ; aux abbayes de Tournai et de Phalempin 450 gerbes de blé. Les gerbes de blé rendaient une rasière du cent et celles d'avoine, 17 rasières et demie du mille. (2)

LA CURE. — D'après la déclaration servie le 8 février 1604 par le curé Jean Cambier, les revenus de la cure de Carnin comprenaient :

1<sup>o</sup> Le lieu pastoral contenant environ un cent et demi, contigu au cimetière.

2<sup>o</sup> Dix mencaudées de terre en plusieurs pièces, savoir : 8 cents, au terroir d'Annœullin, sur le chemin du moulin de Carnin à Carvin ; 3 cents au chemin de Carnin à Provin ; 6 cents sur la piedsente de Carnin à Camphin, vulgairement nommée la rue Allart ; 4 cents et demi sur le chemin des obeaux de Carnin ; 4 cents et demi, nommés le champ de Saint-Christophe, près du chemin de Carnin à Gondecourt ; 7 cents et demi, sur le chemin de Carnin à Chemy ; 4 cents et demi sur le chemin de Lille à Arras, nommé le petit chemin ; 3 cents au terroir de Camphin, chargés de terrage alencontre des pauvres de Carnin. « Toutes ces terres peuvent valoir en rendage annuel 10 livres de gros, parce que la plupart doivent trois havots de blé de rente annuelle à M<sup>me</sup> de Glaison. »

(1) *Archives communales de Roubaix*, CC 1.

(2) *Archives départementales du Nord*, Fonds de Saint-Piat de Seclin, Carton IV, Acte de 1693.

3° Les droits de Maioul, (1) savoir le dixième veaure (2) sur les brebis et moutons et le dixième agneau, et aussi le dixième des petits cochons et toutes offrandes tant aux jours de natal (3) qu'autrement.

4° Des dîmes sur la plus grande partie du terroir, à raison de la 6<sup>e</sup> gerbe, alencontre de M. de Willerval et du chapitre de Seclin. Mais, observe la déclaration, le terroir ne contient que 150 bonniers, dont 25 appartiennent à l'abbaye S. Martin de Tournay, à la collégiale de Seclin et à l'abbaye de Phalempin; sur ces terres, ainsi que sur plusieurs autres épilliées, (4) le curé ne touche aucune dîme.

5° Une rente de 6 havots de blé due par les pauvres de Carnin, à charge par le curé de célébrer quelques bas obits. (5)

Une autre déclaration servie le 21 octobre 1692 par le curé Philippe Desfontaines, présente les mêmes détails. Les terres de la cure produisaient alors 105 florins 10 patars et devaient 2 rasières d'avoine au chapitre de Seclin et 2 rasières 3 havots un quart de quarel de blé et 2 chapons 3 quarts de rentes annuelles à la seigneurie de Carnin. La part de dîme du curé est estimée 60 florins par an. Enfin le curé reçoit pour portion congrue 13 florins de l'abbé de Phalempin et 6 florins de l'abbé de S. Martin de Tournai. (6)

En résumé le gros de la cure de Carnin était estimé environ 300 florins en 1692; 382 florins en 1756, d'après

(1) Droits de *maire*, de *mairie*; ou bien simplement droits sur les porcs, de *maiolet*, *mayollet*, jeune porc.

(2) Toison du mouton.

(3) *Natal*, jour de Noël, et, par extension, chacune des grandes fêtes de l'année: Pâques, Pentecôte, Noël, Toussaint et Ascension.

(4) *Epilliées*, séparées, éparses, ou encore: dépouillées.

(5) *Archives du Nord*, Fonds de Saint-Piat, *Carton IV*, Copie, papier. — « *Extrait du registre des rapports des bénéficiés fondés au diocèse de Tournay reposant aux archives de Tournay.* »

(6) *Ibidem*, Copie, papier.

les indications du curé Dubreucq; enfin, en 1783, année exceptionnellement bonne, 688 florins, dont 533 florins de dîme, 149 florins de fermages et 6 florins de portion congrue. (1) Une estimation faite par la municipalité et acceptée par le curé Beaurepaire, le 27 juillet 1790, attribuait à la dîme pastorale une valeur de mille livres de France. (2)

Les premières démarches pour l'obtention d'une portion congrue furent faites, en 1647, par le pasteur Le Boistel. Il présenta à cet effet, à l'évêque de Tournai, une requête où il disait que « depuis cinq années qu'il est curé de Carnin (3), sa paroisse, continuellement agitée par les troubles de la guerre, en était tombée à ce degré de misère que tous ses habitants s'étaient dispersés çà et là et que le pasteur était resté presque seul, sans troupeau, sans demeure, sans église, privé de toutes choses nécessaires à la vie. » (4) Il demandait à l'évêque de lui allouer, sur la

(1) *Fonds de Saint-Piat, Passim.*

(2) *Archives communales de Carnin, BB 1.*

(3) Durant le XVII<sup>e</sup> siècle, Carnin eut beaucoup à souffrir de la guerre. Déjà en l'an 1600, « on ne paya aucune contribution pour ce que le village a esté tout abandonné et destitué d'habitants. » Une *déclaration de la contribution que les ennemis françois ont fait payer aux habitants du village de Carnin en Carembault* porte les indications suivantes : en 1646, leur contribution s'éleva à 372 livres ; en 1647, à 149 l. 10 s. ; en 1648, à 100 l. ; en 1649, à 236 l. ; en 1650, à 515 l. ; en 1651, à 839 l. 10 s. « Et cependant, ajoute le document, comme ledit village de Carnin auroit été entièrement brûlé avec l'église dudit lieu par les gens de guerre, en l'an 1641, lesdits françois ont modéré jusques maintenant la contribution desdits manans en regard des autres villages. » (*Archives départementales du Nord, B 3064.*)

(4) « Spatio quinque annorum quibus functus fuit officio pastoralis, parrochia sua, continuo bellorum turbine agitata, eo devenit hodie calamitatis ut parochiani, tanta belli clade jactati et concussi, hinc inde sese disperserint, ita ut exponens fere solus superstes, sine grege, sine domo, sine templo, omnibus rebus ad victum necessariis sit destitutus. »

maison des prêtres *émérites*, une certaine somme qu'il s'engageait à restituer dans des temps meilleurs. Il lui fut répondu de se pourvoir auprès des patrons de l'église pour en obtenir une portion congrue. (1)

Un procès de trente années s'ensuivit. En 1676 seulement une sentence de l'official de Tournai condamna les décimateurs de Carnin à servir au curé un supplément de portion congrue de 120 florins par an, au prorata des revenus de leurs dîmes respectives, (2) ce qui fixait la part du chapitre de Seclin à 100 florins 10 patars, celle de l'abbaye de Phalempin à 13 florins et celle de l'abbaye de S. Martin de Tournai à 6 florins.

Le chapitre de Seclin préféra faire l'abandon de sa dîme que de payer sa quote-part (3). Mais peu de temps après, le roi unit cette dîme aux commanderies de Saint-Lazare, comme appartenant à l'Hôtellerie de Seclin dont les revenus devaient être attribués aux pauvres. (4). Le curé de Carnin n'en reçut donc rien jusqu'en 1694, où le roi remit cette dîme à ses premiers possesseurs. M. Deffontaines fit alors valoir ses droits ; après quelques difficultés la dîme lui fut abandonnée à charge de payer annuellement au chapitre six rasières de blé pour distribution aux pauvres à la Cène du Jeudi saint et un fermage de 36 florins pour les parties de cette dîme dont le revenu excédait les 100 florins de portion congrue (5).

L'abbaye de Phalempin, à la même époque, voulut se décharger de sa quote-part, sous prétexte qu'elle ne l'avait

(1) *Archives du Nord*, Fonds de Saint-Piat, Carton IV, acte du 23 septembre 1647.

(2) *Archives du Nord*, Fonds de Saint-Piat, Carton IV, Sentence du 4 janvier 1676.

(3) *Ibidem*, Acte capitulaire du 28 février 1676.

(4) *Ibidem*, Acte du 15 février 1678.

(5) *Ibidem*, Passim.

pas payée depuis 35 ans et qu'il y avait prescription. Au dire du curé de Carnin, ce fait était inexact : « M. Le Boistel, il est vrai, ne reçut jamais d'argent de l'abbé, mais selon une convention, il allait boire et manger à l'abbaye quand il lui plaisait, pour ce sujet (1). »

Une transaction termina ces difficultés en 1708. L'abbé de Phalempin, Ubalde Reys, abandonna au curé de Carnin la jouissance du dîmeron de l'abbaye à condition que le curé paierait annuellement à l'abbaye un rendage de 12 livres parisis (2).

Quant à l'abbaye de S. Martin de Tournay, elle avait préféré accepter purement et simplement la sentence de l'official et payait régulièrement au curé sa quote-part de 6 florins.

**LE PRESBYTÈRE.** — En l'an 1641, lors de l'entrée des armées royales dans la Châtellenie de Lille, le village de Carnin fut presque entièrement détruit par l'incendie. Le presbytère fut réduit en cendre. Le curé Le Boistel, qui était natif de Carnin, fit bâtir à ses frais une petite maison sur son propre héritage. Mais à l'arrivée de son successeur en 1680, la communauté dut se hâter de reconstruire le presbytère : elle y employa une somme de 756 livres 2 sous, le curé ayant avancé le surplus de la dépense, c'est-à-dire 860 livres. Curé et paroissiens se proposaient de réclamer le remboursement de leurs avances par les décimateurs auxquels cette charge incombait (3).

Ce nouveau presbytère avait été construit « fort étroitement et sans grange. » En 1681, M<sup>e</sup> Antoine Castelin en réclamait une ; la communauté refusa « car c'eût été trop

(1) *Archives du Nord*, Pièces diverses de procédures.

(2) *Archives du Nord*, Fonds de Saint-Piat, Carton IV, Acte du 18 avril 1708.

(3) *Archives du Nord*, Fonds de Saint-Piat, Carton IV, Passim.

la fatiguer puisqu'elle venait de bâtir la maison à ses frais. » Le curé eut recours à l'autorité épiscopale qui lui permit d'en construire une de ses propres deniers (1). Cette grange, propriété personnelle de M. Castelin, mort curé d'Ennevelin, fut vendue par M. Jacques-Hippolyte Lemaire, curé d'Antroëulle, son exécuteur testamentaire, à Antoinette Thibaut de Carnin, pour le prix de 69 florins 12 patars (2). Celle-ci la céda, le 5 février 1721, à M. Hubert Courtecuisse, curé de Carnin, pour la somme de 100 florins, dont elle fit don aux pauvres de Carnin. Quelques années plus tard les gens de loi du village transigèrent avec le curé, l'autorisant à jouir, durant son pastorat, de ce bâtiment sans en payer d'autre location que ce qu'il voudrait bien distribuer aux pauvres « comme il désirerait en avoir honneur en charitable pasteur; » à son départ la grange ferait retour aux pauvres qui en tireraient le plus grand profit possible (3).

Le presbytère construit dans de telles conditions ne pouvait subsister longtemps. Déjà en 1696, il nécessitait d'urgentes réparations, dont le devis, dressé par l'arpenteur Jacques Delattre, s'élevait à 411 livres. (4)

En 1754, il tombait en ruine. Le curé Pierre-Antoine Dubreucq eut recours à la Gouvernance pour obliger les décimateurs ou la communauté à le reconstruire à neuf. (5) Après de longues discussions, une expertise fut ordonnée (6) et exécutée le 4 juillet de la même année. Les experts furent d'avis qu'il était urgent de démolir presque complètement le presbytère et de le reconstruire dans de meilleures

(1) *Archives du Nord*, Fonds de Saint-Piat, acte du 2 octobre 1681.

(2) *Ibidem*, acte du 26 février 1714.

(3) *Ibidem*, Fonds de Saint-Piat, *Carton IV*, acte du 6 juin 1730.

(4) *Ibidem*, acte du 6 octobre 1696.

(5) *Ibidem*, actes des 13, 15, 16 et 20 février 1754.

(6) *Ibidem*, sentence du 1<sup>er</sup> juin 1754.

conditions. (1) Le procès continuait cependant et menaçait de traîner longtemps encore. Une sentence de la Gouvernance ordonna de procéder par provision à l'adjudication de ces travaux urgents. (2) Henry-Joseph Mangé, maçon à Seclin, en fut chargé pour le prix de 2760 florins. (3) Nous ignorons quelle fut celle des parties qui supporta ces frais, car nous n'avons point trouvé la solution de ce procès qui durait encore ou s'était renouvelé en 1784. (4)

Le 4 prairial an V, 23 mai 1797, par devant les administrateurs du département du Nord, et en exécution de la loi, fut mise en vente, sur enchères, la maison curiale de Carnin, sise sur un cent et dix verges d'héritage, tenant au grand chemin de la commune et au cimetière, longue de 75 pieds, bâtie en brique, contenant, outre la maison, une grange, une étable, une écurie et une autre petite place en ruine. Ce presbytère, que les experts avaient estimé 60 livres en revenu et 1200 livres en capital, fut adjugé, après 7 enchères, au prix de 1450 livres, payables en assignats, au citoyen Philippe-Marie Desmoutier, de Douai, qui déclara son command Florent Dupont, de Carnin. (5)

Cette vente fut contestée par les agents municipaux de Carnin, qui prétendaient que cet édifice était la propriété de la commune, celle-ci ayant concouru, à plusieurs reprises, notamment en 1656 et en 1786, et pour des sommes considérables, à sa réparation ou à sa reconstruction. Néanmoins, le contrat de vente fut maintenu par sentence de l'administration centrale de Douai, en date du 3 fructidor an VI, 20 août 1798 (6).

(1) *Archives du Nord*, Fonds de Saint-Piat, acte du 1<sup>er</sup> février 1755.

(2) *Ibidem*, acte du 22 décembre 1755.

(3) *Ibidem*, Carton IV, acte du 19 janvier 1756.

(4) *Ibidem*, passim. — *Archives communales de Carnin*, DD 3.

(5) *Archives départementales du Nord*, Q 131, n<sup>o</sup> 72.

(6) *Archives communales de Carnin*, Papiers modernes.

A la restauration du culte, le presbytère fut rendu à sa destination, au moyen d'une location de 45 francs par an, acquittée par la commune sur le produit des centimes additionnels. (1) Le 29 octobre 1813, il fut vendu à Jean-Pierre Ledoux, maire de Carnin, « pour et au nom de tous les habitants de la commune », par M. Jean-François-Guilbert-Joseph Dupont-Favier, au prix de 2150 francs, payables en cinq années, savoir 151 fr. 80 par un impôt sur chaque portion usufruitière des biens communaux de 8 ares 86 centiares, et 278 fr. 20 par imposition extraordinaire. (2)

Le presbytère a été surélevé d'un étage, en 1898, par les soins de M. le curé Rafin, sans le concours de la commune ni de la fabrique.

LES CURÉS. — Il nous reste à donner la série chronologique des pasteurs qui ont gouverné la paroisse de Carnin. Telle qu'elle est, cette liste peut être regardée comme la plus exacte et la plus complète qu'il soit possible d'obtenir à l'aide des documents conservés dans les différents dépôts d'archives de la région, Elle rectifie la liste donnée par M. Leglay (3) et y ajoute plusieurs noms demeurés inconnus au savant archiviste.

GOSUIN BUIS. — Le 24 avril 1376, Gossuin Buis, curé de Carnin, fait un échange de rentes avec Martin Housiaux, bailli de la collégiale de Saint-Piat de Seclin. Celui-ci possédait à Seclin, sur le chemin du Marquet à Burgaut, une maison qui devait à la cure de Carnin une rente annuelle de six sous. Voulant l'exonérer de cette redevance, il assigne, au profit du curé de Carnin, une autre rente de 7 sous six deniers sur deux héritages situés à Annœullin

(1) *Archives de Carnin*, BB 1, *Délibération du 29 germinal an XI, 19 avril 1803.*

(2) *Ibidem*, Décret impérial du 3 juillet 1813 et arrêté préfectoral du 6 novembre 1813.

(3) *Cameracum christianum*, p. 424.

et à Don, devant la chapelle. (1) Gossuin Buis accepte et ratifie cet échange. (2)

JEAN DE COURBEUS. — Pierre Franain, curé de Seclin, et Jehan de Courbeus, sont témoins de l'acte de fondation d'un obit en l'église de Phalempin, par Jehan Pourette, abbé de cette église, le 25 septembre 1408. (3)

JACQUES MORTREUL, curé de Carnin, est mentionné dans un acte du 27 juin 1469. (4)

JACQUES HERLANT, prêtre, vice-curé (5) de Carnin, figure avec les notables de sa paroisse dans l'enquête du 11 mai 1498, au sujet de la répartition de la taille. (6)

JEAN CAMBIER nous est connu déjà par la déclaration qu'il servit, le 8 février 1604, des biens et revenus de sa cure de Carnin. (7) Il fut inhumé, dans le cimetière paroissial, devant le grand portail. (8)

SÉBASTIEN LE BOISTEL, curé de Carnin, était natif de ce village. Nous l'avons cité déjà, sous les dates de 1641 et de 1647, au sujet de la reconstruction du presbytère et de l'obtention d'une portion congrue. Le 21 décembre 1645, il

(1) Ce dernier héritage était occupé par Jehan du Moulin, clerc.

(2) *Archives départementales du Nord*, Fonds de Saint-Piat de Seclin, Carton I, Original, parchemin.

(3) *Histoire chronologique et abrégée de l'abbaye de Phalempin, depuis l'année 1039*, n° 32 des *Pièces justificatives*. — Ce manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle faisait autrefois partie de la collection de M. Dancoisne, d'Hénin-Liétard.

(4) *Archives départementales du Nord*, Fonds de Saint-Piat de Seclin, Carton II.

(5) Il faut remarquer ici la distinction que l'on faisait alors entre le *curé propriétaire* et le *vice-curé*. Le premier était le titulaire proprement dit de la cure; le second en était le desservant pour et au nom du bénéficiaire. Cette distinction n'avait d'ailleurs aucune portée pour le spirituel.

(6) *Archives départementales du Nord* ancien D 293, f° 64 verso.

(7) *Ibidem*, Fonds de Saint-Piat de Seclin, Carton IV.

(8) *Archives municipales de Lille*, Carton 768, dossier 2.

recevait les comptes des pauvres de l'année 1643-1644. (1) Il fut curé de Carnin jusqu'en décembre 1679 ou janvier 1680, date approximative de sa mort. Dans son testament il « recommande son âme à Dieu et donne son corps à la terre de laquelle il est formé, pour être posé et inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale de Carnin, devant le grand portail, auprès de la croix de fer du feu sieur Jehan Cambier, cy-devant pasteur dudit lieu. » (2)

DUPONT desservit la cure de Carnin durant une année environ, de septembre 1679 au 27 juillet 1680, date de l'entrée en fonctions d'Antoine Castelin.

ANTOINE CASTELIN, curé de Carnin, n'ayant pu obtenir de la communauté la construction d'une grange au presbytère, en fit édifier une à ses frais en 1681. (3) Il quitta Carnin en 1686; mais rien ne nous indique à quel moment de cette année il cessa ses fonctions pastorales. Il mourut en 1713, curé d'Ennevelin, ayant désigné pour son exécuteur testamentaire M. Jacques-Hippolyte Lemaire, curé d'Antroëulle, et laissant ses biens, entre autres une rente de 600 livres, à l'église et aux pauvres. (4)

MATHELAIN est mentionné comme curé de Carnin, en 1686, par le *Cameracum christianum* du docteur Leglay. Nous savons qu'il desservit cette paroisse dès le départ d'Antoine Castelin jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1686, date de l'arrivée de Philippe Desfontaines.

PHILIPPE DESFONTAINES fut, comme nous l'avons dit, réintégré en possession de la dime curiale de Carnin, en

(1) *Archives communales de Carnin*, GG 18.

(2) *Archives départementales du Nord*, Fonds de Saint-Piat de Seclin, Carton IV, Acte du 2 octobre 1681.

(3) *Archives municipales de Lille*, Carton 768, dossier 2.

(4) *Archives départementales du Nord*, Fonds de Saint-Piat de Seclin, Carton IV, acte du 26 février 1714. — *Archives municipales de Lille*, Carton 768, dossier 2.

1694. Le 8 mai 1704, de concert avec le lieutenant et les gens de loi, il accordait en arrentement à Adrien-Charles Ledoux, un petit manoir appartenant aux pauvres de Carnin. (1) Il mourut dans l'exercice de ses fonctions curiales le 31 août 1718 et fut inhumé, dans son église, du côté de l'épître, au pied de l'autel de Saint-Christophe. Voici son épitaphe qui se trouve encore en cet endroit :

HIC JACET CORPUS  
PHILIPPI DEFONTAINES  
QUI FUT HUIUS LOCI PER  
TRIGINTA DUOS ANNOS PASTOR  
VIGILANTISSIMUS. OBIT 31<sup>a</sup>  
MENSIS AUGUSTI ANNI 1718, ÆTATIS  
60. REQUIESCAT IN PACE. (2)

La cure de Carnin resta vacante jusqu'en 1720 ; on ignore par qui elle fut desservie durant cette période.

HUBERT COURTECUISSÉ, fils de Jean, procureur et notaire à Lille, fut curé de Carnin, dès l'année 1720, comme le prouve l'inscription initiale du registre des baptêmes, mariages et sépultures, commençant à cette date. (3) Il acquit, le 6 février 1721, la grange du presbytère construite par son prédécesseur Antoine Castelin. (4) En 1734, il était en discussion avec le marguillier au sujet des honoraires des obits fondés. (5) Le 1<sup>er</sup> février 1736, il nommait, de concert avec les gens de loi, un receveur pour les biens de l'église et des pauvres de Carnin. (6) Il mourut le 7 décem-

(1) *Archives communales de Carnin*, GG 17.

(2) Ci-gît le corps de Philippe Defontaine qui fut pendant 32 ans le pasteur très vigilant de ce lieu. Il mourut le 31 août 1718, âgé de 60 ans. Qu'il repose en paix.

(3) *Archives communales de Carnin*, GG 1.

(4) *Archives départementales du Nord*, Fonds de Saint-Piat de Seclin, Carton IV.

(5) *Archives communales de Carnin*, GG 16.

(6) *Ibidem*, GG 7.

bre 1743, administré des sacrements, âgé de 62 ans, prêtre depuis 28 ans, et curé de Carnin depuis 23 ans; il fut inhumé, le lendemain, dans l'église, par F.-J. Lambelin, curé d'Herrin, en présence du R. P. Barnabé de Saint-Jean, carme chaussé de Douai, et du R. P. Olivier Tréhout, récollet de Lens. (1) Nous reproduisons son épitaphe, conservée sous l'autel de la Vierge-Mère, du côté de l'évangile.

HIC JACET  
RESURRECTIONEM  
ET MISERICORDIAM EXPECTANS  
D. HUBERTUS COURTECUISSÉ,  
HUIUS LOCI PASTOR;  
SE DEO PIETATE NON FICTA  
HOMINES SIBI  
MANSUETUDINE DEVINXIT;  
OVES SIBI CREDITAS VERBO  
PAVIT ET EXEMPLO.  
OBIIT DIE 7<sup>a</sup> DECEMBRIS 1743,  
ÆTATIS 63, PASTORATUS 23;  
HUNC PRÆIVERAT  
ELISABETH ANTONIA  
COURTECUISSÉ, (2) EJUS SOROR,  
13<sup>a</sup> 7 BRIS 1743, ÆTATIS 54.  
REQUIESCANT IN PACE (3).

Le père BARNABÉ DE SAINT-JEAN, carme chaussé du couvent de Douai, desservit la cure de Carnin, depuis le

(1) *Archives communales de Carnin*, GG 2.

(2) Veuve de Jean Peroux, orfèvre (?) à Lille.

(3) Ci-git, attendant résurrection et miséricorde, Maître Hubert Courtecuisse, pasteur de ce lieu; il s'attacha à Dieu par une piété sincère, il s'attacha les hommes par sa douceur; il nourrit de la parole et de l'exemple ses ouailles. Il mourut le 7 décembre 1743, ayant 63 ans d'âge, 23 de pastorat. L'avait précédé dans la tombe Elisabeth-Antoinette Courtecuisse, sa sœur, décédée le 13 septembre 1743 à 54 ans. Qu'ils reposent en paix!

8 décembre 1743, jusqu'aux premiers jours du mois de mars de l'année suivante. (1)

PIERRE-ANTOINE DUBREUCQ, curé de Carnin, dès le 5 mars 1744 (2) servit, en 1756, la déclaration des biens et revenus de sa cure. (3) Le dernier acte signé par lui, dans les registres aux baptêmes, mariages et sépultures, porte la date du 13 novembre 1757. (4)

MICHEL-FRANÇOIS WIBAULT, curé de Carnin, dès le 22 décembre 1757, (5) figure, de 1764 à 1782, comme auditeur des comptes de l'église et des pauvres de Carnin, des années 1759 à 1779. (6) L'acte de son décès nous apprend qu'il était né à Lecelles, et était fils de Pierre-François, fermier, et de Marie-Armande Dumoulin. Il fut trouvé mort dans son lit, dans la nuit du 3 au 4 avril 1783, et fut inhumé, le lendemain, par M. Ferret, curé de Camphin et doyen de chrétienté du district de Seclin, en présence de Pierre-Antoine Wibault, son frère, curé de Mons-en-Pévèle et de Jean-Baptiste Monnier, son cousin, curé de Meurchin. (7) Son épitaphe a été conservée à côté de celle du curé Desfontaines :

ICI REPOSE LE CORPS  
DE M. MICHEL-FRANÇOIS  
WIBAULT,  
CURÉ DE CETTE PAROISSE, L'ESPACE  
DE 25 ANS, DÉCÉDÉ LE 4 AVRIL  
1783, AGÉ DE 70 ANS..  
REQUIESCAT IN PACE.

(1) *Archives communales de Carnin*, GG 2.

(2) *Ibidem*, GG 2.

(3) *Archives départementales du Nord*, Fonds de Saint-Piat de Seclin, Carton IV.

(4) *Archives communales de Carnin*, GG 3.

(5) *Ibidem*, GG 3.

(6) *Ibidem*, GG 8 à 10, 19 à 22.

(7) *Ibidem*, GG 6.

J.-F. LEMAIRE desservit la paroisse de Carnin durant le mois d'avril et les premiers jours du mois de mai 1783. (1)

N.-J. DONZE lui succéda, en qualité de desserviteur, au plus tard le 19 mai 1783, car, à cette date, M. Bouchart, curé d'Annœullin, lui adresse le certificat d'une publication de bans de mariage. (2) Il remplit ces fonctions jusqu'aux premiers jours d'octobre de la même année. (3)

JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DENISE, natif de Saint-Amand, signe son premier acte, comme curé de Carnin, le 12 octobre 1783. (4) Il assiste, en 1784 et 1787, à la reddition des comptes de l'église et des pauvres de Carnin, des années 1780 à 1786. (5) Il fut promu, en août 1787, à la cure d'Annappes, mais ne s'y rendit que le mois suivant; le 4 septembre 1787, nous trouvons encore un acte des registres de Carnin signé par lui. (6) A la révolution, il se retira à Tournai. (7)

JACQUES-LAMBERT-JOSEPH BEAUREPAIRE, natif de Saint-Amand, était chapelain à Quesnoy, lorsqu'il fut promu, le 21 août 1787, à la cure de Carnin, par Guillaume-Florentin, prince de Salm-Salm, évêque de Tournai. Il fut installé « en possession corporelle, réelle et curiale de l'église paroissiale de Carnin » le 20 septembre suivant, par P.-A. Ferret, curé de Camphin, doyen de chrétienté de Seclin, en présence de J.-B. Delemazure, curé de Chemy. (8) Son premier acte, dans les registres de Carnin,

(1) *Archives communales de Carnin*, GG 6.

(2) *Ibidem*, II 2.

(3) *Ibidem*, GG 6.

(4) *Ibidem*, GG 6.

(5) *Ibidem*, GG 11 à 13, 23 à 25.

(6) *Ibidem*, GG 6.

(7) Th. Leuridan, *Notice historique sur Annappes*.

(8) Collection de M. L. Quarré-Reybourbon, de Lille, *Original, parchemin*.

est daté du 2 octobre 1787. (1) Le 18 décembre 1789 il assiste à la reddition des comptes de l'église et des pauvres des années 1787 et 1788. (2) Son nom figure dans les registres jusqu'au 30 septembre 1791. (3) Vers cette époque, il dut quitter son presbytère et sa paroisse de Carnin, pour faire place au curé constitutionnel. Nous ignorons le lieu où il chercha un asile. (4) Le *Cameracum* de M. Leglay fait suivre son nom de ce simple mot : « émigra ». Le 23 vendémiaire an IV, 15 octobre 1795, nous le voyons reparaitre; il se présente devant la municipalité de Carnin et déclare « qu'il se propose d'exercer le ministère du culte, sous la dénomination de catholique, apostolique et romain, dans l'étendue de cette commune »; il requiert « qu'il lui soit décerné acte de sa soumission aux lois de la république » qu'il fait en ces termes, le 4 brumaire, 26 octobre : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la république. » (5) Grâce à cette déclaration, qu'il faut bien se garder de confondre avec le serment schismatique, M. Beaurepaire put exercer quelque temps le ministère ecclésiastique à Carnin. Nous l'y retrouverons à la restauration du culte.

JEAN-JOSEPH HOVINE, né à Bersée, en 1735, ordonné prêtre en 1759, ancien religieux carme, fut nommé curé constitutionnel de Carnin le 3 octobre 1791 (6). Il prêta

(1) *Archives communales de Carnin*, GG 6.

(2) *Ibidem*, GG, 14, 26.

(3) *Ibidem*, GG 6.

(4) La tradition rapporte que la messe fut célébrée plusieurs fois dans des granges écartées à l'époque des « mauvais jours ». Mais elle n'a pas conservé les noms du prêtre ou des prêtres courageux qui exercèrent ce ministère au péril de leur liberté et de leur vie.

(5) *Archives communales de Carnin*, BB 1.

(6) « Le 3 octobre 1791, le sieur Jean-Joseph Hovine, né à Bersée, district de Lille, âgé de 56 ans, ci-devant religieux carme, s'étant présenté avec l'extrait du procès-verbal de son élection et proclama-

serment le 16 octobre. (1) Il signe pour la première fois les actes religieux de la paroisse le 3 novembre 1791. (2) Le 29 septembre 1792, il prête de nouveau devant la municipalité de Carnin, le serment constitutionnel « conformément à l'article 2 de la loi du 15 août 1792 », en même temps que Henriette-Joseph Dervaux, ci-devant religieuse de la Madeleine à Lille, et Philippe-Joseph Duez, ci-devant frère lai carme chaussé, sous le nom de frère Joachim. Ces deux derniers résidaient au presbytère avec le curé Hovine. (3) Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1793, Hovine, élu notable de la commune, « fait sans interruption sa résidence au poste de la cure dudit Carnin. » Le 10 mars de la même année, il préside l'assemblée qui élit le maire Guillaume Defrance ; il cède une salle de son presbytère pour y tenir les réunions communales. En avril, il dut « sortir du presbytère, par la loi », et ne put « trouver de domicile en cette commune. » Il se présenta cependant, le 13 brumaire an IV, 4 novembre 1795, pour faire la déclaration que nous avons reproduite ci-dessus, espérant sans doute être choisi pour curé par les habitants de Carnin ; mais ceux-ci, nous allons le dire, ne lui

tion à la cure de Carnin par l'assemblée électorale du district de Lille, a reçu son institution canonique du vicariat le dit jour et an. » (*Archives de l'archevêché de Cambrai*, Registre aux institutions canoniques du clergé constitutionnel de Cambrai, p. 57).

(1) « L'an 1791, le 16 octobre, le sieur Hovine a prêté serment en présence des maire, officiers municipaux, notables, et de tout le peuple, conformément au décret du 27 novembre dernier : Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée, acceptée et sanctionnée par le roi. » (*Archives de Carnin*, papiers modernes)

(2) *Archives communales de Carnin*, GG 6. — Il ne tardera pas d'ailleurs à ne plus se donner le titre de curé constitutionnel, et à prendre simplement celui d'« officier public. »

(3) *Ibidem*, BB 1.

accordèrent pas la préférence. Nous ne savons ce qu'il devint dans la suite.

JACQUES-IGNACE-JOSEPH BAUDUIN, ci-devant carme, connu sous le nom de Père Berthold, natif de Valenciennes, arrivé à Carnin le 10 floréal an IV, 29 avril 1796, se présenta le lendemain devant la municipalité pour faire la déclaration qu'avaient faite avant lui Jacques-Lambert Beaurepaire, Jean-Joseph Hovine et Jean-Philippe Boitelle, habitant Camphin. Le 1<sup>er</sup> messidor suivant, 19 juin 1796, les habitants de Carnin déclarent « avoir choisi pour leur ministre du culte catholique et romain, le citoyen Jacques-Ignace-Joseph Bauduin, ci-devant carme, connu sous le nom de père Berthold, natif de Valenciennes; en conséquence prient tous évêques et autres de le reconnaître pour tel et de lui procurer aide et secours dont il peut avoir besoin, étant leur vœu d'après leur nomination et en qui ils ont toute confiance comme prêtre juré et soumis aux lois de la république. » (1)

Ces deux curés nommés par la nation, et non envoyés par l'Église, ne furent donc pas des pasteurs légitimes du troupeau de Jésus-Christ. De fait, à en juger par les registres, les habitants de Carnin s'abstinrent en partie de communiquer avec eux pour les Sacrements. C'était leur devoir.

JACQUES-LAMBERT-JOSEPH BEAUREPAIRE, pasteur légitime, rentra en possession de sa cure de Carnin, à la promulgation du concordat. Le 2 germinal an XI, 23 mars 1803, les documents administratifs le qualifient « desservant » et nous le voyons nommer un clerc paroissial, de concert avec les administrateurs de la fabrique. (2) Mais il ne tarda pas à quitter définitivement la cure de Carnin.

(1) *Archives communales de Carnin*, BB 1. — Cet acte est suivi de 35 signatures.

(2) *Ibidem*, BB 1.

JEAN-BAPTISTE-AUGUSTE-JOSEPH VANHOVE, né à Lille le 7 février 1741, fut nommé curé de Carnin le 24 décembre 1803. Il mourut en cette charge, le 14 novembre 1810. Une liste manuscrite des curés de Carnin, conservée au presbytère, porte devant son nom cette mention : « Il avait été dragon. »

PIERRE-DÉSIRÉ-JOSEPH PHILIPPO, né à Frelinghien, le 8 octobre 1735, fut nommé desserviteur d'Houplin au plus tard le 28 février 1781. Après la révolution il fut encore curé d'Houplin de 1802 à 1810 ; il fut nommé curé de Carnin le 1<sup>er</sup> décembre 1810 et y mourut le 13 juin 1819. (1)

ÉTIENNE-JOSEPH MORTELECQUE, né à Allennes-les-Marais, le 9 décembre 1744, vicaire d'Annœullin de 1810 à 1819, curé de Carnin du 29 juin 1819 au 29 juin 1827, se démit de ses fonctions et mourut le 22 octobre 1830.

AIMABLE-ADOLPHE DORCHIES, né à Wambrechies, le 11 septembre 1801, ordonné prêtre en 1825, vicaire de la paroisse Saint-Jacques à Tourcoing en 1826, curé de Carnin du 29 juin 1827 au 19 mai 1844, fut transféré à Ostricourt et desservit cette paroisse jusqu'en 1866 ; il se retira à Raches, où il mourut le 19 août 1868.

EMMANUEL DEMART, né à Dunkerque le 29 avril 1811, ordonné prêtre en 1835, successivement vicaire de Warlaing et Harnes, en 1836 ; d'Houplines, en 1837 ; de Renescure, en 1838 ; de Steenwerck, en 1839 ; d'Hem, en 1840 ; d'Haussy, en 1843 ; curé de Carnin, le 20 mai 1844 ; prêtre-sacristain de la paroisse de la Madeleine, à Lille, le 1<sup>er</sup> décembre 1845 ; se retira à Dunkerque, en 1847, et y mourut le 29 juin 1852.

RENÉ-BENOIT HENO, né à Arleux, le 12 décembre 1807, ordonné prêtre le 1<sup>er</sup> juin 1833, vicaire à Vieux-Condé en

(1) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Houplin les Seclin.*

1833, curé de Vertain en 1835, curé de Lys en 1838, aumônier de l'hospice Gantois à Lille en 1843, fut nommé, le 1<sup>er</sup> décembre 1845, curé de Carnin, où il mourut le 31 octobre 1853. Un modeste cadre de bois surmonté d'une croix et appliqué contre le mur extérieur de la sacristie, rappelle son souvenir en ces termes :

ICI REPOSE  
RENÉ-BENOIT  
HENO,  
DÉCÉDÉ CURÉ DE CARNIN,  
LE 31 OCTOBRE 1853, AGÉ DE 45 ANS.  
REQUIESCAT IN PACE.

CHARLES-JOSEPH TOP, né à Bailleul, le 12 septembre 1792, ordonné prêtre en 1816, vicaire à Steenwerk en 1816, vicaire à Hazebrouck en 1821, curé de Saint-Pierre-Brouck en 1823 jusqu'en 1828, aumônier de l'hôpital militaire de Cambrai en 1838, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Cambrai en 1839, aumônier de l'hôpital militaire de Lille en 1842, curé de Pradelles en 1848, curé de Saint-Momelin en 1850, curé de Carnin le 7 novembre 1853, se retira à Lille le 22 novembre 1862 et y mourut le 13 juin 1866. Son souvenir a été conservé à Carnin, dans l'inscription de la quatorzième station du chemin de la croix :

A LA MÉMOIRE DE LA FAMILLE DE MONSIEUR  
TOP, CHANOINE HONORAIRE DE LA MÉTROPOLE DE  
CAMBRAI, CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA LÉGION  
D'HONNEUR, CURÉ DE CARNIN.

JEAN-FRANÇOIS DORCHIES, né à Fretin, le 17 mai 1806, ordonné prêtre en 1829, vicaire à Anzin en 1829, curé de Salesches en 1831, curé de Fressin en 1844, curé de Proville en 1848, fut nommé à la cure de Carnin le 28 novembre 1862 et la desservit jusqu'en 1875. Il se retira alors à Cappelle, où il mourut le 8 janvier 1876.

JULES-HIPPOLYTE LOBET, né à Anor, en 1837, ordonné prêtre le 29 juin 1863, vicaire à Sebourg en 1863, vicaire à Hergnies en 1867, vicaire à Avesnes en 1870, curé de Carnin en 1875, fut promu, en 1878, à la cure de Camphin-en-Carembaut, qu'il dessert actuellement.

LOUIS-JOSEPH CAULIEZ, né à Mouchin, le 19 Mars 1829, ordonné prêtre le 17 décembre 1853, vicaire de Louches en 1853, vicaire de Solre-le-Château en 1859, curé de Clerfayt et Epinois en 1866, curé de Maurois en 1877, curé de Carnin de 1878 à 1896, prit sa retraite dès le début de cette année et mourut peu après, le 15 juin.

ÉMILE FERRANT, né à Wervicq en 1855, ordonné prêtre le 17 décembre 1881, vicaire d'Hergnies en 1881, vicaire de la paroisse Saint-Vincent de Paul à Lille en 1883, vicaire de Hautmont en 1884, vicaire de la paroisse du Sacré-Cœur à Armentières en 1890, vicaire de la paroisse Saint-Pierre à Douai en 1894, fut nommé curé de Carnin en 1896, puis curé de Saily-lez-Cambrai, le 20 janvier 1898.

GEORGES RAFIN, né à Lille, le 28 octobre 1859, ordonné prêtre le 20 Décembre 1884, vicaire de Notre-Dame du Sacré-Cœur à Valenciennes le 20 Décembre 1884, vicaire de Lannoy le 15 novembre 1886, vicaire de Saint-Martin à Roubaix le 19 décembre 1890, fut nommé curé de Carnin le 21 janvier 1898 et est actuellement en exercice.

VII

**Fondations de l'Eglise et des Pauvres. — Biens, revenus et charges de l'Eglise. — Marguilliers. — Comptes. — Fabrique actuelle.**

Les fondations faites au profit de l'église et de la table des pauvres de Carnin formaient un des principaux revenus de ces établissements et, dans le principe, elles devaient même être presque les seules ressources qui leur permis- sent de subvenir à leurs charges ordinaires. Il est évident, par exemple, que la plupart des terres possédées par l'église et par les pauvres provenaient de semblables dona- tions, qui stipulaient d'ordinaire des obits, des messes ou des offices religieux pour le repos des âmes des bienfaiteurs. L'énumération complète de ces actes de la pieuse libéralité des fidèles n'eût point été dépourvue d'intérêt; mais l'ab- sence de documents précis et détaillés ne nous a point laissé la satisfaction de rendre hommage à la mémoire de tous ces généreux donateurs et de faire revivre, parmi leurs descendants, leur souvenir effacé ou négligé depuis de longues années. On trouvera cependant, sur ce sujet, quelques notes dans les pages qui suivent.

Les biens et revenus de l'église paroissiale ainsi que les deniers des fondations dont nous venons de parler étaient régis par des marguilliers, *margliseurs, égliseurs, maimbours, ministres des biens de l'église*. Ces adminis- trateurs étaient, en général, au nombre de deux, appelés à servir durant deux années, l'un en qualité de comptable, l'autre comme conseil ou assistant. D'après le droit coutu- mier de la Châtellenie de Lille, qui régissait notre com- munauté, il appartenait au seigneur, à son bailli ou à son lieutenant d'instituer les margliseurs, de l'avis du curé de

la paroisse (1); mais il arrivait fréquemment, à Carnin, que ceux-ci préféreraient nommer un *receveur* unique pour l'église et pour les pauvres; le salaire de ce comptable était fixé ordinairement au vingtième denier de la recette (2).

Voici les quelques noms de marguilliers ou receveurs qui nous ont été conservés : (3)

Pierre Duriez, 1731-1732;

Philippe Lhoste, 1735-1736;

Pierre-Charles-Robert Héroguer, 1759-1760;

Pierre-Joseph Héroguer, 1761-1762;

Philibert Ledoux, 1776-1779;

François Bocquet, 1780-1786;

François Destieux, 1787-1788;

Pierre-François Berte, 1789-1790.

Les comptes de l'église, arrêtés, soit au bout d'un an, soit au bout de deux ans et même de quatre ans, étaient présentés par les marguilliers à une assemblée composée du seigneur, de son bailli ou de son lieutenant, du curé et des échevins de la communauté, assistés de leur greffier.

Une série de ces comptes de 1759 à 1790, conservée au presbytère (4), nous permet de donner une idée exacte des revenus et des charges de l'église paroissiale de Carnin, dans la seconde moitié du dernier siècle.

Les receveurs ou les marguilliers faisant office de comptables établissaient ordinairement les revenus de l'église en six chapitres ou sommes de recettes:

(1) *Coutumes de la ville de Lille et de sa Châtellenie*, titre : *De la juridiction des hauts-justiciers*, article XXIX.

(2) *Archives communales de Carnin*, GG 7.

(3) *Ibidem*, DD 2; GG 7 à 16, 19.

(4) *Ibidem*, GG 8 à 15.

*1<sup>re</sup> somme de recettes* : Rentes et revenus en argent, en blé, en avoine et en chapons. — Ces rentes, dont on trouvera le détail dans l'*Inventaire des Archives communales de Carnin*, étaient, en 1759, au nombre de 12, s'élevant ensemble à 35 sous en argent, 3 havots de blé à la mesure de Wavrin, 4 rasières 3 havots d'avoine à la mesure de Lille, un demi-pain d'un quart de havot, et un demi-chapon. Elles étaient assises sur autant de pièces de terres, sises à Carnin, à Annœullin et à Provin, et contenant ensemble 2 bonniers 1 cent 72 verges. D'après le cours des grains de cette année, cet article produisit 29 l. 5 s. 8 d. et demi. En 1790, les mêmes rentes s'élevaient à 36 l. 6 s.

*2<sup>e</sup> somme de recettes* : Fondations dues par les pauvres. — L'église recevait chaque année du pauvriseur 1 livre 12 sous, pour le pain, le vin, le luminaire et « l'enregistrement » de l'obit fondé par Antoine Laden et Marie Briselance, sa femme, et de l'obit fondé par Jean Delecourt.

*3<sup>e</sup> somme de recettes* : Rentes héritières. — Ce chapitre comprenait, en 1759, une rente de 40 livres, constituée sur les États de Lille, au capital de 500 florins ou 1000 livres donnés à l'église par Piat Mouton, pensionnaire de Lille, à charge d'une messe de requiem hebdomadaire; une rente de 12 livres, due sur 4 cents et demi de manoir, au chemin de Lille, pour la fondation de l'obit de Charles Defrance et de Péronne Théry; et cinq autres rentes produisant ensemble 85 l. 6 s. 3 d., pour un capital de 1675 livres. Le total de ce revenu s'élevait donc à 137 l. 6 s. 3 d., en 1759; il était sensiblement le même en 1790: 133 l. 10 s.

*4<sup>e</sup> somme de recettes* : Cense et fermage des terres appartenant à l'église. — Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'église de Carnin posséda 9 pièces de terre, contenant en totalité 2 bonniers 10 cents 70 verges, dont 1 bonnier 4 cents 70 verges à Carnin, 12 cents et demi à Camphin, 5 cents et

demi à Chemy, 2 cents à Gondecourt et 2 cents dans l'enclavement d'Annœullin à Carnin. Ces terres rapportaient 236 livres 11 sous en 1759 et 327 livres en 1790. — De plus, à chaque renouvellement des baux, l'église touchait, selon l'usage, une demi-année de fermage, comme pot de vin; c'est ainsi que nous trouvons, en 1761, une recette supplémentaire de 119 l. 13 s., et en 1786, une autre recette de 136 l. 10 s.

*5<sup>e</sup> somme de recettes*: Droit de dîme. — Cette dîme se levait, à l'avenant de 8 gerbes du cent, blé, waras ou autres avêtures, sur 3 pièces de terre contenant ensemble 1 bonnier 7 cents, sises à Camphin, sur le chemin de Lille à Arras, et produisait annuellement 30 à 40 livres.

*6<sup>e</sup> somme de recettes*: Recettes diverses. — Sous cette rubrique, le comptable rangeait le produit de l'herbe du cimetière et du pourchat des gerbes fait dans la paroisse et dont la moitié appartenait aux trépassés.

Le total des recettes, en 1759, s'élevait à 458 l. 8 s. 11 d.; en 1780, il atteignait 499 l. 7 s., et en 1790, 593 l. 2 s. 2 d.

Les charges de l'église étaient également réparties, par les comptables, en deux chapitres ou sommes de mises:

*1<sup>ere</sup> somme de mises*. — En premier lieu figurait l'acquit des fondations faites au profit de l'église; malheureusement les comptes sont fort peu explicites sur ce sujet; ils n'indiquent aucun des noms des bienfaiteurs; se contentant de mentionner trois sommes annuelles invariables: 103 livres 10 s. pour les honoraires du curé, 42 l. 7 s. pour le clerc, et 26 l. pour les distributions de pain ou d'argent aux pauvres qui assistaient aux obits. — Dans ce même chapitre figurent encore: l'entretien du linge de l'église, la fourniture du vin et des pains d'autel, le nettoyage de l'église et les frais de comptabilité, en totalité 36 l. 5 s. en 1759 et 61 l. à partir de 1776.

*2<sup>e</sup> somme des mises.* - Sous cette rubrique les comptes mentionnent les dépenses fort variables des travaux divers d'entretien ou de réparations, des achats d'ornements, de linge et de divers objets nécessaires au culte, de la livraison des cires, des registres aux actes de baptêmes, de mariages et de sépultures, des vingtièmes royaux dus par les terres de l'église et enfin du droit de recette du comptable.

Le total des dépenses, en 1759, s'élevait à 445 l. 13 s. 6 d.; en 1780, il atteignait 537 l. 19 s. 10 d., et en 1790, 645 l. 7 s. 10 d.

Il ne faudrait pas conclure de ces derniers chiffres que l'église de Carnin fût constamment en déficit durant les dix années qui précédèrent la Révolution; il arrivait au contraire, que, fréquemment les recettes surpassaient les dépenses. En faisant la moyenne des 17 années de comptes que nous possédons nous obtenons en recettes annuelles moyennes 538 livres 10 sous et en dépenses 458 l. 11 s. 8 d. Ces chiffres indiquent une situation, sinon grandement prospère, au moins largement suffisante pour faire face honorablement aux frais du culte et à l'entretien de l'édifice.

Il n'entre pas dans nos vues de retracer ici les différentes phases que subit la réorganisation des fabriques des églises rendues au culte après la Révolution. Il nous suffira de présenter en quelques mots le tableau de la situation actuelle de la fabrique de Carnin.

Comme dans toutes les paroisses dont la population est inférieure à 5,000 habitants, le Conseil de fabrique de Carnin se compose de cinq membres amovibles, indépendamment du curé et du maire qui en sont membres perpétuels et de droit. Il se renouvelle partiellement tous les trois ans par la sortie des membres qui ont six ans d'exercice et qui peuvent toujours être réélus. Trois membres choisis par le

Conseil forment, avec le curé, le bureau de marguilliers, chargé plus spécialement de l'administration active du temporel de la paroisse. Le Conseil de fabrique actuellement en fonctions est composé de :

MM. Louis Sion-Desprets, président ;  
Calixte Berte, président du bureau des marguilliers ;  
Jean-Baptiste Demay, secrétaire ;  
Joseph Buisine, trésorier ;  
Antoine Dhennin.

Les revenus de la fabrique actuelle de Carnin se composent des fermages de ses terres, (1) des rentes qu'elle a été autorisée à accepter à charge de fondations, (2) du produit de la location des chaises ; des offrandes faites par les fidèles ; des droits qu'elle perçoit en vertu des tarifs diocésains et du produit des troncs et des quêtes. Ses charges sont les frais nécessaires du culte ; l'acquit des fondations ; la rétribution du personnel ; les dépenses de décorations et d'embellissements intérieurs de l'église et celles des réparations locatives.

Le tableau suivant résume l'importance des revenus et

(1) L'église de Carnin possède actuellement 3 pièces de terre : 1° à Carnin, 26 ares 58 centiares ; 2° à Gondecourt, 39 ares 87 centiares ; 3° à Allennes les marais, 8 ares 86 centiares. Les deux premières pièces lui appartenaient avant la révolution ; la troisième lui a été donnée, sans charges, le 5 janvier 1851, par M<sup>lle</sup> Virginie Defrance.

(2) Rente de 12 fr. de la fondation Buissette-Duriez, en 1857, à charge de deux obits annuels avec recommandation ; rente de 8 fr. de la fondation Heno, en 1894, à charge d'une messe annuelle : rente de 37 fr. de la fondation Ledoux, en 1898, à charge de sept messes annuelles, avec recommandation. L'église possède en outre une rente de 24 fr. sans charge, datant de 1835.

dés charges de l'église de Carnin depuis la restauration du culte :

|         | RECETTES | DÉPENSES |   |
|---------|----------|----------|---|
| En 1810 | 423      | 304.75   |   |
| 1820    | 416.17   | 167.50   |   |
| 1830    | 789.86   | 270.24   | } en plus les dépenses occasionnées par l'agrandissement de l'église en 1841. |
| 1840    | 788.79   | 232.32   |   |
| 1850    | 667.31   | 337.41   |   |
| 1860    | 377.43   | 342.98   |   |
| 1870    | 295      | 295      |   |
| 1880    | 668.76   | 668.76   |   |
| 1890    | 753.63   | 746.40   |   |
| 1897    | 546.50   | 546.50   |   |

VIII.

**Biens, revenus et charges de la Table des pauvres.  
— Pauvriseurs. — Comptes. — Bureau de bien-  
faisance.**

LA TABLE DES PAUVRES, appelée aussi, suivant les lieux, *Table du Saint-Esprit*, *Table-Dieu*, *Manse des Pauvres*, *Charité des Pauvres*, *Charité*, *Pauvreté*, occupa toujours, en Flandre, le premier rang parmi les institutions charitables. Organisée dans les villes les plus importantes, comme dans les plus humbles paroisses, elle apparaît successivement dans chacune d'elles, presque toujours dès la fondation même de la communauté. Autour d'elle, bien des institutions et des usages disparaissent : elle demeure ; la grande révolution même ne peut la détruire entièrement, car elle revit dans nos *Bureaux de Bienfaisance*, qui viennent recueillir son héritage ou plutôt les rares épaves échappées au naufrage. (1)

A Carnin, comme dans beaucoup d'autres localités, l'institution de la table des pauvres semble remonter à l'origine même de la communauté.

Les administrateurs des biens des pauvres étaient appelés, à Carnin, *Ministres de la Charité des Pauvres*, *Charité des Pauvres de la paroisse*, *ministres des communs Pauvres*, *ministres de la charité et fabrique des Pauvres* ; mais le titre de *Pauvriers* ou *Pauvriseurs* est celui que nous rencontrons le plus fréquemment. D'après la coutume de la Châtellenie de Lille qui faisait loi chez nous, les pauvriseurs étaient nommés par le seigneur, son bailli ou lieutenant, de l'avis du curé ou vice-gérant et des paroissiens. Le pauvriseur devait, avant

(1) L'abbé Th. Leuridan, *La Table des Pauvres*.

d'entrer en fonctions, prêter serment de bien et fidèlement s'acquitter de sa charge et d'administrer les deniers des pauvres avec autant de soin que les siens propres.

La gestion des biens des pauvres était ordinairement confiée à deux pauvriseurs, appelés à servir, l'un comme *comptable*, l'autre comme *aide, conseil* ou *ministre*, pour devenir comptable à son tour l'année suivante. Mais, à Carnin, le curé et les gens de loi préféraient assez fréquemment nommer un *receveur* unique pour les pauvres et pour l'église; aussi retrouvera-t-on dans la liste qui suit plusieurs noms déjà cités dans celle des marguilliers.

Nicolas Brisel, 1642-1643;

Jean Dubois, 1643-1644;

Adrien Destieux, 1698;

Pierre Duriez, 1731-1732;

Philippe Lhoste, 1735-1736;

Nicolas Defrance, 1745-1746;

Honoré Delecourt, 1753-1754;

Pierre-Charles-Robert Héroguer, 1759-1760;

Philibert Ledoux, 1770-1779;

François Bocquet, 1780-1786;

François Destieux, 1787-1788;

Pierre-François Berte, 1789-1790. (1)

L'assemblée chargée de contrôler l'administration financière des pauvriseurs se composait du bailli et du lieutenant, du pasteur et des hommes de fief ou échevins de la communauté assistés de leur greffier.

Le receveur ou le pauvriseur faisant office de comptable établissait ordinairement les revenus de la table des pauvres en deux ou trois chapitres ou sommes de recettes.

*1<sup>re</sup> somme de recettes* : Rentes héritières et sous-rentes. — Au XVII<sup>e</sup> siècle (1643-1644) les pauvres de

(1) Archives communales de Carnin, DD 2; GG 7, 16 à 27.

Carnin possédaient 15 rentes de ce genre, produisant annuellement 144 l. 1 s. 2 d. L'origine et la destination de plusieurs d'entre elles nous sont connues. M<sup>e</sup> Jean Mortreux et sa veuve avaient donné aux pauvres, en plusieurs fois, environ 700 livres produisant en rente annuelle 43 l. 4 s. 9 d. François Van Hoy Questot, de la famille des seigneurs de Carnin en Carnin et d'Estevèle, avait fait don d'une rente de 75 s. au capital de 60 livres; une rente semblable avait été donnée par deux autres membres de la même famille, Mathieu Van Hoy Questot et Catherine Parent, sa femme. Antoine Laden et Marie Briselance, sa femme, avaient fondé leur obit à 9 psaumes et 9 leçons, au moyen d'un capital de 200 livres, produisant annuellement 12 l. 10 s. Enfin M<sup>e</sup> Antoine Gruson, pasteur de Péronne-en-Mélantois, avait constitué, en faveur des pauvres de Carnin, une rente de 37 l. 10 s. au moyen d'un capital de 300 florins d'Artois. — Un siècle plus tard (1759-1760), le total de cet article ne s'élevait plus qu'à 49 l. 17 s. 4 d., produits par six rentes; les autres avaient été rachetées, sans doute, et employées à l'achat de terres et aux divers besoins des pauvres. En 1790, la table des pauvres touchait encore de ce chef 56 l. 3 s.

*2<sup>e</sup> somme de recettes* : Cense et fermage des terres appartenant aux pauvres. — En 1643, la Pauvreté de Carnin possédait 8 pièces de terre, sises à Carnin, à Carvin, à Camphin et à Gondecourt, contenant ensemble 3 bonniers 11 cents 24 verges et affermées 181 l. 2 s. 6 d. et 10 havots de blé. — En 1759, les 17 pièces de terre des pauvres, d'une contenance totale de 4 bonniers 5 cents 3 quartrons, rapportaient 357 l. 10 s. — En 1790, nous ne trouvons plus que 16 pièces de terre, contenant 4 bonniers 3 cents 10 verges et rapportant 497 l. 18 s.

*3<sup>e</sup> somme de recettes* : Revenus éventuels. — Quand il y avait lieu, le comptable inscrivait, sous cette rubrique,

les pots de vin de l'adjudication des terres des pauvres, au renouvellement des baux, par exemple, 234 l. 3 s. en 1778, et la même somme en 1787 ; les recouvrements d'arrérages ; les reliquats des comptes antérieurs ; enfin le dixième denier stipulé au profit des pauvres, dans l'adjudication des terres du marais communal, par exemple 105 l. 4 s. en 1789.

L'ensemble de ces revenus s'élevait en 1643, à 533 l. 16 s. 10 d. et 11 havots de blé, y compris 265 l. 10 s. 2 d. de reliquat des comptes précédents ; en 1759-1760, il était de 950 l. 12 s. 10 d., y compris 128 l. 13 s. 4 d. de reliquat, soit, pour une année, 475 l. 6 s. 5 d. ; en 1787-1788, il atteignait 1595 l. 1 s., soit, pour une année, 797 l. 10 s. 6 d.

Les charges de la table des pauvres étaient aussi réparties en plusieurs articles :

*1<sup>o</sup> Acquit des fondations.* — Au XVII<sup>e</sup> siècle, les pauvres faisaient décharger les obits de M<sup>e</sup> Antoine Gruson, curé de Péronne-en-Mélantois, pour lesquels le curé recevait 12 l., le clerc 6 l., et les pauvres assistants, 24 l. ; l'obit d'Antoine Laden et de Marie Briselance, pour lequel on payait au curé 60 s., au clerc 30 s., aux pauvres assistants, 60 s., et au marguillier pour le pain, le vin et le luminaire, 20 s. ; l'obit de Jean Mortreux, à la rétribution de 20 s. au curé et 10 s. au clerc ; enfin une messe basse, aux honoraires de 6 s., au curé et 3 s. au clerc. De plus, chaque année, la Table faisait célébrer « l'obit de la charité des pauvres » à l'intention de tous les bienfaiteurs, et payait, de ce chef, au curé 25 s. et au clerc 10 s. Cet article s'élevait donc en totalité à 54 l. 4 s. par an. Il était encore de même importance en 1790.

*2<sup>o</sup> Secours aux pauvres.* — La distribution des secours incombait aux pauvriseurs, soit de leur propre initiative, en cas de besoin urgent, soit d'après les ordonnances du

curé et des gens de loi, dans les cas ordinaires. Il serait bien difficile d'évaluer le montant de ces secours dont l'importance variait nécessairement avec le nombre des pauvres et leur position plus ou moins précaire.

Ces secours étaient de deux sortes : les secours en argent et les secours en nature. Ces derniers, aussi variés que les besoins des indigents auxquels on les distribuait, consistaient en pain, vin, bois de chauffage. « chausses », souliers, chemises, camisoles, robes, bonnets, « escourcheux » et autres effets d'habillement, couvertures, etc. Comme on le voit, la sollicitude des ministres de la table s'étendait à tous les besoins des pauvres et s'efforçait de placer à côté de chacune de leurs souffrances un remède efficace. Ce qui nous reste à dire en convaincra encore davantage au besoin.

Tous ces secours s'adressaient aux pauvres en général ; la Table s'occupait aussi avec le plus grand soin de leurs diverses situations. Les pauvres malades étaient visités chez eux par un médecin ou par un chirurgien, dont nous voyons chaque année les gages figurer aux comptes. — Les femmes indigentes recevaient des secours particuliers à l'époque de leurs couches. — Les vieillards et les enfants orphelins étaient confiés à des familles du village qui se chargeaient de les nourrir, de les entretenir et de veiller à leurs besoins, moyennant une rétribution plus ou moins élevée qu'elles recevaient des pauvriseurs et qu'on appelait leur table ou pension. — L'administration charitable veillait aussi à ce que les enfants pauvres fussent admis à l'école du village ; elle acquittait donc chaque année l'écolage de ces enfants au profit du còtre ou clerc paroissial chargé de les « endoctriner et enseigner. » — Enfin la table subvenait aussi aux frais de l'inhumation des pauvres qui, par leur extrême indigence, se trouvaient entièrement à sa charge. Elle étendait ainsi sa sollicitude à tous les besoins et à tous les âges de la vie.

3° *Dépenses diverses.* — Sous ce titre le comptable rangeait les quelques menues rentes seigneuriales dues par les terres des pauvres au seigneur de Carnin, au doyen et au chapitre de la collégiale de Seclin; une rente annuelle de 6 havots de blé due par les pauvres au curé; les frais occasionnés pour le renouvellement des lettres de rentes et autres actes administratifs et par les procédures qu'il se trouvait parfois dans la nécessité d'engager pour défendre les droits ou les biens des pauvres.

4° *Frais des comptes.* — Cet article comprenait la rétribution du clerc ou du greffier pour la rédaction des comptes, les droits d'audition dus aux gens de loi, ainsi que toutes les menues dépenses que pouvait entraîner la gestion des biens des pauvres.

Le total de ces dépenses s'élevait, en 1643, à 69 l. 18 s. et 6 havots de blé; c'est une année exceptionnelle sous ce rapport. En 1759-1760, où nous entrons dans une période normale, il était de 934 l. 3 s. 7 d., soit, pour une année, 467 l. 1 s. 9 d. et demi; en 1787-1788, il atteignait 1768 l. 13 s. 3 d., soit, pour une année, 884 l. 6 s. 7 d. et demi, laissant, cette fois, la caisse des pauvres en déficit.

Durant la période révolutionnaire le fonctionnement de la Table des pauvres ne paraît pas avoir été interrompu complètement à Carnin.

On sait que, depuis cette époque, l'administration de secours aux pauvres a pris le nom de *Bureau de Bienfaisance*. L'établissement de cette institution avait été ordonné par la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1896) mais des difficultés de tout genre avaient arrêté la mise à exécution de ce projet dans la plupart des communes.

La nouvelle institution recueillit la presque totalité des biens de l'ancienne table des pauvres. Les baux des terres des pauvres, passés le 22 avril 1808 et le 2 août 1816, comprennent en effet 14 pièces de terre, d'une contenance

totale de 5 hectares 49 ares 46 centiares, soit 3 bonniers 14 cents 50 verges, affermées pour 29 hectolitres 62 litres 500 mil. de blé en 1808 et 29 hectolitres 75 litres en 1816. (1)

Nous n'avons pas à nous étendre sur le mode d'organisation et de fonctionnement du bureau de bienfaisance de Carnin, depuis sa fondation. Il nous suffira de dire que, d'après son dernier budget, ses revenus s'élèvent à 1190 fr. 50 c., ainsi décomposés : fermage des biens ruraux possédés déjà par les pauvres avant la révolution, 865 fr. 50; rentes sur l'état, 290 fr.; intérêts sur fonds placés au trésor, 10 fr.; concessions au cimetière, 25 fr. Les dépenses, nécessitées par l'assistance de 17 familles, comprenant 74 indigents, absorbent, avec les frais de gestion, la totalité de ces revenus.

IX.

**Impôts. — Finances. — Propriétés communales. —  
Statistique. — Population. — Instruction publique.  
— Institutions diverses. — Annales.**

IMPÔTS. — FINANCES.

Il n'existait pas, anciennement, d'impôt général et régulier; ce n'était qu'accidentellement, et en cas de guerres ou de besoins urgents, que le souverain réclamait des aides ou subsides dont les états généraux fixaient la somme. En Flandre, quand les aides furent devenues un impôt annuel et régulier, elles parurent encore être accordées comme un don libre et volontaire et restèrent soumises au contrôle de l'administration provinciale qui se chargeait d'en faire la levée et de les répartir. La répartition entre les diverses paroisses se faisait d'après le nombre de feux qu'elles contenaient et sur la déclaration des gens de loi et du pasteur de chaque localité. De là ces enquêtes et récolements périodiques que nous analysons plus loin. L'impôt direct réglé par paroisse, le magistrat local en faisait lui-même la sous-répartition entre les habitants qui y étaient sujets et en opérait la rentrée sous la responsabilité de la commune, suivant l'assiette ou rôle rendu exécutoire après publication.

Le recouvrement des sommes portées à l'assiette des impôts était confié à Carnin, comme ailleurs, à un officier nommé collecteur. (1)

Suivant la déclaration faite, le 20 octobre 1449, par les notables de la paroisse de Carnin, Jehan Carlot, Regnault Fermaut, Pasquier le Grard, Simon Dastices, Jehan Liétart

(1) *Archives communales de Carnin*, DD 1.

et Gillot Gamart, à l'enquête pour le renouvellement de l'aide, les manants de Carnin avaient été taxés à l'assiette de 1448 à 18 livres de 40 gros; « ils étaient 27 personnes payant taille, parmi 2 maisnies; et dudit nombre de gens payant taille, y en a qui à présent prennent les biens des pauvres 11 ou environ. » Leurs terres valent en cense 18 rasières de grain et en vente 56 francs le bonnier, mais elles sont chargées, en moyenne, de 4 livres de rentes au bonnier. Ils se plaignent « d'être taillés trop haut » et font observer que « ceux de Chemy, Annœullin, Provin et Bauvin sont moins taillés, selon leur chevauchée et faculté, que ceux de Carnin. » (1)

Le 10 mai 1498, comparaissent pour Carnin, dans une enquête semblable, sire Jacques Herlant, vice-curé, Jehan Mortreul, Philippe Carlot et Alexandre Herrencq, notables du village. Ils affirment, le curé *in verbo sacerdotis*, les autres par serment, qu'il y a en ladite paroisse 14 feux, dont 9 prennent les biens de la charité des pauvres et 2 ou 3 vont quérir leur pain de maison en maison. Tous les habitants, sauf un seul, sont manouvriers « vivant de ce qu'ils savent faire. » Il y a, à Carnin, 8 paires de chevaux, la plupart de petite valeur; mais « 2 bonnes attelées feraient bien toute la labour qui est audit village. » Enfin, ajoutent-ils, « le village est fort amoindri depuis 1491 et ils sont fort chargés de rentes. » A l'aide précédente, ils ont payé la somme de 12 livres 18 sous de 40 gros la livre. (2)

Le 7 août 1505 eut lieu une nouvelle enquête où comparurent, pour Carnin, Jean Maillart, Jacques Bouvy, Collart Mortreul, Philippot Carlot, Bettremieu Mortreul et Jehan Delecourt. Ils affirmèrent qu'il y avait à Carnin 20 feux contribuant aux aides, dont 8 prenaient les biens

(1) *Archives départementales du Nord*, ancien L. 825, f. 8.

(2) *Ibidem*, ancien D. 293, f. 64 verso.

des pauvres. Tous vivaient de labour, excepté deux d'entre eux qui faisaient le commerce de wedde et pouvaient se faire 60 livres de gros par an. Les manants de Carnin occupaient 20 bonniers 8 cents et demi de labour et 4 bonniers 11 cents et demi de manoirs et jardins ; les terres à labour, en mettant le faible contre le fort, pouvaient valoir 18 rasières de grain du bonnier à l'avéture et 120 livres à la vente, à charge de la rente seigneuriale qui était très grande ; les manoirs et jardins valaient en revenu 20 livres, et en vente 400 livres. Aux dits manants appartenaient 44 vaches, 28 bêtes chevalines allant au marais, et 322 blanches bêtes ; pour les bestiaux il y avait paisson commune au marais d'Annœullin. (1)

En 1549, il y avait à Carnin :

En jardins, 3 bonniers 6 cents 3 quartrons ;

En labour, 135 bonniers ;

Un moulin « à usance de meuldre bled ; »

32 feux ; 34 chevaux ; 42 vaches ; 100 blanches bêtes ;

Les gens d'église occupaient un feu ;

Il y avait marais commun et quelques particuliers exerçaient le commerce de wedde. (2)

Avant la Révolution on percevait à Carnin, au profit du roi et de la province, les tailles, les vingtièmes, la capitation, le vingtième royal de 1749, le tonlieu des bêtes et laines et le denier César, la taille de milice.

*Les Tailles.* — Les tailles se levaient dans la châtellenie de Lille en vertu des lettres patentes de l'empereur Charles-Quint, en date du 15 juin 1553. Elles avaient été réparties, dans chaque localité, d'après le nombre de bonniers distingués en « jardins, prés, bois, terres à labour ; », le nombre de bestiaux, « chevaux, vaches et blanches

(1) *Archives départementales du Nord*, ancien A 103, f° 41.

(2) *Ibidem*, ancien L. 124.

bêtes; » le nombre de feux ou ménages; les moulins à wedde ou à blé et les dîmes. Chaque chef de famille sujet à la taille se trouvait donc taxé, dans la répartition faite par les gens de loi de la paroisse, pour son feu, pour la quantité de terre qu'il occupait et pour le nombre des bestiaux qu'il élevait.

Les tailles étaient au nombre de six : 1° la taille de mars; 2° la taille de la Saint-Jean; 3° la taille de septembre, équivalente à celle de mars; 4° la taille de Noël, équivalente à celle de la Saint-Jean; 5° la taille du prévôt destinée à couvrir les frais de la police militaire de la Châtellenie.

Ces cinq tailles, appelées *tailles du roi* ou *tailles ordinaires*, et devenues annuelles et invariables, s'élevaient, pour Carnin, à la somme de 306 florins 14 patars (1).

La sixième taille, dite *taille de passage*, n'était imposée que dans les cas extraordinaires; elle était *double* ou *simple*. La taille double se composait des deux tailles de la Saint-Jean et de la Noël, et s'élevait à 151 florins (2); la simple ou demi-taille comprenait celles de mars et de septembre.

LES VINGTIÈMES. — Le vingtième avait été accordé aux Archiducs Albert et Isabelle par les états de la province dans le but d'assurer un secours extraordinaire de 20.000 florins par mois réclamé par les pressants besoins du pays. Depuis cette époque on en avait continué la levée dans la Châtellenie de Lille, où on le considérait comme une imposition ordinaire. On prenait pour base de sa répartition le loyer des terres, maisons, moulins, dîmes, bois et autres biens fonds, du revenu annuel desquels on percevait le vingtième denier c'est-à-dire cinq pour cent.

(1) *Archives communales de Carnin*, CC 1 et 5.

(2) *Ibidem* CC 2 et 5.

Le montant du vingtième variait peu et, à Carnin, ne dépassait guère 366 florins ; (1) mais on en demandait autant que les besoins l'exigeaient. En 1745, par exemple, nous en comptons jusqu'à neuf et demi ; et en 1749 neuf trois quarts et un cinquième. C'est exceptionnel et d'ordinaire cinq ou six pouvaient suffire. Il faut ajouter aussi qu'au moyen de vingtièmes et par forme d'abonnement la province acquittait d'autres impôts extraordinaires.

LA CAPITATION. — La guerre de la ligue d'Augsbourg ayant nécessité d'énormes dépenses, on dut, pour y faire face, élever successivement tous les impôts et enfin établir, le 18 janvier 1695, une capitation générale, qui atteignit tous les contribuables divisés en 22 classes, la première taxée à 2.000 livres et la dernière à 20 sous. Supprimée en 1698 par suite du traité de Ryswick, qui, l'année précédente, avait mis fin à la guerre, la capitation fut rétablie en 1701 pour fournir aux frais de la guerre de la succession d'Espagne. Depuis cette époque la levée en fut continuée par des édits ultérieurs jusqu'à la révolution. Aucun document ne nous indique ce que Carnin avait à payer de ce chef.

LE VINGTIÈME ROYAL. — Cette imposition avait été établie par l'édit du mois de mai 1749 en remplacement du dixième denier de tous les biens-fonds du royaume, qui se levait depuis 1710. La déclaration du 7 juillet 1756 y ajouta un second vingtième et celle du mois de février 1760 un troisième retranché en 1764, rétabli en 1783 et enfin supprimé par l'édit du 31 décembre 1786. Le vingtième royal, y compris les 2 sous pour livre, s'élevait pour Carnin, à 385 florins 12 patars. (2)

LE TONLIEU DES BÊTES ET LAINES ET LE DENIER CÉSAR. — Le tonlieu des bêtes et laines consistait en quelques

(1) *Archives communales de Carnin*, CC 3 et 5.

(2) *Ibidem*, CC 4 et 5.

deniers prélevés sur chaque tête de bétail vendue ou achetée. Le tonlieu des grains dit denier César consistait « en la levée de six deniers parisis sur chaque muid d'avoine, poix, fèves et autres ronds grains tant à la charge du vendeur qu'acheteur, n'est que ce soit pour leur provision de vivre et si avant qu'ils le dépensent sans vendre. » Pour acquitter ces deux impôts la commune avait pris la voie d'abonnement et payait, chaque année, au trésorier, environ 15 florins. (1)

LA TAILLE DE MILICE. — Les milices demandées par le roi étaient levées directement par les États de la province qui se chargeaient de payer l'enrôlement, l'entretien, les gages et l'habillement des miliciens et répartissaient ensuite entre les différentes paroisses les frais de ces engagements. C'est ainsi que le 27 novembre 1765, le roi ayant ordonné la levée de 105 bataillons de milice, comprenant chacun 710 hommes, le contingent de la Châtellenie de Lille fut fixé à 308 hommes dont les États se chargèrent d'opérer eux-mêmes le recrutement. La quote-part de chaque commune, dans les avances faites pour ces enrôlements, était elle-même l'objet d'une taxe spéciale dite taille de milice que les gens de loi imposaient à tous les célibataires de 18 à 40 ans jusqu'en 1781 et de 16 à 50 ans, à partir de cette époque; ceux de 16 à 18 ans, ceux de 40 à 50 ans et les estropiés ne payaient que demi-taxe. La quote-part de Carnin s'élevait à 29 florins en 1782 et à 25 fl. 10 p. en 1783. (2)

Cette taille n'était pas le plus lourd des impôts, car elle était réglée selon la position de fortune de chacun, et il se trouvait qu'un célibataire de la classe aisée, parvenu à l'âge de 40 ans, avait à peine payé une quarantaine de livres

(1) *Archives communales de Carnin* DD 1 à 4.

(2) *Ibidem*, DD 1.

pour s'exempter du service militaire et qu'un jeune homme de la classe la moins fortunée se mariant à 25 ans n'avait payé que 4 ou 5 livres.

Les documents nous manquent pour donner le tableau complet des impositions perçues à Carnin vers la fin du dernier siècle. D'après ce que nous venons de dire, et suivant notre appréciation, elles devaient atteindre le chiffre de 3000 florins environ.

Pour satisfaire aisément aux dépenses ordinaires qui incombaient à la communauté, les gens de loi de Carnin forçaient autant qu'il était nécessaire la quotité des impôts demandés par le souverain. Quant aux dépenses extraordinaires et plus considérables, elles étaient couvertes au moyen d'une imposition spéciale déterminée et levée par les gens de loi et qu'on appelait *taille de faux-frais ou mauvais dépens*. Malheureusement on ne possède plus aucun document relatif à cette sorte de tailles, dont les comptes sont ordinairement remplis de renseignements intéressants sur la *vie communale* du village où elles étaient levées.

Actuellement le principal des quatre contributions directes de Carnin s'élève à 3.164 francs, plus 134.2 centimes communaux, dont 108.1 pour dépenses ordinaires annuelles et 26.1 pour dépenses extraordinaires et remboursement d'emprunts.

Quant à la comptabilité communale, elle est soumise, comme partout, à des règles où tout est prévu rigoureusement et à un multiple contrôle qui ne souffre pas le moindre écart. Les recettes et les dépenses communales sont effectuées par un receveur municipal chargé de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et d'acquitter les dépenses ordonnancées par le maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement votés.

Nous donnons en terminant un tableau résumant l'importance successive des ressources et des charges de notre commune aux diverses époques de sa nouvelle organisation :

|         | RECETTES   | DÉPENSES     |
|---------|------------|--------------|
| En 1810 | 421 fr. 01 | 315 fr. 54   |
| En 1820 | 1.155 » 52 | 999 » 82 (1) |
| En 1830 | 1.339 » 24 | 525 » 11     |
| En 1840 | 4.291 » 75 | 1.575 » 15   |
| En 1850 | 2.962 » 70 | 2.450 » 13   |
| En 1860 | 3.729 » 91 | 3.455 » 54   |
| En 1870 | 6.698 » 97 | 7.928 » 04   |
| En 1880 | 6.072 » 28 | 6.098 » 57   |
| En 1890 | 9.175 » 45 | 8.994 » 21   |
| En 1897 | 7.375 » 83 | 7.372 » 85   |

#### PROPRIÉTÉS COMMUNALES

Les propriétés communales de Carnin ont trouvé leur histoire çà et là dans les différents chapitres de cette notice. La seule dont nous ayons à parler ici est le marais. Son rendage annuel et son revenu éventuel constituaient pour le village une ressource assez importante, qui permit même parfois à nos gens de loi d'éviter l'assiette d'une taille de faux-frais. Les comptes de 1778 à 1786 qui nous ont été conservés (2) nous permettent de donner quelques renseignements sur ce marais.

A cette époque le marais comprenait 36 portions défrichées, d'une contenance totale de 9 bonniers 8 cents 45 verges 17 pieds et demi, affermées, par baux de neuf ans, au prix annuel de 588 florins. A ce revenu fixe, il faut ajouter les pots de vin des adjudications au renouvellement

(1) On se proposait d'agrandir l'église l'année suivante.

(2) *Archives communales de Carnin*, DD 1 à 3.

des baux fixés à la moitié d'une année de rendage, c'est-à-dire 294 florins, et le produit éventuel des plantis qui se trouvaient dans le marais, ainsi que des amendes et confiscation, prévues par les règlements.

A l'aide de ce revenu, d'une importance relativement considérable, la commune acquittait certaines impositions, notamment le tonlieu des bêtes et laines et la taille de milice ; elle payait les gages et les vacations de son sergent, ceux du clerc pour sonner la retraite et l'angelus et publier les ordonnances ; elle remboursait au lieutenant, aux gens de loi, au greffier et aux particuliers les dépenses diverses qu'ils avaient dû faire pour le service et dans l'intérêt de la communauté ; elle subvenait aux frais qu'occasionnaient les procès qu'elle avait à soutenir pour défendre ses droits et ses biens et soldait encore un certain nombre de menues dépenses communales.

Le 11 vendémiaire an III, 2 octobre 1794, l'administration municipale choisissait Jean-François Deletrez, pour la représenter au mesurage des marais d'Annœullin, Provin, Bauvin, Sainghin, Allennes et Carnin et le 10 vendémiaire de l'année suivante, 2 octobre 1795, elle décidait que le partage du marais communal de Carnin serait fait « par tête d'habitants, domiciliés en la commune, de tout âge et de tout sexe. » (1).

Ce partage a été maintenu.

#### STATISTIQUE. — POPULATION.

Les enquêtes que nous avons analysées plus haut nous ont fourni déjà d'intéressants renseignements sur la valeur des terres, en cense et en vente, à Carnin.

L'enquête de 1505 nous apprend aussi que la quantité des terres occupées par les manants du village s'élevait à

(1) *Archives communales de Carnin*, BB 1.

25 bonniers 4 cents. (1) Celle de 1549 évalue à 138 bonniers 6 cents 3 quartrons la totalité du territoire de Carnin. (2)

Le *Petit Dictionnaire historique et géographique de la Châtellenie de Lille pour l'année 1733* donne un résultat presque identique pour la contenance du territoire de Carnin, qu'il évalue à 139 bonniers 2 cents 1 quartron.

L'assiette des vingtièmes de 1781 comprend 143 bonniers 11 cents 49 verges pour Carnin et 21 bonniers 8 cents 81 verges pour l'enclavement d'Annœullin en Carnin, soit en totalité 165 bonniers 4 cents 30 verges, ou un peu plus de 234 hectares. (3)

Le cadastre porte la superficie actuelle de notre village à 237 hectares 14 ares, ainsi répartis :

|                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| Terres labourables . . . . . | 227 hectares 22 ares        |
| Jardins . . . . .            | 4 hectares 14 ares 78 cent. |
| Propriétés bâties . . . . .  | 5 hectares 77 ares 22 cent. |

L'enclavement d'Annœullin en Carnin était une langue de terre, faisant partie de la commune et de la paroisse d'Annœullin, et formant autrefois, dans le territoire de Carnin, une enclave qui s'avancait presque jusqu'à la place actuelle. « En exécution de la loi et des dispositions du recueil méthodique des instructions sur le *cadastre* », cette enclave dut être réunie à la commune de Carnin pour en faire partie intégrante (4). Cela fut fait en 1811 (5). Trente familles furent ainsi incorporées d'un coup à Carnin. Le conseil municipal demanda qu'elles fussent maintenues

(1) *Archives départementales du Nord*, ancien A 103.

(2) *Ibidem*, ancien L 124.

(3) *Archives communales de Carnin*, CC 1.

(4) *Archives communales d'Annœullin*; — portions ménagères; — arrêté préfectoral du 28 juin 1819.

(5) *Ibidem*. — Arrêté du Conseil de préfecture du 23 janvier 1850 — n° 849 du registre des communes.

dans la jouissance des portions ménagères qu'elles occupaient au marais d'Annœullin. Un arrêté préfectoral du 28 Juin 1819 leur reconnut ce droit. La municipalité d'Annœullin fut alors sur le point d'adresser une réclamation au ministère de l'Intérieur (1). Mais une transaction survint par laquelle on maintint les droits de possession et d'aspirance déjà acquis, tout en décidant qu'il ne s'en créerait plus d'autres. Il fut enfin en 1849 (2) dressé une liste des possesseurs légitimes de ces portions ménagères qui se réduisaient alors à 17, et un arrêté du conseil de préfecture du 23 Janvier 1850 décida qu'ils en jouiraient viagèrement mais sans faculté de transmission à leurs enfants, suivant les lettres patentes du 27 mars 1777. Actuellement, Carnin compte encore deux possesseurs de portions ménagères au marais d'Annœullin.

D'après les mêmes enquêtes, Carnin comprenait, en 1498, 14 feux (3); en 1505, 20 feux (4); et en 1549, 32 feux (5).

Sans doute, il ne faut pas prendre ici le mot *feu* dans son sens ordinaire; ce n'est qu'une unité fictive dont on se servait pour comparer les ressources de chaque paroisse et fixer le chiffre de sa contribution dans la répartition des sommes qu'on voulait tirer de l'impôt. Cependant, cette unité, toute fictive qu'elle est, pourrait servir de base à la comparaison entre les deux époques et donner une idée du mouvement de la population. On compte aujourd'hui moins de six personnes par maison; nous n'hésitons pas à en compter plus de sept par feu au XV<sup>e</sup> siècle. La nécessité de vivre d'un même fonds qui, partagé, n'aurait pu suffire à

(1) *Archives d'Annœullin*. — Lettre préfectorale du 25 Septembre 1823.

(2) *Ibidem*.

(3) *Archives départementales du Nord*, ancien D 293.

(4) *Ibidem*, ancien A 103.

(5) *Ibidem*, ancien L 124.

la subsistance de plusieurs ménages, des mœurs plus patriarcales, plus de fécondité dans le mariage, partant des familles plus nombreuses, telles sont, entre beaucoup d'autres, les bases de notre calcul. Si nous ajoutons à ces motifs l'intention des gens de loi et notables de diminuer l'importance de leur localité, afin d'éviter une augmentation trop considérable dans leur quote-part pour l'impôt, nous pouvons dire, sans crainte de nous écarter de la vérité, que la population de Carnin, en 1498, devait atteindre le chiffre de 100 habitants environ ; en 1505, la population s'était élevée à 150 habitants environ, et, en 1549, à plus de 200 habitants.

Durant les siècles suivants, la population semble avoir diminué dans des proportions assez notables. Legroux, qui écrivait dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, indique pour notre village le chiffre de 100 communicants (1), soit une population totale d'environ 140 habitants.

Un acte du 1<sup>er</sup> germinal an XI, 22 mars 1803, nous apprend que Carnin comptait à cette époque « 185 individus. » (2).

Depuis la révolution, les statistiques officielles donnent les renseignements suivants :

- En 1805, 204 habitants, 46 maisons, 47 ménages ;
- En 1810, 202 habitants, 46 maisons, 47 ménages ;
- En 1830, 403 habitants ;
- En 1840, 438 habitants, 44 électeurs, 55 gardes nationaux ;
- En 1850, 429 habitants ;
- En 1860, 406 habitants ;
- En 1870, 437 habitants ;
- En 1880, 444 habitants ;
- En 1890, 448 habitants.

(1) *La Flandre Gallicane*, manuscrit de la Bibliothèque de Roubaix.

(2) *Archives communales de Carnin*, BB 1.

Le dénombrement de 1896 fournit les résultats suivants:

|                               | Maisons   | Ménages   | Individus | Français  | Etrangers |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Rue de l'Eglise . . . . .     | 19        | 20        | 83        | 82        | 1         |
| La Place . . . . .            | 5         | 5         | 21        | 20        | 1         |
| Rue du Calvaire . . . . .     | 8         | 9         | 35        | 31        | 4         |
| Rue du Château . . . . .      | 2         | 2         | 10        | 10        | »         |
| Grande rue . . . . .          | 49        | 50        | 215       | 206       | 9         |
| Rue de la Brasserie . . . . . | 8         | 11        | 36        | 32        | 4         |
| Rue de Lille . . . . .        | 3         | 3         | 12        | 12        | »         |
| Rue du Marais . . . . .       | 7         | 7         | 37        | 37        | »         |
|                               | <hr/> 101 | <hr/> 107 | <hr/> 449 | <hr/> 430 | <hr/> 19  |

Carnin appartenait, avant la Révolution, au diocèse de Tournai, au décanat de Seclin, à la châtellenie de Lille, au quartier de Carembaut. Ce village fait actuellement partie du canton et décanat de Seclin, de l'arrondissement de Lille, du département du Nord et de l'archevêché de Cambrai.

Son territoire, qui affecte la forme d'une étoile à queue légèrement élargie vers la pointe qui se dirige vers Annœullin et Allennes les Marais, mesure dans sa plus grande longueur environ 3 kilomètres et dans sa plus grande largeur environ 2 kilomètres. Son périmètre total est de 10 kilomètres. Les communes limitrophes sont: Annœullin, Allennes les Marais, Gondecourt, Chemy, Camphin en Carembaut et Carvin. Le point culminant est vers Camphin; le plus bas est vers la queue qu'on nomme le marais.

Les habitants se livrent aux travaux des champs: une quarantaine d'hommes travaillent aux mines de charbon de Carvin. La commune possède une brasserie, qui date de plusieurs siècles (1).

(1) Depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, cette brasserie a eu successivement pour propriétaires Michel Ledoux, Sébastien Ledoux, Adrien-Louis Ledoux, Philibert-Joseph Ledoux, Jean-Pierre Ledoux, Auguste-Florentin-Joseph Ledoux, Désiré Ledoux, et actuellement François Ledoux, conseiller d'arrondissement, et ses sœurs Florentine et Irma Ledoux, épouse de M. Joseph Buisine. Il est rare de rencontrer un établissement demeurant sans interruption dans la même famille durant deux siècles.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Les efforts persévérants de l'autorité ecclésiastique, soutenue dans l'accomplissement de son œuvre par l'autorité civile et secondée par les administrations locales, les gentilshommes, les riches bourgeois et les pieux fidèles, avaient eu pour résultat, dans notre Flandre Wallonne comme ailleurs, une organisation scolaire complète. Contrairement à l'opinion trop généralement encore accréditée de nos jours, il y avait dans toute la contrée, avant 1789, un enseignement populaire répondant à tous les besoins, satisfaisant à toutes les exigences et produisant de magnifiques résultats (1). Et malgré les efforts consacrés, depuis soixante ans surtout, à la restauration de l'enseignement public dont la Révolution avait causé la ruine presque complète, c'est à peine si, à l'heure qu'il est, l'instruction primaire aurait pu atteindre l'état prospère où l'avaient portée le zèle de l'église catholique, les libéralités des fidèles et la sollicitude de nos souverains, si le clergé et les congrégations religieuses n'y avaient apporté l'appoint de leur zèle et de leur dévouement. L'influence de l'église dans l'enseignement public de tous les temps, sa coopération nécessaire, sont un des faits les plus éclatants de notre histoire nationale et locale.

C'est à la constatation de ce fait qu'ont abouti les consciencieuses recherches et les travaux sérieux et concluants auxquels on s'est livré pour un grand nombre de provinces

(1) Guichardin, qui écrivait en 1567 « *après avoir longuement demeuré en ces Pays-Bas de Flandres* », constate que « il y ha, dans ce pays, grand nombre de personnes lettrées et sçavantes en toutes facultés et sciences ; et la plupart des gens ont quelque commencement de grammaire et presque tous, *voire jusques aux villageois*, sçavent lire et écrire. » — Ce témoignage est loin d'être le seul que l'on pourrait recueillir.

de la France et en particulier pour la région du Nord. (1) Tous établissent, jusqu'à l'évidence, et d'après les documents authentiques, qu'avant la révolution, tout le pays, depuis la plus grande ville jusqu'au plus humble hameau, était pourvu d'écoles élémentaires, d'écoles primaires.

L'exemple particulier du village de Carnin est une preuve de plus de ce fait.

De tout temps, il y eut, à Carnin, une école tenue par le *Coûtre* de la paroisse.

« Ce nom de *coûtre* vient du mot latin *Custos*. *Custos ecclesiae*, gardien de l'église, des ornements, du trésor, des linges, etc., chargé aussi d'allumer et d'éteindre les lampes et de préparer l'encens, le pain et le vin pour le saint sacrifice de la messe et de sonner le service divin. » (2)

Le *coûtre* était donc, comme on le voit, un officier ecclésiastique remplissant des fonctions analogues à celles de clerc et de sacristain. Mais il avait, en outre, mission de tenir école et d'instruire la jeunesse : c'était là l'un des devoirs essentiels de sa charge. Le *coûtre* était nommé par le seigneur temporel de l'église, de l'avis du curé et des plus notables paroissiens. La coutume de la Châtellenie de Lille était, il est vrai, muette sur la question de la nomination des maîtres d'école; mais ces fonctions étant d'ordinaire, dans les paroisses d'une importance secondaire, unies à celles de clerc, le seigneur, à qui il appartenait de nommer ce dernier, de l'avis du curé et des

(1) Cte de Fontaine de Resbecq, *Histoire de l'enseignement primaire avant 1789 dans les communes qui ont formé le département du Nord*. — Th. Leuridan, *Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre-Wallonne*, ch. XXXIV et XXXV. C'est à ce dernier ouvrage que nous empruntons ces lignes.

(2) L. de Héricourt, *Loix ecclésiastiques de France*, D. 1, 26, 27.

paroissiens, (1) instituait, par le fait même, le maître d'école de la paroisse; et dans la commission seigneuriale qui mettait le titulaire en jouissance de la *Coûtrerie*, était toujours stipulée en termes exprès l'obligation de tenir école dans la paroisse pour l'instruction de la jeunesse.

De leur côté, les gens de loi fournissaient au coûtre un logement convenable, connu sous le nom de maison cléricale, dont l'entretien et les réparations étaient à la charge de la communauté.

Cette maison fut vendue aux enchères durant la période révolutionnaire, en même temps que l'église et le presbytère. Le 5 avril 1822, M<sup>me</sup> Françoise-Aldegonde Favier, veuve de M. Florent-Guilbert-Joseph Dupont, rentière à Carnin, fit don à la commune « du terrain vulgairement appelé l'emplacement de la maison cléricale, faisant partie des cour et jardin du presbytère. » (2)

Le coûtre percevait sur chacun des enfants de familles aisées admis à profiter de son enseignement, une modique rétribution scolaire. Quant aux enfants indigents, ils n'étaient point privés du bienfait de l'instruction. Lorsque les revenus assez modestes du maître d'école ne lui permettaient pas de les recevoir gratuitement, la Table des pauvres prenait à sa charge leurs « mois d'écolage » et le coûtre devait fournir lui-même à ses écoliers « papier, plumes, catéchismes, paternostres et civilités. » C'est ainsi que

(1) « Un seigneur haut-justicier ou viscontier, ayant tous les héritages ou la plus part d'iceux abordans au cimetièrre de l'église paroissiale, es'ans de son gros de fief ou tenus d'iceluy, est réputé seigneur temporel et fondateur de ladite église, s'il n'appert du contraire; auquel seigneur, son bully ou lieutenant, appartient de par l'advis du curé ou vice-gérant et paroissiens, *créer et instituer clerc paroissial*, ministres, margliseurs et charitables des pauvres, les déporter et instituer autres, etc. » (*Coutumes de la ville de Lille et de sa Châtellenie*, titre : *De la juridiction des hauts-justiciers*, art XXIX).

(2) *Archives communales de Carnin*, Papiers modernes.

nous voyons figurer régulièrement dans les comptes des pauvres la rétribution payée par les pauvrisseurs pour « l'écolage des enfants pauvres. » (1)

Il est toutefois évident que cette rétribution scolaire acquittée par les enfants ou par la Table des pauvres n'aurait pu permettre au coùtre de pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille, s'il n'avait rempli en outre diverses autres fonctions plus ou moins largement rémunérées. Au nombre de ces fonctions se présentent, en premier lieu, celles de clerc paroissial; on sait assez quelles elles étaient. Outre ses « gages ordinaires de clergie » et le casuel afférent aux obits et offices fondés au profit de l'église ou des pauvres, le clerc recevait encore plusieurs autres sommes pour le « sonnage de la retraite et de l'angelus », pour la « publication des ordonnances » et pour ses vacations spéciales pour les affaires de l'église, des pauvres et de la communauté. (2)

Le plus ancien clerc dont nos archives fassent mention est Maximilien Rubain, qui exerçait en 1693. (3) Après lui, nous trouvons : Mathieu Mortreux, mentionné de 1737 à 1745; André-Florent Mortreux, cité comme clerc en 1750; André-François Mortreux, de 1759 à 1771; André Mortreux, qui fut trouvé mort le 28 janvier 1779; N. . . Durant, en 1779; André-Florent Mortreux, en 1781 et 1782; Pierre-François Mortreux, de 1782 à 1786. (4)

La révolution ne fit que détruire et n'amena d'autre progrès dans l'instruction publique que l'enseignement des droits de l'homme, de la constitution et du calendrier répu-

(1) *Archives communales de Carnin*, GG 18 à 27.

(2) *Ibidem*, BB 1; DD 1 à 3; GG 1, 2, 5, 8, 18 à 24, 27.

(3) *Archives départementales du Nord*, E 945.

(4) *Archives communales de Carnin*, DD 1 à 3; GG 1, 2, 5, 8, 20, 23, 24.

blicain. C'est assez dire que l'instruction fut très négligée durant cette période, à Carnin, comme partout ailleurs.

On ne trouve plus de trace d'école jusqu'en l'an XI. Le 1<sup>er</sup> germinal, 22 mars 1803, le citoyen César-Auguste-Isaac-Joseph Hachin est nommé instituteur de la commune de Carnin; le contrat qu'il passe avec le maire lui assure une rétribution de 0 fr. 75 cent. par mois et par élève qui « écrivera » et 0 fr. 50 cent. par élève apprenant l'alphabet, plus 50 francs d'indemnité de logement; en même temps, il est nommé clerc de la paroisse. (1)

Depuis lors, se sont succédé comme instituteurs et clercs de Carnin: du 16 janvier 1804 à janvier 1839, Louis-F.-J. Dorlencourt; de 1839 à juin 1863, Napoléon-Joseph Dorlencourt, fils du précédent, né à Carnin le 13 février 1805; (2) de juillet 1863 à octobre 1866, André Bomard, né à Féchain, le 28 janvier 1832; d'octobre 1866 à novembre 1872, Louis Lenys, né à Cappelle, le 5 août 1834; de novembre 1872 à octobre 1879, Victor Bertrand, né à Rosselange le 23 avril 1849.

Depuis cette époque, les instituteurs ont cessé de remplir les fonctions de clercs paroissiaux. Les clercs de Carnin furent MM. Louis Hénart, jusqu'en 1896; Louis Minet et Jean Mathon, en 1896; Jules Vandevoorde, depuis janvier 1897. Les instituteurs furent successivement: d'octobre 1879 à octobre 1881, M. François Dubois, né à Denain le 27 avril 1851; d'octobre 1881 à octobre 1896, M. Léon Eloy, né à Auchonvillers le 18 novembre 1853; depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1896, M. Jules Debril, né à Wormhout le 10 mai 1859.

(1) *Archives de Carnin*, BB 1.

(2) A cette époque, la charge de clerc fut quelque temps occupée par M. Louis Sion-Despretz, actuellement président du Conseil de fabrique.

L'école se fit longtemps dans la maison du clerc-instituteur. En 1838, la commune acheta, au prix de 812 fr. 50 c., un terrain situé en face du presbytère et appartenant à M<sup>me</sup> de Chéreng. En 1841, on y construisit une maison dont le devis s'éleva à 4960 fr. 78 c. (1) Une seconde école fut construite, en 1882, sur la place de Carnin et coûta 13.922 fr. 29 c. (2)

Jusqu'à cette époque, l'école était mixte; en 1882, on attribua le local de la rue de l'église aux filles, l'autre étant destiné aux garçons. Les institutrices de Carnin furent, de 1882 à octobre 1883, M<sup>lle</sup> Pauline Bonduel, née à Houplines le 17 mai 1859; d'octobre 1883 à octobre 1886, M<sup>lle</sup> Eugénie Fontaine, née à Catillon le 22 octobre 1860; d'octobre 1886 à avril 1896, M<sup>lle</sup> Marie Delemarre, née à Lille, le 28 juillet 1859; depuis le 16 avril 1896, M<sup>me</sup> Bourdon, née Sylvie Thomelin, née à Orchies le 24 février 1866.

#### INSTITUTIONS DIVERSES.

SAPEURS-POMPIERS. — Un règlement de la municipalité, en date du 16 avril 1790, prescrit, en grand détail, les précautions à prendre contre les incendies : (3) mais on ne trouve point trace d'acquisition de matériel de secours avant le 20 septembre 1846. A cette date le Conseil municipal inscrivit au budget une somme de 1178 fr. 88 c. pour l'achat d'une pompe à incendie. Six ans plus tard, le 28 septembre 1852, une petite compagnie de pompiers volontaires fut constituée. (4)

(1) *Archives communales de Carnin*, registre aux délibérations du Conseil municipal.

(2) *Ibidem*.

(3) *Ibidem*, BB 1.

(4) *Ibidem*, Papiers modernes.

ANNALES.

Le peu d'événements remarquables dont Carnin a été le théâtre ont été mentionnés, çà et là, dans le cours de cette notice. N'est-ce pas l'occasion de redire, une fois encore, la vieille formule : « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! »

A ces quelques faits, nous ajoutons, par ordre de date, les notes suivantes relevées dans les procès-verbaux de l'époque.

Armand-Joseph Desmons partit avec deux de ses frères pour faire les campagnes du premier empire. Deux moururent, dont l'un à Tarragone en Espagne; lui-même reçut la médaille de S<sup>te</sup> Hélène, pour les campagnes de 1809, 1810 et 1811.

3 mai 1854. — Érection d'un Chemin de la Croix par M. Charles Plaevoet, doyen de Seclin, M. Top étant curé de la paroisse. « La foule fut innombrable ». Ont signé le procès-verbal : Aernout, doyen de Sainte-Catherine de Lille; Leroy, curé de Provin; Laurent, curé d'Annœullin; Apourcheaux, curé d'Allennes; Jaclin, curé de Gondecourt; Vandaele, curé de Camphin; Baligand, curé de Chemy; Dorlencourt, curé de Thumeries; Hannoire, vicaire de Seclin; Billiau, vicaire de Sainte-Catherine de Lille, prédicateur; Midavaine, vicaire d'Annœullin.

23 avril 1855. — Bénédiction du Calvaire par M. Lefebvre, doyen de Saint-Étienne de Lille. Ont signé au procès-verbal : Aernout, doyen de Sainte-Catherine de Lille; Roussel, doyen de Carvin; Auguste Ledoux, maire; Jaclin, curé de Gondecourt; Leroy curé de Provin; Laurent, curé d'Annœullin; Lévêque, chef d'institution à Carvin; Varlet, curé de Saint-André-lez-Lille; Vandaele, curé de Camphin; Defief, curé de Chemy; Bieswal, propriétaire à Bailleul; Billiau, vicaire de Sainte-Catherine à Lille, prédicateur.

1867. — Mission par M. l'abbé Wattinne, missionnaire diocésain.

1880. — Mission.

1881. — Jubilé par M. l'abbé Crombé, missionnaire diocésain.

24 avril 1884. — Visite pastorale de M<sup>sr</sup> Duquesnay, archevêque de Cambrai, assisté de M. le vicaire-général Mortier, futur évêque de Digne.

1885. — Jubilé par M. l'abbé Couvreur, missionnaire diocésain.

1887. — Mission par M. l'abbé Lenclut, missionnaire diocésain.

1894. — Mission par le R. P. Bauduin, franciscain.

26 juin 1898. — Bénédiction du chemin de la Croix restauré grâce à la générosité de la réunion dominicale du Carmel de Roubaix. Ont signé le procès verbal : Louis Delebecq, Edmond Sion, Arthur Sion, Ambroise Carpentier, Charles Bourdon, Alphonse Durot, Charles Lecoq, François Delplanque, Eloi Courmont, Alphonse Carpentier, Auguste Cocheteux, Jules Vandevorde, Eugène Cordier, Antoine Delplanque, Léon Cocheteux, Calixte Desprets, G. Rafin, curé.

24 avril 1899. — Visite pastorale de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, accompagné de M. le vicaire-général Meurisse. Les enfants d'Annœullin furent confirmés à Carnin. Le même jour, Mgr Sonnois bénit et inaugura la nouvelle mairie en présence du clergé, du conseil municipal, de M. Bigo-Danel, chevalier de la légion d'honneur, ancien conseiller municipal de Lille, et d'un grand nombre d'habitants de la commune.

INVENTAIRE SOMMAIRE  
DES  
ARCHIVES COMMUNALES  
DE  
CARNIN

Antérieures à 1790





INVENTAIRE SOMMAIRE  
DES  
ARCHIVES COMMUNALES  
DE  
CARNIN  
Antérieures à 1790

---

Les documents analysés dans cet *Inventaire* ne comprennent que 97 registres et cahiers, composés de 1159 feuillets, 2 pièces en parchemin et 125 pièces en papier. C'est un fonds très modeste; mais fallait-il le négliger et le laisser passer inaperçu? Nous n'en avons pas jugé ainsi car ces rares épaves du passé, telles qu'elles sont, nous ont fourni d'utiles renseignements pour l'histoire du village de Carnin.

Dans la série BB se trouve un *Journal des Assemblées pour Carnin*, de 1783 à 1837, particulièrement intéressant pour la période de la Révolution, mais considérablement lacéré dans la partie antérieure. La série CC n'est représentée que par des assiettes de tailles et de vingtièmes et par quelques pièces comptables des dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, et la série DD, par les comptes du marais communal de 1781 à 1786.

Dans la série GG, qui est en général la mieux fournie de nos archives rurales, nous espérons trouver les registres de l'*État-Civil* depuis l'année 1643, ainsi que l'indiquait, en 1854, le *Tableau récapitulatif* dressé par A. Boussebart. Grande a été notre déception en constatant la disparition des plus anciens registres, que, paraît-il, leur délabrement a fait simplement « jeter au feu ». Le registre qui commence actuellement la série est celui de 1720 à 1740; mais il est dans un tel état, que nous n'avons pu en prendre connaissance qu'au prix des plus patientes précautions; les feuillets, rongés par l'humidité, tombent en poussière. Le registre suivant, de 1741 à 1750, est aussi fortement détérioré par le même agent destructeur. (1) La série GG contient encore un

(1) M. l'abbé Rafin, curé de Carnin, se propose de prendre copie des parties encore lisibles de ces registres.

certain nombre de comptes de l'église (1759 à 1790) et des pauvres (1643, 1759 à 1790).

Enfin la série II présente quelques documents de médiocre intérêt.

C'est tout ce qui reste des *Archives* de Carnin; les papiers anciens, déposés au greffe communal, ont été négligés, oubliés, abandonnés, durant de longues années, à l'action corrosive de l'humidité qui a accompli, peu à peu, son œuvre de destruction. La plupart de ceux qui ont été préservés doivent leur salut à leur dépôt, d'ailleurs ignoré jusqu'en ces derniers temps, soit dans le grenier inaccessible de la maison commune, soit dans le coffre à trois clefs du presbytère d'où ils ont été exhumés par M. l'abbé Rafin. Nous les avons analysés sous la forme et suivant le cadre des *Inventaires-Sommaires*, afin de les soustraire désormais à l'oubli ou à la destruction.

---

SÉRIE AA.

**Titres constitutifs et politiques de la commune.**

(Vacat)

---

SÉRIE BB. — **Administration communale.**

BB 1. (Registre). — In-quarto, 62 feuillets, papier, incomplet.

**1783-1837.** — *Journal des assemblées pour Carnin*, pour l'année commencée en l'an 1783. — Plaids extraordinaires du 23 février 1790 : les bailli, lieutenant et échevins de Carnin proclament Florent-Joseph Dupont, maire de la communauté, et Germain Delecourt et Philibert Ledoux, officiers municipaux d'icelle, élus dans l'assemblée du même jour, et ordonnent à tous les manans et habitans de les reconnaître en cette qualité. — Nomination de Pierre-Martin Ledoux à l'office de sergent, 5 mars 1790. — « Est comparu le sieur Florent-Guilbert Dupont, maire, lequel nous a requis de lui adjuger les bans de mars en la forme et manière accoutumée, 27 mars 1790. » — Règlement de précautions à prendre contre l'incendie, 16 avril 1790. — Estimation de la dime pastorale de Carnin à la somme de 1000 livres de France; ladite estimation acceptée par M. Baurepaire, curé, 27 juillet 1790, « en une place de la maison de Philibert Ledoux, cabaretier, où les assemblées se tiennent ordinairement. » — Bans de mars, 17 mars 1791, 31 mars 1792. — L'an 1792, le 29 septembre, est comparu le citoyen Jean-Joseph Hovine, curé constitutionnel de cette paroisse, lequel a prêté le serment conformément à l'article 2 de la loi du 15 août 1792. — Même serment par Henriette-Joseph Dervaux, ci-devant religieuse de la Madeleine à Lille et par Philippe-Joseph Duez, ci-devant frère lai carme chaussé, sous le nom de frère Joachim. — Election du sieur Hovine, notable et

curé de la paroisse, pour la tenue des registres de baptêmes, mariages et décès, 1<sup>er</sup> décembre 1792. — Vote d'une somme de 544 florins pour remplacer, par du cuivre et du bois, l'argenterie et quelques meubles nécessaires à l'église, 26 décembre 1792. — Attestation que Jean-Joseph Hovine, curé constitutionnel de Carnin, âgé de 58 ans, a fait sans interruption sa résidence au poste de la cure dudit Carnin depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1792 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1793. — Achat d'une écharpe et d'un drap mortuaire pour l'église, 5 mars 1793. — Démission du maire Florent-Guilbert Dupont, 9 mars 1793. — Election du maire Guillaume DeFrance, sous la présidence du citoyen Hovine, curé constitutionnel, 10 mars 1793. — Bans de mars de 1793. — « Attendu qu'il ne se trouve aucun endroit, si ce n'est que dans le cabaret, pour la tenue des assemblées, on fera arranger une place ressortissante de la maison pastorale, que le citoyen Hovine, curé constitutionnel, cède et abandonne » 24 avril 1793. — Attendu l'urgence de refectionner l'église, laquelle est très défectueuse, les arbres ormes et autres croissants sur le cimetière seront vendus pour travailler à ladite église, 24 avril 1793. — Arrêté que la somme de 250 l., qu'on a levée à la communauté pour payer 3 tableaux que Modeste Brassart a livrés à l'église, sera remise à la communauté des deniers de l'église, 22 mai 1793. — Nomination de Jean-François Deletrez, pour assister au mesurage des marais d'Annœullin, Provin, Bauvin, Sainghin, Allennes et Carnin, 11 vendémiaire an III. — Le partage du marais communal sera fait par tête d'habitants domiciliés, de tout âge et de tout sexe, 10 vendémiaire an IV. — Jacques-Lambert Beaurepaire, natif de Saint-Amand, a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère du culte, sous la dénomination de catholique, apostolique et romain, dans l'étendue de cette commune, et a requis qu'il lui soit décerné acte de sa soumission aux lois de la république, 23 vendémiaire an IV. — Déclaration dudit Beaurepaire : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la république » 4 brumaire an IV. — Même serment par Jean-Philippe Boitelle, habitant de Camphin, depuis deux ans, 3 nivose an IV. — Même serment par Jean-Joseph Hovine, ci-devant curé constitutionnel, qui a dû sortir du presbytère par la loi, depuis six mois, et n'a pu trouver de domicile en cette commune, 13 brumaire an IV. — Même serment par Jacques-Ignace-Joseph Bauduin, habitant la commune depuis la veille, 11 floréal an IV. — « Nous, habitants de la commune de Carnin, déclarons avoir choisi pour notre ministre du culte catholique et romain le citoyen J.-I.-J. Bauduin, ci-devant carme, connu sous le nom de père Berthol, natif de Valenciennes. En conséquence prions tous évêques et autres de le reconnaître pour tel et de lui procurer aide et secours dont il peut avoir besoin, étant notre vœu d'après notre nomination et en qui nous avons toute confiance comme prêtre juré et soumis aux lois de la république. » 1 messidor an IV. Suivent 35 signatures. — Nomination de César-Auguste-Isaac-Joseph Hachin, instituteur de Carnin, dont la popu-

est de 185 individus, 1<sup>er</sup> germinal an XI. — Nomination de Dominique Mortreux, Druon Bocquet et Germain Delecourt comme administrateurs de la fabrique de la succursale de Carnin, 1<sup>er</sup> germinal an XI. — Lesdits administrateurs et M. Beaurepaire, desservant, nomment clerc de la paroisse César Hachin, instituteur, 2 germinal an XI. — Vote de sommes à recouvrer par centimes additionnels : 55 fr. par an pour location et réparation de l'église ; 45 fr. par an pour le presbytère ; 29 germinal an XI. — Nomination du clerc Louis-F. J. Dorlencourt, 25 nivose an XII. — Autorisation impériale d'accepter la donation de l'église faite à la commune par le s<sup>r</sup> Philibert Ledoux, brasseur, et ses enfants, 19 octobre 1808. — Autorisation rectorale à Dorlencourt d'ouvrir une école primaire à Carnin, 26 décembre 1812.

---

SÉRIE CC. — **Impôts ; comptabilité.**

CC 1 (Liasse). — 4 cahiers in-quarto, ensemble 36 feuillets ; 4 pièces papier.

**1786-1789.** — *Tailles ordinaires.* — Assiettes des cinq tailles de 1786, 1787, 1788 et 1789. — Carnin, 113 bonniers 226 verges ; Enclavement d'Annœullin, 20 bonniers 1027 verges ; Forains d'Annœullin, 6 bonniers 287 verges ; Allennes, 1950 verges ; Herrin, 19 cents ; Gondcourt, 4 bonniers 1075 verges ; Camphin, 2 bonniers 8 cents ; Carvin, 1150 verges ; Provin, 5 cents ; le tout cotisé à 8 sous le cent de terre, et produisant 976 livres 2 sous 8 deniers, dont 63 l. 8 s. versés au trésorier des Etats de Lille et le reste employé aux frais de l'assiette et des comptes et au tantième du collecteur fixé à 2 et demi pour cent.

CC 2. (Liasse). — 2 cahiers in-quarto, ensemble 18 feuillets ; 7 pièces, papier.

**1785-1790.** — *Tailles de passage.* — Assiettes des doubles tailles de passage du 24 avril 1788 et du 25 mai 1790. Montant de la double taille 510 livres 7 sous, dont 302 livres versées au trésorier des Etats. — Reçu du trésorier des Etats de Lille.

CC 3. (Liasse). — 9 cahiers in-quarto, ensemble 134 feuillets ; 5 pièces, papier.

**1781-1790.** — *Vingtièmes ordinaires.* — Assiette de deux vingtièmes un quart du 3 mars 1781, faite par Philippe Dumez, greffier, en présence de Guillaume-François Théry, lieutenant, Pierre-François Hermant, Honoré Delecourt, Jean-François Buissette, Jean Dourlet, échevins, et de tous les occupants intéressés, le 10 mars 1781 et publiée le 16 janvier 1782. — A Carnin, 143 bonniers 11 cents 49 verges cotisés ensemble à 63 l. 15 s. 9 d. — En l'enclavement d'Annœullin en Carnin, 21 bonniers 8 cents 81 verges cotisés 99 l. 8 s. 3 d. — A Annœullin,

7 bonniers 15 cents 37 verges cotisés 36 l. 16 s. 9 d. — A Allennes, 19 cents cotisés 5 livres 13 sous. — A Herrin, 1 bonnier 12 cents cotisés 8 livres 6 sous 6 deniers. — A Gondecourt, 3 bonniers 15 cents 25 verges cotisés 19 livres 12 sous 9 deniers — A Chemy, 17 cents cotisés 5 livres 1 sol 3 deniers. — A Camphin, 1 bonnier 10 cents cotisés 7 livres 15 sous 6 deniers. — A Carvin, 11 cents 50 verges cotisés 3 livres 8 sous 3 deniers. — A Provin, 5 cents cotisés 1 livre 9 sous 9 deniers. — En totalité : 183 bonniers 13 cents 42 verges cotisés 791 livres 7 sous 9 deniers dont 732 l. 16 s. 6 d. versés au trésorier des Etats de Lille. — Assiette de deux vingtièmes un quart du 13 mars 1784, adoptée en 1785 et 1786. — Assiette de deux vingtièmes un quart du 7 mars 1787, adoptée en 1788, 1789 et 1790. — Assiettes de deux vingtièmes un quart du 5 mars et du 8 septembre 1788; d'un vingtième un quart du 24 avril 1788; de 2 vingtièmes un quart du 18 mars 1789; d'un vingtième un quart du 6 mai 1789; d'une modération d'un vingtième accordée sur les deux vingtièmes un quart du 9 septembre 1789; de deux vingtièmes un quart du 26 mars 1790. — Reçu du trésorier des Etats à raison de 162 florins 17 patars pour le vingtième.

CC 4. (Liasse). — 3 cahiers in-quarto, ensemble 28 feuillets, papier.

**1782-1788.** — *Vingtièmes royaux.* — Chasserel pour les deux vingtièmes et deux sols pour livres de 1782, arrêtés à la somme de 771 florins 4 patars. — Chasserel des trois vingtièmes et deux sols pour livre du 23 septembre 1785, 1028 florins 5 patars 4 deniers. — Chasserel des deux vingtièmes et deux sols pour livre du 20 octobre 1787, 771 florins 4 patars.

CC 5. (Liasse). — 4 cahiers in-quarto, ensemble 32 feuillets, 6 pièces, papier.

**1787-1789.** — *Comptes des impositions* présentés par le collecteur Stanislas-Joseph Leroy, pour les années 1787, 1788 et 1789. — Vingtième, 162 florins 17 patars; tailles ordinaires, 306 florins 14p.; double taille de passage, 151 florins; denier César, 5 florins, 7 p. Pièces — justificatives.

---

SÉRIE DD. — **Propriétés communales.**

DD 1. (Registre). — In octavo, 50 feuillets, fortement atteint d'humidité.

**1780-1788.** — *Marais.* — Compte deuxième pour les années 1781, 1782 et 1783, premières du bail du 9 novembre 1780, présenté par Stanislas-Joseph Leroy, bailli et receveur des marais de Carnin, à M. Lagache, subdélégué de l'intendant, en présence de M. Vanoye, bailli, Guillaume-François Théry, lieutenant, Pierre-François Herman et Jean

Droulet, échevins, le 17 septembre 1788. (1) — *Recettes* : 1° Fermages du marais défriché : 36 portions, contenant 9 bonniers 8 c. 45 verges 17 pieds et demi, affermées 588 fl. par an; pour les 3 ans : 1764 fl. — 2° Pots de vin du bail, à raison d'une demi-année de rendage, 294 fl. — 3° Dixième denier au profit des pauvres de Carnin, 58 fl. 12 p. — 4° Produit des plantis, par les abatis ou élagures, néant. — 5° Amendes, confiscations, néant. — 6° Emprunts et levées de deniers, néant. — 7° Debet du compte précédent du 1<sup>er</sup> août 1782, 13 fl. 13 p. 1 d. — Total des recettes : 2130 fl. 5 p. 1 d. — *Dépenses* : 1° Avances du dernier compte, néant. — 2° Paiements pour le service divin, néant. — 3° Redevances dues au Roi et à la Province: Tonlieu des bêtes et laines, 12 fl. 6 p. en 1782, 19 fl. 16 p. en 1783; milice, 29 fl. 6 p. 5 d. en 1782, 25 fl. 10 p. en 1783; total 86 fl. 19 p. 5 d. — 4° Charges communales : gages de Pierre-Martin Ledoux, sergent, 24 fl. par an; voyages et vacations du sergent, 19 fl. 10 p.; au clerc Pierre-François Mortreux, pour sonner la retraite, l'angelus et la publication des ordonnances, 19 fl. 4 p. par an; total: 142 fl. 2 p. — 5° Rentes héritières dues par la communauté, pour 4 ans, 441 fl. 12 p. — 6° Secours aux pauvres, néant. — 7° Frais d'administration : police du marais, 24 fl.; au greffier du subdélégué pour expéditions, 7 fl. 11 p.; à Guillaume-François Théry, lieutenant, pour ses vacations et avances, 232 fl. 5 p. 10 d.; vacations de Philibert Ledoux, 8 fl.; vacations et débours de Philippe Dumetz, greffier, 185 fl. 9 p.; dépenses de boire des gens de loi et des cavaliers de la maréchaussée, 74 fl. 4 p.; au comptable, en qualité de collecteur, pour les vingtièmes royaux dus par 6 bonniers appartenant à la communauté, 13 fl. 8 p. en 1781 et 1782, et 17 fl. 4 p. 3 d. en 1783, à cause d'un 3<sup>e</sup> vingtième royal; total : 44 fl. 13 p. 4 d.; à Modeste Brassart pour trois tableaux par lui livrés aux autels de l'église dudit Carnin, compris la marbrure et la dorure, 125 fl. Total : 698 fl. 3 p. 2 d. — 8° Frais de plantis, néant. — 9° Construction et entretien des édifices publics, néant. — 10° Frais de procédure de la communauté contre les décimateurs et le curé, au sujet de la reconstruction de la maison curiale, 45 fl. — 11° Remboursements de rentes, néant. — 12° Reprises et modérations aux occupants des terres : 48 fl. 7 p. 5 d. du denier aux pauvres, porté par erreur aux recettes, attendu qu'il n'y a rien eu de stipulé dans l'adjudication; modérations diverses. Total : 74 fl. 11 p. 5 d. — 13° Frais des comptes : au comptable, remise de 2 et demi pour cent, 53 fl. 4 p. 3 d.; formation des comptes, 6 fl. par an; double et triple du compte, 21 fl. 12 p.; au greffier du subdélégué, 18 fl.; reliure des comptes, 2 fl. 8 p. Total : 113 fl. 4 p. 8 d. — 14° Droits d'audition : au subdélégué, 36 fl.;

(1) Ce compte et les deux suivants se trouvent, en double exemplaire, aux *Archives départementales du Nord*, E. 946, 947 et 949. Dans le même fonds, E. 948, se trouve également le compte premier de Stanislas Leroy, pour les années 1778, 1779 et 1780, qui manque aux archives de Carnin. Ce compte présente les mêmes dispositions que les suivants. Les recettes des trois années s'élèvent à 2830 florins 7 patars 6 deniers; les dépenses à 2866 fl. 14 p. 9 deniers.

au greffier du subdélégué, 24 fl.; aux bailli, lieutenant et échevins, 9 fl.; au domestique du subdélégué, 7 fl. 4 p.; au sergent, 15 fl. 6 p.; au comptable, 4 fl. Total: 119 fl. 10 p. — Total des dépenses: 1721 fl. 2 p. 8 d. — Excédent: 409 fl. 2 p. 5 d.

DD 2. (Registre). — In quarto, 46 feuillets, papier, fortement atteint d'humidité.

**1784-1788.** — *Marais.* — Compte troisième de Stanislas-Joseph Leroy, bailli, pour les années 1784 et 1785, présenté, le 18 septembre 1788, aux mêmes auditeurs. — *Recettes*: 1° Fermage du marais, 1176 fl. — 2° Produit des abatis et élagures, néant. — 3° Amendes et confiscations, néant. — 4° Emprunts et levées de deniers, néant. — 5° Debet du compte précédent, 409 fl. 2 p. 5 d. — Total des recettes: 1585 fl. 2 p. 5 d. — *Dépenses*: 1° Avances du dernier compte, néant. — 2° Service divin, néant. — 3° Tonlieu des bêtes et laines et pieds fourchus, 30 fl. — 4° Charges communales: gages et vacations de Pierre-Martin Ledoux, sergent, et de Pierre-François Mortreux, clerc, 110 fl. 8 p. — 5° Rentes héritières, entre autres: 48 fl. à F.-J. Bocquet, pauvriseur de Carnin, pour une rente due aux pauvres et 30 fl. au même, comme égliseur de Carnin, pour une rente due à l'église, 188 fl. 8 p. — 6° Secours aux pauvres, 198 fl. 13 p. — 7° Frais d'administration: police du marais, 16 fl.; frais de bornage, 39 fl. 5 p.; frais de bouche, 76 fl. 15 p.; au greffier, Philippe Dumetz, 107 fl. 1 p.; vacations et avances de G.-F. Théry, lieutenant, d'Honoré Delecourt, de François Buissette, et de François Herman, échevins; vingtièmes royaux, 38 fl. 14 p. 8 d.; au comptable, 48 fl. 17 p.; total 502 fl. 4 p. 6 d. — 8° Frais de plantis, néant. — 9° Construction et entretien des édifices publics, néant. — 10° Frais de procédure, 10 fl. 12 p. 6 d. — 11° Remboursements de rentes, néant. — 12° Reprises et modérations, 71 fl. — 13° Frais des comptes, 71 fl. 14 p. — 14° Droits d'audition, 81 fl. — Total des dépenses: 690 fl. 15 p. 6 d. — Excédent: 894 fl. 6 p. 11 d.

DD 3. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 27 feuillets, papier, atteint d'humidité.

**1786-1788.** — *Marais.* — Compte quatrième de Stanislas Joseph Leroy, bailli, pour l'année 1786, présenté le 19 septembre 1788, aux mêmes auditeurs. — *Recettes*: 1° Fermage du marais, 588 fl. — 2° Abatis, néant. — 3° Amendes et confiscations, néant. — 4° Emprunts, néant. — 5° Debet du dernier compte, 894 fl. 6 p. 11 d. — Total des recettes: 1482 fl. 6 p. 11 d. — *Dépenses*: 1° Avances du dernier compte, néant. — 2° Service divin, néant. — 3° Tonlieu des bêtes et laines, pour 3 ans, 58 fl. 16 p. — 4° Charges communales: gages et vacations du sergent, Pierre-Martin Ledoux, et du clerc, Pierre-François Mortreux, 61 fl. 4 p. — 5° Rentes héritières, 220 fl. 16 p. — 6° Secours aux pauvres, néant. — 7° Frais d'administration: 40 fl. 7 p. 7 d. — 8° Plantis, néant. — 9° Edifices publics: visite de la maison pastorale par l'expert de la gou-

vernance, 12 fl. — 10° Frais de procédure, néant. — 11° Remboursements de rentes, néant. — 12° Reprises et modérations, néant. — 13° Frais de comptabilité, 41 fl. 8 p. — 14° Droits d'audition, 42 fl. 10 p. — Total des dépenses : 477 fl. 1 p. 7 d. — Excédent : 1005 fl. 5 p. 4 d.

DD 4. (*Liasse* . — 1 cahier in quarto, 14 feuillets, 37 pièces, papier.

**1788-1790.** — *Marais.* — Pièces justificatives des comptes de Stanislas-Joseph Leroy, pour les années 1788, 1789, 1790. — Frais occasionnés par le salaire et la subsistance de deux soldats demandés pour garder la moisson en 1789, 218 fl. 12 p. 3 d.; livraison de 4 livres de poudre et de 7 livres de balles pour la garde, 9 fl. 15 p. 3 d.; sonnerie de l'angelus et de la retraite par le clerc, 19 fl. 4 p. par an; gages du sergent, 24 fl. par an; vacations et dépenses de bouche des gens de loi, du collecteur et du greffier; travaux à la muraille du cimetière; abonnement au tonlieu des bêtes et laines et pieds fourchés, 15 fl. et 3 fl. de sous pour livre.

---

SÉRIE EE. — **Affaires Militaires.**

(*Vacat*)

---

SÉRIE FF. — **Justice; Procédure; Police.**

(*Vacat*)

---

SÉRIE GG. — **Culte; Instruction; Assistance publique.**

GG 1. (Registre). — In quarto, 65 feuillets, papier, en très mauvais état.

**1720-1804.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — *Nomina baptizatorum ecclesiae parochialis de Carnin; Hubertus Courtecuisse, dicti loci pastor.* — *Nomina confirmatorum; serenissimus princeps episcopus Tornacensis contulit sanctum confirmationis sacramentum in ecclesia collegiata Sancti Piatii Siclin., die (la date en blanc). Susceperunt ex nostra parochia quorum sequuntur nomina.* - *Nomina confirmatorum : Jacobus episcopus in Fenibor in Hybernia contulit sanctum confirmationis sacramentum in ecclesia Sancti M.... in Carvin, hac die 25 octobris 1730.* — *Illustrissimus ac reverendissimus episcopus Tornacensis contulit sanctum confirmationis sacramentum, in abbazia Phanopinensi, hac die (la date en blanc)* — *Nomina confirmatorum ab illustrissimo ac reverendissimo episcopo Cameracensi, Ludovico Belmas, in ecclesia Secliniensi, 14<sup>a</sup> maii 1804. J.-B. Vanhove, desserviens in Carnin.* — *Nomina conjugatorum.* — 7 janvier 1723, témoin Denis Simon, pasteur de Chemy. — *Nomina mortuorum ab anno 1720.* — 11 février 1737, Mathieu Mortreux, clerc de Carnin. —

5 mai 1739, F.-J. de Coninck, curé d'Annœullin. — En 1740, 3 baptêmes, 2 mariages, 3 sépultures.

GG 2. (Registre). — 10 cahiers in-quarto, ensemble 58 feuillets, papier, fortement détériorés par l'humidité.

**1741-1750.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — En 1741, 6 baptêmes, 5 mariages, 9 sépultures. — 8 décembre 1743, M. Hubert Courtecuisse, âgé de 63 ans, prêtre de 28 ans, curé de Carnin depuis 23 ans, décédé le 7 décembre, administré des sacrements, est inhumé dans l'église, par J.-L. Lambelin, curé d'Herrin, en présence du R. P. Barnabé de Saint-Jean, carme chaussé de Douai, et du R. P. Olivier Tréhout, récollet de Lens. — 9 décembre 1743, R. P. Barnabé, desservant. — 1744, Pierre-Antoine Dubreucq, pasteur. — 24 octobre 1744, mention de Maximilien Rubain, autrefois clerc de Carnin. — 1745, Mathieu Mortreux, clerc. — *Vidi in visitatione facta 18<sup>a</sup> maii 1747. De Recq, X<sup>is</sup> decanus.* — 10 avril 1750, inhumation, dans l'église, de Jean-Pierre Théry, lieutenant, fils d'Hubert, censier, et d'Angélique Destieux, âgé de 51 ans. — En 1750, 11 baptêmes, 3 mariages, 20 sépultures.

GG 3. (Registre). — 10 cahiers in quarto, ensemble 80 feuillets, papier.

**1751-1760.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — *Vidi in visitatione facta, hac 16<sup>a</sup> septembris 1756. P. A. Duriez, parochus in Camphin, decanus X<sup>is</sup> Secliniensis.* — Du 9 novembre au 7 décembre 1756, actes du Père Norbert de Saint-Eli, religieux carme. — 13 novembre 1757, dernier acte de Pierre-Antoine Dubreucq, pasteur. — 16 février 1758, premier acte de Michel-François Wibault, curé. — *Vidi hac 18<sup>a</sup> Augusti 1760. P.-A. Duriez, decanus X<sup>is</sup> districtus Seclin.* — En 1760, 6 baptêmes, 3 mariages, 5 sépultures.

GG 4. (Registre). — 10 cahiers in-quarto, ensemble 78 feuillets, papier.

**1761-1770.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — *Vidi hac 14<sup>a</sup> julii 1761, P.-A. Duriez, d. c. X<sup>is</sup> Secliniensis.* — Son Excellence M<sup>gr</sup> l'évêque de Tournai a conféré le Saint-Sacrement de Confirmation à Phalempin, le. . . . 1762; de Carnin, ont été admis 34 enfants dont 21 garçons. — 20 janvier 1763, acte du R. P. Jacques de Saint-Philippe, carme chaussé de Douai. — *Vidi hac 20<sup>a</sup> Augusti 1766. Duriez, dec. X<sup>is</sup> distr. Secliniensis.* — En 1770, 7 baptêmes, un mariage, 4 sépultures.

GG 5. (Registre). — 10 cahiers in-quarto, ensemble 86 feuillets, papier.

**1771-1780.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — 7 août 1771, J.-B. Castelain, curé d'Allennes. — 24 janvier 1773, Acte du R. P. Denis Demain, récollet terminaire de Lens. — 3 janvier 1779, permis d'inhumer délivré par les officiers de haute justice, pour le corps d'André Mor-

treux, clerc paroissial, trouvé mort le 23 janvier. — *Vidi hac 7<sup>a</sup> junii 1780. Ferret, pastor Seclin, X<sup>is</sup> decanus.* — En 1780, 4 baptêmes, 1 mariage, 4 sépultures.

GG 6. (Registre). — 11 cahiers in-quarto, ensemble 96 feuillets, papier.

**1781-1791.** — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — 5 avril 1783, Michel-François Wibault, natif de Lecelles, fils des feus Pierre-François, fermier, et Marie-Armande Dumoulin, curé de Carnin, décédé subitement, âgé de 70 ans, est inhumé dans le cimetière, en présence de Pierre-Antoine Wibault, son frère, curé de Mons-en-Pévèle, et de J.-B. Monnier, son cousin, curé de Meurchin, en vertu de l'autorisation suivante : « Nous, bailli et échevins de justice temporelle de MM. de Saint Piat de Seclin, ordonnons à M. Ferret, doyen de chrétienté et curé de Camphin, d'inhumer le corps de M. Michel-François Wibault, prêtre, curé de Carnin, trouvé mort dans son lit, la nuit de 3 au 4 d'avril 1783. Signé : Jean-François Cornillot, bailli. » — 14 avril 1783, acte de J.-F. Lemaire, prêtre de cette paroisse. — 20 mai 1783, acte de N.-J. Donze, desserviteur. — 12 octobre 1783, premier acte de J.-B. Denise, curé. — 24 février 1784, acte de J.-F. Renard, vicaire d'Annœullin. — 10 octobre 1786, acte de F. François-Louis Vanderlinden, religieux carme chaussé, terminaire de cette paroisse. — 16 août 1787, M. J. Fry, vicaire d'Annœullin. — 4 septembre 1787, dernier acte du curé Denise. — 2 octobre 1787, premier acte de Beaurepaire, curé. — En 1790, 5 baptêmes, 2 mariages, 2 décès. — 30 septembre 1791, dernier acte du curé Beaurepaire. — 3 novembre 1791, premier acte du curé constitutionnel Hovine.

GG 7. (Liasse). — 1 pièce, papier.

**1736.** — *Marguilliers et Pauvriseurs.* — M. Courtecuisse, curé, Hubert Théry, lieutenant, Pierre-Jacques Destieux et Jean Dorlet, échevins, nomment Philippe Lhoste, d'Épinoy, ministre et receveur des biens de l'église et des pauvres de Carnin, pour 1735 et 1736, au salaire du vingtième denier. 1<sup>er</sup> février 1736.

GG 8. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 12 feuillets, 27 pièces, papier.

**1759-1764.** — *Compte de l'église,* pour 1759 et 1760, présenté, le 19 janvier 1764, par l'égliseur Pierre-Charles-Robert Héroguer, notaire royal de Seclin, à M. Jean-Pierre Leroy, bailli de dame Eugène-Françoise-Ignace, comtesse de Coloma, née Roose, baronne de Leeuw-Saint-Pierre, dame de Carnin, à l'intervention de M. Wibault, curé, en présence de Guillaume-François Théry, lieutenant, Honoré de le Court, Jean-François Buissette, Jean-François Hermant et Jean Dorlet, échevins. — *Recettes* : 1<sup>o</sup> Rentes et revenus en argent, en blé, en avoine, en chapons. 2<sup>o</sup> havots d'avoine (1) sur 3 c. de manoir et jardin, au chemin de

(1) Le havot d'avoine valait 1 livre 2 s. 5 d. en 1759 et 16 s. 10 d. 1/2 en 1760, à la prairie de Lille, en usage pour ce compte.

Carvin; 2 havots d'avoine sur 2 c. de terre tenant au presbytère et au cimetière de Carnin; un havot d'avoine sur 140 verges de manoir en la grande rue de la halle au marais; un demi pain de deux au havot, un demi-chapon et une rasière d'avoine sur 2 c. 1/2 de terre, tenus de Saint Piat de Seclin, sis à Carnin, tenant à une terre de 2 c. du fief de Florent Dupont, nommé Coquenpevele; — un havot d'avoine sur 2 c. de terre faisant partie d'un bonnier enclavé à Annœullin, au Marichon, tenus du fief de Coquenpevele, sur la piedsente conduisant à la Croix des Allemands à Annœullin; 5 sous sur un cent de manoir amasé, à Provin, en la grande rue menant de l'église à Bauvin; 1 havot d'avoine sur 3 c. de terre, à Carnin, nommés la Fosse; 1 havot et demi de blé, mesure de Wavrin, (1) sur 4 c. sis à Carnin; 1 havot et demi de blé, mesure de Wavrin, sur 4 c. sis à Carnin; 2 rasières d'avoine, sur 4 c. 12 verges, à Carnin, tenant à 6 c. du fief de Coquenpevele; 5 s., sur 3 c. à Carnin, derrière le cimetière, pour l'entretien de la lampe; 25 s., sur 4 c. en deux pièces, au bas Ribaux, à Carnin. Total : 58 l. 14 s. 5 d. — 2° Fondations dues par la pauvreté : 1 l. par an, pour pain, vin, luminaire et enregistrement de l'obit fondé par Antoine Laden et Marie Briselance, sa femme, qui ont légué 20 l. livres aux pauvres; 12 s. par an, pour pain, vin et luminaire de l'obit de Jean Delecourt, fils d'Alexandre. Total : 3 l. 4 s. — 3° Rentes héritières : 40 l. sur les Etats de Lille, à cause de 500 florins donnés à l'église par Piat Mouton, pensionnaire de Lille, à charge d'une messe de requiem chaque semaine; 7 l. 16 s. 3 d., au capital de 125 l.; 12 l., dues par les hoirs Charles Defrance et Peronne Théry, sur 4 c. 1/2 de manoir, au chemin de Lille, pour la fondation de leur obit; 10 l., au capital de 200 l.; 12 l. 10 s., au capital de 250 l.; 40 l., au capital de 800 l.; 15 l. au capital de 300 l. Total : 274 l. 16 s. 10 d. — 4° Cense et louage des terres : 80 l. pour 8 c. à Camphin, 4 c. à Carnin et 2 c. à Gondécourt; 28 l. pour...; 19 l. 7 s., pour 4 c. 1/2 à Carnin; 38 l. 14 s., pour 9 c. à Carnin et Camphin; 35 l., sur 5 c. 1/2 à Chemy; 22 l., sur 320 verges; 13 l. 10 s., pour 2 c. dans l'enclavement d'Annœullin à Carnin. Total 473 l. 2 s. — 5° Droit de dîme sur 23 cents de terre en trois pièces, situés à Camphin, au petit chemin de Lille à Arras, à l'avenant de 8 gerbes du cent, tant blé, waras, qu'autres avétures, 74 l. 2 s. 8 d. — 6° Herbe du cimetière, 15 l. 16 s.; pourchat des gerbes dont la moitié revient aux trépassés, 17 l. 5 s. Total : 33 l. 1 s. — Total des recettes : 916 l. 17 s. 11 d. — *Dépenses* : 1° à M. Wibault, curé, pour les obits fondés, 103 l. 10 s. par an; pour l'entretien du linge, 18 l. par an; au clerc André-François Mortreux, pour les obits fondés, 42 l. 7 s. par an; pour avoir été chercher lescires, pains d'autel et encens et pour nettoyer l'église, les chandeliers et la lampe, 12 l. par an; distribution de secours aux pauvres assistant aux obits, 26 l. par an; au greffier pour formation et copies des comptes, 12 l. 10 s. Total : 416 l. 4 s. — 2° Cires et pains

(1) Le havot de blé, mesure de Wavrin, valait 2 l. 7 s. 8 d. en 1759 et 2 l. 13 s. 3 d. en 1760.

d'autel, 221 l. 6 s.; travaux à la toiture de l'église, 79 l.; vingtièmes des terres de l'église, 34 l. 8 s. 10 d.; toile pour un rochet et toile cirée pour un baldaquin, 10 l. 12 s.; vin pour la messe, 16 l. par an; registres aux baptêmes, mariages et sépultures, 3 l.; droit de recette de 2 1/2 pour cent, au comptable, 22 l. 18 s. 6 d., etc. Total 475 l. 3 s. — Total des dépenses : 891 l. 7 s. — Excédent : 25 l. 10 s. 11 d. — Excédent du compte précédent : 27 l. 4 s. 9 d. — Pièces justificatives.

GG 9. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 12 feuillets, papier.

**1761-1762.** — *Compte de l'église* pour 1761 et 1762, présenté par Pierre-Joseph Héroguer, notaire royal de Seclin, à Jean-Pierre Le Roy, bailli, Michel-François Wibault, curé, présents Guillaume-François Théry, lieutenant, Honoré Delecour, Jean-François Buisette, Jean-François Hermant et Jean Dorlet, échevins. — *Recettes* : 1° revenus et rentes en argent, blé, avoine et chapons : 59 l. 17 s. 2 d. — 2° Obits fondés, dus par les pauvres, 3 l. 4 s. — 3° Rentes héritières, 259 l. — 4° Cense des terres, 43 l. 2 s. — 5° Droit de dîme, 86 l. 2 s. 6 d. — 6° Herbe du cimetière et pourchat des gerbes, 15 l. 18 s.; pots de vin des terres de l'église, 119 l. 13 s. — Total des recettes, 4013 l. 15 s. 8 d. — *Dépenses* : 1° Obits fondés, etc. . . . , 416 l. 4 s. — Vingtièmes royaux, 28 l. 5 s. 6 d. par an; réparations à la muraille du cimetière 23 l. 18 s.; devanture d'autel, 24 l.; cires et pains d'autel, 249 l. 14 s.; canon d'autel acheté chez Brovelio à Lille, 3 l. 18 s.; achat de toile pour linges d'autel, 60 l. 18 s. 5 d.; etc. Total 513 l. 15 s. 10 d. — Total des dépenses 929 l. 19 s. 10 d. — Excédent 86 l. 16 s. 10 d.

GG 10. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 22 feuillets, papier.

**1776-1782.** — *Compte de l'église* de 1776 à 1779, présenté le 13 juin 1782 par l'égliseur Philibert Ledoux, à Bonaventure-Joseph Van Oye, bailli, et à M. Wibaut, curé, présents Guillaume François Théry, lieutenant, François Buisette, Jean Dourlet, Jean-François Hermand, Honoré Delecourt, échevins. — *Recettes* : 1° rentes en argent, blé, avoine et chapons, 150 l. 1 s. 10 d. — 2° obits dus par les pauvres, 6 l. 8 s. — 3° Rentes héritières, 438 l. — 4° Cense des terres, 1324 l. — 5° Droit de dîme, pourchats des gerbes, etc., 136 l. 9 s. 8 d. — Total des recettes 2054 l. 19 s. 6 d. — *Dépenses* : Acquit des fondations, 931 l. 8 s.; reliure d'un missel, 16 l. 8 s.; cordon de cloche, 12 l.; frais de procédure, 25 l. 8 s.; cires 474 l. 10 s.; 3 couvertures d'autel, 40 l. 8 s.; vingtièmes royaux, 276 l.; travaux de couvreur, 40 l.; deux aubes et un rochet, 67 l. 10 s., etc. — Total des dépenses 2511 l. 19 s. 4 d. — Déficit 96 l. 19 s. 10 d.

GG 11. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 18 feuillets, 1 pièce, papier.

**1780.** — *Compte de l'église* de 1780, présenté par le marguillier François Bocquet, à Bonaventure-François-Joseph Van Oye, bailli, et à M. Denise, curé, présents Guillaume-François Théry, lieutenant, Honoré

Delecourt, J.-F. Buissette et G.-F. Hermant, échevins. — *Recettes* : 1° revenus en argent, blé, avoine et chapons, 33 l. 2 s. 6 d. ; — 2° obits des pauvres, 1 l. 12 s. ; — 3° rentes héritières, 109 l. 10 s. — 4° Cense des terres, 331 l. — 5° droit de dime, 14 l. 6 s. 6 d. ; herbe du cimetière, 4 l. 16 s. — Total des recettes 499 l. 7 s. — *Dépenses* : Acquit des fondations, vin de messe, entretien du linge, 232 l. 17 s. — Cires, frais divers, frais des comptes, 366 l. 17 s. 9 d. — Total des dépenses, 599 l. 14 s. 9 d. — Déficit 100 l. 7 s. 9 d.

GG 12. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 20 feuillets, papier.

**1781-1784.** — *Compte de l'église* de 1781 et 1782, présenté par le même, le 12 juillet 1784, aux mêmes auditeurs. — *Recettes* : 1105 l. 19 s. 11 d. — *Dépenses* : 546 l. 18 s. 3 d. — Excédent : 559 l. 1 s. 8 d.

GG 13. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 20 feuillets, papier.

**1783-1787.** — *Compte de l'église* de 1783 à 1786, présenté par le même, le 18 juin 1787, au bailli Van Oye et au curé Denise en présence de Guillaume Théry, lieutenant, Honoré Delcourt, François Destieux, André Descamps et J.-B. Boquet, échevins. — *Recettes* : 2281 l. 5 s. 1 d. — *Dépenses* : achat de deux croix dorées et garnies, 50 l. ; travaux de maçon, 95 l. 10 s. ; etc. Total 851 l. 10 d. — Excédent : 1430 l. 4 s. 3 d.

GG 14. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 16 feuillets, 11 pièces, papier.

**1787-1789.** — *Compte de l'église* de 1787 et 1788, présenté le 18 décembre 1789, par François Destieux, à M. Beaurepaire, curé, et Florent Dupont, présents Guillaume Théry, lieutenant, J. B. Bocquet et André-Florent Descamps, échevins. — *Recettes* : Pot de vin de la location des terres de l'église, 163 l. 10 s. ; etc. Total 1271 l. 9 s. — *Dépenses* : réfection des lambris, 116 l. 7 s. 3 d. ; etc. Total 1814 l. 13 s. 9 d. — Déficit : 543 l. 9 s. 9 d. — Pièces justificatives.

GG 15. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 14 feuillets, 2 pièces, papier, en mauvais état.

**1789-1792.** — *Compte de l'église* de 1789 et 1790, présenté le 5 mai 1792, par Pierre-François Berte, aux maire, officiers municipaux et notables. — *Recettes* : 1° revenus en argent, blé, avoine, chapons, 78 l. 8 s. 10 d. — 2° obits des pauvres, 3 l. 4 s. — 3° rentes héritières, 267 l. — 4° cense des terres, y compris les vingtièmes royaux, 700 l. 8 s. 6 d. — 5° gerbes de dime et pourchats, 127 l. 9 s. ; herbe du cimetière, 9 l. 12 s. Total 137 l. 1 s. Total des recettes : 1185 l. 4 s. 4 d. — *Dépenses* : 1° Acquit des fondations, etc., 465 l. 14 s. — 2° ornements, 76 l. 10 s. ; chasuble 18 l. 4 s. ; travail à la toiture, 62 l. 16 s. ; etc. Total 707 l. 5 s. 11 d. — 3° registres aux baptêmes, 3 l. 8 s. ; formation des comptes, etc. 117 l. 15 s. — Total des dépenses 1290 l. 45 s. 5 d. — Déficit 104 l. 11 s. 1 d.

GG 16. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 6 feuillets; 3 pièces, papier.

**1663 - 1781.** — *Eglise paroissiale.* — Fragment de feuillet du compte de 1663 : « sous le bon plaisir de M. de Varick, seigneur de Carnin, à effect de faire construire la nef de cette église, laquelle a esté bruslée par les ennemis françois au mois d'aoust de l'an 1641. » — Contestation soulevée entre M. Hubert Courtecuisse, curé, et Louis-François Duriez, cirier à Seclin, au sujet des comptes de 1731 et 1732, rendus par celui-ci, au nom de feu Pierre Duriez, son père; il s'agit d'une quittance de 93 fl. 15 p. pour honoraires des obits fondés. — Fragment du bail des terres de l'église pour les années 1781 à 1789 : sept pièces de terres contenant ensemble 2 bonniers 107 verges, adjudgées pour 327 livres par an.

GG 17. (Liasse). — 1 pièce, parchemin, 6 pièces, papier.

**1698-1789.** — *Pauvres.* — Par devant Nicolas Le Mahieu mayeur de la seigneurie de Meurchin, Baltasar Laigneaux, Médard Wattrelot, P.-J. Dancoisne et Philippe Lallieux, échevins, Félix, Marie-Anne et Espérance de Saily déclarent avoir reçu d'Adrien Destieux, pauvriseur, et d'André Théry, lieutenant de Carnin, pour constitution d'une rente héritière de 6 fl. 5 p., la somme de 100 florins provenant du remboursement d'une rente par Pierre Delefosse, de Gondécourt, 16 février 1698. — Par-devant Anselme Battelet, bailli d'Annœullin, André Watterlot et Skelpin, échevins, les héritiers de Jacques Jacquart et de Françoise Parsy, reconnaissent être obligés en une rente héritière de 9 l. 7 s. 6 d. au rachat de 150 l. constituée le 18 octobre 1678, au profit des pauvres de Carnin, sur un lieu manoir d'un cent sis à Annœullin, en la grande rue, et tenu de Saint-Vaast d'Arras, 16 février 1701. — Autorisation accordée par M. Lebrun, vicaire général de Tournai, à Philippe Desfontaines, curé, André Théry, lieutenant, Jean Delecourt, Guilbert Dupont, Hubert Théry et Adrien Destieux, gens de loi de Carnin, pour donner en arrentement, pour 60 ans, la moitié d'un manoir appartenant aux pauvres, contenant 40 verges et sis en la rue de la halle au marais 3 avril 1704. — Arrentement accordé, pour 25 patars par an, à Adrien-Charles Ledoux, fils de Vincent, 8 mai 1704. — Approbation du vicaire général Le Brun, 5 juillet 1704. — Allard Maillé, d'Annœullin, reconnaît avoir pris en arrentement, pour 99 ans, au prix de 9 fl. par an, des gens de loi de Carnin, un lieu manoir, maison et édifices, sis à Annœullin, près de la grande rue, contenant 1 cent de terre et appartenant aux pauvres de Carnin, 8 janvier 1722. — Guillaume-François Théry, lieutenant, Honoré Delecourt, François Buissette, Pierre-François Hermant et Jean Dorlet, échevins de Carnin, augmentent ledit arrentement de 4 l. par an, en raison de la construction d'une nouvelle grange sur ce terrain. 2 octobre 1759. — Fragment du bail des terres des pauvres pour les années 1781 à 1789.

GG 18. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 8 feuillets, papier.

**1643 - 1645.** — *Compte des pauvres*, de la Saint-Remy 1643 à la Saint-Remy 1644, présenté le 21 décembre 1645, par Jean Dubois, ministre et administrateur des biens et revenus de la carité et fabrique des pauvres de Carnin, à Piat de le Vallée, bailli, Sébastien Le Boistel, pasteur, en présence de Jean Jacquart, Jean Mortreux et Jacques Lemesre, hommes cottiers d'icelle seigneurie. — *Recettes* : 1° Reliquat du compte du pauvriseur précédent, Nicolas Brisel, 265 l. 10 s. 2 d. — 2° Rentes héritières et sous-rentes : 3 s. sur un lieu manoir à Camphin, appartenant aux pauvres et tenant au presbytère de Camphin; rente de 400 livres en capital, 5 l.; rente de 156 l. 10 s., donnée par feu maître Jean Mortreux, 9 l. 19 s. 3 d.; rente de 100 fl. en capital, 12 l. 10 s.; rente héritière donnée par M<sup>e</sup> Jean Mortreux, 11 l. 3 s. 3 d.; rente de 154 l. en capital, 9 l. 12 s. 3 d.; rente donnée par testament par Jean Mortreux et due par sa veuve, 12 l. 10 s.; rente de 60 livres en capital donnée par Catherine Parent, veuve de Mathieu Van Hausqlo, 75 s.; rente de 60 l. donnée par François Vanhausqlo, 75 s.; rente au capital de 10 florins, donnée par Anthoine Ludent et Marie Briselance, à charge d'un obit à 9 psaumes et 9 leçons, pour lequel le pasteur à 60 s., le clerc 30 s., l'église 20 s. et les pauvres assistants 60 s., 12 l. 10 s.; cense de 3 c. de terre, au riez d'Ennecourt, tenus de S. Pierre de Gand à charge d'un denier par an, 12 l. 10 s.; rente de 150 florins, monnaie d'Artois, au denier seize, 48 l. 15 s.; rente de 150 fl. monnaie d'Artois, donnée par M<sup>e</sup> Antoine Gruson, pasteur de Péronne, 18 l. 15 s.; rente de 150 fl., donnée par le même, 18 l. 15 s.; rente d'un havot de blé, due sur 4 cents de terre; total 144 l. 1 s. 2 d. — 3° Terres à labour baillées en cense : 4 c. à Camphin, sur le chemin de Carnin à Busqueux, 14 l.; 7 c. 3 quartrons à Carvin, Camphin et Gondecourt, 23 l. 5 s.; 5 c. 3 quartrons à Carnin, 27 l.; 7 c. 1/2 à Camphin, au riez à pourcheaux et à la terre de la chapelle Sainte-Anne, 31 l. 17 s. 6 d.; 4 c. à Camphin, à la Couture du moulin brisé, au hamel d'Ennecourt, loués par M<sup>e</sup> Nicolas Morel, pasteur de Camphin, 16 l.; 23 c. 24 verges, à Carnin, Carvin et Camphin, 64 l.; 2 c. tenant à la terre de la cure de Carnin, sur le terroir de Camphin, 5 l.; 5 c. à Carnin, 10 havots de blé. Total : 124 l. 5 s. 6 d. et 10 havots de blé. — Total des recettes : 533 l. 16 s. 10 d. et 11 havots de blé. — *Dépenses* : 1° au curé, pour une rente à lui due, 6 havots de blé. — 2° Obits fondés : Obits de M<sup>e</sup> Antoine Gruson, pasteur de Péronne en Mélantois, 12 l. au curé, 6 l. au clerc, 24 l. aux pauvres assistants; obit d'Antoine Laden et Marie Briselance, sa femme, à 9 psaumes et 9 leçons, chantable le 17 décembre, 60 s. au curé, 30 s. au clerc, 60 s. aux pauvres assistants, 2 s. au marguillier pour pain, vin et luminaire; obit de la carité des pauvres, 25 s. au curé, 10 s. au clerc; obit de M<sup>e</sup> Jean Mortreux, 20 au curé, 10 s. au clerc; messe basse, 6 s., au clerc 3 s. Total : 18 l. 11 s. — 3° rentes dues à M. Sasbout de Warick, s<sup>r</sup> de Carnin, au receveur de S. Piat de Seclin, au doyen des chanoines de Seclin, 6 l. 13 s.

— 4° Secours à 5 pauvres femmes pour leur gésine, 27 l. 14 s.— 5° Frais des comptes : à Messieurs pour leur salaire, 6 l.; au greffier pour formation des comptes et cœuilloirs, 6 l. 10 s.; au ministre pour ses vacations, 4 l. 10 s. Total 171.— Total des dépenses: 69 l. 18 s. et 6 havots de blé. — Excédent: 463 l. 18 s. 10 d. et 5 havots de blé.

GG 19. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 9 feuillets, papier.

**1759-1764.**— *Compte des pauvres* de 1759 et 1764, présenté le 19 janvier 1764, par Pierre-Charles Robert Héroguer, notaire royal à Seclin et greffier de Carnin, demeurant à Seclin, receveur et pauvriseur, à Jean-Pierre Leroy, bailli de dame Eugène-Françoise-Ignace de Coloma, née Roose, baronne de Leeuw Saint-Pierre, dame de Carnin, etc, à l'intervention de Michel-François Wibault, curé, présents Guillaume-François Théry, lieutenant, Honoré Delecourt, Jean-François Buissette, Jean-François Hermant et Jean Dorlez, échevins.— *Recettes*: 1° Rentes héritières et sous-rentes: 3 s. sur 3 cents et demi de manoir à Camphin; 24 livres d'une lettre de 600 l. en capital; 12 l. 10 s. d'une lettre de 200 l.; 2 l. 10 s. sur 20 verges de manoir à Carnin; 12 l. 10 s. d'une lettre de 250 l.; 20 l. d'une lettre de 400 livres: total 99 l. 15 s. 6 d. pour les 2 ans.— 2° Cense des terres: 1 c. 1/2 à Carnin; 2 c. à Carnin; 9 c. 3 quartrons en trois pièces à Carnin et Carvin; 17 c. 3 quartrons en 6 pièces à Camphin, Carvin et Gondecourt; 9 c. en trois pièces à Carnin; 2 c. à Camphin; 7 c. et demi à Camphin; 20 verges de manoir à Carnin; 3 c. au riez lez Carnin; 1 c. et demi à Annoëullin; 1 c. et demi à Carvin; 480 verges à Carnin; 3 c. à Gondecourt; 1 c. de manoir amasé à Annoëullin; 7 quartrons à Carnin, au canton La Dessous; un demi-cent à Carnin; le tout affermé 357 l. 10 s. par an;— d'Honoré Delecourt, fils d'Alexandre, à cause de l'obit fondé par Jean Delecourt, son grand-père, 3 l. 12 s. par an; — le rendage de 3 cents de terre au hameau d'Enne-court est cédé au clerc à tant moins de ce qui lui revient sur les biens des pauvres; — reliquat du compte de Nicolas de France, pauvriseur en 1745 et 1746, 12 l.;— reliquat du compte d'Honoré Delecourt, pauvriseur en 1753 et 1754, 116 l. 13 s. 4 d.— Total: 850 l. 17 s. 4 d.— Total des recettes: 950 l. 12 s. 10 d.— *Dépenses*: 1° Acquit des fondations: à M. Wibault, curé, 31 l. 1 s. par an; aux pauvres qui ont assisté aux obits, 21 l. par an; au marguillier pour pain, vin et luminaire, 3 l. 4 s. pour les deux ans. Total 107 l. 6 s.— 2° Dépenses diverses: à M. Wibault curé, pour le service de Mathias Buissette, pauvre de Carnin, 6 l.; gages de Liévin Lefebvre, chirurgien à Annoëullin, 67 l. 4 s.; Secours à Louis Buissette, de Carnin, demeurant à Annoëullin, 33 l. 12 s.; au notaire Petit de Carvin pour actes de rentes, 9 l. 4 s.; achat de camisoles, chemises et autres, 75 l. 8 s.; souliers, 12 l. 4 s.; farine livrée pour les pauvres, 225 l. 2 s.; au comptable, pour sa recette, 23 l. 15 s.; pour les comptes et chasserels, 12 l. 10 s.; secours aux pauvres; total: 826 l. 17 s. 7 d.— Total des dépenses: 934 l. 3 s. 7 d.— Excédent: 16 l. 9 s. 3 d.— Déficit du compte précédent, 16 l. 15 s. 5 d.

GG 20. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 8 feuillets, papier, incomplet.

**1770-1774.** — *Compte des pauvres* de 1770 et 1771, présenté le 9 juin 1774 par le pauvriseur Philibert Ledoux, à Bonaventure-François-Joseph Van Oye, bailli de Carnin, et à M. Wibault, curé, en présence de Guillaume-François Théry, lieutenant, Jean-François Buisette, Jean-François Herman, Jean Dorlet et Honoré Delecourt, échevins. — *Recettes*: 1° Rentes héritières et sous-rentes : 131 l. 6 s. — 2° Location des terres; ..... — *Dépenses*: Acquit des fondations à M. Wibault, curé, 31 l. 10 s. par an; au clerc André-François Mortreux, pour l'écolage des enfants pauvres, 16 l. 12 s.; à Buingnet, chirurgien à Camphin, 30 l.; vacations de Pierre-Martin Ledoux, sergent, 6 l.; pensions d'orphelins, cercueils, secours en blé et en argent, etc, 1472 l. 2 s. 3 d. — Déficit 714 l. 18 s. 3 d.

GG 21. (Liasse). — 1 cahier in octavo, 8 feuillets, papier, incomplet.

**1772-1774.** — *Compte des pauvres* de 1772 et 1773, présenté par le même pauvriseur aux mêmes auditeurs. — *Recettes*: 1363 l. 10 s. — *Dépenses*: Acquit des fondations; écolage des enfants pauvres; gages des chirurgiens Buignet, de Camphin, et Jean-François-Théodore Ledoux, d'Annœullin; secours divers, etc. Total : 917 l. 5 s. — Excédent : 446 l. 5 s.

GG 22. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 14 feuillets papier, incomplet.

**1776-1782.** — *Compte des pauvres* de 1776 à 1779, présenté le 13 juin 1782, par le même pauvriseur aux mêmes auditeurs. — *Recettes*: 1° Rentes héritières et sous-rentes : 224 l. 12 s. — 2° Cense des terres... — 3° Pots de vin de l'adjudication des terres des pauvres, 234 l. 3 s. — Total des recettes : 2462 l. 15 s. — *Dépenses*: 1° Acquit des fondations : au curé 31 l. par an; au clerc, 12 l. par an; aux pauvres, 21 l. par an; total 258 l. — 2° pensions, secours divers, écolage payé à Durant, clerc et maître d'école, salaire du médecin et du chirurgien, frais des comptes, 2100 l. 15 s. 9 d. — Total des dépenses : 2358 l. 15 s. 9 d. — Excédent : 103 l. 19 s. 3 d.

GG 23. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 12 feuillets, papier.

**1780.** — *Compte des pauvres* de 1780, présenté par le pauvriseur François Bocquet, à Bonaventure-Joseph Van Oye, bailli, et à M. Denise, curé, en présence de Guillaume-François Théry, lieutenant, Honoré Delecourt, J.-F. Buisette et Pierre Hermant, échevins. — *Recettes*: 1° Rentes héritières et sous-rentes : 56 l. 3 s. — 2° Cense des terres : 501 l. — Total des recettes 557 l. 3 s. — *Dépenses*: 1° Acquit des fondations : au curé 31 l. 10 s.; à André Mortreux, clerc, 12 l.; aux pauvres assistants, 21 l.; total 64 l. 10 s. — 2° Dépenses diverses en secours aux pauvres, 123 l. 7 s. — Total des dépenses : 187 l. 17 s. — Excédent : 369 l. 6 s.

GG 24. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 12 feuillets, papier.

**1781-1784.** — *Compte des pauvres* de 1781 et 1782, présenté le 12 juillet 1784, par le même pauvriseur aux mêmes auditeurs. — *Recettes* : 1<sup>o</sup> Rentes héritières et sous-rentes, 112 l. 6 s. — 2<sup>o</sup> Cense des terres : 940 l. 12 s. — Total des recettes 1067 l. 18 s. — *Dépenses* : 1<sup>o</sup> Acquit des fondations : au curé Wibault, 31 l. 10 s. par an ; au clerc André-Florent Mortreux, 24 l. ; aux pauvres assistants, 21 l. ; total 129 l. — 2<sup>o</sup> Secours aux pauvres, 942 l. 4 s. — Total des dépenses 1071 l. 4 s. — Excédent 2 l. 6 s.

GG 25. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 14 feuillets, papier.

**1783-1787.** — *Compte des pauvres* de 1783 à 1786, présentés le 18 juin 1787, par le pauvriseur François Bocquet, à Bonaventure-Joseph Van Oye, bailli, et à M. Denise, curé, en présence de Guillaume Théry, lieutenant, Honoré Delecourt, François Destieux, André Descamps, J.-B. Boquet, échevins. — *Recettes* : 1<sup>o</sup> Rentes héritières et sous-rentes : 256 l. 12 s. ; — 2<sup>o</sup> Cense des terres, 1873 l. 4 s. — Total des recettes : 2 29 l. 16 s. — *Dépenses* : 1<sup>o</sup> Acquit des fondations : 258 l. — 2<sup>o</sup> Secours aux pauvres, etc., 1607 l. 18 s. 9 d. — Total des dépenses : 1865 l. 18 s. 9 d. — Excédent : 263 l. 17 s. 3 d.

GG 26. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 17 feuillets ; 11 pièces, papier.

**1787-1789.** — *Compte des pauvres* de 1787 et 1788, présenté le 18 décembre 1789, par le pauvriseur François Destieux, à M. Florent Dupont et à M. Beaurepaire, curé, en présence de Guillaume Théry, lieutenant, J.-B. Bocquet et André-Florent Descamps, échevins. — *Recettes* : 1<sup>o</sup> Rentes héritières et sous-rentes : 3 s. sur 3 c. 1/2 à Camphin ; 24 l. au capital de 600 l. créée en 1680 ; 2 l. 10 s. pour arrentement de 20 verges à Carnin ; 12 l. 10 s., au capital de 250 l., créée en 1730 ; 5 l. sur 40 verges d'arrentement à Carnin ; 12 l. dues par la communauté à cause de 400 l. provenant du remboursement d'une rente ; 8 l. au capital de 200 l., créée en 1780 par suite de remboursement. Total 128 l. 6 s. — 2<sup>o</sup> Cense des terres : 1 c. 1/2 à Carnin, 9 l. 12 s. ; 2 c. à Carnin, 15 l. ; 840 verges à Carnin et Carvin, 43 l. 4 s. ; 350 verges à Carnin, 33 l. 10 s. ; 17 c. 3/4 à Carnin, 100 l. ; 9 c. à Carnin, 60 l. ; 2 c. à Camphin, 12 l. ; 7 c. 1/2 à Carnin, 60 l. ; 3 c. à Carnin, 36 l. ; 1 c. 1/2 à Carnin, 10 l. ; 420 verges à Carnin, 36 l. ; 3 c. à Gondécourt, 24 l. ; 3 quartrons à Carnin, 14 l. ; 1 c. 1/2 à Carnin, 15 l. ; 1 c. de manoir à Annoëllin, 22 l. ; 50 verges d'arrentement à Carnin, 4 l. ; les hoirs Delecourt pour l'obit de Jean Delecourt, 3 l. 12 s. Total 995 l. 16 s. — 3<sup>o</sup> Pot de vin des terres des pauvres, 234 l. 3 s. ; arrérages recouverts, 236 l. 16 s. Total : 470 l. 19 s. — Total des recettes : 1595 l. 1 s. — *Dépenses* : 1<sup>o</sup> Acquit des fondations, 129 l. — 2<sup>o</sup> Secours aux pauvres et dépenses diverses, 1639 l. 13 s. 3 d. — Total des dépenses : 1768 l. 13 s. 3 d. — Déficit : 173 l. 12 s. 3 d. — Pièces justificatives : certificat délivré à

Martin Verdière, pauvre, natif de Carnin, par H. Monnier, curé d'Allennesses sur les marais; mois d'écolage des enfants pauvres dus au clerc; vacations du chirurgien et médicaments; etc.

GG 27. (Liasse). — 1 cahier in-octavo, 13 feuillets, papier, incomplet.

**1789-1790.** — *Compte des pauvres* de 1789 et 1790, présenté par le pauvriseur, Pierre-François Berte, aux maire, officiers municipaux et notables. — *Recettes*: 1° rentes et sous-rentes, 112 l. 6 s. — 2° Cense des terres, 995 l. 16 s. — 3° Arrérages 414 l. 19 s.; dixième denier de l'adjudication des terres du marais 105 l. 4 s.; total 550 l. 3 s. — Total des recettes: 1698 l. 5 s. — *Dépenses*: 1° Acquit des fondations 129 l. — 2° Secours aux pauvres et dépenses diverses; au sieur Delahaye, curé d'Herrin, pour un 1000 de foin livré pour les pauvres, 41 l.; au clerc de Carnin pour écolage, 17 l.; etc., 1159 l. 15s. 5 d. — Dépenses diverses... ..

---

SÉRIE HH. — **Agriculture; industrie; commerce.**  
(Vacat)

---

SÉRIE II. — **Documents divers.**

II 1. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

**1710.** — *Documents divers.* — Valérien, Jean-Baptiste, Anne-Jeanne et Catherine-Hélène Demay, frères et sœurs, enfants de Nicolas, vendent à Alexandre Demay, fils de Jean, berger à Carnin, un cent et demi de labour, à Carnin, sur le chemin de Carnin à Camphin et sur celui de Carnin à Carvin, moyennant 6 gros aux pauvres, 1 messe pour les trépassés et 84 l. de Flandre, 18 mars 1710. — Déshéritement et adhéritement par Hubert Théry, Sébastien Ledoux, Théodore Théry, Philippe Deleau, hommes cotiers et juges rentiers de Carnin, 18 décembre 1710.

II 2. (Liasse). — 4 pièces, papier.

**1783-1790.** — *Documents privés.* — Dispense du 2° au 3° degré de consanguinité accordée par le vicaire général de Tournai, M. Van Haesendonck, à Marc-Antoine Buissette, d'Annœullin, et Albertine-Joséphine Delcourt, de Carnin, pour contracter mariage, 3 mai 1783. — Dispense du 4° degré égal de consanguinité, accordée par le vicaire général de Tournai, M. Vanbeveren, à Antoine-Joseph Buissette, d'Annœullin, et Marie-Reine-Joseph Théry, de Carnin, 8 novembre 1783. — Semblable dispense accordée par le vicaire général de Tournai, M. de Preudhomme d'Hailly, à Jean-Baptiste Descamps et Marie-Anne-Joseph Mortreux, de Carnin, 11 janvier 1790. — Dispense de deux bans accordée par M. Vanbeveren, à Jean-Baptiste-Joseph Buisset, d'Annœullin, et Marie-Anne-Joseph Herman, de Carnin, 26 juillet 1790.

## TABLE DES DIVISIONS DE L'INVENTAIRE

---

- Série AA. — Titres constitutifs et politiques de la commune. (*Vacat*)  
Série BB. — Administration communale.  
Série CC. — Impôts; comptabilité.  
Série DD. — Propriétés communales.  
Série EE. — Affaires militaires. (*Vacat*)  
Série FF. — Justice; procédure; police. (*Vacat*)  
Série GG. — Culte; instruction; assistance publique.  
Série HH. — Agriculture; industrie; commerce. (*Vacat*)  
Série II. — Documents divers.
-

## TABLE DES NOMS DE LIEUX

- Allennes-les-Marais, BB 1; CC 1, 3; GG 5, 26.  
Annœullin, BB 1; CC 1, 3; GG 1, 6, 8, 17, 19, 21, 26; II 2.  
Arras, GG 8, 17.  
Artois, GG 18.  
Bas-Ribaux, à Carnin, GG 8.  
Bauvin, BB 1; GG 8.  
Busqueux (le), lieu-dit, GG 18.  
Cambrai, GG 1.  
Camphin-en-Carembaut, BB 1; CC 1, 3; GG 6, 8, 18 à 21, 26; II 1.  
Carvin, CC 1, 3; GG 1, 8, 18, 19, 26; II 1.  
Chemy, CC 3; GG 1, 8.  
Coloma, comté, GG 8, 19.  
Coquenpevèle, fief, GG 8.  
Croix des Allemands (la), à Annœullin, GG 8.  
Douai, GG 2, 4.  
Enclavement (l') d'Annœullin à Carnin, CC 1, 3; GG 8.  
Ennecourt, hameau de Camphin, GG 18.  
Épinoi, GG 7.  
Fénibor (?), en Irlande, GG 1.  
Flandre, II 1.  
Fosse (la), à Carnin, GG 8.  
Gand, GG 18.  
Gondécourt, CC 1, 3; GG 8, 17, 18, 19, 26.  
Herrin, CC 3; GG 2, 27.  
Irlande, GG 1.  
La-Dessous, à Carnin, GG 19.  
Lecelles, GG 6.  
Leeuw-Saint-Pierre, GG 8, 19.  
Lens, GG 2, 5.  
Lille, BB 1; CC 1, 2, 3; GG 8, 9.  
Marichon (le), à Annœullin, GG 8.  
Meurchin, GG 6, 17.  
Mons-en-Pevèle, GG 6.  
Péronne en-Mélantois, GG 18.  
Phalempin, GG 1, 2.  
Provin, BB 1; CC 1, 3; GG 8.  
Sainghin, BB 1.  
Saint-Amand, BB 1.  
Seclin, GG 1, 3 à 6, 8, 9, 16, 18, 19.  
Tournai, GG 1, 4, 17; II 2.  
Valenciennes, BB 1.  
Wavrin, GG 8.



## TABLE DES NOMS DE PERSONNES

- Barnabé de Saint-Jean, carme, desservant, GG 2.
- Battelet (Anselme), bailli d'Annoëullin, GG 17.
- Bauduin (Jacques-Ignace-Joseph), père Berthold, ancien carme, curé, BB 1.
- Beaurepaire (Jacques-Lambert), curé, BB 1 ; GG 6, 14, 26.
- Belmas (Louis), évêque de Cambrai, GG 1.
- Berte (Pierre-François), marguillier, GG 15 ; — pauvriseur, GG 27.
- Berthold (père). — Voir : *Bauduin (Jacques)*.
- Bocquet (Druon), fabricant, BB 1  
— (François), marguillier, DD 2 ; GG 11, 12, 13 ; — pauvriseur, DD 2 ; GG 23, 24, 25.  
— (Jean-Baptiste), échevin, GG 13, 14, 25, 26.
- Boitelle (Jean-Philippe), prêtre, BB 1.
- Boussebart (A.), introduction.
- Brassart (Modeste), peintre, BB 1 ; DD 1.
- Brisel (Nicolas), pauvriseur, GG 18.
- Briselance (Marie), femme d'Antoine Laden, GG 8, 18.
- Brovellio, libraire à Lille, GG 9.
- Buignet, chirurgien, GG 20, 21.
- Buissette (Antoine-Joseph), II 2.  
— (François), échevin, GG 17.  
— (Jean-Baptiste), II 2.  
— (Jean-François), échevin, CC 3 ; DD 2 ; GG 8 à 12, 19 à 24.
- Buissette (Louis), GG 19.  
— (Marc-Antoine), II 2.  
— (Mathias), GG 19.
- Castelain (Jean-Baptiste), curé d'Allennes-les-Marais, GG 5.
- Cornillot (Jean-François), bailli de Saint-Piat de Seclin, GG 6.
- Courtecuisse (Hubert), curé, GG 1, 2, 7, 16.
- Dancoisne (P.-J.), échevin de Meurchin, GG 17.
- De Coninck (F.-J.), curé d'Annoëullin, GG 1.
- Defrance (Charles), GG 8.  
— (Guillaume), maire, BB 1.  
— (Nicolas), pauvriseur, GG 19.
- Delahaye, curé d'Herrin, GG 27.
- Deleau (Philippe), juge rentier, II 1.
- Delecourt (Albertine), femme de Marc-Antoine Buissette, II 2.  
— (Alexandre), fils de Jean, GG 8, 19.  
— (Germain), fabricant, BB 1 ; — officier municipal, BB 1.  
— (Honoré), fils d'Alexandre, GG 19 ; — échevin, CC 3 ; DD 2 ; GG 8, 9, 11 à 13, 17, 19 à 25 ; — pauvriseur, GG 19.  
— (Jean), fils d'Alexandre, GG 8, 19, 26 ; — échevin, GG 17.
- Defosse (Pierre), GG 17.

- Deletrez (Jean-François), notable, BB 1.
- De la Vallée (Piat), bailli, GG 18.
- Demain (Denis), récollet, GG 5.
- Demay (Alexandre), fils de Jean, II 1.
- (Anne-Jeanne), fille de Nicolas, II 1.
- (Catherine-Hélène), fille de Nicolas, II 1.
- Demay (Jean), berger, II 1.
- (Jean-Baptiste), fils de Nicolas, II 1.
- (Nicolas), II 1.
- (Valérien), fils de Nicolas, II 1.
- Denise (Jean-Baptiste), curé, GG 6, 11 à 13, 23 à 25.
- Dervaux (Henriette-Joseph), religieuse, BB 1.
- De Sailly (Espérance), GG 17.
- (Félix), GG 17.
- (Marie-Anne), GG 17.
- Descamps (André-Florent), échevin, GG 13, 14, 25, 26.
- (Jean-Baptiste), II 2.
- Desfontaines (Philippe), curé, GG 17.
- Destieux (Adrien), GG 17; — échevin, GG 17.
- (Angélique), femme d'Hubert Théry, GG 2.
- (François), échevin, GG 13, 25; — marguillier, GG 14; — pauvriseur, GG 26.
- (Pierre-Jacques), échevin, GG 7.
- Donze (N.-J.), desserviteur, GG 6.
- Dorlencourt (Louis-F.-J.), clerc, BB 1.
- Dorlet (Jean), échevin, CC 3; DD 1 à 3; GG 7 à 10, 17, 19 à 22.
- Dubois (Jean), pauvriseur, GG 18.
- Dubreucq (Pierre-Antoine), curé, GG 2, 3.
- Duez (Philippe-Joseph), frère Joachim, carme, BB 1.
- Dumez (Philippe), greffier, CC 3; DD 1, 2.
- Dumoulin (Marie - Armande), femme de Pierre-François Wibault, GG 6.
- Dupont (Florent), GG 14, 26; — seigneur de Coquenpevèle, GG 8.
- (Florent-Guilbert Joseph), maire, BB 1.
- (Guilbert), échevin, GG 17.
- Durant, clerc et instituteur, GG 22.
- Duriez (Louis-François), cirier, fils de Pierre, GG 16.
- (P.-A.), curé de Camphin, doyen de chrétienté, GG 3, 4.
- (Pierre), marguillier et pauvriseur, GG 16.
- Ferret, curé de Seclin, doyen de chrétienté, GG 5, 6.
- Fry (M.-J.), vicaire d'Anneulin, GG 6.
- Gruson (Antoine), curé de Péronne, GG 18.
- Hachin (César-Auguste-Isaac-Joseph), clerc et instituteur, BB 1.
- Hermant (Jean-François), échevin, GG 8 à 12, 19 à 22.
- (Marie - Anne - Joseph), femme de Jean-Baptiste Buissette, II 2.
- (Pierre-François), échevin, CC 3; DD 1 à 3; GG 17, 23, 24.
- Héroguer (Pierre-Charles-Robert), notaire à Seclin, marguillier, GG 8, 19.
- (Pierre-Joseph), notaire à Seclin, marguillier, GG 9.

Hovine (Jean-Joseph), curé constitutionnel, BB 1 ; GG 6.

Jacquart (Jacques), GG 17.

Jacquart (Jean), homme cotier, GG 18.

Jacques, évêque de Fénibor, GG 1.

— de Saint-Philippe, carme, GG 4.

Joachim (frère). — Voir : *Duez* (*Philippe*).

Laden (Antoine), GG 8, 18.

Lagache, subdélégué de l'intendant de Flandre, DD 1 à 3.

Laigneaux (Baltasar), échevin de Meurchin, GG 17.

Lallieux (Philippe), échevin de Meurchin, GG 17.

Lambelin (F. J.), curé d'Herrin, GG 2.

Le Boistel (Sébastien), curé, GG 18.

Lebrun, vicaire-général de Tournai, GG 17.

Ledoux (Adrien-Charles), fils de Vincent, GG 17.

— (Jean-François-Théodore), chirurgien, GG 21.

— (Philibert), DD 1 ; — brasseur, BB 1 ; — marguillier, GG 10 ; — pauvriseur, GG 20 à 22 ; — officier municipal, BB 1.

— (Pierre-Martin), sergent, BB 1 ; DD 1 à 3 ; GG 20.

— (Sébastien), juge rentier, II 1.

— (Vincent), GG 17.

Lefebvre (Liévin), chirurgien, GG 19.

Lemahieu (Nicolas), mayeur de Meurchin, GG 17.

Lemaire (J.-F.), prêtre, GG 6.

Lemesre (Jacques), homme cotier, GG 18.

Le Roy (Jean-Pierre), bailli, GG 8, 9, 19.

— (Stanislas-Joseph), bailli, CC 5 ; DD 1 à 4.

Lhoste (Philippe), marguillier et pauvriseur, GG 7.

Maillé (Allard), GG 17.

Monnier (H), curé d'Allennes les Marais, GG 26.

— (Jean-Baptiste), curé de Meurchin, GG 6.

Morel (Nicolas), curé de Camphin, GG 18.

Mortreux (André), clerc, GG 5, 23.

— (André-Florent), clerc, GG 24.

— (André-François), clerc, GG 8, 20.

— (Dominique), fabricant, BB 1.

— (Jean), GG 18 ; — homme cotier, GG 18.

— (Marie-Anne-Joseph), femme de Jean-Baptiste Descamps, II 2.

— (Mathieu), clerc, GG 1, 2.

— (Pierre-François), clerc, DD 1 à 3.

Mouton (Pierre), pensionnaire de Lille, GG 8.

Norbert de Saint-Eli, carme GG 3.

Parent (Catherine), femme de Mathieu Van Hoy Questot, GG 18.

Parsy (Françoise), femme de Jacques Jacquart, GG 17.

Petit, notaire à Carvin, GG 19.

Preud'homme d'Hailly (de), vicaire-général de Tournai, II 2

- Rafin (Georges), curé, introduction.
- Récy (de), doyen de chrétienté de Seclin, GG 2.
- Réhard (J.-F.), vicaire d'Annœullin, GG 6.
- Roose (Eugénie-Françoise Ignace), comtesse de Coloma, dame de Carnin, GG 8, 19.
- Rubain (Maximilien), clerc, GG 2.
- Simon (Denis), curé de Chemy, GG 1.
- Skelpin (Nicolas), échevin d'Annœullin, GG 17.
- Théry (André), lieutenant, GG 17.
- (Guillaume), lieutenant, GG 25, 26.
- (Guillaume - François), lieutenant, CC 3; DD 1 à 3; GG 8 à 14, 17, 19 à 24.
- (Hubert), censier, GG 2;
- échevin, GG 17; — juge rentier, II 1; — lieutenant, GG 7.
- (Jean-Pierre), lieutenant, fils d'Hubert, GG 2.
- (Marie - Reine - Joseph), femme d'Antoine-Joseph Buissette, II 2.
- (Péronne), GG 8.
- (Théodore), juge rentier, II 1.
- Tréhout (Olivier), récollet, GG 2.
- Van Beveren, vicaire-général de Tournai, II 2.
- Vanderlinden (François-Louis), carme, GG 6.
- Van Haesendonck, vicaire général de Tournai, II 2.
- Vanhöve (Jean-Baptiste), desservant, GG 1.
- Van Hoy Questot (François), GG 18.
- (Mathieu), GG 18.
- Van Oye (Bonaventure - François-Joseph), bailli, DD 1 à 3; GG 10 à 13, 20 à 25.
- Varick (Sasbout de), seigneur de Carnin, GG 18.
- (de), seigneur de Carnin, en 1663, GG 16.
- Verdière (Martin), GG 26.
- Wattrelot (André), échevin d'Annœullin, GG 17.
- (Médard), échevin de Meurchin, GG 17.
- Wibault (Michel-François), curé, fils de Pierre-François, GG 3, 6, 8 à 10, 19 à 22, 24.
- (Pierre-Antoine), curé de Mons-en-Pevèle, fils de Pierre-François, GG 6.
- (Pierre-François), fermier à Lecelles, GG 6.

## TABLE DES MATIÈRES

- Abbaye de Phalempin, GG 1, 4.  
— de Saint-Pierre de Gand, GG 18.  
— de Saint-Vaast d'Arras, GG 17.  
Angelus; sonnerie, DD 1, 4.  
Assemblée nationale, BB 1.  
Assemblées communales, BB 1.  
Baillis, BB 1; DD 1 à 3; GG 8 à 15, 18 à 23. — Voir dans les noms de personnes : *De le Vallée*; *Le Roy*; *Van Oye*.  
— d'Annœullin, GG 17.  
— de Saint-Piat de Seclin, GG 6.  
Bans de mars, BB 1.  
Baptêmes; registrés aux actes, BB 1; GG 1 à 6, 8, 15.  
Biens communaux. — Voir : *Marais*.  
Cabaret échevinal, BB 1.  
Carmes, BB 1; GG 2 à 4, 6  
Chanoines de Seclin, GG 18.  
Chapelle de Sainte-Anne à Camphin, GG 18.  
Chapitre de Saint-Piat de Seclin, GG 6.  
Chemins : de Carnin à Busqueux, GG 18; — de Carnin à Camphin, II 1; — de Carnin à Carvin, GG 8; II 1; — de la Halle au Marais, GG 8, 17; — de Lille à Arras, GG 8.  
Chirurgiens, GG 20 à 22, 26.  
Cimetière, BB 1; DD 4; GG 6, 8; — muraille, DD 4; GG 9; — produit de l'herbe, GG 8, 9, 11.  
Clercs paroissiaux, BB 1; DD 1 à 4; GG 1, 2, 5, 8, 18 à 24, 26, 27. — Voir dans les noms de personnes : *Dorlencourt*; *Durant*; *Hachin*; *Mortreux*; *Rubain*.  
Cloche, GG 10.  
Collecteur, CC 1, 5; DD 1, 4.  
Collégiale de Seclin, GG 1, 6, 8, 18.  
Confirmation, GG 1, 4.  
Côtres paroissiaux. — Voir : *Clercs*.  
Cure; terres lui appartenant, GG 18.  
Curés, BB 1; GG 1 à 26; — rente due par les pauvres, GG 18. — Voir dans les noms de personnes : *Barnabé de Saint-Jean*; *Bauduin*; *Beaurepaire*; *Courtecuisse*; *Denise*; *Desfontaines*; *Donze*; *Dubreucq*; *Hovine*; *Le Boistel*; *Rafin*; *Vanhove*; *Wibault*.  
Curés d'Allennes, GG 5, 26.  
— d'Annœullin, GG 1.  
— de Camphin, GG 3, 4, 6, 18.  
— de Chemy, GG 1.  
— d'Herrin, GG 2, 27.  
— de Meurchin, GG 6.  
— de Mons-en-Pevèle, GG 6,

Curés de Péronne, GG 18.  
— de Seclin, GG 5.

Décimateurs; procès avec la  
communauté, DD 1.

Denier César, CC 5.

Desservants. — Voir : *Curés*.

Desserviteurs. Voir : *Curés*.

Dîme appartenant à l'église,  
GG 9 à 11; — dîme pastorale,  
BB 1.

Doyens de chrétienté de Seclin,  
GG 2 à 5.

— du chapitre de Seclin,  
GG 18.

Echevins, BB 1; CC 3; DD 1 à  
3; GG 7 à 15, 17, 19 à 26. —  
Voir dans les noms de per-  
sonnes : *Bocquet; Buisette;*  
*Delecourt; Descamps; Des-*  
*tieux; Dorlet; Dupont; Her-*  
*mant; Théry.*

Echevins d'Annœullin, GG 17.

— de Meurchin, GG 17.

Ecole, BB 1; GG 20, 21; — éco-  
lage des pauvres, GG 22, 26,  
27. — Voir : *Clercs*.

Eglise paroissiale : achat de  
deux croix, GG 13; — argen-  
terie et mobilier, BB 1; —  
autels, DD 1; — comptes, GG  
8 à 16; — don à la commune,  
BB 1; — inhumations, GG 2;  
— lambris, GG 14; — location,  
BB 1; — obits fondés, GG 8 à  
16, 18 à 27; — ornements, BB  
1; GG 15; — pots de vin de  
location des terres, GG 9, 14;  
— procès, GG 10; — incendie,  
GG 16; — réfection, BB 1, GG  
16; — rentes, DD 2; GG 8 à  
15; — tableaux, BB 1; DD 1;  
— terres, GG 8 à 16; — tra-

vaux divers, GG 8, 10, 13, 15;  
— vingtièmes de ses terres,  
GG 8 à 10, 15. — Voir : *Clercs;*  
*Curés; Fabriciens; Marguil-*  
*liers; Messes fondées.*

Eglise de Carvin, GG 1.

— de Seclin, GG 1.

Etats de Lille, CC 1 à 3; GG 8.

Evêques de Cambrai, GG 1.

— de Fénibor, GG 1.

— de Tournai, GG 1, 4.

Fabriciens, BB 1.

Fiefs. — Voir : *Seigneuries et*  
*fiefs.*

Garde communale, DD 4.

Gens de loi, DD 4; GG 5. —

Voir : *Baillis; Echevins; Hom-*  
*mes cotiers; Juges rentiers;*  
*Lieutenants.*

Greffiers, CC 3; DD 1, 2, 4; GG  
8, 18. — Voir dans les noms  
de personnes : *Domez.*

Halle échevinale, BB 1. — Voir :  
*Cabaret.*

Hommes cotiers, GG 18; II 1. —

Voir dans les noms de per-  
sonnes : *Deleau; Jacquart;*  
*Ledoux; Lemesre; Mortreux;*  
*Théry.*

Impôts. — Voir : *Denier César;*  
*Mouérations; Tailles; Ton-*  
*lieu; Vingtièmes.*

Incendies, BB 1; GG 16.

Instituteurs, BB 1. — Voir :  
*Clercs; École.*

Intendant de Flandre, DD

Juges rentiers, II 1. — Voir dans  
les noms de personnes : *De-*  
*leau; Ledoux; Théry.*

Lieutenants, BB 1; CC 3, DD 4 à 3; GG 2, 7, 17, 19 à 26. — Voir dans les noms de personnes : *Théry*.

Lieux-dits. — Voir dans les noms de lieux : *Bas-Ribaux*; *Busqueux (le)*; *Enclavement*; *Fosse (la)*; *La-Dessous*.

Maire, BB 1; GG 15, 26, 27. — Voir dans les noms de personnes : *Defrance*; *Dupont*.

Marais : bornage, DD 2; — comptes, DD 1 à 4; — fermage, DD 1 à 3; — mesurage, BB 1; — partage, BB 1; — plantis, DD 1; — police, DD 1, 2; — pot de vin des terres, GG 27.

Maréchaussée, DD 1.

Marguilliers, DD 2; GG 7 à 16, 19. — Nomination, GG 7. — Voir : *Fabriciens*. — Voir dans les noms de personnes : *Berte*; *Bocquet*; *Delecourt*; *Destieux*; *Duriez*; *Heroguer*; *Ledoux*; *Lhoste*; *Mortreux*.

Mariages : dispenses, II 2; — registres aux actes, BB 1; GG 1 à 6, 8, 15.

Mayeur de Meurchin, GG 17.

Médecins, GG 22.

Messes fondées. — Voir : *Eglise*; *Pauvres*.

Milice, DD 1.

Modérations d'impôts, CC 3.

Notables, BB 1; GG 15, 27. — Voir dans les noms de personnes : *Deletrez*; *Hovine*.

Notaires, GG 8, 9, 19.

Officiers municipaux, BB 1; GG 15, 27. — Voir dans les noms

de personnes : *Delecourt* *Ledoux*.

Orphelins : pensions, GG 20, 22.

Pasteurs. — Voir : *Curés*.

Pauvres : arrentements, GG 17, 26; — comptes, GG 18 à 27; — dixième denier et pots de vin, GG 22, 26, 27; II 1; — écolage, GG 20, 21, 26; — grange, GG 17; — inhumations, GG 19; — médecins et chirurgiens, GG 20, 21; — obits fondés, GG 8, 18 à 27; — rente due par la communauté, GG 26; — rentes et sous-rentes, DD 2; GG 17 à 27; — secours aux obits, GG 8, 18 à 27; — secours de la communauté, DD 2; — secours divers, GG 18 à 27; — terres, GG 17 à 27.

Pauvriseurs, DD 2; GG 17 à 27; — nomination, GG 7. — Voir dans les noms de personnes : *Berte*; *Bocquet*; *Brisel*; *Defrance*; *Delecourt*; *Destieux*; *Dubois*; *Duriez*; *Ledoux*; *Lhoste*.

Plaids, BB 1.

Population, BB 1.

Pourchat des gerbes, GG 8 à 10.

Presbytère, BB 1; GG 8; — location, BB 1; — procès, DD 1; — visite d'experts, DD 3.

Procès de la communauté contre les décimateurs et le curé, DD 1.

Propriétés communales. — Voir : *Marais*.

Récollets, GG 2, 5.

Registres aux baptêmes, mariages et sépultures, BB 1; GG 1 à 6, 8, 15.

Retraite ; sonnerie, DD 1, 4.

Seigneuries et fiefs. — Voir dans les noms de lieux : *Coquenpevèle*.

Seigneurs, GG 6, 8, 16, 18, 19. — Voir dans les noms de personnes : *Dupont* ; *Parent* ; *Roose* ; *Van Hoy Questot* ; *Varrick (de)*.

Sépultures : registres aux actes, BB 1, GG 1 à 6, 8, 15.

Sergents, BB 1 ; DD 1 à 4 ; GG 20. — Voir dans les noms de personnes : *Ledoux*.

Serment constitutionnel, BB 1.

Sonnerie de l'angelus et de la retraite, DD 1, 1.

Table des pauvres — Voir : *Pauvres*.

Tailles ordinaires, CC 1, 5.

Tailles de passage, CC 2, 5.

Territoire ; son étendue, CC 3.

Tonlieu des bêtes et laines, DD 1 à 4.

Trépassés, GG 8.

Vicaires d'Annœullin, GG 6.

Vicaires-généraux de Tournai, GG 17 ; II 2.

Vingtièmes, CC 3 à 5 ; DD 1, 2.

Vingtièmes royaux, CC 4.





## SOCIÉTÉS

### INSTITUTIONS ET REVUES

#### CORRESPONDANTES (1)



- A — Société des sciences de Lille.
- B — Société académique de Saint-Quentin.
- C — Société d'agriculture de Valenciennes.
- D — Société d'émulation de Cambrai.
- E — Société Dunkerquoise.
- F — Société historique et littéraire de Tournai.
- G — Société d'émulation de Rouen.
- H — Société des Antiquaires de la Picardie, à Amiens.
- J — Société des sciences de Douai.
- K — Société industrielle de Rouen.
- L — Société industrielle de Lille.
- M — Musée Guimet, à Paris.
- N — Commission historique de Lille.
- O — Smithsonian Institution de Washington.
- P — Société académique de Cherbourg.
- Q — Société littéraire de Lyon.
- R — Société agricole du Havre.
- S — Société des sciences naturelles de Nîmes.
- T — Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- U — Société industrielle de Saint-Quentin.
- V — Cercle archéologique de Mons.
- W — Société des lettres, sciences et arts de Nice.
- X — Société d'émulation d'Abbeville.
- Y — Revue de l'histoire des religions.

---

(1) Les lettres qui précèdent les noms des sociétés indiquent la cote que chacune d'elles porte dans les rayons de notre Bibliothèque.

- AA — Journal des sciences médicales de Lille.
- BB — Société des antiquaires de France, à Paris.
- CC — Société d'archéologie de Beaune.
- DD — Société archéologique d'Avesnes.
- EE — Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.
- FF — Société de l'histoire de France, à Paris.
- GG — **Messenger** des sciences historiques de Gand.
- HH — **Analectes** pour l'histoire de Belgique, à Louvain.
- JJ — Société de géographie de Lille.
- LL — Comité flamand de France.
- NN — Commission royale d'histoire de Bruxelles.
- OO — Revue africaine, d'Alger.
- PP — Académie d'Hippone, à Bône.
- RR — Société de géographie d'Oran.
- SS — Société des sciences du Hainaut, à Mons.
- TT — Académie d'Arras.
- UU — Société historique d'Ypres.
- XX — Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
- YY — Société scientifique industrielle de Marseille.
- ZZ — Société académique de Brest.
- AB — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
- AC — Chambre de commerce de Roubaix.
- AD — Archives départementales du Nord.
- AE — Bulletin communal et Rapport du Maire de Roubaix.
- AF — Répertoire des travaux historiques.
- AG — Revue électro-homœopathique du d<sup>r</sup> Landry.
- AH — Société d'agriculture d'Évreux.
- AJ — Académie de Caen.
- AK — Revue de la Saintonge et de l'Aunis.
- AL — Académie de Besançon.
- AN — Société d'émulation de Belfort.
- AO — Bulletin du comité des travaux historiques.
- AP — Journal des savants.
- AR — Société archéologique d'Orléans.
- AS — Union géographique du Nord, à Douai.
- AT — Académie de Nîmes.
- AU — Société d'émulation de Saint-Brieuc.
- AV — Académie de Toulouse.
- AX — Société académique de Nantes.
- AY — Société archéologique de Soissons.
- AZ — Académie de Bordeaux.
- BA — Académie de Dijon.

- BC — Société entomologique de France.
- BD — Société d'économie politique, à Paris.
- BE — Société des sciences naturelles de Nantes.
- BF — Mélusine.
- BG — Société de géographie de Neuchâtel.
- BH — Société d'émulation de Moulins.
- BJ — Société des sciences naturelles de Châlon-sur-Saône.
- BK — Société des amis des sciences de Rochechouart.
- BL — Société d'émulation de Besançon.
- BN — Académie de Marseille.
- BO — Revue de la jeunesse catholique.
- BP — Société d'études de la Province de Cambrai.



# LISTE

DES

## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE ROUBAIX



### Bureau :

|                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| Président . . . . .                 | MM. PROUVOST-BÉNAT   |
| Vice-Président . . . . .            | LÉON PETIT.          |
| Secrétaire . . . . .                | l'abbé LEURIDAN.     |
| Bibliothécaire-archiviste . . . . . | ALBERT MARON.        |
| Trésorier . . . . .                 | ALEX. FAIDHERBE PÈRE |

### Membres honoraires de droit :

- Le Maire de la Ville de Roubaix.
- Les Doyens et Curés des paroisses.
- Le Supérieur de l'Institution Notre-Dame des Victoires.
- Le Président du Tribunal de Commerce.
- Le Président de la Chambre de Commerce.

### Membres honoraires élus :

- Monseigneur DELANNOY, évêque d'Aire.
- Monseigneur SONNOIS, archevêque de Cambrai.
- Monseigneur HAUTCŒUR, chancelier de l'Université catholique de Lille.
- Monseigneur BAUNARD, recteur de l'Université catholique de Lille.

**Membres titulaires :**

MM.

1. LEURIDAN (Théodore), **C** ✠, Ancien archiviste-bibliothécaire de la ville de Roubaix, membre de la Société des sciences de Lille et de la Commission historique du Nord. — Membre fondateur.
2. FAIDHERBE (Alexandre), **Q**. — Membre fondateur.
3. VASSART (chanoine HENRI), **Q**, Directeur de l'Institut technique de Roubaix. — Membre fondateur.
4. FAIDHERBE (Aristide), Instituteur communal. — Membre fondateur.
5. SCRÉPEL-CHRÉTIEN (Louis), ✠, Industriel. — Membre fondateur.
6. ERNOULT-DELATRE (FRANÇOIS), Industriel. — 12 juillet 1869.
7. VERNIER-BLANQUART (Achille), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 16 septembre 1869.
8. REBOUX (Alfred), ✠, Imprimeur. — 12 février 1876.
9. GHESQUIER (l'abbé Jean-Baptiste), Directeur de l'Institution Notre-Dame des Victoires. — 1<sup>er</sup> juillet 1883.
10. LEURIDAN (l'abbé Théodore), Archiviste du diocèse de Cambrai, Bibliothécaire des Facultés Catholiques de Lille. — 26 janvier 1885.
11. DESTOMBES (Pierre). — 1<sup>er</sup> mars 1885.
12. PROUVOST-BÉNAT, ✠, industriel. — 26 juin 1885.
13. COURQUIN (l'abbé), Professeur de sciences. — 23 août 1885.
14. PETIT (Léon), Avocat. — 16 décembre 1886.
15. FAIDHERBE (Alexandre) fils, Docteur en médecine. — 21 avril 1887.
16. THOYER (Georges), Directeur de la Succursale de la Banque de France. — 23 mai 1890.
17. DUTHOIT (Eugène), Professeur à la Faculté libre de droit de Lille. — 15 décembre 1892.
18. EECKMANN (Henri), Directeur d'assurances. — 26 janvier 1893.
19. BALLENGHIEN (Arthur), Docteur en médecine. — 26 janvier 1893.
20. BATAILLE (l'abbé), Supérieur de l'Institution Notre-Dame de Valenciennes. — 24 février 1893.

21. DUBAR-PENNEL (Firmin), Industriel. 12 octobre 1893.
22. MARON (Albert), Secrétaire de la Société industrielle. — 9 novembre 1894.
23. MASUREL (Edmond). Industriel à Tourcoing. — 9 novembre 1894.
24. BOU (Paul), Directeur d'Imprimerie. — 15 novembre 1897.
25. TOULEMONDE-LAGACHE (Louis), Industriel. — 15 novembre 1897.
26. LESTIENNE (Pierre), Industriel. — 15 novembre 1897.
27. DILIGENT (A), Professeur. — 16 janvier 1898.
28. PROUVOST (Ernest). — 18 décembre 1899.

**Membres associés libres :**

MM.

1. DELEDALLE (Achille), Industriel.
2. DROULERS-PROUVOST (Charles).
3. LEPOUTRE (Auguste), ancien député du Nord.
4. BOUZIN (Emile) Professeur de dessin.

**Membres correspondants :**

MM.

1. JAUDEAU, , Professeur de sciences, à Tourcoing.
2. ROGIER (Arnould), , Professeur au Collège de Chauny.
3. GRIMONPREZ (Eugène), ancien membre titulaire, à Valenciennes.
5. LE PLÉ (Am.), , docteur en médecine, Professeur à Rouen.
6. SINSOILLEZ (l'abbé), ancien membre titulaire, doyen de Mons-en-Pèvele.
7. LANDRY, docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Paris.
8. DELGRANGE, docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Landas.
9. QUARRÉ-REYBOURBON (Louis), officier de l'Instruction publique, à Lille.

## TABLE DES MATIÈRES

---

|   |     |
|---|-----|
| Notice historique sur Wannehain, par M. l'abbé TH. LEURIDAN, secrétaire . . . . .                                   | 5   |
| Notice historique sur Carnin, par M. l'abbé TH. LEURIDAN secrétaire . . . . .                                       | 77  |
| Inventaire-sommaire des archives communales de Carnin antérieures à 1790, par M. l'abbé TH. LEURIDAN, secrétaire. . | 169 |
| Sociétés, institutions et revues correspondantes. . . . .   | 199 |
| Liste des membres de la Société d'Émulation. . . . .  | 202 |
| Table des matières. . . . .   | 205 |

---

*N.-B.* — Une erreur typographique s'est produite dans la pagination du présent volume; les pages 123 à 149 sont répétées deux fois (feuilles 9 et 10).



TABLE

I. - Etymologie du nom du Wannehain. - Premières mentions de ce village dans les titres anciens. - Possessions du chapitre de Tournai et de l'abbaye de Cysoing à Wannehain

II. - Personnages anciens du nom de Wannehain. - Famille noble de ce nom

III. - La seigneurie de Wannehain; le fief de Merlain. - Les seigneurs de Wannehain: Maisons de La Cessoie et de Landas

IV. - Les seigneurs de Wannehain. - Maisons d'Ennetières; - L'Archier; - de Lalaing

V. - Juridiction seigneuriale. - Administration communale. - Le Magistrat: bailli, lieutenant, hommes de fief et échevins, greffier, sergent. - Halle échevinale. - Mairie actuelle

VI. - La paroisse de Wannehain. - L'église Sainte Cécile. - Les chapelles. - Les sépultures. - Cloches et clocher. - Cimetière

VII. - La dîme. - La cure. - Le presbytère. - Les curés

VIII. - Fondations de l'église et des pauvres

IX. - Biens, revenus et charges de l'église. - Marguilliers. - Comptes. - Fabrique actuelle

X. - Biens, revenus et charges de la table des pauvres. - Pauvriseurs. - Comptes. - Bureau de bienfaisance

XI. - Impôts. - Finances. - Statistique. - Population. - Instruction publique. - Institutions diverses. - Annales

Table

TABLE DES MATIERES

Notice historique sur Wannehain, par M. l'abbé TH. LEURIDAN, secrétaire

Notice historique sur Carnin, par M. l'abbé TH. LEURIDAN secrétaire

Inventaire-sommaire des archives communales de Carnin antérieures à 1790, par M. l'abbé TH. LEURIDAN, secrétaire

Sociétés, institutions et revues correspondantes

Liste des membres de la Société d'Emulation

Table des matières